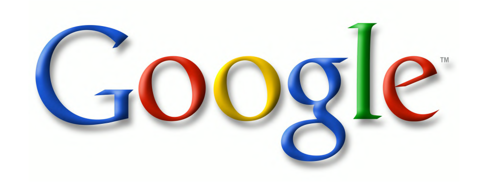
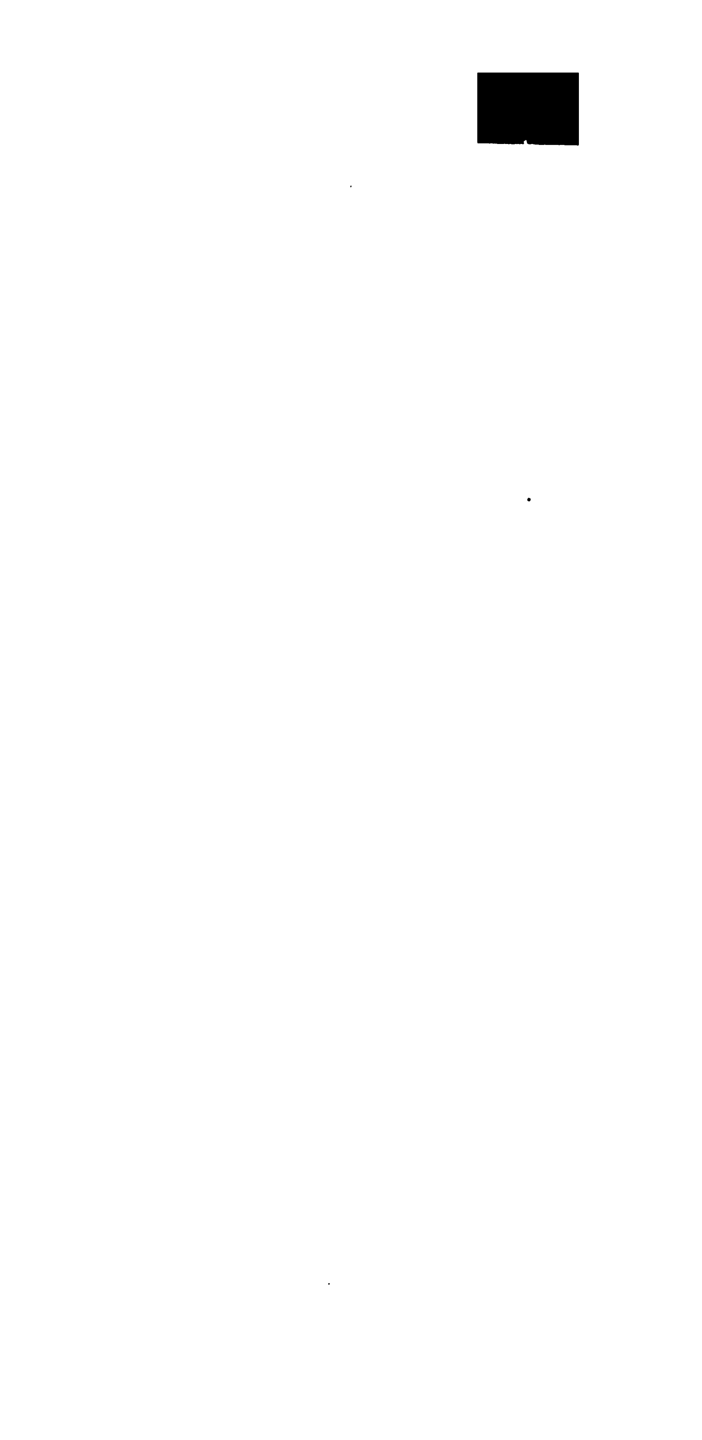







*GBO
ouvelle





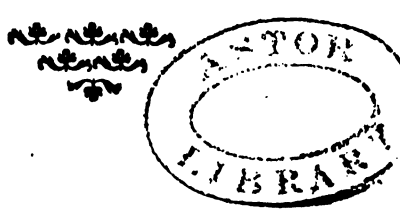
NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

Où l'on fait connoître les bons livres en divers genres de Literature, & l'usage qu'on en doit faire.

Exiguus nobis, sed benè cultus ager.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER Libraire.

M. DCCXIV.



AVERTISSEMENT.

LA *Bibliomanie*, ou la passion d'avoir un grand nombre de livres, est une maladie commune à bien des gens, surtout en France, où l'on voit une infinité de bibliotheques très-nombreuses qui ne servent que d'ornement & d'apparat. Seneque se voyant pressé par son ami Lucilius, qui se plaignoit de n'avoir pas assez de livres, & le prioit instamment de lui envoyer les siens, répondit sagement à Lucilius, qu'il ne falloit pas tant avoir égard au nombre des livres, qu'à leur bonté, & qu'une lecture certaine & fixe étoit de quelque utilité ; mais que celle qui varioit n'étoit que pour le plaisir,

& que pour parvenir au but où l'on tendoit, il ne falloit ſuivre qu'un ſeul chemin ſans courir de côté & d'autre. *Non refert*, dit Seneque *, *quàm multos, ſed quàm bonos habeas libros. Lectio certa prodeſt, varia delectat; qui quò deſtinavit pervenire vult, unam ſequatur viam, non per multas vagetur.* En effet, un choix judicieux de bons livres doit être préferé à une multitude de livres ſans choix & ſans diſcernement, & c'eſt ce qui a fait dire au docte & éloquent Muret, dans ſa remarque ſur cet endroit de Seneque, qu'on n'a pas beſoin d'un grand nombre de livres, mais ſeulement de ceux qui ſont bons, & que ceux qui s'ap-

* *Senec. epiſt.* 45.

pliquent à l'étude ne doivent pas tant chercher ce qui est ſubtil, que ce qui est utile. *Libris non multis opus esse, sed bonis, & in studiis non subtilia quærenda esse, sed utilia.*

Sur ce ſage conſeil de Seneque & de Muret, j'ai crû qu'il ſeroit plus utile au Public d'indiquer les bons livres, & de marquer en même tems l'uſage qu'on en doit faire, que de donner de ſimples catalogues d'une infinité de livres, ſans en marquer la bonté & l'utilité. Car à quoi peut ſervir un amas confus de toutes ſortes de pieces, dont on ignore le veritable uſage? *Nam quid habet pulchri constructus acervus?*

Le mauvais goût de ces der-

[redacted]

niers tems fait qu'on a du dégoût des bons livres. Les hiſtoires, par exemple, qui ne contiennent que des veritez ſont inſipides, on veut du merveilleux, du réjoüiſſant & de la nouveauté. Tous ces Dictionnaires hiſtoriques, ces Bibliotheques univerſelles, ces Journaux des Sçavans, ont ſi fort corrompu les eſprits, que les bons livres ne ſont plus que des ornemens de bibliotheque que l'on n'ouvre pas. Le gros Dictionnaire de Moreri, qui de l'aveu de tous les Sçavans eſt un très-mechant livre, fait aujourd'hui les délices d'une infinité de demi Sçavans, auſſi bien que d'un très-grand nombre d'ignorans. On l'augmente tous les

jours ſous prétexte de le perfectionner, & loin de le perfectionner, on y ajoute de nouvelles fautes. Ceux qu'on employe à cette reformation ſont ordinairement des maçons, qui travaillant à la toiſe, ne ſongent qu'à groſſir ce Dictionnaire pour en tirer plus d'argent.

J'ajouterai ici deux mots touchant l'Auteur de cette nouvelle Bibliotheque Choiſie Elle vient, au moins la meilleure partie, de M. Barat, mort depuis peu d'années dans le College Mazarin. Il étoit ſçavant dans les belles Lettres & dans les langues ſaintes. Sa principale application étoit de rechercher les bons livres : auſſi en trouva-t'on après ſa mort dans ſon Cabinet

[redacted]

un aſſez grand nombre fort curieux, qu'il avoit amaſſez de tous côtez avec beaucoup de ſoin, & c'eſt principalement ſur ces livres qu'il a compoſé cet ouvrage. Peu de tems avant ſa mort il avoit formé le deſſein de donner au Public une traduction Latine de la Bibliotheque Rabinique du Juif Scebtai, qui eſt la meilleure que nous ayions en ce genre de Literature. Il devoit y ajouter des remarques & un ſupplément conſiderable. Pour ce qui eſt de cette nouvelle Bibliotheque Choiſie, un de ſes amis à qui il en avoit donné une copie pour la revoir, a crû qu'elle meritoit d'être donnée au Public, après l'avoir retouchée en quelques endroits, & y avoir inſeré quelques additions.

TABLE

De la nouvelle Bibliotheque Choisie.

CHAPITRE I. P*Orphyrius* περὶ ἀποχῆς τῶν ἐμψύχων, c'est à dire, *de abstinentiâ ab esu animalium*, ou, *à necandis animalibus*. Page 1

CHAP. II. *Origenis contrà Celsum libri octo.* p. 13

CHAP. III. *Jacobi Fabri Stapulensis Psalterium quintuplex, Gallicum, Romanum, Hebraïcum, Vetus, Conciliatum.* page 30

CHAP. IV. *Eusebii Pamphilii Cæsareæ Palestinæ Episcopi Præparatio Evangelica, Græcè & Latinè.* p. 34

CHAP. V. *Ejusdem Eusebii libri de Demonstratione Evangelica.* p. 37

CHAP. VI. Les ouvrages du sçavant Moine Grec Euthymius Zygabenus. p. 47

CHAP. VII. *Lexicon Ciceronianum, quo varia veterum Græcorum loca à Cicerone Latinè expressa.* p. 53

CHAP. VIII. *P. Virgilii Maronis opera omnia, argumentis, explicationibus ac notis illustrata, à Joanne Ludovico de Lacerda Toletano è Societate Jesu.* p. 54

[redacted]

TABLE.

CHAP. IX. *Sibyllina oracula ex veteribus codicibus aucta, renovata, & notis illustrata, à D. Joanne Opsopæo Brettano, cum interpretatione Latina Sebastiani Castalionis.* p. 55

CHAP. X. David Blondel sur les Sibylles. page 61

CHAP. XI. *Themistii orationes XXXIII. è quibus XIII. nunc primùm in lucem edita.* p. 68

CHAP. XII. *Promptuarium sacrum antiquitatum Tricassinæ Diœcesis, Auctore, seu Collectore, Nicolao Camuzat Tricassino.* p. 71

CHAP. XIII. *De Bibliis Græcis Interpretum LXXII. Sixto V. Pontifice maximo editis, Commentarius brevis ac dilucidus, à P. Galesinio Protonotario Apostolico.* p. 78

CHAP. XIV. *Crosippi Pædagogus Pædagogorum.* p. 85

CHAP. XV. Oraison prononcée publiquement dans l'Ecole de Théologie de Louvain, par Martin Dorpius en 1517. page 88

CHAP. XVI. *Sixti Empirici opera quæ extant, Græcè & Latinè edita.* p. 97

CHAP. XVII. *Jacob Usserii Armachani annales veteris & novi Testamenti, à prima mundi origine deducti, usque ad*

extremum Templi & Reipublicæ Judaïcæ excidium. p. 105

CHAP. XVIII. *Jacobi Usserii Armachani Archiepiscopi historia dogmatica controversiæ inter Orthodoxos & Pontificios, de scripturis & sacris vernaculis nunc primùm edita.* p. 111

CHAP. XIX. *Etymologicum magnum, seu magnum Grammaticæ penus, in quo & originum & analogiæ doctrinæ Veterum sententia copiosissimè proponitur, historiæ item & antiquitatis monumenta passim attinguntur.* p. 120

CHAP. XX. *Georgii Amiræ Grammatica Syriaca.* p. 124

CHAP. XXI. Du livre intitulé, Cozri, ou Cuzari, composé en Arabe par R. Juda Levita, & traduit en Hebreu par R. Juda Aben Tibon, en Latin par Buxtorf, & en Espagnol par Aben Dana. p. 137

CHAP. XXII. *Eliæ Levitæ* Sepher Habbahur, *id est, liber electus, qui Latinè redditus est à Munstero, & Basileæ excusus à Frobenio.* p. 145

CHAP. XXIII. *Ad Senecæ lectionem proodopæïa, Auctore Henrico Stephano.* page 150

CHAP. XXIV. *Aristotelis de Poëtica liber.* p. 158

[redacted]

TABLE.

CHAP. XXV. *Francisci Patricii discussionum Peripateticarum tomi quatuor.* p. 166

CHAP. XXVI. *Jacobi Mazzonii Cesenatis de triplici hominum vitâ, activâ nempè, contemplativâ, & religiosâ, libri tres.* page 189

CHAP. XXVII. *Didaci à Stunica Salamanticensis Eremitæ Augustiniani in Job commentaria.* p. 212

CHAP. XXVIII. Du livre intitulé, Hiſtoire de l'état preſent de l'Empire Ottoman, traduite de l'Anglois de Mr. Ricault par Mr. Briot. p. 228

CHAP. XXIX. Ouvrages de Simeon Archevêque de Theſſalonique. p. 237

CHAP. XXX. *Nili Archiepiscopi Thessalonicensis de Primatu Papæ Romani libri duo, ex Bibliothecâ Vaticanâ, Bonaventurâ Vulcanio Interprete.* p. 245

CHAP. XXXI. *Acta & scripta Theologorum Wirtembergensium.* p. 248

CHAP. XXXII. *Concordantiæ veteris Testamenti Græcæ Hebraïs vocibus respondentes, Autore Conrado Kirchero Augustano.* p. 256

CHAP. XXXIII. *Concordantiæ Bibliorum Hebraïcorum, Autore Mario de Calasio Ordin. Minor. Observ. ac linguæ sanctæ Professore.* p. 258

CHAP. XXXIV. Commentaire de Henri

Ainſworth ſur le Pentateuque écrit en Anglois. p. 262

CHAP. XXXV. *Tabulæ analytica, quibus exemplar illud ſanorum ſermonum de fidei charitate, & patientiâ, quod olim Prophetæ, Evangeliſtæ, Apoſtoli, litteris memoriaeque mandarunt, fideliter declaratur, Auctore Stephano Szegerino Pannovio.* page 263

CHAP. XXXVI. *Novo Dittionario Hebraico, è Italiano; cio è dichiaratione di tutte le voci Hebraiche più difficile delle Scritture Hebrée nella volgar lingua Italiana. Opera di Leon Modena Rabi Hebreo da Venetia.* page 267

CHAP. XXXVII. *Joh. Caſpari Suiceri SS. ling. in ſchola Tigurina Profeſſoris publici Theſaurus Eccleſiaſticus.* p. 271

CHAP. XXXVIII. *S. Clementis ad Corinthios epiſtola prior, Græcè & Latinè.* page 275

CHAP. XXXIX. Du livre intitulé, Hiſtoire Orientale des grands progrès de l'Egliſe Catholique en la reduction des Chrétiens de St. Thomas. p. 283

CHAP. XL. *Jus Belgarum circà Bullarum Pontificiarum receptionem.* p. 290

CHAP. XLI. *Thomæ à Jeſu de procuranda ſalute omnium gentium, ſchiſmaticorum, hæreticorum, Judæorum, Saracenorum, cætera-*

[redacted]

rumque infidelium, libri duodecim. p. 297

CHAP. XLII. *Artis Cabbalisticæ Scriptores.* page 322

CHAP. XLIII. *Adriani Turnebi, Philosophiæ & Græcarum litterarum Regii Professoris, adversariorum libri triginta.* p. 340

CHAP. XLIV. *Thesaurus criticus a Jano Grutero editus.* p. 344

CHAP. XLV. *L'Opere d'Oratio Poëta lirico, commentate da Giouanni Fabrini da Fighine in lingua volgare Toscana.* p. 345

CHAP. XLVI. *Desiderii Erasmi Roterodami adagiorum Chiliades.* p. 347

CHAP. XLVII. *Barrabæ Brissonii de formulis & solemnibus populi Romani verbis libri VIII.* p. 353

CHAP. XLVIII. *Budæi Commentarii de lingua Græca.* p. 354

CHAP. XLIX. *Joannis Schefferi Argentoratensis de militia navali libri quatuor.* p. 355

CHAP. L. *Claudii Salmasii de annis climatericis & antiquâ Astrologia Diatribe.* p. 358

CHAP. LI. *Platonis opera quæ extant omnia, ex novâ Jo. Serrani interpretatione, perpetuis ejusdem notis illustrata; Henrici Stephani de quorumdam locorum interpretatione judicium, & multorum contextûs Græci emendatio.* p. 360

Fin de la Table.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

Où l'on fait connoître les bons livres en divers genres de Literature, & l'usage qu'on en doit faire.

Exiguus nobis, sed bene cultus ager.

CHAPITRE I.

Porphyrius περὶ ἀποχῆς τῶν ἐμψύχων, c'est à dire, *de abstinentia ab esu animalium*, ou, *à necandis animalibus*.

CET ouvrage de Porphyre, qui est divisé en quatre livres, est rempli de remarques très-sçavantes & très-curieuses, pour ce qui regarde l'antiquité. Petrus Victorius en a publié le premier une édition Grecque, Jean Bernard Felicien en donna ensuite une version Latine, qui a été imprimée à Venise *in* 4°.

en 1548. avec le privilege du Senat c
cette Republique & celui du Pape. Cett
version est excellente, quoiqu'elle tienn
un peu de la paraphrase ; mais il fallo
qu'elle fût peu connuë en France, pui
qu'un Medecin nommé Fougeroles, e
publia ensuite une nouvelle traductio
Latine imprimée à Lyon en 1620. à la
quelle est joint le texte Grec. Cette édi
tion est commode, si ce n'est que la ve
sion Latine est pleine de fautes ; & que
texte Grec n'est pas tout à fait exact. Lu
Holstein a remedié à ce défaut, ayant pu
blié de nouveau cet ouvrage en Grec
en Latin, imprimé à Cambrige en 166
Ce docte Critique y a joint une belle di
sertation touchant la vie & les écrits d
Porphyre.

Holstein prouve par Porphyre mêm
dans la vie de Plotin, que ce Philoso
phe est né l'année 223. de J. C. & qu'
demeura peu de tems à Rome ; ce qui e
certain au sentiment de Baronius, qu
veut que Porphyre ait demeuré 18 an
dans Rome avec Plotin. Celui-ci con
seilla à Porphyre, qui étoit travaillé d'un
bile noire, de se retirer de Rome ; il s'e
retira en effet, & il alla demeurer en S
cile. Plotin mourut dans la Campan
âgé de 66 ans, trois ans après le dépa

de Porphyre. Baronius se trompe encore, dit *Holstein*, lorsqu'il assûre, fondé sur un passage de Lactance, qu'il n'a point entendu que Porphyre a écrit ses livres contre les Chrétiens dans la Bithynie; au lieu que selon le témoignage d'Eusebe & de Saint Jerôme, il les a écrits en Sicile. Si nous en croyons Holstein, Baronius se trompe aussi, lors qu'il fait vivre Porphyre jusqu'à l'Empereur Constantin. Ce docte Cardinal a confondu un méchant *Poëte* Chrétien, nommé Publius Optatus Porphyrius, avec nôtre Porphyre. Car c'est de ce Poëte dont parle Saint Jerôme, sur le témoignage duquel Baronius s'est appuyé.

Les paroles de Saint Jerôme dans sa préface de son commentaire sur l'Epître aux Galates, où il dit que Porphyre étoit *Batanaotes*, ont fort embarrassé nos plus habiles Critiques. Elles ont fait croire à Baronius, que Porphyre étoit Juif, & non pas de Tyr. Holstein conjecture, qu'il faut lire dans ce passage de Saint Jerôme [illegible]. Le P. Sirmond, dans une lettre écrite à Holstein, conjecturoit qu'il falloit lire Βαλανειώτης; mais les conjectures de ces deux sçavans Critiques ont bien moins de vraisemblance que celle de Tanegui le Fevre de Saumur, qui a re-

marqué judicieusement qu'il falloit lir
βοτανιάτης , comme qui diroit *mangeu
d'herbe* , nom qui convenoit parfaitemen
à un Philosophe qui faisoit profession d'é
tre de la secte de Pythagore , & qu
par consequent ne mangeoit rien qui fi
animé.

Holstein a encore joint à cet ouvrag
de Porphyre la vie de Pythagore écrite pa
le même Porphyre , & qui est plûtôt u
tissu de fables & de contes faits à plaisi
qu'une veritable histoire , tant il est vrai
que ce n'est pas d'aujourd'hui que les fai
seurs de vies ont aimé à debiter des fa
bles , qui sont plus du goût du peuple
que des histoires veritables. Et en effet,
y a longtems que Synesius a remarqué
qu'on aimoit le merveilleux ; aussi Po
phyre , qui est plûtôt le compilateur , qu
l'Auteur de cette vie , & qui étoit sça
vant dans l'histoire ancienne , a-t'il ob
servé , que la plûpart des choses qui sor
rapportées dans cette vie de Pythagor
qu'il publioit , sont incertaines. On n
sçait pas même son païs : car les ur
veulent qu'il soit originaire de Samos
les autres de Phliases , & d'autres le for
Metapontin. On tient communément , d
Porphyre , que Pythagore avoit appr
des Egyptiens , des Chaldéens & des Phe

niciens, les Sciences qu'on nomme Mathematiques, & qu'à l'égard des ceremonies de la Religion, du culte des Dieux, & des autres pratiques de la vie, il les avoit apprises des Mages : que ces choses sont connuës de bien des gens, parce qu'on en a de bons monumens ; mais que le reste de sa maniere de vivre n'est pas si connu.

Porphyre cite un certain Diogene, qui a rapporté bien des particularitez de la vie de Pythagore. Cet Historien marque entr'autres choses, que Pythagore avoit voyagé chez les Egyptiens, chez les Arabes, les Chaldéens & les Hebreux, qu'il y avoit appris la science d'interpreter les songes ; qu'en Egypte il avoit fréquenté les Prêtres, de qui il avoit appris la sagesse, la langue Egyptienne, & trois sortes de caracteres, sçavoir, l'épistolique, l'hieroglyphique & le symbolique ; qu'étant à Babylone il avoit eû commerce avec les Chaldéens, principalement avec Zabrata, de qui il avoit appris à mener une vie plus épurée, & à s'abstenir de certaines choses, & qu'il avoit écouté les leçons de ce Chaldéen sur la nature & sur les principes de l'univers. En un mot, Pythagore avoit puisé de ces nations étrangeres, & non pas des Grecs, la princi-

[redacted]

On trouve dans ce même recueil de Holstein un autre ouvrage de Porphyre, qui a pour tître, *Antrum Nympharum*; cet *Antre des Nymphes* a été pris du liv. 13. de l'Odissée d'Homere. Il n'y a pas d'apparence, dit Porphyre, qu'Homere ait voulu qu'on entendît cela à la lettre, parcequ'il n'auroit pas pû persuader personne que l'antre d'Ithaque fût le lieu de la descente des hommes, & celui d'où les Dieux montoient. Porphyre ajoute en ce même endroit, que presque tous les temples ont des *statuës*, ἀγάλματα, & que leurs entrées sont tournées vers le levant, ensorte que ceux qui entrent dans ces temples regardent vers le couchant; & ainsi ayant le visage à l'opposite de ces statues, ils rendent leur culte aux Dieux. Au contraire, dans cet antre d'Homere, qui est représenté avec deux portes, il y en a une pour les hommes, & l'autre pour les Dieux : celle des hommes regarde le septentrion, & celle des Dieux le midi. Et comme cette narration est fort obscure, Porphyre infere de là, que ce n'est point une fable inventée à plaisir, & qu'elle ne contient point non plus une veritable description d'un certain lieu. C'est pourquoi il a recours au sens allegorique, & il refute quelques anciens Ecrivains, qui

crû, que tout ce qu'Homere a dit de
antre est une fiction de ce Poëte ; il
t que cet antre étoit consacré aux
ıx avant le tems d'Homere, & il n'ou-
rien pour expliquer plus clairement
: consecration, qu'il appelle symbo-
e.

orphyre dans ce petit ouvrage donne
preuves de sa grande érudition dans
héologie, ou plûtôt la Mythologie
nciens payens. Il en donne plusieurs
ves particulieres qui meritent d'être
, & il prétend montrer par ces an-
s Théologiens, que les parties sep-
rionales sont propres aux ames qui
ndent pour la generation. Il est toû-
s attaché aux principes de la Philoso-
de Pythagore & de Platon. Il a écrit
utre livre sous le titre *de recueil des*
cles, ἡ τῶν λογίων συναγωγή, qui a été per-
; mais Eusebe en rapporte quelque
e liv. 3. de la Préparat. Evang. sect.
& S. August. dans la Cité de Dieu liv.
:. 23. où il dit : *In libris quos Porphy-*
ἐκ λογίων φιλοσοφίας *appellat, in quibus*
ntur atque conscribit rerum ad Philo-
am pertinentium divina responsa. Eu-
liv. 4. de la Préparation Evangelique
13. lui donne ce même titre, ἐκ λογίων
φίας, dit-il parlant de Porphyre,

parcequ'on ne sacrifioit sur cet autel aucun animal. En un mot, il n'y a gueres de livre qui merite plus d'être lû, que cet ouvrage de Porphyre, aussi S. Jerôme en a-t'il inseré quelques endroits dans ses livres.

Je finis ce discours, qui n'est déja que trop long, en remarquant, que Porphyre n'étoit pas moins bon Critique, que Philosophe. Il avoit composé un écrit contre les anciens Gnostiques, secte de Chrétiens, ou plûtôt de Philosophes qui se disoient Chrétiens, & qui étoient répandus dans tout le levant. Il leur reproche avec raison d'avoir fabriqué exprès un livre sous le nom de Zoroastre, afin d'autoriser leur fausse doctrine sous le nom de l'ancien Zoroastre. Ces Gnostiques, que Celse & quelques autres anciens ennemis de la religion Chrétienne ont confondu avec les premiers Chrétiens, n'en reconnoissant apparemment point d'autres, ont supposé plusieurs livres de cette même nature sous de grands noms, pour faire plus facilement illusion aux simples, & les attirer par cet artifice dans leur parti.

CHAPITRE II.

Origenis contra Celsum libri octo. Guillelmus Spenserus, Cantabrigiensis Collegii Trinitatis Socius, illius operis versionem recognovit & annotationes adjecit: accedunt item notæ Davidis Heschelii. Cantabrigiæ. In 4°. an. 1677.

ON doit mettre ces huit livres d'Origene contre Celse, Philosophe Epicurien & grand ennemi de la religion Chrétienne, au nombre des meilleurs livres que les anciens Docteurs de l'Eglise ayent écrit contre les Payens. C'est ce qui obligea le Pape Nicolas V. grand amateur de la Literature, & principalement des livres Grecs, d'envoyer un homme exprès à Constantinople, pour en rapporter un exemplaire Grec, & le faire ensuite traduire en Latin. En effet, ce Pape promit une bonne recompense à celui qui voudroit mettre en Latin les livres d'Origene contre Celse; mais ce Pape étant mort avant que son dessein fût executé, ils ne furent imprimez à Rome qu'en 1580. en Latin, seulement sous le Pontificat de Sixte IV. son successeur. C'est ce que nous apprenons d'une lettre que

parcequ'on ne sacrifioit sur cet autel aucun animal. En un mot, il n'y a gueres de livre qui merite plus d'être lû, que cet ouvrage de Porphyre, aussi S. Jerôme en a-t'il inseré quelques endroits dans ses livres.

Je finis ce discours, qui n'est déja que trop long, en remarquant, que Porphyre n'étoit pas moins bon Critique, que Philosophe. Il avoit composé un écrit contre les anciens Gnostiques, secte de Chrétiens, ou plûtôt de Philosophes qui se disoient Chrétiens, & qui étoient répandus dans tout le levant. Il leur reproche avec raison d'avoir fabriqué exprès un livre sous le nom de Zoroastre, afin d'autoriser leur fausse doctrine sous le nom de l'ancien Zoroastre. Ces Gnostiques, que Celse & quelques autres anciens ennemis de la religion Chrétienne ont confondu avec les premiers Chrétiens, n'en reconnoissant apparemment point d'autres, ont supposé plusieurs livres de cette même nature sous de grands noms, pour faire plus facilement illusion aux simples, & les attirer par cet artifice dans leur parti.

CHAPITRE II.

Origenis contra Celsum libri octo. Guillelmus Spenserus, Cantabrigiensis Collegii Trinitatis Socius, illius operis versionem recognovit & annotationes adjecit: accedunt item notæ Davidis Hæschelii. Cantabrigiæ. In 4°. an. 1677.

ON doit mettre ces huit livres d'Origene contre Celse, Philosophe Epicurien & grand ennemi de la religion Chrétienne, au nombre des meilleurs livres que les anciens Docteurs de l'Eglise ayent écrit contre les Payens. C'est ce qui obligea le Pape Nicolas V. grand amateur de la Literature, & principalement des livres Grecs, d'envoyer un homme exprès à Constantinople, pour en rapporter un exemplaire Grec, & le faire ensuite traduire en Latin. En effet, ce Pape promit une bonne recompense à celui qui voudroit mettre en Latin les livres d'Origene contre Celse; mais ce Pape étant mort avant que son dessein fût executé, ils ne furent imprimez à Rome qu'en 1580. en Latin, seulement sous le Pontificat de Sixte IV. son successeur. C'est ce que nous apprenons d'une lettre que

Theodore Gaza écrivit à Christophle Persona Romain, Prieur de S. Balbine, pour l'engager à la traduction de cét ouvrage; parceque ce Grec, qui ne traduisoit les livres Grecs en Latin que dans la vûë d'une bonne recompense, n'esperoit pas obtenir de Sixte IV. la même recompensè qu'il auroit sans doute obtenuë du Pape Nicolas V. qui étoit le Mecenas des Lettrez de ce tems-là. On n'a point eû d'autre version de cet excellent ouvrage d'Origene, jusqu'à ce que Hæschelius, Sçavant Protestant d'Ausbourg, le publia en Grec sur d'autres manuscrits Grecs qui étoient en Alemagne, & il y joignit la version Latine de Gelenius. Enfin Spencerus, Docte Protestant d'Angleterre, publia cet ouvrage en Grec & en Latin à Cambrige, & cette édition de Spencerus n'est point differente pour le texte Grec de celle de Hæschelius. On a seulement retouché la version de Gelenius en y ajoutant de nouvelles notes.

Il a été necessaire de faire tout ce petit détail, parceque Mr. Dupin a si fort broüillé ce qui regarde les differentes éditions de cet ouvrage d'Origene, que je ne crois pas qu'il ait entendu lui-même ce qu'il en a rapporté, dans sa nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques,

Le Principal de tous les ouvrages d'Origene, dit ce sçavant Bibliothecaire, *est le traité contre Celse, divisé en huit livres, qui ont été publiez en Grec il y a longtems, avec la traduction de Gelenius & des notes d'Haschelius & d'un nommé Christophle Persona, imprimé à Rome en 1471. & depuis très-correctement en Angleterre l'an 1658.* Mr. Bayle choqué de cette bévûë, n'a pû s'empêcher d'inserer cette remarque dans son Dictionnaire, sur l'endroit où il parle de Persona, *les paroles de Mr. Dupin signifient, que ces huit livres furent imprimez à Rome en 1471. en Grec avec la traduction de Gelenius & avec des notes d'Haschelius & de Persona. C'est cequ'on ne doit pas dire; car Gelenius a vécu au 16e. siécle, & l'édition Grecque de Gelenius n'a paru qu'en 1605. ce fut un present d'Haschelius.*

Quant au fond de cet ouvrage d'Origene contre Celse, il faut sçavoir, qu'aussitôt que le Christianisme parut dans le monde, plusieurs Payens firent tout leur possible pour montrer que c'étoit une Religion nouvelle qui tiroit son origine de celle des Juifs, lesquels ne pouvoient rien produire qui fût plus ancien que les livres de Moyse. Ce fut sur ce fondement, que Celse accusa les Juifs

d'avoir pris des Gentils plusieurs choses qui se trouvent dans la loi de Moyse. Si on l'en croit, ils sont redevables à Homere de ce que Moyse dit de la tour de Babel & de la confusion des langues, sous prétexte qu'on lit un fait semblable dans l'Odissée [a], lorsqu'il est parlé des Aloéens. Mais Origene lui répond judicieusement, que Moyse, qui étoit plus ancien qu'Homere, n'a pû rien emprunter de lui. Il en est de même, ajoute ce sçavant Homme, de la comparaison de l'embrasement des villes de Sodome & de Gomorrhe avec l'histoire de Phaëton [b]. Car ceux qui sont les Auteurs de cette histoire, ou plûtôt de cette fable, ont vécu après Homere, qui est beaucoup posterieur à Moyse, l'on trouve dans ce sçavant ouvrage d'Origene contre Celse plusieurs autres endroits que ce Philosophe Epicurien reprochoit aux Juifs, qu'il traitoit de gens grossiers & ignorans qui avoient corrompu & alteré ce qu'ils avoient pris du Paganisme, ayant plûtôt composé une Mythologie, qu'une histoire veritable.

Mais il ne fut pas malaisé à Origene de montrer par des raisons invincibles à ce grand ennemi des Juifs & des Chrétiens, que toute son érudition étoit hors de pro-

[a] *Odiss. λ. v. 314.* [b] *Orig. cont. Cels. lib. 4. p. 174.*

pos, puiſqu'il ne produiſoit pour établir ce qu'il avançoit avec tant de hardieſſe, aucun Ecrivain qui n'eût vécu longtems après Moyſe. Loin que vôtre Homere, diſoit Origene, vôtre Heſiode & vos autres Poëtes, ayent été inſpirez de Dieu, comme vous l'aſſûrez, Platon qui les a conſiderez comme des gens pernicieux, & qui pouvoient nuire à la jeuneſſe *, leur a refuſé avec beaucoup de raiſon l'entrée dans la Republique, dont il avoit formé l'idée. D'où Origene conclut, qu'il étoit bien plus vraiſemblable, que les Auteurs payens étoient redevables à Moyſe & aux Prophetes des Juifs de pluſieurs choſes qui étoient dans leurs livres, les ayant accommodées à leurs manieres. Tous les autres Ecrivains Ecclésiaſtiques ont ſuivi ce même plan dans leurs diſputes contre les Gentils; & quoique le Paganiſme ne ſubſiſte plus depuis longtems, au moins dans l'Europe, il y a eû de ſçavans Hommes dans ces derniers ſiécles qui ont employé cette même méthode pour démontrer la verité de la Religion Chrétienne; mais ils ont pouſſé les choſes trop loin, & ſont tombez dans une autre extremité, lorſqu'ils ont fait venir de Moyſe tout ce qu'il y a de plus fabuleux & de plus ridicule parmi les Gentils.

* *Orig. ibid. p. 136.*

d'avoir pris des Gentils pluſieurs choſes qui ſe trouvent dans la loi de Moyſe. Si on l'en croit, ils ſont redevables à Homere de ce que Moyſe dit de la tour de Babel & de la confuſion des langues, ſous prétexte qu'on lit un fait ſemblable dans l'Odiſſée [a], lorſqu'il eſt parlé des Aloéens. Mais Origene lui répond judicieuſement, que Moyſe, qui étoit plus ancien qu'Homere, n'a pû rien emprunter de lui. Il en eſt de même, ajoute ce ſçavant Homme, de la comparaiſon de l'embraſement des villes de Sodome & de Gomorrhe avec l'hiſtoire de Phaëton [b]. Car ceux qui ſont les Auteurs de cette hiſtoire, ou plûtôt de cette fable, ont vécu après Homere, qui eſt beaucoup poſterieur à Moyſe, l'on trouve dans ce ſçavant ouvrage d'Origene contre Celſe pluſieurs autres endroits que ce Philoſophe Epicurien reprochoit aux Juifs, qu'il traitoit de gens groſſiers & ignorans qui avoient corrompu & alteré cequ'ils avoient pris du Paganiſme, ayant plûtôt composé une Mythologie, qu'une hiſtoire veritable.

Mais il ne fut pas malaiſé à Origene de montrer par des raiſons invincibles à ce grand ennemi des Juifs & des Chrétiens, que toute ſon érudition étoit hors de pro-

[a] *Odiſſ. λ. v. 314.* [b] *Orig. cont. Celſ. lib.4. p. 174.*

pos, puiſqu'il ne produiſoit pour établir ce qu'il avançoit avec tant de hardieſſe, aucun Ecrivain qui n'eût vécu longtems après Moyſe. Loin que vôtre Homere, diſoit Origene, vôtre Heſiode & vos autres Poëtes, ayent été inſpirez de Dieu, comme vous l'aſſûrez, Platon qui les a conſiderez comme des gens pernicieux, & qui pouvoient nuire à la jeuneſſe *, leur a refuſé avec beaucoup de raiſon l'entrée dans la Republique, dont il avoit formé l'idée. D'où Origene conclut, qu'il étoit bien plus vraiſemblable, que les Auteurs payens étoient redevables à Moyſe & aux Prophetes des Juifs de pluſieurs choſes qui étoient dans leurs livres, les ayant accommodées à leurs manieres. Tous les autres Ecrivains Eccléſiaſtiques ont ſuivi ce même plan dans leurs diſputes contre les Gentils ; & quoique le Paganiſme ne ſubſiſte plus depuis longtems, au moins dans l'Europe, il y a eû de ſçavans Hommes dans ces derniers ſiécles qui ont employé cette même méthode pour démontrer la verité de la Religion Chrétienne ; mais ils ont pouſſé les choſes trop loin, & ſont tombez dans une autre extremité, lorſqu'ils ont fait venir de Moyſe tout ce qu'il y a de plus fabuleux & de plus ridicule parmi les Gentils.

* *Orig. ibid. p. 134.*

Au reſte, quand les Peres de l'Egliſe ont avancé generalement, que les Payens n'ont point eû d'Ecrivains qui ne fûſſent poſtérieurs à Moyſe, cela doit s'entendre des Grecs contre leſquels ils diſputoient, & non pas des autres nations. Car ils conviennent tous avec Joſeph, que dès les plus anciens tems, les Egyptiens, les Pheniciens & les Babyloniens ont eû chez eux des hommes qui ont mis par écrit ce qui ſe paſſoit de plus conſiderable dans leurs Etats. St. Auguſtin a reconnu chez les Chaldéens des Ecrivains qui ont été avant Moyſe, & il eſt conſtant que ce divin Legiſlateur cite dans le Pentateuque des livres plus anciens que les ſiens.

Pour revenir à l'ouvrage d'Origene contre Celſe, ce ſçavant Homme lui oppoſe pluſieurs anciens Ecrivains Payens qui ont parlé très-avantageuſement de la nation Juive, & entr'autres * Hermippus qui dans ſon liv. 1. *des Legiſlateurs* aſſûre, que Pythagore a tiré des Juifs ſa Philoſophie, qu'il porta dans la Grece; que Hecateus a compoſé une hiſtoire touchant la nation Juive, où il en parle ſi avantageuſement, que Herennius Philon dans ſes commentaires touchant les Juifs doute d'abord qu'il ſoit veritablement d'Heca-

* *Orig. lib.* 1. *p.* 13.

tée, ou s'il en est il y a lieu de conjecturer qu'on y a ajoûté plusieurs choses après coup en faveur de cette nation. Joseph a cité ce même ouvrage d'Hecatée dans son 1. liv. contre Apion. Eusebe l'a aussi rapporté dans sa Préparation Evangelique; mais Scaliger par un trop grand rafinement de critique a prétendu prouver par les paroles d'Origene, que ce livre d'Hecatée est un ouvrage supposé & monstrueux, le comparant à ceux de Darés & de Dictys, qui sont de pures fictions. Spencerus dans sa remarque sur cet endroit d'Origene releve fortement Scaliger, qu'il traite de mauvais Dialecticien & de temeraire. Du reste, il est bon d'observer qu'Origene disputant contre Celse employe de certaines preuves, qu'on appelle *ad hominem*, lui opposant de certaines fables qui avoient leur autorité parmi les Grecs, quoique dans le fond ce fussent de pures fictions.

En un mot, Origene dans cette longue dispute contre Celse, qui du consentement de tout le monde étoit un prodige de science, fait paroître une très-grande érudition, tant dans les matieres qui regardoient le Paganisme, que dans celles qui regardoient la nation Juive; ensorte que l'Eglise avoit besoin d'un hom-

[redacted]

me auſſi verſé dans l'antiquité qu'étoit Origene, pour répondre à un ouvrage ſi dangereux, & qui avoit demeuré quelque tems ſans réponſe. Celſe, qui n'avoit pas moins lû les livres des Chrétiens, que ceux des Juifs, formoit auſſi pluſieurs difficultez contre la religion Chrétienne; mais ce Philoſophe ſemble ne reconnoitre point d'autres Chrétiens, que l'ancienne ſecte des Gnoſtiques, qu'il confondoit mal à propos avec le Chriſtianiſme. Origene avoit lû la plûpart des livres de ces anciens heretiques, qui étoient alors fort communs. Il reproche à Celſe [a], qui croyoit ſçavoir tout, ſes menſonges fréquens, & d'avoir inſeré dans ſes livres des fauſſetez manifeſtes, qu'il avoit lûës dans quelques faux Chrétiens. Ce Philoſophe vouloit que les Chrétiens fûſſent garants de toutes les fauſſetez que les Gnoſtiques avoient avancées dans leurs ouvrages, comme s'il n'y avoit point eû d'autres Chrétiens dans le monde, que ces Sectaires, qui étoient tombez dans pluſieurs erreurs. Si Celſe, dit Origene [b], rejette la religion Chrétienne, parcequ'elle renferme pluſieurs ſectes, il doit par la même raiſon condamner la Philoſophie, qui eſt auſſi par-

[a] *Orig. l. 1. p. 52.* [b] *Ibid. l. 5. p. 271.*

en diverſes ſectes. Je veux qu'il y
ne ſecte de Chrétiens qui croyent
.e Dieu des Juifs eſt un autre Dieu
celui des Chrétiens, doit-on pour
›lamer les veritables Chrétiens, qui
ıntrent par des textes formels de
ture, que le Dieu des Chrétiens eſt le
e que celui des Juifs? Celſe oppoſoit
re, que les Chrétiens admettoient
ſortes d'hommes, ſçavoir, les animaux
ſpirituels. Il confondoit la ſecte des
tiques avec le veritable Chriſtianiſ-
S'il y a des Valentiniens, répond
ene, qui ſoient dans ce ſentiment,
ne regarde nullement les veritables
tiens, qui condamnent ces Sectai-
leſquels croyent qu'il y a des hom-
nez pour être ſauvez, & d'autres
être perdus, comme ſi les premiers
nt naturellement bons, & les autres
rellement mauvais. Origene parle
re en cet endroit de ces Chrétiens
renoient le nom ambitieux de Gnoſ-
s, & que Celſe ne diſtinguoit point
eritables Chrétiens. Ces heretiques
nt abſolument la liberté de l'hom-
Il y a des Philoſophes, répond Ori-
à Celſe, qui nient la Providence
Epicure, dont ils ſont les ſectateurs;
les veritables Philoſophes la recon-

noiſſent. Il en eſt de même de ces faux Chrétiens, qui ont introduit un grand nombre de fauſſetez dans la Religion, qui ont été condamnées par les Succeſſeurs de JESUS-CHRIST. Origene accorde encore à Celſe, qu'il y a des gens qui ſe vantent d'être Chrétiens, & qui vivent néanmoins à la maniere des Juifs. Cela, ajoute-t'il, ne regarde nullement les veritables Chrétiens.

Celſe ſembloit reconnoître tous les miracles qui ſont attribuez à JESUS-CHRIST dans les Evangiles. Il vouloit bien ſuppoſer avec les Chrétiens, que JESUS-CHRIST avoit fait un grand nombre de gueriſons, & qu'il avoit même reſſuſcité des morts; mais il ſoutenoit qu'il n'y avoit rien en cela qui ne ſe pût faire par je ne ſçai quel art de magie que des impoſteurs apprenoient en Egypte, où il étoit fort commun, & qu'ainſi tous ces miracles ne conſiſtoient qu'en des preſtiges & des illuſions. Comme Celſe faiſoit profeſſion de la Philoſophie Epicurienne, qui nie la magie, Origene lui répond: Vous voyez que Celſe ſemble par ſes paroles reconnoître la magie, quoiqu'il la nie abſolument dans ſes livres. En effet la Philoſophie de Celſe étoit bien oppoſée à celle d'Origene, qui ſuivoit celle de Platon.

Je ſçai que pluſieurs perſonnes ont eû deſſein de donner au Public une verſion Françoiſe de ce docte ouvrage d'Origene ; mais je ſuis perſuadé que toute cette érudition d'Origene, qui eſt ſouvent éloignée des ſentimens communs des Chrétiens, tant dans la Philoſophie, que dans la Théologie, ne produiroit pas un bon effet. Il faudroit ſeulement en donner quelques extraits ; outre qu'Origene ne ſatisfait pas toûjours entierement aux objections de Celſe. Je dis la même choſe des ouvrages que Saint Gregoire de Nazianze & Saint Cyrille ont écrits contre l'Empereur Julien, dont ils rapportent pluſieurs objections contre la Religion Chrétienne, qui paroiſſent ſpécieuſes, & qu'il ne ſeroit pas bon de mettre en la langue du peuple. Theophile d'Alexandrie, qui n'aimoit pas Origene, dans ſes lettres paſchales qui ont été traduites par ſaint Jerôme, lui reproche d'avoir nié qu'il fallût adorer le Fils. *Nec Deum*, dit Theophile, *credit Origenes filium Dei, quem non putat adorandum.* En effet, il avance quelque choſe de ſemblable dans ſon liv. 5. contre Celſe, où il établit pour maxime, qu'il n'y a que Dieu ſeul qu'on doive adorer par Jesus-Christ, qui eſt le ſouverain Pontife. Il nie dans ce

même liv. p. 275. que Jesus-Chri
soit veritablement Dieu, parceque l'E
ture ne le fait que le plus ancien de
tes les créatures, πρεσβύτατον αὐτὸν πά
τῶν δημιουργημάτων. On trouve ces mê
erreurs dans son traité *de la priere* qu
été imprimé en Grec & en Latin à Ox
en 1686. Theophile reprocha enco
Origene d'avoir nié que la magie
quelque chose de réel, & que quand
me elle seroit quelque chose de réel,
n'est point d'elle même mauvaise,
mépriser; mais il me paroît qu'Orige
reconnu, disputant contre Celse, la
gie comme réelle, que ce Philoso
qui étoit Epicurien nioit absolument
y a donc de l'apparence que Theophile
roit par quelque conséquence seulem
ce qu'il lui reproche sur la magie, &
me sur plusieurs autres choses. Quoiq
en soit, il est certain que la plûpart
livres d'Origene sont remplis d'erreu
& qu'en beaucoup d'endroits il favo
l'Arianisme, quoique Saint Athanas
voulu le justifier là-dessus. C'est ce qu
P. Petau a fait voir évidemment dans
Dogmes Théologiques.

Comme Celse nioit, qu'il y eût au
ne vertu dans les noms, & qu'il imp
toit peu qu'on se servît du mot de Jupi

ou de celui d'*Adonaï* avec les Juifs, ou d'Ammon avec les Egyptiens, Origene, qui suivoit la Philosophie de Pythagore & de Platon, nie, contre le sentiment d'Aristote, que les langues soient de l'invention des hommes *. Il veut que les mots ayent d'eux-mêmes quelque vertu ; ce qu'il prétend prouver par de certains mots dont on se sert dans les enchantemens, lesquels mots ont leur efficace en de certaines langues. C'est de la sorte, dit-il, qu'on se sert des noms d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Si l'on change le nom Hebreu d'Israël en un nom Grec, ou d'une autre langue, il n'aura pas la même efficace, que le mot Hebreu Israël. Il dit la même chose du nom *Sabaoth* qui étoit fort en usage dans les enchantemens. Et comme s'il avoit parlé d'une chose qui de son tems ne souffroit aucune difficulté, il ajoute, que cela est connu de ceux qui font profession de cet art. Mais cette vertu des noms, telle qu'Origene la suppose en ce lieu, & en d'autres endroits de ses livres contre Celse, est une vaine superstition, qui est encore aujourd'hui en usage parmi les Juifs Cabalistes ; & cette superstition que quelques-uns traitent de magie, tire son origine de la Philoso-

* *Orig. lib. 5. p. 261.*

phie de Pythagore & de Platon. Cependant si nous en croyons Origene, * c'est une Théologie occulte, ensorte que de certains noms prononcez d'une certaine maniere, avec un certain ordre, ont leur efficace, non seulement dans la langue Hebraïque, mais même dans l'Egyptien, dans le Persan & dans les autres langues. Loin donc qu'Origene ait nié la magie, comme Theophile lui a reproché, il en apprend ici les principes. Il recommande à ceux qui voudront se servir utilement de cet art, de ne changer pas des mots en d'autres qui ne feroient pas le même effet. En un mot, Origene, prévenu des opinions de la Philosophie Platonicienne, appuye des superstitions manifestes, que quelques personnes ont tâché de rétablir dans ces derniers siécles.

Mais après tout, nonobstant ces erreurs fréquentes qui sont répanduës dans les livres d'Origene, peutêtre seroit-il à souhaiter que nous eussions une bonne édition des ouvrages de ce Pere, principalement de ses commentaires sur l'Ecriture, qui contiennent une infinité de belles remarques sur l'ancienne Théologie. Il faudroit y joindre de meilleures

* *Orig. lib. 1. p. 14.*

versions Latines, que celles que nous avons eûës jusques à present, de ce qui nous est resté du Grec d'Origene. Mr. Dupin ne devoit pas dire dans la *nouvelle Bibliotheque*, parlant des ouvrages d'Origene, Mr. Huët *nous a donné tout ce qu'il a pû trouver du texte Grec des commentaires d'Origene sur l'Ecriture sainte, avec une version Latine, dans laquelle il a mis en pratique les regles qu'il a données, de optimo genere interpretandi.* Si ce sçavant Bibliothecaire avoit consulté là-dessus Mr. Huët, il auroit appris de ce docte Prélat, qu'il a le plus souvent laissé dans son édition d'Origene les anciennes versions Latines, sans y toucher. Il reconnoît, par exemple, dans son édition du commentaire d'Origene sur saint *Jean*, qu'il a laissé la version de Ferrarius, quoiqu'il avouë qu'elle est obscure, & même peu exacte en plusieurs endroits, étant contenté de la retoucher quelquefois dans ses notes. Mais il est constant e la version de Ferrarius est pleine de utes, & que Mr. Huët n'a point relevé plûpart de ces fautes dans ses notes, il dit lui-même qu'il laisse ce soin là ses Lecteurs. *Laborat quoque vitiis*, dit e sçavant & éloquent Prélat, *expositio rarii, quorum partem observationis*

nostræ eluunt, partem Lectoribus per gandam relinquimus.

Je pourrois marquer ici plusieurs e ples des fautes grossieres qui sont d: version Latine de Ferrarius, & que Huët a laissées sans y toucher.

On peut dire néanmoins à la loi de Mr. Huët, qu'il nous a donné le Grec d'Origene tel qu'il l'a trouvé les exemplaires Grecs, sans en re cher de certains endroits qui sont op à la croyance de l'Eglise, & c'est ce Ferrarius n'a pas observé dans sa ver quoiqu'il témoigne avoir suivi e ment son exemplaire Grec, sans y changé la moindre chose. Ferrarius exemple, n'a pas mis dans sa versio tine ces paroles, qui sont dans le mentaire d'Origene sur saint Jean *Pere est autant, & même plus au du Fils, que le Fils & le Saint Espri au dessus des autres êtres, même le excellens.* Mr. Huët, qui les a dans le texte Grec & dans sa ver accuse cet Interprete d'avoir agi, en ce lieu, qu'en quelques autres, peu de sincerité. Perionius, dont avons aussi une version Latine de c me commentaire d'Origene sur Jean qui a été faite sur l'exemplaire

de la Bibliotheque du Roi, a conservé ces mêmes paroles dans sa version, parcequ'elles étoient dans son original. Et en effet, un Traducteur exact ne doit jamais alterer en quoi que ce soit les Auteurs qu'il traduit, non pas même dans les endroits qui sont contraires à la foi. Il peut seulement faire des notes sur ces endroits là. Cependant c'est un défaut assez commun à ceux qui ont traduit les ouvrages des Peres Grecs, surtout en Italie, comme on le peut voir dans les premieres versions Latines que nous avons des livres d'Eusebe. On a retranché de la *Démonstration Evangelique* tout ce qui paroissoit appuyer l'Arianisme & quelques autres erreurs, & même jusques à present nous n'avons point de version exacte & sincere de cet excellent ouvrage.

CHAPITRE III.

Jacobi Fabri Stapulensis Psalterium quintuplex, Gallicum, Romanum, Hebraïcum, Vetus, Conciliatum. Parisiis, ex Chalcotypa Henrici Stephani officina, è regione Scholarum Decretorum, anno Christi Salvatoris omnium 1509. *&* 1513. in fol.

ON est fort obligé à Jacques le Fevre d'Estaples, très connu dans la Republique des Lettres, d'avoir pris le soin de donner au Public ces anciens Pseautiers Latins qui ont autrefois été en usage dans l'Eglise Latine. Je ne sçai où Mr. Dupin a lû, que *le Pseautier de Jacques le Fevre à cinq colonnes a été imprimé à Caën en* 1515. *& à Paris en* 1523. Pour moi, je n'ai vû que les deux éditions qui sont de Henri Estienne pere de Robert, & qui toutes deux sont en très-beaux caracteres, & très-exactes. La premiere est de 1509. & la seconde est de 1513. Je crois aussi que quelques Moines de saint Germain des Prez se sont trompez, lors qu'ils ont écrit que cet ouvrage a été imprimé dans leur Monastere. *Impressum*, disent-ils, *in Parisiensis Germani Cœnobio anno* 1508.

Ils n'ont point apparemment entendu les paroles d'Estienne, qui dit : *Absolutum fuit hoc opus quintuplicis Psalterii in Cœnobio S. Germani propè muros Parisienses, anno à natali Christi Domini* 1508. Estienne a voulu seulement marquer par là, qu'il avoit composé & achevé ce recueil dans le Monastere de saint Germain des Prez, où il étoit souvent, pour consulter les beaux manuscrits Latins de cette Abbaye. Et en effet, il ajoute ensuite qu'il a été imprimé dans sa boutique, qui étoit vis à vis des Ecoles du Droit Canon, & qu'il a achevé sa premiere impression en 1509. *Ex Chalcotypa Henrici Stephani officina è regione Scholarum Decretorum.* Le Fevre a mis à la tête de ce Pseautier à cinq colonnes une épitre addressée au Cardinal Briçonnet, qui sert comme de préface, où il observe, que saint Augustin dans son commentaire sur les Pseaumes a suivi l'ancien Pseautier, qui est moins exact que les autres éditions, & que ce saint Docteur abandonne souvent le veritable sens : *Augustinum Psalterium vetus, quod minùs cæteris castigatum est, sequutum, sæpiùsque relictâ Psalmi intelligentiâ evagari.* Il ajoute que Cassiodore s'est attaché à la Psalmodie Romaine, *Psalmodiæ Romanæ.* Le Fevre explique plus en

ne ſçai quelle pieté mal entenduë, en a retranché tout ce qui lui paroiſſoit appuyer l'Arianiſme & quelques autres erreurs, mais on doit bien plûtôt rechercher dans un Interprete, dit judicieuſement Vigier, la fidelité & l'exactitude, que la pieté, *Sed in Interprete fides magis commendari ſolet, quàm pietas.* Auſſi la verſion Latine de ce ſçavant Jeſuite eſt-elle très-exacte. Le P. Labbe a eû raiſon de la qualifier de verſion très-petite & très-exacte, *Fortiſſima & caſtigatiſſima Interpretatio.*

Vigier a fait ſa verſion ſur deux exemplaires Grecs de la bibliotheque du Roi, & avant lui Robert Etienne avoit donné au Public une belle édition Greeque de cet ouvrage ſur un de ces manuſcrits. On trouve dans cette même bibliotheque un autre exemplaire manuſcrit Grec de la Préparation Evangelique, qui eſt aſſez exact, & different en pluſieurs endroits de ceux que Vigier a conſultez ; mais il ne contient que cinq livres. Je ne rapporterai point ici les diverſes leçons de ce manuſcrit, en quoi il eſt different des deux autres. Il ſuffit que j'indique en general cet exemplaire, afin que ſi quelque Sçavant avoit le deſſein de réimprimer cet excellent ouvrage qui eſt devenu aſſez

l'ancien, qui est celui dont les Eglises se servoient avant que saint Jerôme y eut mis la main, & pour ce qui est de celui qu'on appelle *Conciliatum*, on lui a donné ce nom, dit le Fevre, parce qu'on y a ajouté & changé un petit nombre d'endroits sur le Gallican, pour le rendre plus exact, & quelquefois plus intelligible.

Voilà en peu de mots la disposition du Pseautier Latin à cinq colonnes, telle que Jacques le Fevre la représente dans sa préface, & il ajoûte, qu'il a travaillé à cet ouvrage dans le Monastere de saint Germain, *in Monasterio S. Germani*, en le rangeant & le disposant de cette maniere en trois classes, & sur trois colonnes ; sçavoir, *Psalterium Gallicum*, *Romanum*, *Hebraïcum*, & à chaque Pseaume il a ajouté un petit commentaire, ou plûtôt de petites notes, ne pouvant approuver, comme il le témoigne, les longs commentaires d'Origene, de Didyme, d'Arnobe, d'Eusebe, de saint Hilaire, de saint Jerôme, de saint Ambroise, de saint Augustin & de Cassiodore.

Le Fevre ajoute encore dans cette même préface, que nos anciens Peres ont pris un grand soin de faire copier ces

trois Pseautiers rangez sur trois col nes, & de les conserver ; ce qu'il pr ve par les anciens exemplaires qu'il trouvez dans plusieurs bibliotheques dit de plus, que les Chartreux & Celestins, qui avoient dans leurs bib theques des exemplaires de cet an Pseautier à trois colonnes, l'ont exh à le donner au Public, & que même pieux Religieux l'ont aidé dans ce vail. Il dit enfin, que le Pseautier main & le Gallican different peu l'un l'autre, & il en donne des preuves ; qu'il fait aussi à l'égard des autres Pse tiers, marquant en particulier les droits où ils sont differens, & ces di rences sont peu considerables.

CHAPITRE IV.

Eusebii Pamphilii Cæsareæ Palæstinæ E copi Præparatio Evangelica, Græcè Latinè, Parisiis, anno 1628. folio.

TOute l'antiquité Ecclésiastique nous a donné aucun ouvrage si re pli d'érudition, soit payenne, soit clésiastique, & même Juive, qu'est Préparation Evangelique d'Eusebe de

ſarée. L'Empereur Julien, qui avoit ſenti la force de ce livre tout divin, & combien il étoit utile pour établir la verité de la Religion Chrétienne contre le paganiſme, ne pût s'empêcher de charger d'injures ce ſçavant Evêque dans les livres qu'il a écrits contre les Chrétiens. Juſqnes à Vigier, ſçavant Jeſuite, qui en a donné une belle édition Grecque & Latine avec quelques notes critiques, l'on n'avoit eû rien d'exact principalement pour le Latin. Car George de Trebizonde, qui a donné le premier en Latin cet excellent ouvrage en 1480. à la fin du quinziéme ſiécle, l'avoit eſtropié, en l'alterant d'une ſi étrange maniere, qu'à grand peine y pouvoit-on reonnoître le veritable Euſebe. Il témoigne dans ſon épitre dédicatoire addreſſée au Pape Nicolas V. qu'il a fait ſa verſion ſur un exemplaire manuſcrit qu'il avoit trouvé dans Rome, & que comme Euſebe a écrit cet ouvrage avant le Concile de Nicée, & lorſqu'il étoit encore Arien, il en avoit retranché toutes les erreurs par l'ordre que ce Pape lui en avoit donné. *Gaude*, dit George de Trebizonde parlant au Pape Nicolas V. *ſenſibus tuo juſſu amputatis, roſas ſolummodo Latinis hominibus hac traductione obtulimus.* Ce docte Grec, par je

ne sçai quelle pieté mal entenduë, en a retranché tout ce qui lui paroîssoit appuyer l'Arianisme & quelques autres erreurs, mais on doit bien plûtôt rechercher dans un Interprete, dit judicieusement Vigier, la fidelité & l'exactitude, que la pieté, *Sed in Interprete fides magis commendari solet, quàm pietas.* Aussi la version Latine de ce sçavant Jesuite est-elle très-exacte. Le P. Labbe a eû raison de la qualifier de version très-petite & très-exacte, *Fortissima & castigatissima Interpretatio.*

Vigier a fait sa version sur deux exemplaires Grecs de la bibliotheque du Roi; & avant lui Robert Etienne avoit donné au Public une belle édition Greeque de cet ouvrage sur un de ces manuscrits. On trouve dans cette même bibliotheque un autre exemplaire manuscrit Grec de la Préparation Evangelique, qui est assez exact, & different en plusieurs endroits de ceux que Vigier a consultez; mais il ne contient que cinq livres. Je ne rapporterai point ici les diverses leçons de ce manuscrit, en quoi il est different des deux autres. Il suffit que j'indique en general cet exemplaire, afin que si quelque Sçavant avoit le dessein de réimprimer cet excellent ouvrage qui est devenu assez

ire (au moins l'édition de Paris) il puiſ-
: y avoir recours. Peutêtre ſeroit-il à
ropos, ſi l'on en donnoit une nouvelle
dition, d'y ajouter des notes plus amples
ue celles de Vigier, quoi qu'elles ſoyent
ès-bonnes en leur genre, & d'un ha-
ile Critique. S'il y a quelque choſe à
prendre dans ſes notes, c'eſt qu'en quel-
ues endroits, pour expliquer de certains
iots Pheniciens, ou Egyptiens, il a re-
urs à la langue Hebraïque. Il eſt vrai
ue la langue Phenicienne étoit la même
ue l'Hebraïque; mais il n'y a rien de ſi
certain que ces ſortes d'étymologies.
Vigier auroit pû donner des remarques
ritiques plus amples ſur de certains cu-
rages anciens qu'Euſebe a citez comme
tant veritablement de ceux dont ils por-
tent les noms, & qui ſont néanmoins
ès ſuſpects, ou mêmes ſuppoſez.

CHAPITRE V.

Ejuſdem Euſebii libri de Demonſtratione Evangelicâ etiam Pariſiis editi. In folio anno 1628.

IL faut joindre au livre de la Préparation Evangelique ceux que le même Euſebe publiez ſous le tître de *Démonſtration*

Evangelique. Ces derniers ont cet avantage sur les premiers, qu'approchant davantage de la verité de l'Evangile, l'Auteur y est entré plus particulierement dans les Mysteres de la Religion Chrétienne, & c'est ce qui lui a donné occasion d'expliquer plusieurs beaux passages, tant de l'ancien, que du nouveau Testament. Quoiqu'il suive ordinairement pour l'ancien Testament la version des Septante, qui étoit à lors répanduë dans toutes les Eglises de l'Empire, il ne laisse pas que de citer quelquefois l'original Hebreu, & de le préferer à cette ancienne version, qu'on regardoit en ce tems-là comme divine & inspirée, parce qu'il lui paroit plus clair & plus intelligible *. Il fait la même chose à l'égard de la version d'Aquila, qu'il cite comme un Interprete exact. C'est ainsi qu'après avoir rapporté ces paroles du Pseaume 44. v. 7. *Sedes tua Deus in sæculum sæculi* &c. selon la version des Septante, il ajoute : L'Ecriture des Hebreux est bien plus claire, aussi bien qu'Aquila qui l'a interpretée exactement traduisant de la sorte &c. λευκότερον δὲ τούτων ἡ Ἑβραϊκὴ παρίστησι γραφὴ ἣν πρὸς ἀκρίβειαν ἡρμήνευσεν ὁ Ἀκύλας &c. Ensorte qu'Eusebe n'est pas seulement Théologien ; mais il est aussi Critique, alleguant souvent les

* Euseb. Dem. lib. p. 181.

versions Grecques d'Aquila, de Theodotion & de Symmaque; & c'est ce qu'il fait en plusieurs autres endroits, quelquefois même avec trop de subtilité. Il soutient, par exemple *, qu'au ch. 3. d'Habacuc v. 2. il ne faut pas lire ἐν μέσῳ δύο ζώων, avec un accent aigu sur la pénultiéme, c'est à dire, *in medio duorum animalium*, comme on lisoit autrefois dans l'ancienne Vulgate Latine qui avoit été faite sur le Grec des Septante; mais qu'il faut lire ἐν μέσῳ δύο ζωῶν avec un circonflexe sur la derniere syllabe, c'est à dire, *in medio duarum vitarum*. Quoique cette difference ne consiste que dans la difference d'un accent, elle ne laisse pas d'être de quelque importance pour le sens de la prophetie, que les anciens Docteurs de l'Eglise ont entenduë de JESUS-CHRIST. Il semble que l'Eglise Latine ait approuvé la premiere leçon, *in media duorum animalium*, lorsqu'elle dit dans son office de la Nativité, *O! Magnum mysterium & admirabile sacramentum, ut animalia viderunt Dominum natum jacentem in præsepio*, laquelle interpretation est aussi appuyée par Saint Augustin disputant contre les Juifs; & c'est de là sans doute que tire son origine la représentation du bœuf & de l'âne dans la crêche.

* *Lib. 6. Dem. p. 279.*

Mais après tout, si l'on examine avec quelque application plusieurs propheties qu'Eusebe entend de JESUS-CHRIST, ses raisonnemens ne sont pas toûjours concluans, parceque ces propheties semblent avoir un autre sens litteral. Il a néanmoins suivi une méthode qui étoit reçûë avant lui dans l'Eglise, comme on le peut prouver par Saint Justin Martyr & par quelques autres anciens Peres, qui ont employé ces sortes de preuves contre les Juifs, & qu'il ne faudroit pas employer aujourd'hui, si l'on avoit à disputer contre eux.

L'exactitude d'Eusebe paroit encore sur ces paroles du Pseaume 70. v. 5. *Tu Domine spes mea.* Il a remarqué qu'on lit dans le texte Hebreu en cet endroit le grand nom *tetragrammaton*, de quatre lettres, c'est à dire, le nom *Jehova*, τὸ κύριον διὰ τοῦ τετραγράμμου ὀνόματος ἐν τῷ ἑβραϊκῷ φέρεται, & que les Hebreux nomment ineffable : ὅπερ ἀνεκφώνητον εἶναι λέγοντες ἑβραίων παῖδες. Puis il ajoute cette autre remarque qui merite qu'on y fasse attention, que les Juifs n'appliquent ordinairement ce grand nom qu'à Dieu seul, c'est à dire, à Dieu souverain ; mais que les Chrétiens l'appliquent aussi à la Divinité du Verbe, comme il l'a démontré ail-

leurs par plusieurs passages de l'Ecriture, ἐπὶ μόνου τοῦ Θεοῦ παραλαμβάνειν εἰώθασιν ἡμεῖς δὲ καὶ ἐπὶ τῆς τοῦ λόγου θεότητος ἐν πλείσταις κειμένων γραφαῖς παραδεδείχαμεν. Il n'est pas surprenant, que les Juifs qui ne reconnoissent point le Mystere de la Trinité, n'attribuent qu'au seul Dieu souverain le grand nom *Jehova*, qui est son nom essentiel, mais l'observation que fait ici Eusebe, qui a déja demontré, que ce grand nom convient aussi dans l'Ecriture au Verbe, est une preuve convaincante contre les Sociniens, que le Verbe est aussi veritablement Dieu que son Pere. Les anciens Peres Grecs, qui ont sçû cette distinction du nom essentiel de Dieu d'avec ses autres noms, marquoient aux marges de leurs écrits *Jehova*, vis à vis de κύριος, *Seigneur*, toutes les fois que le mot de *Jehova* étoit dans le texte Hebreu; mais comme ils le marquoient en caracteres Grecs, & de la gauche à la droite, au lieu que les Hebreux lisent & écrivent leurs mots de la droite à la gauche, il arriva de là; qu'au lieu des quatre lettres Hebraïques qui composent le nom *Jehova*, ils écrivirent en leurs caracteres πιπι. comme on le voit encore dans quelques livres Grecs même imprimez. Eusebe cite encore * un long passage du

* *Demonst. lib.9. p.* 451.

chap. 42. d'Isaïe v. 1. où il lit dans les Septante, *Jacob puer meus &c.* que Saint Matthieu chapitre 12. v. 18. a entendu de JESUS-CHRIST. Observez, dit Eusebe, que Saint Matthieu cite indéfiniment cette prophetie, sans exprimer le nom de *Jacob*, ou *Israël*, mais qu'il dit simplement, *Ecce puer meus quem elegi*, conformément à l'original Hebreu, & il remarque en même tems que le mot de *Jacob* est noté d'un obele dans la version des Septante, d'où il infere, que Saint Matthieu, qui étoit Hebreu, & qui entendoit la langue Hebraique, a suivi le texte Hebreu. D'où enfin il conclud, que cette prophetie convient à JESUS-CHRIST seul; cette même remarque se trouve dans Saint Jerôme.

Quoique l'exactitude d'Eusebe soit grande dans ses citations, on le soupçonne néanmoins d'avoir cité à faux * un passage de Josephe touchant JESUS-CHRIST, comme l'ayant lû dans le livre 18. des Antiquitez de cet Historien, & qui cependant ne s'y trouve point; il semble être le premier qui l'ait lû, ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il l'a forgé lui-même. Et en effet Origene, qui étoit avant lui, & qui avoit eû plusieurs occa-

* *Dem. lib. 3. p. 124.*

de le citer, s'il avoit été veritable de Josephe, n'en a fait aucune men-

fin les Samaritains n'ont pas été in-
us à Eusebe ; car outre qu'il cite
sa Chronique leur exemplaire He-
du Pentateuque, il dit liv. 9. de
éparati n Ev. ngelique, apiès Eu-
nus, qu'Abraham retournant victo-
après la défaite des quatre Rois, fut
par Melchisedech, grand Sacrifica-
dans le temple qui étoit sur le mont
im ἀϱγαϱιζιν. On lit aussi dans l'Iti-
re d'un Auteur qui vivoit au tems
mpereur Constantin, que les Sama-
s disent qu'Abraham avoit offert des
ices sur cette montagne ; & que la
e Samaritaine dont il est parlé dans
ngile de Saint Jean c. 4. v. 20. fait
on à cela, lorsqu'elle dit : *Nos Peres*
doré sur cette montagne &c. Les Sa-
ains prétendent, que Josuë a bâti
mple sur cette montagne par l'or-
e Moyse ; ce qui a plus l'air d'une
, que d'une veritable histoire. En
, les histoires des Samaritains sont
lies de traditions fausses, aussi bien
elles des Juifs, & ils semblent même
encheri sur ceux-ci.

reste, nous n'avons point d'autre

version Latine jointe au texte Grec d'Eu-
sebe, que celle de Donat de Verone, qu
n'est pas assez exacte. Ceux là se trom
pent qui ont crû que Vigier en étoit auss
l'Auteur ; ce qui est manifestement faux
ce docte Jesuite, qui étoit très-sçavant e
Grec & en Latin, & de plus fort exerc
dans le stile d'Eusebe, ne seroit pas tom
bé dans les fautes manifestes qui sont dan
cette version. Je n'en rapporterai ic
qu'un exemple, mais qui est conside
rable. Il dit, liv. 6. de sa Demonstra
tion Evangelique p. 291. ὁ δὲ γεγονὼς
καὶ τὰς ἔξωθεν ἰουδαϊκὰς δευτερώσεις ἀπηκριβωκὼ
Ces paroles sont ainsi traduites san
aucun sens : *At Josephus præter ea quæ i*
sacris litteris scripta sunt, etiam ea qu
intrinsecùs quasi secundo loco apud Judæo
habentur, summa diligentia persequutu.
Mais Eusebe a voulu marquer par ces pa
roles, que Josephe dans son histoire, a
lieu de suivre exactement le texte sacré
comme il l'avoit promis, a rapporté le
deuteroses, ou traditions de ceux de sa na
tion, au lieu du texte sacré. Et en eff
cet Historien, qui écrit de la sorte de
Pharisiens, a confondu souvent leurs ex
plications avec le texte sacré, & c'est se
lon ce sens qu'il fait profession de s'atta
cher entierement aux livres sacrez, me

tant les traditions ou interpretations de ceux de sa secte dans le même rang que le texte de l'Ecriture, & même encore aujourd'hui les Juifs Rabbanistes, successeurs de ces anciens Pharisiens, font aller de pair leurs *deuteroses*, ou leur Talmud, avec l'Ecriture sainte, comme venant, selon eux, également de Dieu. Ces *deuteroses*, quoique les Juifs ne les eussent pas encore mises par écrit, ne laisserent pas d'être sçuës de leurs Docteurs, qui en gardoient quelques mémoires écrits pour leur usage particulier, sans qu'ils les publiassent. Plusieurs Peres qui frequenterent les Rabbins, & entre autres Origene, Eusebe & Saint Jerôme, ont eû connoissance du mot de *deuteroses*, qui est la même chose en Grec que *misnajoth* en Hebreu, & ce mot même de *deuteroses* n'a pas été inconnu à Saint Augustin, qui en a fait aussi mention, comme d'un terme fort connu de son tems. Il seroit à souhaiter que quelque habile homme donnât une nouvelle traduction Latine des livres de la Démonstration Evangelique, celle de Donat de Verone, quoique sçavant dans la langue Grecque & dans la Latine, n'étant pas assez exacte. Il la fit par l'ordre de l'illustre Matthieu Gibert Evêque de Verone son patron, sur un

ſimi Interpretis monimenta, quem accuratiſſimi judicii Scriptor Joannes Maldonatus in cap. 17. Matthai dixit eſſe in verborum proprietatibus obſervandis diligentiſſimum, tandem ornatè, & Gracè ſimul ac Latinè, evulg.t ad eruditorum omnium utilitatem. Le ſeul témoignage de Maldonat en faveur d'Euthymius eſt une preuve évidente du merite de ce ſçavant & judicieux Grec.

Outre ce Commentaire Grec d'Euthymius ſur les quatre Evangiles, il en a compoſé un ſur les Pſeaumes; dont nous n'avons non plus qu'une verſion Latine; mais qui n'eſt pas ſi exacte, que celle de Hentenius. Il y a pluſieurs exemplaires Grecs manuſcrits de ce Commentaire dans la bibliotheque du Roi. M. le Moyne, Théologien de Leyde, a publié le premier en Grec la belle préface qui eſt à la tête de ce Commentaire ſur les Pſeaumes; mais ayant conferé ſon édition Grecque avec un des exemplaires de la bibliotheque du Roi, je l'ai trouvée ſi défectueuſe & ſi remplie de fautes, que j'ai été obligé de copier entiere cette préface, comme elle eſt dans le manuſcrit du Roi coté 2400. qui eſt d'une bonne main & aſſez correct.

Il ne reſte qu'à parler de la Panoplie d'Euthymius

ymius, que nous n'avons aussi
Latin, & dont il y a des exemplai-
ecs dans la bibliotheque du Roi, &
autres un cotté 2399. qui est cor-
: très-bien écrit. En voici le titre:
ν μοναχοῦ τοῦ ζυγαβηνοῦ δογματικὴ πα-
Ce qui répond au tître de la ver-
tine, *Euthymii Monachi Zygabeni*
tica Panoplia. Il y a néanmoins cet-
erence entre le manuscrit Grec du
la version Latine, qui a été impri-
pour la premiere fois à Venise *in fo*.
1555. que l'édition Latine est par-
en deux volumes, mais cette divi-
ient plûtôt du Traducteur Latin,
e l'exemplaire Grec; car tout l'ou-
tant dans la version que dans l'ori-
est divisé en de certaines sections
les *tîtres*, τίτλοι; & même le se-
volume dans l'édition Latine com-
le douziéme tître, où il est traité
Esprit, *Titulus duodecimus de Spiri-
to*; preuve évidente, que ce partage
mier & de second volume vient du
cteur, qui n'avoit point apparem-
rouvé la Panoplie entiere d'Euthy-
dans un seul volume; mais séparé-
& peutêtre même en diverses bi-
eques, ce qui arrive assez souvent
es manuscrits Grecs.

plus conforme à la version Latine de Zinus, que les manuscrits de la bibliotheque du Roi. Le tître 12. y est exprimé ainsi : περὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος τοῦ μεγάλου Ἀθανασίου ἐκ τοῦ λόγου τοῦ περὶ τῆς ἐνσάρκου ἐπιφανείας τοῦ Χριστοῦ, auquel répondent ces mots de la traduction Latine de Zinus : *Titulus duodecimus de Spiritu sancto, magni Athanasii, ex oratione de Christi adventu in carne.* On lit ensuite après cette section, qui est tirée de S. Athanase, le *paratitle*, ou *appendix*, pris du discours de Photius contre les Latins, touchant la procession du S. Esprit ; au lieu que dans le manuscrit du Roi il contient divers extraits des ouvrages de S. Basile. Il est à propos de remarquer ici, que ces sortes de recueils, qui ont été tirez de divers ouvrages des Peres, sont fort differens les uns des autres, & cette difference vient ordinairement de ceux qui les ont copiez.

CHAPITRE VII.

Lexicon Ciceronianum, quo varia veterum Græcorum loca à Cicerone Latinè expreſſa. Excuſum ab Henrico Stephano. Pariſiis, in 8°. an. 1557.

CE Dictionnaire des mots Grecs traduits en Latin par Ciceron, peut être d'une grande utilité à ceux qui traduiſent des livres Grecs en Latin : ils ne ſçauroient mieux faire, que de le prendre pour leur modele ; car on ne trouve dans ce recüeil, fait avec beaucoup de ſoin par Henri Eſtienne, que les mots que Ciceron a traduits, comme Interprete, & non pas comme Orateur, ou Paraphraſte, & c'eſt ce qu'on peut diſtinguer facilement dans les ouvrages de Ciceron. Si nous avions encore aujourd'hui le Timée de Platon, les Oeconomiques, & quelques autres ouvrages Grecs qu'il avoit mis en Latin comme ſimple Interprete, nous apprendrions dans ces verſions la veritable manierè de traduire, qui eſt connuë de très-peu de perſonnes, car ces traductions de Ciceron étoient des diſcours entiers & bien liez, au lieu que ce *Lexicon*, ou Dictionnaire, ne contient que des mots ſépa-

rez les uns des autres, & qui ne font point un difcours continüé. Comme Budée a inferé dans fes Commentaires de la langue Grecque plufieurs chofes qui regardent la langue Latine, on en peut auffi tirer de grands fecours, pour imiter Ciceron dans la maniere de traduire le Grec en Latin.

CHAPITRE VIII.

P. Virgilii Maronis opera omnia, argumentis, explicationibus ac notis illuſtrata, à Joanne Ludovico de Lacerda Toletano è Societate Jeſu. Coloniæ Agrippinæ, anno 1647. tribus volumin. in folio.

ON ne peut rien voir de plus fçavant, de plus judicieux, & de plus exact, que les remarques du Jefuite Lacerda fur Virgile. Ceux qui ont travaillé depuis lui fur ce Poëte, ont emprunté de ce docte Jefuite ce qu'ils ont de meilleur. Il feroit feulement à fouhaiter, que fon ouvrage fût un peu plus commun, & qu'on le réimprimât en plus petite forme, afin qu'il pût être entre les mains de tous ceux qui lifent Virgile. Je ne m'arrêterai point à faire des remarques fur cet excellent ouvrage, parceque ceux qui s'appliquent

à l'étude des belles Lettres doivent l'avoir entier. Il paroit de l'épitre dedicatoire de l'Auteur, que son livre a été imprimé dès l'année 1608. au moins le premier volume, qui contient les Bucoliques & les Georgiques, car elle est datée de cette même année, & écrite de Madrid.

CHAPITRE IX.

Sibyllina Oracula ex veteribus codicibus aucta, renovata, & notis illustrata, à D. Joanne Opsopao Brettano, cum interpretatione Latina Sebastiani Castalionis. Edit Parisiis, in 8°. *anno* 1599. *Opus posthumum.*

CEux qui voudront lire les Oracles qu'on nomme vulgairement *Sybillins*, doivent préferer cette édition Grecque & Latine d'Opsopæus à celle que Sebastien Castalio, ou Chastillon, avoit publiée en ces deux langues dès l'année 1546. avec quelques notes. On lit à la tête de cette édition une docte préface d'Opsopæus, où il prétend prouver, contre l'opinion commune des Peres, que ces vers ne sont point veritablement des Sibylles. Je ne m'opposerois pas au sentiment commun, dit cet Auteur, si le

tems, l'ordre, la diction n'y sembloient être manifestement contraires : *A quo consensu recedere nefas duxissem, nisi tempus, ordo, dictio, horum Oraculorum autoritatem elevare viderentur.* Il prétend même appuyer son opinion sur l'autorité des Saints Peres, qui ont assûré qu'aucune Sibylle n'a été avant Moyse, & cependant la Sibylle au liv. 3. p. 256. publie des propheties touchant Moyse, prédit le deluge p. 183. & dit qu'elle a été dans l'arche avec Noé. On trouve de plus dans ces vers Sibyllins de certaines opinions qui ne peuvent être nées qu'aprés l'établissement du Christianisme, ce que l'Auteur justifie par quelques exemples. D'où il conclud, que ces Oracles ont été plûtôt composez par quelqu'un imbu de ces opinions, que par la Sybille : *Unde non levis suspicio me tenet Oracula ista à quodam opinionibus illis imbuto, potiùs quàm à Sibylla concinnata fuisse.* L'Auteur apporte plusieurs autres raisons, tant dans la préface, que dans ses notes, pour appuyer son sentiment ; & quoiqu'il les propose d'une maniere fort moderée, elles ont beaucoup de vraisemblance, & meritent qu'on y fasse attention. Il ajoute enfin dans la préface, qu'il a consulté deux exemplaires manuscrits, dont l'un

qui étoit entier appartenoit à François Pithou, & qu'il avoit trouvé l'autre, qui étoit défectueux, dans la bibliotheque du Roi.

On voit à la tête de cet ouvrage le livre du sçavant Onuphrius Pumminus touchant les Sibylles, & les vers Sibyllins. On y lit aussi un grand nombre de témoignages des Auteurs touchant les Sibylles, & divers éloges; & à la fin des huit livres de ces vers Sibyllins imprimez en Grec & en Latin & en assez beaux caracteres, on lit quelques fragmens de ces Oracles avec des notes qui sont d'Opsopæus, de Betultius & de Castalio. On y a aussi joint quelques corrections de Turnebe, sur le premier livre & sur une partie du second.

Outre tout cela le livre huitiéme contient *l'acrostichis* touchant JESUS-CHRIST, qui avoit déja été imprimée par Aldemanuce & par Gyrauld. Mais Opsopæus, qui publie de nouveau cette piece, remarque en même tems, qu'aucun des anciens n'en a fait mention avant Eusebe & S. Augustin, & que cependant les sçavans croyent communément que c'est la même dont Ciceron fait mention dans le liv. 2. *de Divinatione*; mais parce que Ciceron doute de la verité de ces vers

acrostiches, Opsopæus apporte la réponse de Castalio; puis il ajoute cette remarque critique : „ Mais pour moi, quoique „ je souscrive volontiers à l'opinion com„ mune des Sçavans, il y a néanmoins „ deux choses qui m'empêchent d'y don„ ner entierement les mains. La princi„ pale est, que S. Justin Martyr, Theo„ phile d'Antioche, Athenagoras, Cle„ ment d'Alexandrie & Lactance, qui „ ont très-souvent cité avec éloge les vers „ Sibyllins, n'ont pas dit un seul mot „ de cette acrostiche.

Ce même recüeil d'Opsopæus renferme les Oracles magiques de Zoroastre avec les scholies de Plethon & de Psellus, publié pour la premiere fois sur les manuscrits de la bibliotheque du Roi. Opsopæus produit d'abord les témoignages des anciens Ecrivains qui ont parlé de Zoroastre, & entr'autres celui de Pline, qui au liv. 7. c. 16. de son hist. natur. dit, que Zoroastre est le seul qui ait ri le jour de sa naissance, & que le cerveau lui palpita si fort, qu'il repoussoit la main, ce qui étoit un présage de sa science : *Risisse eodem die quo genitus esset unum hominem accepimus Zoroastrem : eidem cerebrum ita palpitasse, ut impositam repelleret manum, futuræ præsagio scientiæ.* Mais

quoi qu'en dise Pline, qu'on ne doit pas toûjours croire, ce n'est pas une chose fort extraordinaire de voir rire des enfans aussi-tôt qu'ils sont nez.

Plethon, à la fin de ses notes sur ces prétendus Oracles de Zoroastre, dit qu'ils ont été confirmez par plusieurs personnes illustres, & principalement par les Philosophes Pythagoriciens & par les Platoniciens. Mais il est aisé de juger que ces Oracles ont été fabriquez exprès par quelques anciens Sectaires, apparemment par les Gnostiques, qui ont forgé plusieurs autres ouvrages semblables, qu'ils avoient pris de la Philosophie de Pythagore & de Platon. En effet, on y trouve partout de très-belles choses, qui ont été empruntées de ces deux Philosophes, & qui ont fait illusion à plusieurs anciens Ecrivains Chrétiens. Plutarque dit, que Zoroastre étoit si ancien qu'il vivoit cinq mille ans avant la guerre de Troye.

On a inseré dans ce même recüeil une explication de ces mêmes Oracles, qui sont appellez en ce lieu *Oracles des Chaldéens*, Χαλδαϊκὰ λόγια, mais ceux-ci sont assez differens de ceux qui portent le nom de Zoroastre. On trouve encore dans ce même recüeil une explication courte des

dogmes des Chaldéens, qui est aussi de Psellus. On y établit sept mondes, dont le premier est le monde de feu, trois autres ensuite étherées, & enfin trois materiels. Ces mondes ont chacun leur Conducteur, ou Gouverneur, qui sont de la même nature, que le monde dont ils sont les Gouverneurs. Par exemple, le monde de feu est gouverné par un Prince qui est de feu, *igneus*, & ainsi des autres; mais il n'y a qu'un seul principe de toutes choses, & qui est bon. Au reste, la lecture de ces Oracles supposez qui sont anciens peut être de quelque utilité, non seulement pour entendre la Theologie des Gnostiques, secte fort étenduë au commencement de la Religion Chrétienne; mais même les ouvrages des plus anciens Peres de l'Eglise. On lit, par exemple, entre ces Oracles des Chaldéens celui-ci: *Ne changez jamais les noms barbares*, ὀνόματα βάρβαρα μήποτ' ἀλλάξῃς. Psellus dit dans sa note sur cet Oracle, que chaque nation a de certains mots qui viennent de Dieu, & qui ont une merveilleuse vertu dans les choses sacrées, comme sont les noms de Seraphim, de Cherubim & autres semblables. Cette vertu propre à de certains noms, qui vient des Philosophes Pythagoriciens & des Platoniciens,

se trouve répanduë dans les livres d'Origene, principalement dans ceux qu'il a écrits contre Celse. Je finis mes reflexions sur ces anciens Oracles en remarquant, qu'on y trouve quelques vestiges de la Trinité; mais d'une Trinité Platonicienne, & conforme à l'ancien Arianisme.

CHAPITRE X.

David Blondel sur les Sibylles, imprimé à à Paris in 4°. *en* 1649.

QUoïque Blondel, fameux Calviniste de France, soit quelquefois outré dans ses sentimens contre l'Eglise Romaine, son ouvrage sur les Sibylles, qui est devenu assez rare, n'a pas laissé d'avoir une approbation assez universelle, même parmi les plus sçavans Catholiques. L'illustre Mr. Hüet, ancien Evêque d'Avranche, a suivi le sentiment de cet Ecrivain sur les Oracles Sibyllins. Et en effet, comme cet ouvrage ne regarde point les controverses de la Religion, mais plûtôt des faits de pure critique, on doit se rendre aux raisons de ce sçavant Calviniste, lorsqu'elles sont bonnes & convaincantes. Or qui que ce soit qui lira son ouvrage sans prévention, jugera facilement que les

vers Sibyllins viennent plûtôt d'un imposteur, que d'une propheteſſe, quelque autorité que les anciens Peres ayent donné aux Sibylles, & après eux pluſieurs ſçavans Ecrivains de ces derniers tems.

Blondel a dédié ſon livre à Mr. Sarrau Conſeiller au Parlement de Paris, qui étoit auſſi Calviniſte. Il a été imprimé ſans privilege, ſans approbation, & même ſans aucune permiſſion du Lieutenant de Police, laquelle permiſſion étoit néanmoins accordée aux Calviniſtes ſur l'atteſtation de quelque Miniſtre de Charenton, lorſque leur Religion étoit tolerée en France conformément à l'Edit de Nantes. On a mis ſeulement au commencement du livre : *Se vend à Charenton, par la veuve Perier & Nicolas Perier demeurant à Paris, ruë neuve Sainte Anne près le Palais.*

Cet Auteur obſerve que des Ecrivains ſçavans & graves, Onuphrius, Sixte de Sienne, les Cardinaux Baronius, & Bellarmin, Montaigu, & quelques autres, ont ſuivi l'opinion commune, qui eſt une erreur populaire. Il s'étonne de plus, que le Jeſuite Poſſevin, qui a découvert l'impoſture des livres Sibyllins, ait mieux aimé les croire corrompus, que ſuppoſez. Il prétend que les huit livres viennent de la main d'un impoſteur qui les a

fabriquez. Il blâme de plus Opso-
Imprimeur de Basle, d'avoir inseré
le corps des Orthodoxographes, les
es Sibylles, & quelques Oracles des
Dieux.
ondel conjecture qu'on a forgé les
les presqu'en même tems que les
stiques, qui appelloient la femme de
Noria, & se vantoient d'avoir de ses
s. Vers ce tems-là, dit-il, on a for-
n faux Trimegiste, & Asclepius, qui a
osé à Saint Augustin *de civ.lib.*8.*c.*23.
16. & un Hystappes du fond de la
e parlant Grec. Il remarque qu'Hilai-
iacre *in* 1.*Corinth.* 2. 12. croit, con-
e sentiment de plusieurs autres Pe-
que les Sibylles sont plûtôt l'ouvrage
fanatique, que d'un homme divin.
it que l'Imposteur qui a pris le nom
ira de Noé, & a persuadé à St. Jus-
qu'il étoit *la fille de Berose*, étoit
tien de profession, mais ignorant de
igue Hebraïque & de la vraye Theo-
e, aussi bien que de la Geographie,
e l'Histoire, & qu'il a composé sa rap-
e entre l'an 138. auquel Adrien a fini
ngueur, & l'an 142. ou 151. auquel le
linal Baronius tient avec plusieurs au-
, que Saint Justin a présenté son apo-
e à l'Empereur Antonin, & aux Ce-
ses fils adoptifs.

Le même Blondel releve assez fortement la grande confiance avec laquelle Saint Justin soutient, que Samosangus, Idole des Sabins, est la statuë de Simon le magicien. Il reprend aussi plusieurs fautes de Clement d'Alexandrie, dont celles qui regardent la Chronologie & l'Histoire paroissent être bien relevées; mais il n'en est pas de même de quelques autres, comme ce que Clement dit des divers noms de Moyse & de quelques autres: car Clement parle à la maniere des Mystes de ce tems-là, & cette mystagogie ou cabale, qui n'a rien de réel, étoit alors assez en usage parmi les Egyptiens & les Hebreux: & c'est ce que Blondel n'a pas sçû.

Cet Auteur ne parle pas seulement des Sibylles forgées par quelque imposteur Chrétien, ou plûtôt demi-Chrétien, il traite aussi des Sibylles du paganisme, & il en parle doctement, & en homme qui avoit étudié cette matiere. Il conste, dit-il, que les Anciens n'ont jamais rien eû de bien certain touchant leurs Sibylles, & l'embrasement des livres vendus par une de ces Sibylles à Tarquin &c. Un fourbe, ajoute-t'il, aura pris de là occasion de supposer des livres Sibyllins aux Romains.

Il s'étend deplus assez au long sur l'acrostiche de ces mots, χρειςὸς θεῦ υἱὸς [illegible]



πυεῖος. Cette acrostiche qui est au liv.8. des vers Sibyllins, renferme 34 vers, l'Empereur Constantin qui l'a rapportée a omis le neuviéme. Ce fourbe avoit écrit χεῖρος, dit Blondel, & non pas χειρὸς. Il fait plusieurs sçavantes remarques sur cette acrostiche, & qui meritent d'être lûës dans l'Auteur. Il remarque de plus en particulier, que l'Auteur des vers qu'on gardoit à Rome sous le nom de Sibyllins, n'étoit animé d'aucune inspiration, mais que c'étoit un homme adroit qui sçavoit l'art d'imposer : & il le prouve par Ciceron, qui dit que les poëmes commis à la garde des Quindecimvirs, tendoient plûtôt à l'impieté, qu'à l'affermissement de la Religion. Ciceron ne reconnoissoit rien de divin dans ces livres Sibyllins, mais seulement un artifice mêlé d'impostures ; l'acrostiche & le poëme plein d'ambiguité & d'artifice, étoient, selon lui, l'effort d'une *forfanterie rafinée*.

Blondel apporte plusieurs autres éclaircissemens sur ce même sujet, „ Quand Ciceron, dit-il, auroit crû, que les pieces „ gardées par les Quindecimvirs étoient „ divines, il ne l'auroit pas fait des huit „ livres que nous avons aujourd'hui, ni „ des 33 vers que Constantin a extraits

rez les uns des autres, & qui ne font point un diſcours continüé. Comme Budée a inſeré dans ſes Commentaires de la langue Grecque pluſieurs choſes qui regardent la langue Latine, on en peut auſſi tirer de grands ſecours, pour imiter Ciceron dans la maniere de traduire le Grec en Latin.

CHAPITRE VIII.

P. Virgilii Maronis opera omnia, argumentis, explicationibus ac notis illuſtrata, à Joanne Ludovico de Lacerda Toletano è Societate Jeſu. Coloniæ Agrippinæ, anno 1647. tribus volumin. in folio.

ON ne peut rien voir de plus ſçavant, de plus judicieux, & de plus exact, que les remarques du Jeſuite Lacerda ſur Virgile. Ceux qui ont travaillé depuis lui ſur ce Poëte, ont emprunté de ce docte Jeſuite ce qu'ils ont de meilleur. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter, que ſon ouvrage fût un peu plus commun, & qu'on le réimprimât en plus petite forme, afin qu'il pût être entre les mains de tous ceux qui liſent Virgile. Je ne m'arrêterai point à faire des remarques ſur cet excellent ouvrage, parceque ceux qui s'appliquent

à l'étude des belles Lettres doivent l'avoir entier. Il paroit de l'épitre dedicatoire de l'Auteur, que son livre a été imprimé dès l'année 1608. au moins le premier volume, qui contient les Bucoliques & les Georgiques, car elle est datée de cette même année, & écrite de Madrid.

CHAPITRE IX.

Sibyllina Oracula ex veteribus codicibus aucta, renovata, & notis illustrata, à D. Joanne Opsopao Brettano, cum interpretatione Latina Sebastiani Castalionis. Edit Parisiis, in 8°. *anno* 1599. *Opus posthumum.*

CEux qui voudront lire les Oracles qu'on nomme vulgairement *Sybillins*, doivent préferer cette édition Grecque & Latine d'Opsopæus à celle que Sebastien Castalio, ou Chastillon, avoit publiée en ces deux langues dès l'année 1546. avec quelques notes. On lit à la tête de cette édition une docte préface d'Opsopæus, où il prétend prouver, contre l'opinion commune des Peres, que ces vers ne sont point veritablement des Sibylles. Je ne m'opposerois pas au sentiment commun, dit cet Auteur, si le

tems, l'ordre, la diction n'y sembloient être manifestement contraires: *A quo consensu recedere nefas duxissem, nisi tempus, ordo, dictio, horum Oraculorum autoritatem elevare viderentur.* Il prétend même appuyer son opinion sur l'autorité des Saints Peres, qui ont assûré qu'aucune Sibylle n'a été avant Moyse, & cependant la Sibylle au liv. 3. p. 256. publie des propheties touchant Moyse, prédit le deluge p. 183. & dit qu'elle a été dans l'arche avec Noé. On trouve de plus dans ces vers Sibyllins de certaines opinions qui ne peuvent être nées qu'aprés l'établissement du Christianisme, ce que l'Auteur justifie par quelques exemples. D'où il conclud, que ces Oracles ont été plûtôt composez par quelqu'un imbu de ces opinions, que par la Sybille: *Unde non levis suspicio me tenet Oracula ista à quodam opinionibus illis imbuto, potius quàm à Sibylla concinnata fuisse.* L'Auteur apporte plusieurs autres raisons, tant dans la préface, que dans ses notes, pour appuyer son sentiment; & quoiqu'il les propose d'une maniere fort moderée, elles ont beaucoup de vraisemblance, & meritent qu'on y fasse attention. Il ajoute enfin dans la préface, qu'il a consulté deux exemplaires manuscrits, dont l'un

qui étoit entier appartenoit à François Pithou, & qu'il avoit trouvé l'autre, qui étoit défectueux, dans la bibliotheque du Roi.

On voit à la tête de cet ouvrage le livre du ſçavant Onuphrius Pumminus touchant les Sibylles, & les vers Sibyllins. On y lit auſſi un grand nombre de témoignages des Auteurs touchant les Sibylles, & divers éloges; & à la fin des huit livres de ces vers Sibyllins imprimez en Grec & en Latin & en aſſez beaux caracteres, on lit quelques fragmens de ces Oracles avec des notes qui ſont d'Opſopæus, de Betultius & de Caſtalio. On y a auſſi joint quelques corrections de Turnebe, ſur le premier livre & ſur une partie du ſecond.

Outre tout cela le livre huitiéme contient *l'acroſtichis* touchant Jesus-Christ, qui avoit déja été imprimée par Alde-manuce & par Gyrauld. Mais Opſopæus, qui publie de nouveau cette piece, remarque en même tems, qu'aucun des Anciens n'en a fait mention avant Euſebe & S. Auguſtin, & que cependant les Sçavans croyent communément que c'eſt la même dont Ciceron fait mention dans ſon liv. 2. *de Divinatione*; mais parceque Ciceron doute de la verité de ces vers

du nombre de ceux qui passent leur vie dans l'ombre & l'oisiveté des Ecoles, mais qui avoit été employé dans l'administration des affaires publiques, estimé & cheri des plus grands Princes, *Sunt enim hæ* (*Orationes*) dit le P. Petau dans son Epître dedicatoire au Roi Louïs XIII. *& ab homine sapiente ac Philosopho scripta, & eo genere sapientiæ prædito, quod non otiosum & inclusum, domo ac scholis hæsit, sed cùm publicam ad rerum administrationem, tùm Principum maximè institutionem effloruit.* Ce beau mot de l'Ecriture sainte, qui se trouve dans ses Oraisons, *cor Regis in manu Dei est*, pourroit faire croire à quelques uns que Themistius a été Chrétien; mais il a pû l'emprunter des livres des Hebreux, comme Longin, fameux Rheteur payen, a cité les livres de Moyse.

On ne sçauroit donc trop loüer les Oraisons de Themistius, soit pour sa rare éloquence, soit pour la force de son esprit & de son jugement. Et ce qui en releve encore le prix, ce sont les remarques que deux sçavans Jesuites y ont ajoutées, & principalement celles du P. Petau, qui semble s'être surpassé lui-même dans ses notes critiques sur cet ouvrage. Je ne m'arrêterai point ici à donner des extraits des beaux endroits de ces éloquentes

Oraiſons, non plus que des ſçavantes remarques du P. Petau, car cet ouvrage merite d'être lû entier des Sçavans avec attention, & même plus d'une fois.

CHAPITRE XII.

Promptuarium ſacrarum antiquitatum Tricaſſinæ Diœceſis. Auctore, ſeu collectore, Nicolao Camuzat Tricaſſino. Auguſtæ Trecarum, in 8°. anno 1610.

ON doit mettre au nombre des bons livres Ecléſiaſtiques les antiquitez du Dioceſe de Troye publiées par Camuzat, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Troye, & il ſeroit à ſouhaiter que les Chanoines des autres Cathedrales de France en publiaſſent de ſemblables ſur les antiquitez de leurs Egliſes. L'Auteur y produit pluſieurs bonnes pieces tirées des archives de ſon Egliſe & de divers Monaſteres, auxquelles il joint des remarques ſçavantes & judicieuſes, ſans ſe jetter ſur des digreſſions inutiles. Il y produit auſſi pluſieurs chartres de nos Rois, ſans omettre les immunitez & les privileges des Monaſteres. On y voit entr'autres pluſieurs chartres de l'Abbaye de Celles proche Troye, qui meritent d'être lûës.

provision seulement, & nonobstant opposition & appellation quelconque : *Et hæc omnia & singula per modum provisionis, ac nonobstantibus oppositionibus & appellationibus quibuscunque.*

Il n'y a rien que de sage & de judicieux dans toute cette procedure, où le Roi & son Parlement renvoyent à l'Evêque le procès qui étoit entre les anciens Moines, & les nouveaux qui avoient été introduits dans l'Abbaye, & en avoient fait sortir les anciens. Peut-être seroit-il à souhaiter que le Roi & ses Parlemens entrassent aussi à cet exemple dans la connoissance de l'état où sont presentement plusieurs Abbayes, dans lesquelles les Moines Reformez de quelques Congregations sont entrez par des voyes peu canoniques, & qu'ils commissent ces sortes d'affaires aux Evêques des lieux, qui de droit sont les Superieurs des Monasteres. Pour faire une veritable reformation, il suffiroit de rétablir les anciens statuts & reglemens de l'Ordre de St. Benoît, sans avoir recours à des Congregations reformées, qui ne suivent point l'ancienne regle de S. Benoît.

Camuzat nous donne encore un exemple de la maniere dont les Abbez du Monastere de Celles étoient élûs par les Moines. Il produit une supplique de ces Moi-

nes, qui demandent à l'Evêque de Troyes ou à ses grands Vicaires, la confirmation de l'Abbé qu'ils avoient élû. Ils exposent dans leur supplique avec beaucoup de soumission à leur Evêque la teneur & la forme de leur élection, afin qu'il la confirme, & que si elle a quelque défaut, il y supplée. Il est à propos de rapporter ici les propres termes de cette supplique, qui fera connoître que les Moines étoient alors bien plus soûmis à leurs Evêques, qu'ils ne le sont presentement : *Vestræ Reverendæ paternitati, seu discretionibus vestris venerandis*, (par ces derniers mots sont indiquez les grands Vicaires) *humiliter ac devotè voto unanimi supplicamus, quatenus suppletis defectibus, si qui sunt, dictam electionem confirmare, curamque & regimen animarum subditorum suorum, & administrationem spiritualium & temporalium dicti nostri Monasterii & dependentiarum ejusdem conferre & committere, atque alia circa hoc necessaria facere & fieri facere misericorditer dignetur & velit, seu dignentur & velint, ut Deo auctore nobis & dicto Monasterio nostro velut pastor idoneus praeesse valeat utiliter & prodesse; nosque & subditi ejus sub ejus regimine possimus coram Deo salubriter militare. Caterùm, ut eidem Paternitati vestræ Rever.*

seu dictis vestris vener. discretionibus innotescat, consensum omnium nostrûm eligentium prædictorum unanimiter & concorditer in hoc fuisse & esse hoc præsens decretum; in quo præmissa omnia prout facta fuerunt in effectu continentur, signis publicis & subscriptionibus dictorum Notariorum & subscriptorum signatum, publicatum, & subscriptum, ac sigillo Conventûs dicti nostri Monasterii in testimonium præmissorum sigillatum, dicta vestra Rever. Paternitati, seu dictis vestris vener. discretionibus transmittimus. Cet acte fut passé dans le Chapitre du Monastere au mois de Septembre de l'année 1457. comme il est marqué dans la date.

On lit de plus dans ces mêmes antiquitez du diocese de Troyes p. 36. un acte d'où il paroit, que l'Abbé de Celles étoit obligé d'assister tous les ans au Synode, comme il le témoigne lui même ayant été interrogé là-dessus par l'Official, sçavoir, *quod ipse erat & est Reverendi in Christo Patris sui D. D. Trecensis Episcopi subditus; quodque anno quolibet in Synodo Trecensi unâ cum cæteris dicti Revér. Patris subditis tenebatur & tenetur interesse.* Cet acte est daté de l'année 1414.

Je passe sous silence plusieurs autres actes qu'on trouve dans ce recueil. L'Au-

teur a fait le Catalogue des Evêques de Troyes, auquel il a joint des notes succinctes. Il fait de plus mention du Prévôt, *Præpositi*, de cette Cathedrale, qui présidoit à tous les Chanoines; dignité considerable & d'un grand pouvoir, *maximæ quondam auctoritatis & eminentissimæ potestatis*, qui fut supprimée entierement en l'année 1167. Depuis ce tems-là le Doyen a toûjours présidé aux Chanoines. Cet ancien *Præpositus*, ou Prévôt de l'Eglise Cathedrale de Troyes, tenoit en quelque façon la place de l'Avocat ou défenseur de cette Eglise: c'est ce qui est appellé en vieux François *Avoüé*. L'acte de la suppression de cette dignité est rapporté en ce lieu. Ces antiquitez Ecclésiastiques du Diocese de Troyes meritent de tenir leur place dans les bonnes bibliotheques, & doivent être recherchées par ceux qui s'appliquent à l'étude de la discipline Ecclésiastique, qui a fort varié en France selon les tems & les lieux.

CHAPITRE XIII.

De Bibliis Græcis Interpretum LXXII. *Sixto V. Pontifice maximo editis, Commentarius brevis ac dilucidus, à P. Galesinio Protonotario Apostolico. Romæ, anno* 1587.

JE ne placerois pas parmi les bons livres qui doivent être lûs & recherchez, celui de Galesinius, si ce n'étoit qu'il est assez peu connu, & que Mr. Dupin, qui apparemment ne l'avoit point lû, en parle dans sa nouvelle Bibliotheque comme d'un ouvrage qui contient des notes sur le texte de la version des 70; au lieu que tout le dessein de cet Auteur est de faire seulement connoître l'édition Grecque des 70, imprimée sur un très-ancien manuscrit de la bibliotheque du Vatican. On auroit pû trouver en ce tems-là dans Rome des personnes plus habiles, & mieux instruites que Galesinius des qualitez de cet excellent manuscrit, sur lequel la belle édition de Rome a été faite. Le sçavant Evêque d'Acerre Agellius, & Pierre Morin, qui l'avoient lû & relû, se seroient bien mieux acquitez de cet emploi.

Galesinius nous apprend, que Sixte V.

qu'on nommoit alors le Cardinal Montalte, porta le Pape Gregoire XIII. à publier ce manuſcrit Grec venerable pour ſa grande antiquité. Il a eû raiſon de préferer la belle édition de Rome à toutes les autres éditions Grecques des 70, ſur tout à celle de Complute, parce qu'il eſt arrivé à toutes quelque mélange. Il auroit pû ajouter, que ceux qui ont travaillé à celle de Complute, l'ont alterée & défigurée en beaucoup d'endroits, pour la rendre plus conforme à l'original Hebreu, ou à la verſion d'Aquila. Il n'en eſt pas de même de l'ancienne édition Grecque de Veniſe, où l'on a ſuivi ſi exactement l'exemplaire manuſcrit ſur lequel elle a été faite, qu'on y a conſervé juſqu'aux fautes des Copiſtes. L'édition Grecque de Rome, dit Galeſinius, n'a reçû aucun mélange; mais elle paroît la pure & ſimple verſion des 70; au moins elle en approche plus que toutes les autres: *Hæc verò Pontificia, quæque ſcilicet Sixti V. Pontificis auctoritate in lucem prodiit Interpretatio, haud equidem mixta, ſed aut pura ſimplexque eſſe videtur 70 Seniorum illorum, aut certè ad eam proximè omnium accedit*. Cela n'a rien d'outré: mais la raiſon qu'il apporte pour appuyer ſa penſée, eſt une preuve qu'il n'enten-

doit gueres la matiere dont il traite.
» L'inſcription de ce manuſcrit, dit-il,
„ étant eſtimée de plus de neuf cens ans,
„ il ne peut être ſuſpect d'aucune fauſſe-
„ té : car quoiqu'on convainque quel-
„ quefois les Grecules de ces derniers
„ tems de falſifier leurs manuſcrits, pour
„ en faire plus d'argent, on ne peut pas
„ dire la même choſe des anciens Grecs,
„ qui ont eû en horreur les fauſſetez.

Il y a encore une choſe, continuë Galeſinius, qui rend l'édition de Rome recommandable : c'eſt qu'elle ſe trouve conforme aux citations des anciens Peres. Cette ſeconde raiſon doit être préferée à la premiere qui eſt pitoyable : car le mélange des diverſes éditions Grecques n'en gueres moins ancien qu'Origene, qui donna lieu à ce mélange, lors qu'il publia l'ancienne verſion Grecque des 70 avec des aſteriſques & des obeles, en y ſuppléant quelque choſe des autres verſions Grecques, ſous prétexte de la rendre plus complette : car il arriva dans la ſuite que les Copiſtes negligerent les marques des aſteriſques & des obeles, conſervant néanmoins dans le texte Grec des 70 les additions qu'Origene y avoit inſerées, mais qu'il avoit diſtinguées de ce texte par le moyen de ces notes critiques.

Le même Galesinius n'est pas plus exact, quand il attribuë à S. Chrysostome une version de la Bible en Armenien, & une autre à S. Jerôme en langue Esclavonne, & qu'il veut que ces deux versions ayent été faites sur celle des 70. Mais on peut assûrer au contraire qu'elles sont imaginaires, quoique de très-sçavans hommes ayent appuyé ce même sentiment, qui est une méprise manifeste. Cet Auteur parle plus juste, lors qu'il met au nombre des versions Orientales faites sur le Grec des 70, une traduction Arabe de la Bible qui étoit répanduë dans tout le Levant.

Comme Galesinius donne beaucoup d'autorité aux témoignages des Anciens, il soutient que l'Histoire qui est sous le nom d'Aristée n'est point un ouvrage supposé. Pour le prouver il allegue l'autorité de Josephe, celle de Tertullien & de plusieurs autres Ecrivains Ecclésiastiques. Il se déclare de plus très-fortement en faveur de S. Justin Martyr, de S. Irenée, d'Origene, de S. Hilaire, d'Eusebe, de S. Chrysostome, de Theodoret, & de Rufin, contre S. Jerôme, sur le fait des cellules que ce Pere, nonobstant les témoignages d'un si grand nombre d'anciens Ecrivains, qui appuyoient ces cellules, a eû

raiſon de rejetter ces cellules comme ayant été fabriquées par les Juifs d'Alexandrie. Galeſinius, qui préfere le nombre des ſuffrages à la force des raiſons de S. Jerôme, conclut en faveur de ces cellules imaginaires, que l'autorité de tant de témoins, ou plûtôt, ſelon lui, la verité appuyée de la raiſon & de la pieté, doit prévaloir au témoignage d'un ſeul Pere. Il ſoutient de plus, que quand même cette diſpute ne ſeroit qu'entre S. Jerôme & S. Auguſtin, l'autorité ſeule de S. Auguſtin devroit être préferée, comme étant conforme non ſeulement à toute l'antiquité, mais auſſi comme étant plus ſûre & plus utile pour la Religion.

Ce raiſonnement de Galeſinius, étant appuyé ſur un faux préjugé, fait connoître qu'il étoit bien peu verſé dans les matieres qui regardent la critique. Il ne s'agit point d'un point de doctrine, mais d'un fait de pure critique; c'eſt pourquoi les raiſons de S. Jerôme doivent être préferées aux témoignages de tous ces anciens Docteurs, qui n'avoient pas examiné ce fait avec les mêmes lumieres que lui. Galeſinius cependant eſt obligé d'avoüer, que l'autorité de S. Jerôme eſt très-grande; mais il ajoute en même tems, que mettant la foi à part, le ſen-

sentiment unanime des Peres doit être préferé à l'autorité d'un seul Docteur, qui s'étant trop attaché à l'étude de la langue Hebraïque, paroit quelquefois peu favorable à l'ancienne version Grecque des Septante, qui avoit été alterée par des ignorans, & même par des Juifs. Les Juifs, selon Galesinius, après avoir lû en Public dans leurs Synagogues, & en particulier durant plus de deux cens ans la version Grecque des Septante, firent un decret de ne plus lire la Bible qu'en Hebreu, & depuis ce tems là ils conspirerent tous ensemble pour corrompre & détruire entierement cette ancienne version Grecque; vision qui n'a pas besoin d'être refutée, quoiqu'il prétende l'appuyer sur l'autorité même de S. Jerôme, sous prétexte que ce Pere a dit, que de son tems il y avoit une très-grande diversité d'exemplaires, & que chacun y ajoutoit & retranchoit, selon qu'il le jugeoit à propos.

Galesinius, pour donner plus de couleur à ce paradoxe qui est insoutenable, avoit supposé un peu auparavant, que les Juifs avoient lû dans leurs Synagogues la Bible Grecque des Septante, non seulement en Egypte & en Syrie, mais même dans tout le monde, parceque la langue Grecque étoit connuë presque à toutes

raiſon de rejetter ces cellules comme ayant été fabriquées par les Juifs d'Alexandrie. Galeſinius, qui préfere le nombre des ſuffrages à la force des raiſons de S. Jerôme, conclut en faveur de ces cellules imaginaires, que l'autorité de tant de témoins, ou plûtôt, ſelon lui, la verité appuyée de la raiſon & de la pieté, doit prévaloir au témoignage d'un ſeul Pere. Il ſoutient de plus, que quand même cette diſpute ne ſeroit qu'entre S. Jerôme & S. Auguſtin, l'autorité ſeule de S. Auguſtin devroit être préferée, comme étant conforme non ſeulement à toute l'antiquité, mais auſſi comme étant plus ſûre & plus utile pour la Religion.

Ce raiſonnement de Galeſinius, étant appuyé ſur un faux préjugé, fait connoître qu'il étoit bien peu verſé dans les matieres qui regardent la critique. Il ne s'agit point d'un point de doctrine, mais d'un fait de pure critique; c'eſt pourquoi les raiſons de S. Jerôme doivent être préferées aux témoignages de tous ces anciens Docteurs, qui n'avoient pas examiné ce fait avec les mêmes lumieres que lui. Galeſinius cependant eſt obligé d'avoüer, que l'autorité de S. Jerôme eſt très-grande; mais il ajoute en même tems, que mettant la foi à part, le ſen-

timent unanime des Peres doit être preferé à l'autorité d'un seul Docteur, qui s'étant trop attaché à l'étude de la langue Hebraïque, paroit quelquefois peu favorable à l'ancienne version Grecque des Septante, qui avoit été alterée par des ignorans, & même par des Juifs. Les Juifs, selon Galesinius, après avoir lû en Public dans leurs Synagogues, & en particulier durant plus de deux cens ans la version Grecque des Septante, firent un decret de ne plus lire la Bible qu'en Hebreu, & depuis ce tems là ils conspirerent tous ensemble pour corrompre & détruire entierement cette ancienne version Grecque; vision qui n'a pas besoin d'être refutée, quoiqu'il prétende l'appuyer sur l'autorité même de S. Jerôme, sous prétexte que ce Pere a dit, que de son tems il y avoit une très-grande diversité d'exemplaires, & que chacun y ajoutoit & retranchoit, selon qu'il le jugeoit à propos.

Galesinius, pour donner plus de couleur à ce paradoxe qui est insoutenable, avoit supposé un peu auparavant, que les Juifs avoient lû dans leurs Synagogues la Bible Grecque des Septante, non seulement en Egypte & en Syrie, mais même dans tout le monde, parceque la langue Grecque étoit connuë presque à toutes

raiſon de rejetter c
été fabriquées par
Galeſinius, qui pr
frages à la force d
conclut en faveur
res, que l'autorité
plûtôt, ſelon lui, la
ſon & de la pieté, d
gnage d'un ſeul P
que quand même
qu'entre S. Jerôme
torité ſeule de S.
préferée, comm
ſeulement à toute
comme étant plus
la Religion.

Ce raiſonnemen
appuyé ſur un faux
tre qu'il étoit bie
matieres qui regar
s'agit point d'un p
d'un fait de pure c
les raiſons de S. Je
ferées aux témoign
ciens Docteurs, qu
né ce fait avec les
lui. Galeſinius cep
voüer, que l'autor
très-grande; mais
tems, que mettant

tems, à ces Grammairiens. Luther, dit-il, n'auroit pas fait un si grand ravage dans l'Eglise, si Erasme, Hutterus, Melanchton, Sturmius & d'autres Poëtes, Grammairiens & Maîtres d'Humanitez, n'eussent gagné les jeunes Ecoliers par leurs beaux discours : *Lutherus certè nunquam tam ingenti Ecclesiam detrimento & clade affecisset, nisi ei Erasmus, Hutterus, Melanchton, Sturmius aliique Poetæ, Grammatici ac Ludi-Magistri, litterularum lenocinio scholasticam juventutem conciliassent.* Il ajoute dans le corps de son livre, que les Corinthiens qui sçavoient l'art de parler, méprîserent Saint Paul, parceque ce Saint Apôtre ne parloit pas assez purement la langue Grecque.

Au reste, quoique Scioppius ait affecté de faire le plaisant dans ce petit ouvrage, il n'a pas laissé d'y dire la verité en beau Latin, *ridendo dicere verum quid vetat* ? Et encore même aujourd'hui ceux qui veulent introduire des nouveautez, tant dans les Etats, que dans la Religion, ont recours au même artifice. Un discours poli & fleuri fait plus d'impression sur le peuple, que toutes les meilleures raisons. Les Livres que les gens de Port-Royal ont publiez contre la Societé, nous en fournissent un bel exemple ; les raisons de

Théologie qu'on a pû leur oppoſer o été inutiles. En general, ce qu'on a prend ordinairement dans les Ecoles n' pas d'une grande utilité, les jeunes ge s'y gâtent plûtôt l'eſprit qu'ils ne le p fectionnent, *adoleſcentes in ſcholis ſtult ſimi ſiunt.* A quoi un jeune homme eſl propre lorſqu'il ſort du College, ap y avoir étudié ſept ou huit ans ? On p dire la même choſe des Ecoliers de S bonne.

CHAPITRE XV.

Oraiſon prononcée publiquement dans l'. cole de Théologie de Louvain, par M tin Dorpius en 1717. & imprimée Baſle en 1520. par Froben.

MArtin Dorpius, Profeſſeur en Thé logie dans les Ecoles de Louvai fut d'abord un des plus grands adverſ res d'Eraſme. Il ne put ſouffrir ſa no velle traduction du nouveau Teſtame ſur le Grec, parce qu'il étoit du nomb de ces Théologiens qui n'entendant poi la langue Grecque, rejettoient toutes l nouvelles traductions de l'Ecriture q n'étoient point conformes à la Vulg . Mais ce Théologien, ſoit qu'il

vaincu par les raiſons qu'Eraſme lui
oſa, ſoit qu'il eût reconnu la verité
ui-même, retracta ſes premiers ſen-
ens, & devint ami d'Eraſme, qu'il
rda comme ſon oracle. Il pouſſa
ne les choſes ſi loin, qu'il n'oublia rien
r faire revenir les autres Théolo-
s ſes confreres des préjugez où ils
ent, & pour cela il prononça en leur
ence une belle harangue, où il fait
peinture fort vive de la Théologie
n enſeignoit de ſon tems dans les
les. Nous croyons, dit-il, n'avoir
fait, ſi nous ne parcourons tous les
s de Scholaſtique, c'eſt à dire, ſi du-
dix ans entiers nous ne faiſons mal-
reuſement des études de nul uſage.
rquoi, ajoute-t'il, paſſons nous toute
e vie à traiter de petites queſtions
à fait inutiles? Pourquoi n'appor-
nous aucune fin, ni aucune mode-
n à nôtre maniere d'argumenter ſo-
tique? Nous avons une démangeai-
continüelle d'argumenter par de pu-
ſubtilitez, de répondre & de repli-
r. Ces ſubtilitez nous chatoüillent à
erité; mais c'eſt un vain plaiſir qui ne
s coûtera que trop. Voici les propres
es du Théologien de Louvain. *Ni-*
nobis actum eſſe videtur, niſi omnes om-

les nations de la terre ; au lieu que la langue Hebraïque n'étoit connuë qu'aux Juifs d'un très petit païs, tant elle étoit resserrée. Voilà en peu de mots quel est le livre de Galesinius, & le caractere de cet Ecrivain Italien, qui n'a pas donné des notes sur la version Grecque des Septante, comme le Sçavant Mr. Dupin l'a avancé dans sa nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques ; mais son dessein a été seulement de faire connoître l'ancien exemplaire Grec de la bibliotheque du Vatican ; sur lequel a été faite la belle édition Grecque de Rome, qui doit être préferée à toutes les autres éditions Grecques des Septante, parcequ'elle est plus simple, & plus conforme aux anciens exemplaires Grecs. Si cet Auteur n'avoit traité que cette question, sans se jetter dans des digressions qui n'étoient point de son fait, son livre seroit beaucoup meilleur, & auroit eû l'approbation de tous les Sçavans.

CHAPITRE XIV.

Crosippi Pædagogus Pædagogorum, edit. in Germania anno 1612.

LE fameux Gaspar Scioppius s'est acquis une si grande reputation dans le païs des belles Lettres, qu'on ne sçauroit trop recommander la lecture de ses ouvrages à ceux qui s'appliquent à l'étude des Humanitez. En voici un d'un tour nouveau, qu'il a publié en Alemagne, sous ce titre qui est un peu long : *Crosippi Pædagogus Pædagogorum, sive parænesis ad assiduam, veram ac fructuosam SS. Bibliorum lectionem, in usum Grammaticorum & Criticorum, itemque Ludi-Magistrorum, omninòque Cathedraticorum hominum, qui inter Lutheranos & Calvinistas ingenio & eruditione præcellunt.* Comme il a toûjours fait profession de grammaire & de critique, & qu'en ce genre de Litterature il a surpassé tous les plus habiles Maîtres de son tems, il a eû raison de prendre le nom de *Pædagogus Pædagogorum*, que personne n'ose lui contester.

Cet Archipedant a dédié son ouvrage au Cardinal Borghese, Protecteur de la

nation Alemande. Dans son épître dédicatoire, qui sert de préface, il a pris plaisir à tourner en ridicules ceux qui professoient la grammaire, ou les belles Lettres. Il cite là-dessus un bel endroit de Petrone, qui dit, que les jeunes gens devenoient très-sots dans les Ecoles, *adolescentes in scholis stultissimos fieri*, parce qu'ils n'y apprenoient que des sottises. Il joint à Petrone Epictete, qui définit un homme qui fréquente les Ecoles, *scholasticum*, un animal dont tout le monde se mocque, *animal quod ab omnibus deridetur*.

Le même Scioppius soutient, que de toutes les professions les Grammairiens sont les plus sots, quoi qu'Athenée ait excepté les Medecins, qui sont encore plus sots qu'eux, *licet Athenaus scripserit exceptis Medicis nihil Grammaticis stultius esse*, & il produit là-dessus un beau passage de Sextus Empiricus contre les Grammairiens. Scioppius, qui a étudié toute sa vie la grammaire & les belles Lettres, étoit assûrément très-capable de faire le procès à tout ce qu'il y avoit de Grammairiens de son tems; mais son dessein va plus loin. Il avoit en vûë de condamner les nouveaux Reformateurs, qui doivent le grand progrès que fit d'abord leur prétenduë reformation, & en si peu de

tems, à ces Grammairiens. Luther, dit-il, n'auroit pas fait un si grand ravage dans l'Eglise, si Erasme, Hutterus, Melanchton, Sturmius & d'autres Poëtes, Grammairiens & Maîtres d'Humanitez, n'eussent gagné les jeunes Ecoliers par leurs beaux discours : *Lutherus certè nunquam tam ingenti Ecclesiam detrimento & clade affecisset, nisi ei Erasmus, Hutterus, Melanchton, Sturmius aliique Poetæ, Grammatici ac Ludi-Magistri, litterularum lenocinio scholasticam juventutem conciliassent.* Il ajoute dans le corps de son livre, que les Corinthiens qui sçavoient l'art de parler, méprisérent Saint Paul, parceque ce Saint Apôtre ne parloit pas assez purement la langue Grecque.

Au reste, quoique Scioppius ait affecté de faire le plaisant dans ce petit ouvrage, il n'a pas laissé d'y dire la verité en beau Latin, *ridendo dicere verum quid vetat?* Et encore même aujourd'hui ceux qui veulent introduire des nouveautez, tant dans les Etats, que dans la Religion, ont recours au même artifice. Un discours poli & fleuri fait plus d'impression sur le peuple, que toutes les meilleures raisons. Les Livres que les gens de Port-Royal ont publiez contre la Société, nous en fournissent un bel exemple; les raisons de

Théologie qu'on a pû leur opposer ont été inutiles. En general, ce qu'on apprend ordinairement dans les Ecoles n'est pas d'une grande utilité, les jeunes gens s'y gâtent plûtôt l'esprit qu'ils ne le perfectionnent, *adolescentes in scholis stultissimi fiunt.* A quoi un jeune homme est-il propre lorsqu'il sort du College, après y avoir étudié sept ou huit ans ? On peut dire la même chose des Ecoliers de Sorbonne.

CHAPITRE XV.

Oraison prononcée publiquement dans l'Ecole de Théologie de Louvain, par Martin Dorpius en 1717. & imprimée à Basle en 1520. par Froben.

MArtin Dorpius, Professeur en Théologie dans les Ecoles de Louvain, fut d'abord un des plus grands adversaires d'Erasme. Il ne put souffrir sa nouvelle traduction du nouveau Testament sur le Grec, parce qu'il étoit du nombre de ces Théologiens qui n'entendant point la langue Grecque, rejettoient toutes les nouvelles traductions de l'Ecriture qui n'étoient point conformes à la Vulgate. Mais ce Théologien, soit qu'il fût

convaincu par les raiſons qu'Eraſme lui opposa, ſoit qu'il eût reconnu la verité de lui-même, retracta ſes premiers ſentimens, & devint ami d'Eraſme, qu'il regarda comme ſon oracle. Il pouſſa même les choſes ſi loin, qu'il n'oublia rien pour faire revenir les autres Théologiens ſes confreres des préjugez où ils étoient, & pour cela il prononça en leur preſence une belle harangue, où il fait une peinture fort vive de la Théologie qu'on enſeignoit de ſon tems dans les Ecoles. Nous croyons, dit-il, n'avoir rien fait, ſi nous ne parcourons tous les livres de Scholaſtique, c'eſt à dire, ſi durant dix ans entiers nous ne faiſons malheureuſement des études de nul uſage. Pourquoi, ajoute-t'il, paſſons nous toute nôtre vie à traiter de petites queſtions tout à fait inutiles? Pourquoi n'apportons nous aucune fin, ni aucune moderation à nôtre maniere d'argumenter ſophiſtique? Nous avons une démangeaiſon continuelle d'argumenter par de pures ſubtilitez, de répondre & de repliquer. Ces ſubtilitez nous chatoüillent à la verité; mais c'eſt un vain plaiſir qui ne nous coûtera que trop. Voici les propres termes du Théologien de Louvain. *Nihil nobis actum eſſe videtur, niſi omnes om-*

ont introduit plusieurs erreurs sca
leuses. Il ajoute, que tant en cela, q
d'autres choses semblables, l'Eglise
maine fait paroitre beaucoup de négli
ce, n'y donnant point ordre ; ce qui es
vieux mal. Il ne veut point qu'on éc
ceux qui disent, que les exemplaire
tins de la Bible ont dû être corrige
l'original Grec au tems de Saint Au
tin & de Saint Jerôme ; mais que
ne se peut faire presentement, que
le Cardinal d'Ailli, qui étoit un si g
homme & si estimé, dit Dorpius,
d'avis que cette correction se fasse
de nôtre tems, & qu'il avoüe qu'il
glissé plusieurs fautes & diverses co
tions dans nôtre édition Latine, do
donne quelques exemples dans le livr
diqué ci-dessus.

Il est bon de rapporter en ce lieu
propres paroles de Dorpius, afin de
mieux connoitre le sentiment de P
d'Ailli : *Petrus Aliacensis Cardinalis*
meracensis hac de re libellum scripsit
impressum quidem illum, quod sciam
quem nactus sum ex bibliotheca M
rii D. Martini Lovanii, in quo cum
rimùm tribuat Vulgatæ editioni, re t
ipsa coactus tandem annectit, propter e
pla corruptionis quæ in Biblia invenis

lia multa hujusmodi, expediret exem-
a sacri Canonis examinari & corrigi:
uam correctionem non sunt omnes indif-
ter admittendi, sed solùm Theologi
um in grammaticâ & linguis Hebraa
Graca eruditi. Quia enim multi in his
s periti propriâ auctoritate corrigere
mpserunt, multi scandalo errores &
ptiones sequuta sunt, & in hoc prout
uribus aliis utiliter providendis mul-
negligenter se habet Ecclesia Romana,
ibuit prioribus temporibus. Eant nunc
icunt Augustini Hieronymique saculo
uisse Latinos codices ad Gracam veri-
castigari, nunc non licere, cùm Al-
isis vir tantus, cui ipsi plurimùm tri-
, idem censeat saculo nostro fieri de-
, cùm in hanc nostram editionem fa-
r errores & depravationes irrepsisse,
& ipse exempla quadam depravationis
eit; qua licet videre in libello quem
i: C. Martin. Dorp. in orat. habita in
a Lovan. anno 1517.

Cardinal Pierre d'Ailli parle en bon
que dans tout ce discours, bien qu'il
ofession d'être Théologien Scholasti-
Aussi Dorpius appuye-t'il de toute
rce ce sentiment; & à ce qu'on lui
itoit, qu'il étoit d'une opinion tout-
contraire dans une de ses lettres à

Erasme. Il répond, qu'il a changé de sentiment après avoir lû les anciens Docteurs de l'Eglise plus exactement qu'il ne les avoit lûs auparavant, & les plus sçavans Hommes de son tems, principalement une lettre que Thomas Morus lui avoit écrite. Dorpius ajoute, qu'il a composé exprès un petit livre sur cette matiere, & qu'il l'a lû publiquement dans l'Ecole de Louvain. Il promet de publier cet écrit, où il prouve, qu'il faut corriger les livres sacrez : *De Codicibus sacris castigandis* : par ces livres sacrez, il entend nôtre édition Latine, & en cela il avoit raison, aussi bien que Pierre d'Ailli.

Le même Dorpius s'étend beaucoup plus au long sur cette matiere ; mais ce qu'on vient de rapporter est plus que suffisant pour faire connoître quel a été l'esprit & le sentiment de ce Théologien de Louvain. Dans une harangue prononcée publiquement dans son Ecole, & qui merite d'être réimprimée pour ôter les préjugez où sont encore aujourd'hui plusieurs de nos Théologiens, il reconnoit qu'il s'est aussi glissé quelques fautes dans les exemplaires Grecs du nouveau Testament, mais qu'il y en a beaucoup moins dans le Grec, que dans nôtre édition La-

ne ; que ces fautes étoient dans les
templaires Grecs dès le tems de S. Je-
ôme : ce qui ne l'empêcha point de cor-
ger l'ancienne édition Latine sur le
irec.

Le Théologien de Louvain soutient
e plus, que la coûtume des heretiques
'a pas été de corrompre les livres sa-
rez. Arius, dit-il, & ses sectateurs,
'ont jamais été accusez d'avoir falsifié la
ible : *Neque unquam accusatus fuit A-
ius, aut sectatores ejus, quod codices
lsassent*. Il me semble néanmoins, que
uelques Peres, & entr'autres S. Am-
roise, leur ont fait ce reproche ; mais il ne
aroit pas bien fondé. Leur erreur con-
stoit principalement dans les faûsses con-
quences qu'ils tiroient du Texte sacré ;
ais quant aux leçons de ce texte, ils con-
enoient avec les orthodoxes. Le Docteur
e Louvain observe en ce même lieu,
ue les Manichéens pousserent leur folie
lus loin, & jusqu'à corrompre le Texte
e l'Ecriture.

Dorpius condamne de temerité quel-
ues Théologiens de son tems, qui
royoient que les Grecs avoient corrom-
u exprès leurs exemplaires. Il refute
ussi l'opinion de plusieurs Théologiens,
ui assûroient que la Vulgate avoit été

approuvée dans un Synode. Il dem
qu'on lui produiſe ce Synode, & l'e
plaire Latin qui y a été approuvé,
qu'en effet les exemplaires Latins
rioient fort entre-eux dans le tems
Dorpius écrivoit. Il prétend que l'E
n'approuve point d'autres exemplaire
ceux qui ſont correcţs, purs & ſinc
& qu'elle veut qu'on corrige ceux o
a des fautes.

Il eſt à propos de remarquer ici,
lorſque Dorpius prononça cette bell
rangue, il faiſoit des leçons dans l'Eco
Louvain ſur St. Paul, & qu'il la fi
vir comme de prélude à ſes leçon
y témoigne, que les Epîtres de cet
tre ayant été écrites en Grec, &
n'ayant aucune connoiſſance de cette
gue, il ſe ſervira du travail des a
qui lui ſera d'une grande utilité :
utiliſſimo aliorum labore, afin d'être m
moins dans le ſecond rang, juſqu'à ce
ait quelque connoiſſance des langues.
profeſſion de ſuivre Eraſme, qu'il reg
comme un homme d'un eſprit di
d'un très-grand jugement. Mais les T
logiens de Paris, qui ont cenſuré aſſe
rement ſes livres ſur le nouveau T
ment, n'avoient pas ſi bonne opinio
lui. Aprés Eraſme il fait marcher

rent Valle. Jacques le Fevre marche le troisiéme après eux. Ce sont là les trois Auteurs que Dorpius marque avoir suivis dans son explication des Epitres de saint Paul, pout suppléer au défaut de la langue Grecque qu'il ne possedoit point ; & il ne pouvoit pas mieux faire, parceque ces trois Ecrivains étoient les meilleurs Critiques de ce tems-là.

CHAPITRE XVI.

Sixti Empirici opera quæ extant Græcè & Latinè edita. In folio. *Genevæ, anno* 1621.

LA secte des Pyrrhoniens, ou Sceptiques, a tenu autrefois un rang considerable parmi les Philosophes, quelque absurde & ridicule qu'elle paroisse aujourd'hui à plusieurs Sçavans. Ces Philosophes faisoient profession de ne rien établir, étant toûjours dans le doute & dans l'incertitude sans jamais rien assurer : ce qui leur fit donner le nom de Sceptiques, ou *Chercheurs*. Aulugelle les a representez au naturel liv. XI. de ses *Nuits Attiques*, ch. 5. où il dit : *Quos Pyrrhonios Philosophos vocamus, ii Græco cognomento σκεπτικοὶ appellantur. Id fermè*

significat quasi quæsitores & consideratores, nihil enim decernunt, nihil constituunt; sed in quærendo semper considerandoque sunt, quidnam sit omnium de quo decerni constituique possit, ac ne videre quoque planè quicquam, neque audire sese putant. Leur irrésolution alloit si loin, selon Ciceron, qu'ils ne mettoient aucune difference entre se bien porter & se mal porter : *Inter optimè valere & gravissimè ægrotare nihil interesse dicebat Pyrrho.* On peut aussi voir là-dessus ce que Diogene Laërce a dit de Pyrrhon, qui nioit qu'il y eût quoi que ce soit de vrai, prétendant que les hommes faisoient toutes choses selon qu'ils y étoient portez, ou par la loi, ou par la coûtume, & qu'une chose n'étoit pas plûtôt qu'une autre. Sixtus Empiricus a pris la défense de cette secte dans un ouvrage qu'il a écrit exprès sur ce sujet, & qui merite d'être lû par les Sçavans.

On lit à la tête de cet ouvrage de Sixtus Empiricus trois livres intitulez, *Pyrrhoniæ hypotyposes* avec la version Latine de Henri Estienne, qui a joint à sa traduction de sçavantes remarques. Empiricus examine avec beaucoup de soin & de rigueur les trois manieres de philosopher, sçavoir, la sceptique, l'academique, & la dogmatique ; mais il ne traite princi-

palement que de la premiere, parcequ'il ſuppoſe que les deux autres ſont aſſez connuës. C'eſt pourquoi il traite au long de la ſceptique. Il explique les principes des Pyrrhoniens & les termes qui leur ſont propres ; enſorte que ce n'a pas été un petit travail à Henri Etienne, de trouver des termes Latins qui répondiſſent exactement aux termes Grecs des Sceptiques. C'eſt pourquoi il conſerve une bonne partie des mots Grecs qu'il ſe contente de latiniſer, & il les explique dans ſes notes ; autrement il auroit été obligé de faire de longues periphraſes, n'étant pas poſſible de traduire litteralement ſon Auteur. Par exemple, il a gardé dans le titre de l'ouvrage le terme Grec *hypotyposes*, ne pouvant le rendre à la lettre qu'en employant pluſieurs mots Latins pour l'exprimer ſelon ſon veritable ſens : *Quod alioqui*, dit Eſtienne, *longis periphraſeos ambagibus utendum fuiſſet*.

Ce ſçavant Traducteur avoit fait quelques tentatives pour rendre le mot Grec *Hypotypoſis*, par quelque autre Latin qui fût entendu comme eſt celui de *Pyrrhoniæ informationes* : mais le ſimple mot d'*informatio* ne le contentant pas, il dit dans ſa note, qu'il auroit mieux aimé

traduire ainsi : *Præcipuorum sectæ Pyrrhonicæ capitum summaria & dilucida informatio.* Cette interpretation est à la verité claire ; mais c'est plûtôt une periphrase ou circonlocution, qu'une traduction. C'est pourquoi il a eû raison de conserver dans le texte de la version le mot Grec *hypotyposis*, en l'expliquant dans sa note ; preuve évidente que la langue Grecque est bien plus riche & bien plus feconde que la langue Latine. Ce qui vient principalement de ce que les Sciences & les Arts étant venus de l'Asie & de la Grece en Italie, les Latins furent obligez d'inventer de nouveaux termes qui n'étoient point connus dans Rome avant Ciceron, qui en fut comme le pere ; & c'est ce que Plutarque a remarqué dans la vie de Ciceron qui le dit lui même. Lucrece s'étoit déja plaint auparavant de la pauvreté de la langue Latine ; ensorte que Ciceron eut raison d'adopter plusieurs mots Grecs en les latinisant, ou en addoucissant ceux qui lui paroissoient trop rudes : & c'est ce que Henri Estienne a imité dans sa version de Sixtus Empiricus. Il semble même avoir encheri sur Ciceron, quoiqu'il ait donné au Public un Lexicon, ou Dictionnaire des mots Grecs que Ciceron a traduits en Latin.

C'eſt ſur ce pied-là qu'Eſtienne a conſervé dans la traduction Latine le mot Grec *dogma*, quoiqu'il ſçût que Ciceron l'avoit tranſcrit par *decretum*. Il a auſſi conſervé celui de *dogmaticus*, comme étant plus intelligible que celui de *decretorius*, *dogma* & *dogmaticus* étant plus en uſage, & ils ont même paſſé dans la langue Françoiſe. Cependant Seneque a crû, auſſi bien que Ciceron, que le mot Grec δόγμα devoit être traduit en Latin par *decretum*, comme il paroit de ſa lettre 95. où il dit : *Quæ Græci vocant δόγματα, nobis decreta licet appellare.* Peut-être ſéroit-il à ſouhaiter, que les nouveaux Traducteurs des livres Grecs euſſent imité en cela Henri Eſtienne : c'étoit le veritable moyen d'enrichir les autres langues par la Grecque, comme Ciceron a enrichi autrefois la langue Latine. Le même Ciceron cependant a quelquefois accuſé les Grecs, de n'avoir point de mots propres pour expliquer de certaines choſes, que les Latins expliquent très-bien en leur langue : mais il n'a pas rendu juſtice en cela aux Grecs, dont la langue eſt aſſûrément beaucoup plus riche que la Latine. Il y a longtems que Seneque a remarqué la pauvreté de cette langue, qui manque de mots pour exprimer un aſſez grand nom-

bre de termes Grecs : *Quanta nobis verborum paupertas, imò egestas sit*, dit ce Philosophe Rheteur dans sa lettre 58. *nunquam magis quàm hodierno die intellexi, mille res inciderunt, cùm fortè de Platone loqueremur, quæ nomina desiderarent, nec haberent, quædam verò cùm habuissent, fastidio nostro perdidissent.*

Ce qui rend le livre d'Empiricus très-difficile à traduire, c'est que comme les Sceptiques ne dogmatizent jamais, & qu'ils n'assûrent rien, un Traducteur de leurs livres doit s'abstenir entierement des termes de ceux qui dogmatizent. Ils font profession, dit Empiricus, de ne point dogmatizer, & de ne faire point secte : *Pyrrhonici profitentur se non* δογματίζειν, & αἵρεσιν *seu sectam, non habere*; mais que cependant ils ne détruisent point les choses apparentes τὰ φαινόμενα. Ils imitent les Historiens, qui se contentent de rapporter les choses comme ils les ont vûës, ou entendu dire, sans qu'il soit necessaire d'interposer leur jugement.

Les termes favoris des Pyrrhoniens, ou Sceptiques, sont ἐποχὴ, que Ciceron a traduit par *assensionis retentionem*, & φαντασία que le même Ciceron a tourné par *visum*: mais parceque le mot de *visum* est fort équivoque dans le Latin, Estienne a crû

qu'il devoit conſerver le mot Grec φαντασία dans ſa traduction en le latiniſant ; & il fait en même tems dans ſa note des remarques ſçavantes & judicieuſes ſur ce terme : puis il ajoûte, qu'au lieu de *viſiones*, ou *imagines*, on peut traduire avec plus de force, *viſa in animos impreſſa* : ce qu'il juſtifie par Aulugelle, par Quintilien, & par quelques autres anciens Auteurs.

Ce même ouvrage de Sixtus Empiricus contient dix autres livres *contra* μαθηματικούς. Hervet a traduit *Mathematicos*; mais comme le mot de *Mathematiciens* forme une autre idée, que celle que lui donne ici Empiricus, il faut traduire : *Eos qui diſciplinas profitentur*. L'Auteur y attaque generalement les Sciences & les Arts, dont il parle en homme ſçavant dans les matieres dont il traite, & il commence par la Grammaire, ſur laquelle il fait des remarques très-curieuſes. Il ne peut ſouffrir de certains Grammairiens, qui n'étant pas capables de dire deux mots de ſuite avec exactitude, ont la hardieſſe de parler mal de Platon, de Demoſthene, & de Thucydide, & de les traiter de barbares. Empiricus remarque encore dans ce premier livre, que ἐβαρβάριζε eſt la même choſe que ἐσύριζε, parceque les Syriens ſont barbares : βάρβαροι γὰρ οἱ Σύροι, & il ajoute en

même tems, que συρίζειν signifie auſſi *fiſtulâ canere.*

Dans le ſecond livre il traite de la Rhetorique, qu'il tâche de détruire avec beaucoup de ſubtilité & d'adreſſe. Il traite dans ſon troiſiéme livre, de la Geometrie; dans le quatriéme, de l'Arithmetique; dans le cinquiéme, de l'Aſtrologie; dans le ſixiéme, de la Muſique; dans le ſeptiéme, de la Logique, ſur laquelle il fait des remarques très-doctes priſes des anciens Philoſophes, & entre-autres d'Heraclite, qui a dit, que c'eſt le propre des ames barbares de croire aux ſens, & que la raiſon eſt juge de la verité, non toute ſorte de raiſon, mais celle qui eſt commune & divine: τὸν δὲ λόγον κριτὴν τῆς ἀληθείας φησὶν, οὐ τὸν ὁποιονδήποτε, ἀλλὰ τὸν κοινὸν, καὶ θεῖον. Il confirme la penſée d'Heraclite, qu'il rapporte plus au long par les paroles d'Homere; cet endroit d'Heraclite merite d'être lû. Le principal deſſein d'Empiricus dans ce livre eſt de détruire les Philoſophes dogmatiques.

Empiricus traite des Dieux, περὶ θεῶν, dans ſon livre huitiéme. Il y dit, que la queſtion qui regarde les Dieux eſt douteuſe: ἀπορουμένην τὴν περὶ τῶν θεῶν ζήτησιν. Il cite là-deſſus le fameux Euhemerus, qui a fait voir dans ſon hiſtoire ſacrée, que

tout ce que l'Antiquité payenne a dit des Dieux n'est que fable, & que ces Dieux ont été de simples hommes : ce qu'il prouvoit par les anciennes inscriptions qu'il avoit trouvées dans les temples qui leur étoient consacrez. Lactance a parlé assez au long de cet Euhemerus, que Plutarque a traité d'impie & d'Athée. Empiricus cite aussi là-dessus Protagoras & Theodore, & après avoir produit sur cette même matiere les divers sentimens de plusieurs Philosophes, enfin il conclut en Sceptique, qu'on n'a rien de bien certain sur ce qui regarde les Dieux. On trouve une infinité de belles remarques dans cet ouvrage de Sixtus Empiricus, qui est d'une grande utilité pour éclaircir l'ancienne Philosophie, & même tous les Arts.

CHAPITRE XVII.

Jacobi Usserii Armachani Annales veteris & novi Testamenti, à prima Mundi origine deducti, usque ad extremum Templi & Reipublicæ Judaicæ excidium. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Lud. Billaine & Joannis Dupuis. 1673.

LE nom d'Usserius Archevêque d'Armach, dans le parti des Protestans de l'Eglise qu'on appelle Anglicane, est si ce-

significat quasi quæsitores & consideratores, nihil enim decernunt, nihil constituunt; sed in quærendo semper considerandoque sunt, quidnam sit omnium de quo decerni constituique possit, ac ne videre quoque planè quicquam, neque audire sese putant. Leur irrésolution alloit si loin, selon Ciceron, qu'ils ne mettoient aucune difference entre se bien porter & se mal porter: *Inter optimè valere & gravissimè ægrotare nihil interesse dicebat Pyrrho.* On peut aussi voir là-dessus ce que Diogene Laërce a dit de Pyrrhon, qui nioit qu'il y eût quoi que ce soit de vrai, prétendant que les hommes faisoient toutes choses selon qu'ils y étoient portez, ou par la loi, ou par la coûtume, & qu'une chose n'étoit pas plûtôt qu'une autre. Sixtus Empiricus a pris la défense de cette secte dans un ouvrage qu'il a écrit exprès sur ce sujet, & qui merite d'être lû par les Sçavans.

On lit à la tête de cet ouvrage de Sixtus Empiricus trois livres intitulez, *Pyrrhoniæ hypotyposes* avec la version Latine de Henri Estienne, qui a joint à sa traduction de sçavantes remarques. Empiricus examine avec beaucoup de soin & de rigueur les trois manieres de philosopher, sçavoir, la sceptique, l'academique, & la dogmatique; mais il ne traite princi-

palement que de la premiere, parce-qu'il ſuppoſe que les deux autres ſont aſſez connuës. C'eſt pourquoi il traite au long de la ſceptique. Il explique les principes des Pyrrhoniens & les termes qui leur ſont propres ; enſorte que ce n'a pas été un petit travail à Henri Etienne, de trouver des termes Latins qui répondiſſent exactement aux termes Grecs des Sceptiques. C'eſt pourquoi il conſerve une bonne partie des mots Grecs qu'il ſe contente de latiniſer, & il les explique dans ſes notes ; autrement il auroit été obligé de faire de longues periphraſes, n'étant pas poſſible de traduire litteralement ſon Auteur. Par exemple, il a gardé dans le titre de l'ouvrage le terme Grec *hypotyposes*, ne pouvant le rendre à la lettre qu'en employant pluſieurs mots Latins pour l'exprimer ſelon ſon veritable ſens : *Quod alioqui*, dit Eſtienne, *longis periphraſeos ambagibus utendum fuiſſet.*

Ce ſçavant Traducteur avoit fait quelques tentatives pour rendre le mot Grec *Hypotypoſis*, par quelque autre Latin qui fût entendu comme eſt celui de *Pyrrhoniæ informationes* : mais le ſimple mot d'*informatio* ne le contentant pas, il dit dans ſa note, qu'il auroit mieux aimé

lebre, & ses Annales sont si connües de tous les Sçavans, que je ne m'arrêterai point à faire l'éloge de cet illustre Auteur & de son ouvrage, qui doit être entre les mains de tous ceux qui s'appliquent à l'étude des livres sacrez de l'ancien Testament, & même du nouveau. Il leur doit servir comme de guide. Je remarquerai seulement ici, que cette édition de Paris qui est la derniere, & qui commence à devenir rare, doit être préferée à celle d'Angleterre, parcequ'elle est plus exacte, & que Billaine qui en a pris le soin n'y a rien épargné pour la rendre correcte. Il y a fait ajouter deux indices, dont le premier est historique, & le second, qui est geographique, est du P. Lubin Geographe du Roi.

Outre ces Annales, dont on ne sçauroit trop recommander la lecture, on trouve à la fin de cet excellent ouvrage deux sçavantes dissertations du même Auteur, dont la premiere est intitulée : *Chronologia sacra, seu annorum & παιδοποιίας Patriarcharum, παροικίας Israëlitarum in Ægypto, annorum etiam Judicum, Regum Juda, & Israëlis ἀπόδειξις chronologica.* La seconde dissertation a pour titre : *De Macedonum & Asianorum anno solari dissertatio, cum Græcorum Astronomorum para-*

pegmate ad Macedonici & Juliani anni rationes accommodato. Usserius d'Armach étoit non seulement sçavant dans la litterature sacrée & Ecclesiastique, mais aussi dans tout ce qui regarde les études profanes, & il avoit une connoissance assez exacte des langues orientales, comme il le fait paroître dans tous ses ouvrages, qui doivent être recherchez de tous les Sçavans, comme étant très-utiles, tant aux Catholiques, qu'aux Protestans.

Erreurs dont Usserius a été accusé.

Ceux qui voudront être instruits plus particulierement des bonnes qualitez de cet Evêque Anglican, qui avoit de rares talens, doivent lire sa vie, qu'on trouve à la tête de ses lettres imprimées *in folio* à Londres en 1680. par les soins de son Chapelain, qui y a ajouté une apologie pour le justifier de certains sentimens qui lui avoient été imputez par un Docteur Anglois, qui l'avoit accusé de favoriser en plusieurs choses le Puritanisme, & de s'être éloigné des sentimens communs de l'Eglise Anglicane.

I. Ce Docteur Anglois accusoit Usserius, de suivre dans l'observation du Dimanche la rigueur que les Juifs gardoient pour le jour du Sabbat.

II. D'avoir enſeigné, que l'Evêque & le Prêtre ne differoient point pour ce qui étoit de l'Ordre ; mais ſeulement de degré : *Epiſcopus & Preſbyter gradu tantùm differunt, non ordine.*

III. D'avoir enſeigné, contre ce qui eſt marqué en termes formels & précis dans la Liturgie Anglicane, que Jesus-Christ n'a point racheté tous les hommes, mais ſeulement les Elûs.

IV. D'avoir nié la preſence réelle de Jesus-Christ dans l'Euchariſtie, contre ce qui eſt exprimé formellement dans la Liturgie Anglicane, laquelle preſence réelle eſt établie clairement dans les ouvrages des Evêques Bilſon, Morton, Andrews, & par le catechiſme Latin d'Alexandre Noël. Le celebre Evêque Andrews s'explique nettement là-deſſus dans ſon Apologie contre Bellarmin, où il dit : *Præſentiam credimus non minùs quàm vos veram, de modo præſentiæ nihil temerè definimus*. L'Apologiſte prétend juſtifier Uſſerius, en faiſant voir que lorſqu'il s'eſt éloigné de cette opinion, il s'étoit attaché à la doctrine primitive de la reformation de l'Egliſe Anglicane. Mais à dire vrai, les Docteurs Anglois Epiſcopaux, qui aſſûrent encore aujourd'hui qu'ils croyent la preſence réelle de Jesus,

CHRIST dans l'Euchariſtie auſſi bien que l'Egliſe Romaine, mais qu'ils nient la tranſubſtantiation, ne ſçavent point veritablement ce qu'ils diſent, non plus que Calvin, qui a reconnu auſſi la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, & qui ajoute en même tems, qu'il ne ſçait point de quelle maniere cela ſe peut faire; mais qu'il le ſent ſeulement: *De modo quo id fit*, dit cet Heresiarque, *neſcio, ſed ſentio.* Les Anglois Epiſcopaux qui ont de la veneration pour les anciens Docteurs de l'Egliſe, ne devroient pas être ſi éloignez de la croyance de la transſubſtantiation, c'eſt à dire, du changement réel du pain & du vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, puiſque les anciens Peres ont reconnu ce changement réel. Il importe peu qu'ils reçoivent le terme de transſubſtantiation qui les choque ſi fort, pourvû qu'ils veüillent bien reconnoitre le changement réel dans l'Euchariſtie.

La cinquiéme erreur dont on a accuſé Uſſerius eſt d'avoir nié, que le Prêtre ait l'autorité de remettre les pechez: ce qui eſt contraire, dit ſon accuſateur, à ce qui eſt porté dans l'ordination du Prêtre, où l'on ſe ſert de ces termes: *Recevez le S. Eſprit, ceux dont vous remettrez les pechez &c.*

même tems, que συρίζειν signifie aussi *fistulâ canere*.

Dans le second livre il traite de la Rhetorique, qu'il tâche de détruire avec beaucoup de subtilité & d'adresse. Il traite dans son troisiéme livre, de la Geometrie; dans le quatriéme, de l'Arithmetique; dans le cinquiéme, de l'Astrologie; dans le sixiéme, de la Musique; dans le septiéme, de la Logique, sur laquelle il fait des remarques trés-doctes prises des anciens Philosophes, & entre-autres d'Heraclite, qui a dit, que c'est le propre des ames barbares de croire aux sens, & que la raison est juge de la verité, non toute sorte de raison, mais celle qui est commune & divine: τὸν δὲ λόγον κριτὴν τῆς ἀληθείας ἀποφαίνεται, οὐ τὸν ὁποιονδήποτε, ἀλλὰ τὸν κοινὸν, καὶ θεῖον. Il confirme la pensée d'Heraclite, qu'il rapporte plus au long par les paroles d'Homere; cet endroit d'Heraclite merite d'être lû. Le principal dessein d'Empiricus dans ce livre est de détruire les Philosophes dogmatiques.

Empiricus traite des Dieux, περὶ θεῶν, dans son livre huitiéme. Il y dit, que la question qui regarde les Dieux est douteuse: ὑπορημένην τὴν περὶ τῶν θεῶν ζήτησιν. Il cite là-dessus le fameux Euhemerus, qui a fait voir dans son histoire sacrée, que

tout ce que l'Antiquité payenne a dit des Dieux n'est que fable, & que ces Dieux ont été de simples hommes : ce qu'il prouvoit par les anciennes inscriptions qu'il avoit trouvées dans les temples qui leur étoient consacrez. Lactance a parlé assez au long de cet Euhemerus, que Plutarque a traité d'impie & d'Athée. Empiricus cite aussi là-dessus Protagoras & Theodore, & après avoir produit sur cette même matiere les divers sentimens de plusieurs Philosophes, enfin il conclut en Sceptique, qu'on n'a rien de bien certain sur ce qui regarde les Dieux. On trouve une infinité de belles remarques dans cet ouvrage de Sixtus Empiricus, qui est d'une grande utilité pour éclaircir l'ancienne Philosophie, & même tous les Arts.

CHAPITRE XVII.

Jacobi Usserii Armachani Annales veteris & novi Testamenti, à prima Mundi origine deducti, usque ad extremum Templi & Reipublicæ Judaicæ excidium. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Lud. Billaine & Joannis Dupuis 1673.

LE nom d'Usserius Archevêque d'Armach, dans le parti des Protestans de l'Eglise qu'on appelle Anglicane, est si ce-

lebre, & ses Annales sont si connües de tous les Sçavans, que je ne m'arrêterai point à faire l'éloge de cet illustre Auteur & de son ouvrage, qui doit être entre les mains de tous ceux qui s'appliquent à l'étude des livres sacrez de l'ancien Testament, & même du nouveau. Il leur doit servir comme de guide. Je remarquerai seulement ici, que cette édition de Paris qui est la derniere, & qui commence à devenir rare, doit être préferée à celle d'Angleterre, parceque'elle est plus exacte, & que Billaine qui en a pris le soin n'y a rien épargné pour la rendre correcte. Il y a fait ajouter deux indices, dont le premier est historique, & le second, qui est geographique, est du P. Lubin Geographe du Roi.

Outre ces Annales, dont on ne sçauroit trop recommander la lecture, on trouve à la fin de cet excellent ouvrage deux sçavantes dissertations du même Auteur, dont la premiere est intitulée : *Chronologia sacra, seu annorum & παιδοποιΐας Patriarcharum, παροικίας Israëlitarum in Ægypto, annorum etiam Judicum, Regum Juda, & Israëlis ἀπόδειξις chronologica.* La seconde dissertation a pour titre : *De Macedonum & Asianorum anno solari dissertatio, cum Græcorum Astronomorum para-*

pegmate ad Macedonici & Juliani anni rationes accommodato. Usserius d'Armach étoit non seulement sçavant dans la litterature sacrée & Ecclesiastique, mais aussi dans tout ce qui regarde les études profanes, & il avoit une connoissance assez exacte des langues orientales, comme il le fait paroître dans tous ses ouvrages, qui doivent être recherchez de tous les Sçavans, comme étant très-utiles, tant aux Catholiques, qu'aux Protestans.

Erreurs dont Usserius a été accusé.

Ceux qui voudront être instruits plus particulierement des bonnes qualitez de cet Evêque Anglican, qui avoit de rares talens, doivent lire sa vie, qu'on trouve à la tête de ses lettres imprimées *in folio* à Londres en 1680. par les soins de son Chapelain, qui y a ajouté une apologie pour le justifier de certains sentimens qui lui avoient été imputez par un Docteur Anglois, qui l'avoit accusé de favoriser en plusieurs choses le Puritanisme, & de s'être éloigné des sentimens communs de l'Eglise Anglicane.

I. Ce Docteur Anglois accusoit Usserius, de suivre dans l'observation du Dimanche la rigueur que les Juifs gardoient pour le jour du Sabbat.

Viſion étrange & indigne du celebre Uſſerius d'Armach ! La raiſon qui a fait que le peuple a lû la Liturgie en une langue qu'il n'entendoit point, c'eſt que divers Conquerans ayant introduit leurs langues dans les païs qu'ils avoient ſoûmis à leur domination, les Egliſes conſerverent toujours dans le ſervice public leurs anciennes Liturgies. Il eſt certain, que dans l'Occident les Papes n'ont eû aucune part à ce changement : lorſque la langue Latine étoit commune dans l'Occident & dans l'Afrique, on y faiſoit le ſervice public en Latin. Lorſqu'enſuite dans les Gaules, par exemple, dans les Eſpagnes, dans l'Alemagne &c. il ſurvint un changement de langue, & qu'on n'y parla plus la langue Latine, on ne laiſſa pas d'y continuer le ſervice en Latin, quoique le Latin n'y fût plus entendu, & cet uſage y eſt toujours reſté depuis. Venons aux Egliſes d'Orient, les Syriens qui faiſoient le ſervice public en Syriaque, ſont toujours demeurez dans cet uſage, quoique depuis pluſieurs ſiécles ils n'entendent plus la langue Syriaque. Il en eſt de même des Cophtes, ou Chrétiens d'Egypte, qui ſont encore preſentement le ſervice public en langue Cophte, quoique depuis très-longtems cette langue leur ſoit tout à fait in-

nuë. Car ce que dit Usserius [a], que
Chrétiens du Levant qui parlent Ara-
celebrent leur Liturgie en Arabe, est
nifestement faux, comme on le prou-
par leurs Liturgies, que nous avons en-
: aujourd'hui écrites en leurs ancien-
langues. Les Nestoriens, par exemple,
Jacobites, & les Maronites, celebrent
s leurs Liturgies en Syriaque, bien
ils n'entendent plus cette langue depuis
g-tems, & qu'ils parlent la langue
be : les Cophtes qui parlent aussi Ara-
celebrent la Liturgie en Cophte. Je dis
même chose des Ethiopiens, dont la
gue maternelle est l'Arabe, & qui ce-
dant celebrent la Liturgie en vieil
iopien qu'ils n'entendent plus.

l n'est donc pas vrai, comme l'assûre
èrius [b], après Joseph Scaliger, que les
iens & les Ethiopiens ne font pas seu-
ient la Liturgie dans leur ancienne
gue, mais aussi en Arabe. Si les Coph-
ou Egyptiens, ont une version Arabe
leur Liturgie, c'est pour l'usage des
ticuliers. Il est constant qu'ils ne cele-
nt point leur Office en cette langue.
us avons, par exemple, des Missels en
nçois, on ne celebre pas pour cela en

Usser. ad ann. 1172. [b] *Usser. hist. dogm.*
42.

France la Messe en François. A l'égard des Syriens, ils n'ont point de Liturgie Syriaque traduite entierement en Arabe, mais seulement quelque partie pour la commodité des particuliers, & principalement ce qu'on nomme rubriques. Il en est de même des Cophtes, ou Chrétiens d'Egypte.

Il est encore honteux à Usserius * de se servir du témoignage de Ledesma, pour prouver que les Cophtes, ou Egyptiens, font leur service en Arabe : ce qui est faux, & qu'il auroit même pû apprendre des Chrétiens d'Egypte, où les Anglois ont commerce. En un mot, tout ce livre est indigne d'Usserius. Il suppose, que la langue Syriaque est encore aujourd'hui vulgaire en plusieurs endroits du Levant : le contraire est de notorieté publique, il y a même très-peu de Prêtres parmi les Nestoriens, les Jacobites, & les Maronites, qui ayent une connoissance exacte de la langue Syriaque, bien qu'ils celebrent tous la Liturgie en cette langue.

L'Archevêque d'Armach n'est pas plus exact, lorsqu'il parle des Ethiopiens & des Armeniens : car bien que les Ethiopiens celebrent leur Liturgie en Ethiopien, c'est dans l'ancien Ethiopien qui n'est plus entendu du peuple d'Ethiopie.

* *Uss. Ibid.*

lis la même chose des Armeniens, qui ebrent leur Liturgie en vieil Armenien e le peuple n'entend point.

Usserius tombe encore dans une faute ossiere, lorsqu'il parle de l'Homiliaire i fut compilé par un Diacre vers le tems Charlemagne, & qui a été imprimé à ire en 1462. * Il est surprenant, dit- que cet Homiliaire ait été compilé : des personnes sages pour l'usage des lises, puisqu'en ce tems-là le peuple ntendoit plus la langue Latine. Mais il bien plus surprenant, qu'Usserius n'ait s pris garde, que ce grand recüeil d'Ho- :lies a été fait dans un tems qne l'Office l'Eglise se celebroit en Latin, quoique te langue ne fût plus entenduë du uple; & l'on lit encore aujourd'hui ces melies dans le Breviaire. Au tems de arlemagne le service de l'Eglise se fai- t en Latin, les Prêtres furent chargez s ce tems-là de traduire quelques unes ces Homelies en la langue du peuple ar son instruction, comme nous l'ap- nons de quelques Conciles.

Je passe sous silence plusieurs autres er- rs où Usserius, pour avoir voulu faire Controversiste, est tombé, & que Mr. 'arthon n'a point corrigées. Il paroit

Usser. ibid. ad an. 807. *p.* 111.

l'autorité des anciens Peres, & de traite ce fait historiquement & par siécles. *Cùm Pontificii*, dit-il, *in traditione refugium quærant, & erroribus suis Ecclesiæ primitivæ auctoritatem prætexant, id potissimum nobis agendum, ut adversantem Patrum auctoritatem in medium proferamus, & unius cujusque sæculi sententiam ordine exquiramus.* Mais c'est inutilement, que l'Archevêque d'Armach combat les Catholiques par l'autorité des anciens Peres, puisque les plus habiles Théologiens Catholiques conviennent, que dans les premiers siécles de l'Eglise la lecture des Livres sacrez étoit commune à tout le monde, ayant été d'abord écrits en des langues entenduës du peuple, qui ne les lit plus dans ces langues qu'il entendoit, après que divers Conquerans y eûrent apporté du changement. Lorsque ce changement arriva on conserva toujours dans l'usage commun des Eglises, soit en Orient, soit en Occident, les anciennes versions de l'Ecriture, quoiqu'elles ne fûssent plus entenduës du peuple. Ce fait est constant, que les Catholiques & les Protestans en doivent demeurer d'accord. Ainsi c'est en vain qu'Usserius opposé aux Catholiques l'usage des six premiers siécles de l'Eglise, puisque les plus habiles Ca

tholiques ne nient point cet uſage, non plus que les Proteſtans.

C'eſt encore en vain que le même Uſſerius produit l'autorité de St. Jerôme *, pour prouver que les Syriens ont lû autrefois dans leurs Egliſes en Syriaque les homelies de St. Ephrem après la lecture de l'Ecriture : cela eſt très-vrai, parcequ'alors la langue Syriaque étoit la langue vulgaire des Syriens, qui liſoient en cette langue les livres ſacrez & les homelies de Saint Ephrem. Il en a été de même de toutes les autres Egliſes du monde : les Grecs & les Latins liſoient en ces tems-là l'Ecriture ſainte en leur langue maternelle, & les Evêques prononçoient leurs homelies ou ſermons dans les langues entenduës du peuple.

Il eſt ſuprenant qu'Uſſerius, qui étoit ſi ſçavant & ſi judicieux, ſoit tombé dans un fanatiſme manifeſte ſur la fin de ſes jours. Il attribuë ridiculement au Pape, qu'il traite d'Antechriſt, l'établiſſement de la lecture de la Liturgie, ou ſervice public, en une langue qui n'étoit plus entenduë du peuple. Il ſoutient par un pur fanatiſme, que les Papes en ont uſé de la ſorte, pour imprimer aux peuples le caractere de la bête dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe.

* *Uſſer. hiſt. dogm. c. 6.*

CHAPITRE XIX.

Etymologicum magnum, seu magnum Grammaticæ penus ; in quo & originum & analogiæ doctrinæ Veterum sententia copiosissimè proponitur, historiæ item & antiquitatis monumenta passim attinguntur. Ex typographia Hieronymi Commelini 1594. in folio.

LE titre de cet Etymologicon Grec est conçû en ces termes : Ἐτυμολογικὸν τὸ μέγα, ἤγουν ἡ μεγάλη γραμματική. Marc Musurus, à qui l'on est redevable de cette excellente production grammaticale qui es[t] devenuë assez rare, a professé la langu[e] Grecque dans les Ecoles de Padoüe ; [&] étant allé à Rome sous le Pape Leon X qui estimoit les gens de Lettres, il com[-] posa des vers Grecs à la loüange de P[la-] ton, pour mettre à la tête de la p[re-] miere édition Grecque des ouvra[ges] de ce Philosophe. Ces vers plûrent fort au Pape Leon X. qu'il donna recompense à Musurus l'Evêché de [...] nembasie. Nous avons du même [Mu-] surus des épigrammes qui ont été im[pri-] mées à Venise en 1500. Sylburge a [pu-] blié en 1594. une nouvelle édition [...]

ue. Car ce que dit Usserius [a], que
hrétiens du Levant qui parlent Ara-
elebrent leur Liturgie en Arabe, est
festement faux, comme on le prou-
r leurs Liturgies, que nous avons en-
aujourd'hui écrites en leurs ancien-
angues. Les Nestoriens, par exemple,
cobites, & les Maronites, celebrent
leurs Liturgies en Syriaque, bien
s n'entendent plus cette langue depuis
-tems, & qu'ils parlent la langue
e: les Cophtes qui parlent aussi Ara-
lebrent la Liturgie en Cophte. Je dis
ême chose des Ethiopiens, dont la
ue maternelle est l'Arabe, & qui ce-
ant celebrent la Liturgie en vieil
opien qu'ils n'entendent plus.

n'est donc pas vrai, comme l'assûre
rius [b] après Joseph Scaliger, que les
ns & les Ethiopiens ne font pas seu-
nt la Liturgie dans leur ancienne
ue, mais aussi en Arabe. Si les Coph-
ou Egyptiens, ont une version Arabe
eur Liturgie, c'est pour l'usage des
iculiers. Il est constant qu'ils ne cele-
t point leur Office en cette langue.
s avons, par exemple, des Missels en
çois, on ne celebre pas pour cela en

Usser. ad ann. 1172. [b] *Usser. hist. dogm.*
1.

France la Messe en François. A l'égard d
Syriens, ils n'ont point de Liturgie Syri
que traduite entierement en Arabe, ma
seulement quelque partie pour la comm
dité des particuliers, & principalement
qu'on nomme rubriques. Il en est de m
me des Cophtes, ou Chrétiens d'Egypte

Il est encore honteux à Usserius * de
servir du témoignage de Ledesma, po
prouver que les Cophtes, ou Egyptiens, fo
leur service en Arabe : ce qui est faux,
qu'il auroit même pû apprendre des Ch
tiens d'Egypte, où les Anglois ont co
merce. En un mot, tout ce livre est in
gne d'Usserius. Il suppose, que la lang
Syriaque est encore aujourd'hui vulga
en plusieurs endroits du Levant : le co
traire est de notorieté publique, il y a m
me très-peu de Prêtres parmi les Nest
riens, les Jacobites, & les Maronites, q
ayent une connoissance exacte de la la
gue Syriaque, bien qu'ils celebrent to
la Liturgie en cette langue.

L'Archevêque d'Armach n'est pas pl
exact, lorsqu'il parle des Ethiopiens
des Armeniens : car bien que les Eth
piens celebrent leur Liturgie en Eth
pien, c'est dans l'ancien Ethiopien q
n'est plus entendu du peuple d'Ethiop

* *Uss. Ibid.*

s la même chose des Armeniens, qui
›rent leur Liturgie en vieil Armenien
.e peuple n'entend point.
sserius tombe encore dans une faute
ïere, lorsqu'il parle de l'Homiliaire
'ut compilé par un Diacre vers le tems
harlemagne, & qui a été imprimé à
: en 1462. * Il est surprenant, dit-
jue cet Homiliaire ait été compilé
les personnes sages pour l'usage des
es, puisqu'en ce tems-là le peuple
:endoit plus la langue Latine. Mais il
ien plus surprenant, qu'Usserius n'ait
pris garde, que ce grand recüeil d'Ho-
es a été fait dans un tems qne l'Office
Eglise se celebroit en Latin, quoique
: langue ne fût plus entenduë du
›le; & l'on lit encore aujourd'hui ces
ıelies dans le Breviaire. Au tems de
:lemagne le service de l'Eglise se fai-
en Latin, les Prêtres furent chargez
ce tems-là de traduire quelques unes
s Homelies en la langue du peuple
son instruction, comme nous l'ap-
ɔns de quelques Conciles.
: passe sous silence plusieurs autres er-
où Usserius, pour avoir voulu faire
ɔntroversiste, est tombé, & que Mr.
:thon n'a point corrigées. Il paroit

Usser. ibid. ad an. 807. *p.* 111.

un peu plus exact ſur ce qu'il dit des verſions Saxones & Angloiſes de l'Ecriture ſainte. Il y traite aſſez au long de celle de Wiclef ; & il prouve par le Decret d'un Concile d'Oxford, que Wiclef n'eſt pas le premier qui ait traduit la Bible en Anglois. Il croit qu'un certain Prêtre, nommé Jean de Treviſe, avoit publié une verſion de la Bible avant celle de Wiclef.

Warthon eſt perſuadé, que la verſion Angloiſe qui ſe trouve dans pluſieurs Bibliotheques d'Angleterre ſous le nom de Wiclef n'eſt point de lui, mais de Jean de Treviſe, qu'il fait auſſi Auteur d'une longue préface qui a été imprimée à Londres en 1550. ſous le nom de Wiclef. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette préface, c'eſt que la Bible y eſt diſpoſée ſelon le canon Hebreu, & non pas ſelon l'ordre qui eſt dans nôtre Vulgate. L'on y recommande la lecture de l'Ecriture ſainte aux hommes & aux femmes ; & l'on y rejette les livres que les Proteſtans nomment apocryphes : mais après tout il n'y a rien en cela qui ne puiſſe convenir à un Ecrivain orthodoxe, & en particulier à Jean de Treviſe Prêtre de Cornuaille, qui vivoit vers le milieu du quatorziéme ſiecle. Car il ſe peut faire

que ce Prêtre ait ſuivi le canon Hebreu de S. Jerôme.

Uſſerius n'eſt gueres plus exact dans ce qu'il dit des verſions de l'Ecriture compoſées par les Juifs. Il produit là deſſus pluſieurs extraits des livres des Rabbins, mais il ne cite rien que de commun ; il dit, parlant de la paraphraſe de Jonathan, qu'elle eſt d'une ſi grande autorité parmi les Juifs, que de tout tems ils la liſent dans leurs Synagogues avec le Texte Hebreu de la Bible : ce qu'il appuye ſur l'autorité de Tremellius & d'Elias Levita. Mais il n'eſt pas vrai que les Juifs liſent dans leurs Synagogues la paraphraſe de Jonathan : ils liſent ſeulement chez eux en particulier tous les Samedis quelque choſe de la paraphraſe d'Onxelos. Loin que Warthon ait corrigé les fautes d'Uſſerius, il en a ajouté d'autres dans ſes remarques. Il auroit, par exemple, de la peine à juſtifier ce qu'il dit des Bibles Italiennes & Françoiſes publiées par les Juifs. Car on ne trouve aucune verſion Juive de la Bible en Italien, ni en François : mais ils en ont quelques-unes en Eſpagnol & en Aleman.

CHAPITRE XIX.

Etymologicum magnum, ſeu magnum Grammaticæ penus ; in quo & originum & analogiæ doctrina Veterum ſententia copioſiſſimè proponitur, hiſtoria item & antiquitatis monumenta paſſim attinguntur. Ex typographia Hieronymi Commelini 1594. in folio.

LE titre de cet Etymologicon Grec eſt conçû en ces termes : Ἐτυμολογικὸν τὸ μέγα, ἤγουν ἡ μεγάλη γραμματικὴ· Marc Muſurus, à qui l'on eſt redevable de cette excellente .production grammaticale qui eſt devenuë aſſez rare, a profeſſé la langue Grecque dans les Ecoles de Padoüe ; & étant allé à Rome ſous le Pape Leon X. qui eſtimoit les gens de Lettres, il compoſa des vers Grecs à la loüange de Platon, pour mettre à la tête de la premiere édition Grecque des ouvrages de ce Philoſophe. Ces vers plûrent ſi fort au Pape Leon X. qu'il donna en recompenſe à Muſurus l'Evêché de Monembaſie. Nous avons du même Muſurus des épigrammes qui ont été imprimées à Veniſe en 1500. Sylburge a publié en 1594. une nouvelle édition de ce grand

grand Etymologicon plus correcte que les précedentes. Il marque dans sa préface, qu'il a ôté de cet ouvrage un grand nombre de fautes. Ce sçavant Homme donne beaucoup d'autorité aux étymologies, & pour le prouver il produit plusieurs endroits d'Homere, d'Hesiode, & de quelques autres Poëtes. Il cite aussi le Cratyle de Platon, & Chrysippe qui a écrit des livres d'étymologies. Il ajoute même, que ce genre de litterature n'a pas déplû aux plus illustres Théologiens. Ce qu'il prétend prouver par le livre de Philon περὶ τῶν μετονομαζομένων, & par les écrits de Denis περὶ τῶν θείων ὀνομάτων, auxquels il ajoute St. Basile, St. Gregoire de Nazianze & quelques autres Peres Grecs. Le même Sylburge joint à ces Ecrivains Grecs quelques Auteurs Latins, & entr'autres Varron, & Isidore qui a écrit vingt livres d'origines ou d'étymologies, *originum sive etymologiarum*. Il n'oublie point Jules Scaliger, qui a composé un excellent ouvrage intitulé, *De lingua Latina causis.* Sylburge avoüe qu'il ne sçait point qui est l'Auteur de ce grand Etymologicon qui a été recüeilli avec beaucoup de soin & de travail, comme on en peut juger par les Auteurs qui y sont citez ; outre que, dit-il, on n'y rapporte pas de simples étymo-

logies, mais on y donne auſſi des préceptes d'analogie, & l'on y trouve des hiſtoires & les anciennes fables.

Le même Sylburge apporte la raiſon pour laquelle il a mis un tître double à cet ouvrage : c'eſt qu'il l'a trouvé de même dans un exemplaire manuſcrit de Henri Eſtienne, qui avoit beaucoup de rapport avec cet *Etymologicon*. Il remarque de plus, qu'il y en a eû deux éditions de Véniſe, dont l'une eſt de 1499. & l'autre de 1549. que Henri Eſtienne en avoit un exemplaire manuſcrit ; mais qu'il n'avoit pas voulu le lui communiquer ; enſorte que tout ce qu'il a pû faire dans ſa nouvelle édition a été de conferer enſemble les deux éditions de Veniſe, & dans les endroits qui ſouffroient quelque difficulté, de conſulter Heſychius, Suidas, Euſtathe, & même Pollux, & Harpocration, & d'autres anciens Grammairiens. Enfin Sylburge a mis à la tête de ſon édition la préface Grecque de Muſurus, qui a donné le premier au Public cet *Etymologicon*, & le petit avertiſſement Latin que Turriſanus a mis à la tête de la ſeconde édition ; enſorte que Sylburge ſemble n'avoir rien oublié pour rendre ſon édition parfaite.

Mais après tout, quoique les étymo-

logies, quand elles ſont veritables, puiſſent être utiles pour connoître la vraye ſignification des mots en remontant juſques à leur origine, cette ſcience eſt ſi incertaine & ſouffre tant de difficultez, qu'on ne peut pas y faire grand fond, tant on eſt partagé ſur ces étymologies en toutes ſortes de langues. Ce qui a fait dire à Galien, que l'étymologie eſt un témoin qui impoſe, ἐτυμολογία μάρτυρ ἀλάζων. Cette grande varieté de ſentimens qui partage les Etymologiſtes en eſt une preuve très-évidente. Le ſeul mot de θεὸς, *Dieu*, nous en fournit un bel exemple. Les uns le tirent de θέειν, *currere*, les autres de αἴθειν, *urere*, & quelques uns de θέασθαι, *contempler*. Il y en a qui remontent juſques au mot Hebreu *dai*, *ſufficientia*, & enfin quelques-uns croyent, qu'il tire ſon origine du nom Διὸς, qui dans la dialecte éolique eſt la même choſe que ζεὺς. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres étymologies du nom Grec θεὸς; celles qu'on vient de rapporter étant plus que ſuffiſantes pour faire connoitre l'incertitude de cet art des étymologies, chacun en faiſant à ſa fantaiſie. Pour être convaincu de cette incertitude, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur les Dictionnaires de Martinius & de Voſſius, deux ſçavans Grammairiens de ces der-

ſimâ, omniumque civitatum orbis terræ primâ. Elle fut enſuite nommée *Araméene*, ou Syriaque, d'*Aram*, qui ſignifie la Syrie, & *Aſſyriaque*, de l'Aſſyrie, parce qu'elle fut très-floriſſante en ces lieux-là.

Les Hommes illuſtres qui ſe ſont ſervis de cette langue, dit encore Amira, lui ont donné d'autres noms : on l'a appellée quelquefois Hebraïque, non qu'elle fût cette langue de Moyſe dans laquelle l'ancien Teſtament a été écrit ; mais parceque les Hebreux l'ont parlé autrefois, comme étant leur langue maternelle. Quelques-uns l'ont auſſi nommée avec raiſon langue Chrétienne, parceque JESUS-CHRIST l'a parlée : *Jure optimo ab aliquibus nominatur Chriſtiana, quia Chriſtus eam ſuo ſanctiſſimo ore decoravit.*

Comme donc cette langue a eû differens noms, ſelon les differens tems & les differens lieux où elle a été en uſage, George Amira forme ici une queſtion, ſi cette langue qui a eû tant de differens noms, & qui s'eſt étenduë en tant de païs, a été partout la même. Pour réſoudre cette difficulté, il diſtingue avec les Philoſophes deux ſortes de diverſitez, dont l'une eſt eſſentielle & l'autre accidentelle. Cela étant ſuppoſé, il ſoutient que la langue Chaldaïque & la langue Syriaque ne dif-

ferent point essentiellement l'une de l'autre, & que c'est une erreur manifeste de dire que ces deux langues different essentiellement ; parceque l'une & l'autre ont les mêmes caractères ; la même prononciation de lettres, le même son de voyelles, les mêmes conjugaisons des verbes, la même structure du discours, si on en excepte très-peu de chose. *Falsissimum esse mihi videtur*, dit Amira, *linguam Chaldaïcam distingui à Syriaca, & hanc ab illa. Nam cum caracteribus, litterarum pronunciatione, sono vocalium, verborum conjugationibus, affixis, dictionibus, & tota ferè structura orationis, paucis admodùm notis, utraque conveniat, erroris re verâ excusari non potest, qui utramque essentialiter ab invicem discrepare dixerit.* Il confirme son sentiment par les paroles de Daniel, d'où il est manifeste, que la langue Chaldaïque étoit la langue propre & naturelle du Roi Nabuchodonosor, & dans le ch. 2. de cette Prophetie on lit, que les Chaldéens répondirent au Roi *Syriacè, en Syriaque*, c'est à dire, dans la langue que ce Prince sçavoit ; or il est constant par le chap. 1. de Daniel, que le Roi Nabuchodonosor sçavoit la langue Chaldaïque : d'où Amira infere, que lorsqu'il est dit, que les Chaldéens répondirent au Roi *en Syria-*

que, il faut entendre la langue Chaldaïque, & qu'ainsi ces deux langues ne different point l'une de l'autre.

C'est là le raisonnement de ce sçavant Grammairien Syrien, qui prouve de la même maniere par le liv. 4. des Rois c. 18. & par le ch. 36. du Prophete Isaïe, que la langue Syriaque & l'Assyrienne sont une même langue, ce qu'il confirme, par le témoignage des Ecrivains profanes, qui n'ont fait qu'une nation des Assyriens & des Chaldéens. Il rapporte là-dessus les paroles de Ciceron liv. 1. *de divinatione.* Il produit aussi les témoignages d'Herodote, de Pline, & de quelques autres Auteurs payens, qui sont du même sentiment. Quand nous parlons de la langue Chaldaïque, ajoute Amira, nous ne prétendons point parler de la paraphrase Chaldaïque. Car outre que cette paraphrase n'est point en usage parmi nous, la langue dans laquelle elle est écrite n'est point entierement Chaldaïque, ayant plusieurs mots qui ne se trouvent point parmi les Chaldéens, qui ne reconnoissent point d'autre langue proprement & veritablement Chaldaïque, ou Syriaque, que celle qui regne dans l'Orient où elle a pris son origine, & où elle fleurit encore aujourd'hui : & c'est cette langue que

nous prétendons enſeigner dans cette Grammaire.

S'il s'agiſſoit, ajoute Amira, de la diſtinction que les Philoſophes nomment accidentelle, on ne ſçauroit nier, qu'il n'y ait quelque difference entre la langue Chaldaïque & la Syriaque. Ce qu'il prouve par les differentes terminaiſons des mots; par exemple, les Chaldéens prononcent *meſeticha*, & les Syriens *meſſicho*. Les Chaldéens diſent *adam*, *alaha*; au lieu que les Syriens prononcent *odom*, *alaho*, & ainſi de pluſieurs autres noms que je ne rapporterai point ici, parceque pour bien ſentir cette difference, il faudroit les écrire dans leurs propres caractères & avec les marques de leurs voyelles, comme fait ici George Amira, qui remarque en ce même endroit, qu'il y a de certains mots que ceux qui ſont plus à l'Orient prononcent durement, & les Syriens qui ſont moins Orientaux lés prononcent mollement. Il apporte des exemples de cette difference & de pluſieurs autres ſemblables qui ne ſont pas d'une grande importance; car de quelque maniere qu'on prononce ces mots, on juge facilement que ce ſont les mêmes. Cela étant, dit Amira, nôtre Grammaire ne traite que de la langue qu'on nomme proprement

CHAPITRE XIX.

Etymologicum magnum, seu magnum Grammaticæ penus ; in quo & originum & analogiæ doctrina Veterum sententia copiosissimè proponitur, historiæ item & antiquitatis monumenta passim attinguntur. Ex typographia Hieronymi Commelini 1594. in folio.

LE titre de cet Etymologicon Grec est conçû en ces termes : Ἐτυμολογικὸν τὸ μέγα, ἤγουν ἡ μεγάλη γραμματική. Marc Musurus, à qui l'on est redevable de cette excellente production grammaticale qui est devenuë assez rare, a professé la langue Grecque dans les Ecoles de Padoüe ; & étant allé à Rome sous le Pape Leon X. qui estimoit les gens de Lettres, il composa des vers Grecs à la loüange de Platon, pour mettre à la tête de la premiere édition Grecque des ouvrages de ce Philosophe. Ces vers plûrent si fort au Pape Leon X. qu'il donna en recompense à Musurus l'Evêché de Monembasie. Nous avons du même Musurus des épigrammes qui ont été imprimées à Venise en 1500. Sylburge a publié en 1594. une nouvelle édition de ce grand

grand Etymologicon plus correcte que les précedentes. Il marque dans sa préface, qu'il a ôté de cet ouvrage un grand nombre de fautes. Ce sçavant Homme donne beaucoup d'autorité aux étymologies, & pour le prouver il produit plusieurs endroits d'Homere, d'Hesiode, & de quelques autres Poëtes. Il cite aussi le Cratyle de Platon, & Chrysippe, qui a écrit des livres d'étymologies. Il ajoute même, que ce genre de litterature n'a pas déplû aux plus illustres Théologiens. Ce qu'il prétend prouver par le livre de Philon περὶ τῶν μετονομαζομένων, & par les écrits de Denis περὶ τῶν θείων ὀνομάτων, auxquels il ajoute St. Basile, St. Gregoire de Nazianze & quelques autres Peres Grecs. Le même Sylburge joint à ces Ecrivains Grecs quelques Auteurs Latins, & entr'autres Varron, & Isidore qui a écrit vingt livres d'origines ou d'étymologies, *originum sive etymologiarum*. Il n'oublie point Jules Scaliger, qui a composé un excellent ouvrage intitulé, *De lingua Latina causis*. Sylburge avoüe qu'il ne sçait point qui est l'Auteur de ce grand Etymologicon qui a été recüeilli avec beaucoup de soin & de travail, comme on en peut juger par les Auteurs qui y sont citez; outre que, dit-il, on n'y rapporte pas de simples étymo-

qui ont leur obſcurité dans le Grec ,
qui n'en ont aucune dans le Syriaque.
fin, ſi nous en croyons George Ami
les Grecs ſont inferieurs aux Syriens , 1
ſeulement pour la ſageſſe , mais auſſi p
la beauté & l'élegance du diſcours. Il
porte pour preuve de ce qu'il ava
peutêtre trop librement , les beaux &
vins écrits de St. Jacques de Niſibe &
St. Ephrem , qui , ſelon lui , ont ſurpa
tant en proſe qu'en vers , les plus ex
lens Ecrivains Grecs. *Non ſolùm a*
Græci ſapientiâ , ſed etiam ſermonis eleg
tiâ ſententiarumque gravitate , ſunt S
inferiores ; nam Sanctiſſimus Jacobus ,
magnus Ephrem (ut reliquos taceam)
copioſè , ornatè , ſapienter , graviter
tam in ſoluta quam in ligata oratione ex
luerunt , ut non ſolùm præſtantiſſimos Sc
tores Græcos ſuperaverint ; verùm etian
ſui admirationem quàm maximè eos e
taverint. Je ne dirai rien en particu
du corps de cette Grammaire Syriaq
il faut la lire entiere pour en bien jug
& pour en remarquer toutes les beau

CHAPITRE XXI.

Du Livre intitulé, Cozri, ou Cuzari, composé en Arabe par R. Juda Levita, & traduit en Hebreu par R. Juda Aben Tibon, en Latin par Buxtorf, & en Espagnol par Aben Dana.

UNe des plus belles productions qui soit sortie de l'Ecole des Rabbins, est le fameux livre qui a pour titre, *Sepher haccozri*, ou *Cuzari*, qui est un dialogue entre un prétendu Roi nommé Cuzar, & R. Isaac Sanguer, sur les principales matieres de la Religion contre les Gentils, les Philosophes, & les Juifs Caraïtes. Comme l'on n'a point le texte Arabe de cet ouvrage, Buxtorf l'a traduit en Latin sur la version de R. Juda Ben-Tibon, & a fait imprimer sa version avec l'Hebreu à Bâle *in* 4°. en 1600. Aben-Dana, sçavant Juif du rite Portugais, ou Espagnol, en a publié une autre version en Espagnol imprimée *in* 4°. à Amsterdam sous ce titre: *Cuzari y libro de grande scientia y mucha doctrina: discursos que passaron entre el Rey Cuzar, y un singular sabio de Israel llamado R. Yshach Sanguery. Fue compuesto este libro en la len-*

gua Arabiga por el doctissimo R. Yeuda Abe-Tibon en el anno de 4927. a la criacion del mundo. Y agora nuevemente traduzido del Ebrayco en Español y comentado por el Hacham R. Jacob Aben-Dana con estilo facil y grave. En Amsterdam, año 5923.

Ce Traducteur Espagnol, qui est assez connu par d'autres ouvrages qu'il a donnez au Public, loüe fort ce livre, dans une lettre addressée à un Gentilhomme Anglois, qui est à la tête de sa version. Il y dit, que cet excellent ouvrage traite de la Théologie des Juifs, & des principales matieres qui regardent la loi. Quoique Buxtorf ait été très-sçavant dans la langue des Rabbins, je préfererois néanmoins cette version Espagnole à la sienne, parceque Buxtorf a été rempli de certains préjugez sur la Massore dont il est parlé dans cet ouvrage, & qu'il a eû quelque dispute là-dessus avec le P. Morin de l'Oratoire, prétendant que ce Pere avoit mal traduit, par rapport à ses préjugez, de certains endroits du Cozri.

Les notes que R. Aben Dana a jointes à sa version ne sont pas remplies de Rabbinage. Il se contente d'éclaircir ce qui n'est pas assez entendu dans son Auteur, & il dit par exemple, dans sa note sur le liv. 3. n. 39. qu'on prouve clairement

par les livres ſacrez, que les Sages qui ont vécu depuis Moyſe ont établi de certaines choſes qui ont toutes lieu de commandemens. Ce qu'il juſtifie après ſon Auteur par les choſes nouvelles que Salomon introduiſit dans le temple, & par l'ordre des Chantres que David & Samuël inſtituerent, & enfin par la troiſiéme partie du ſicle qui fut établi par Eſdras. Et comme l'on pourroit objecter que ces nouveautez étoient contraires à la loi de Moyſe, qui défend expreſſément d'y rien ajouter, il répond que toutes ces choſes furent introduites conformément à l'autorité que la loi Divine donne aux Senateurs, ou Sages d'Iſraël, *todas eſtas coſas hiereron por la autoridad que concede la lei Divina à los Senadores y Sabios de Iſraël.* Cette réponſe ſemble égaler l'autorité des Anciens, ou Sages d'Iſraël, à celle de Moyſe. Il ajoute, que ces innovations ne ſont point des contraventions à la loi divine, puiſque cette même loi ordonne aux Iſraëlites d'obéïr aux ordonnances des Sages; & ainſi, dit Aben Dana, nos Sages conſerverent toujours la loi de Moyſe dans ſon integrité ſans l'alterer aucunement, nous enſeignant la veritable intelligence des préceptes, ſelon la tradition de la loi mentale qu'ils reçurent de Moy-

ſe. L'Auteur du Cozri eſt obligé d'avoir ſouvent recours à la tradition, & au pouvoir que Moyſe a laiſſé aux Sages de faire de nouveaux commandemens, parcequ'il ſe ſentoit preſſé par les ſectaires Caraïtes, qui nient cette loi mentale, & qui la regardent comme une pure fiction des Juifs, qui la font venir comme une machine pour ſe tirer des difficultez qu'on leur faiſoit ſur cette prétenduë autorité des Sages, ou Anciens; & c'eſt ce qui fait encore dire à Aben Dana, preſſé par les objections des Caraïtes, qui ne reconnoiſſoient point d'autre loi que celle qui étoit écrite dans les livres de Moyſe, qu'eux Juifs ne mettent point les préceptes de leurs Sages dans le même rang que ceux de la loi de Moyſe, & que ce n'a point été l'intention de leurs Sages, ou Docteurs, de leur donner la même autorité, & qu'ils ne les regardent point comme tels; mais comme préceptes & decrets de leurs Sages, auxquels la loi les oblige d'obéïr: *y ſomos obligados*, dit-il, *por precepto de Dios a guardar ſus decretos.*

Il a été neceſſaire de s'étendre un peu au long ſur cet endroit, qui eſt le grand principe des Juifs, non ſeulement contre les ſectaires Caraïtes, mais auſſi contre les autres religions. L'Auteur du Cozri ſou-

tient partout dans sa dispute, que sans la tradition l'on ne peut établir la verité de la religion ; & pour établir plus fortement cette tradition appuyée sur la loi mentale, il pose pour principes, que les Ecrivains sacrez n'ont point voulu mettre par écrit des choses cachées & peu connuës ; mais seulement ce qui étoit de la portée du peuple, & qui étoit conforme à ses idées. Enfin cet Auteur semble ne rien donner à la raison en matiere de religion ; mais tout à l'autorité de ses Docteurs, dont il rapporte un long catalogue. Il suppose que Moyse a donné aux Israëlites le livre de la loi, tel qu'on le lit presentement dans les Synagogues sans les points voyelles, & les accens qui y ont été inserez depuis, & il en marque même les Auteurs. D'où il prétend conclure la necessité de la tradition, qui a fixé la lecture de la loi. D'où il infere encore, qu'on doit à plus forte raison avoir recours à cette même tradition, lorsqu'il s'agit du sens des paroles du texte sacré. Cet argument est d'autant plus fort contre les Caraïtes, qu'ils reconnoissent eux mêmes que les points voyelles qu'ils reçoivent, ont été ajoûtez après coup au texte sacré.

Le Roi Cuzar élevoit fort contre les Juifs l'autorité des Caraïtes, parcequ'il

voyoit qu'ils étoient plus zelez pour la Religion Juive , que les Juifs qu'on appelle communément Rabbaniſtes , qui ſuivent les traditions de leurs Docteurs: Il étoit de plus perſuadé , que les Caraïtes expliquoient plus litteralement le texte de l'Ecriture, que les Rabbaniſtes, qui déferoient trop à l'autorité de leurs Peres ; au lieu que ceux-là conſultoient principalement leur raiſon , & n'admettoient aucunes traditions qui ne fûſſent bien fondées.

Les notes de Buxtorf ſur cet endroit qui regarde les Caraïtes ne ſont pas exactes, parcequ'en effet ces Sectaires étoient fort peu connus de ſon tems , même des plus ſçavans, qui s'en rapportoient aux Rabbins, qui les traitent de Sadducéens : & c'eſt ce qui jetta en partie Buxtorf dans l'erreur où il étoit , que les Caraïtes ne recevoient de toute l'Ecriture que le ſeul Pentateuque. Le docte Selden eſt un des premiers qui ait connu ces ſectaires , & qui en ait parlé avec exactitude , ayant quelques-uns de leurs livres imprimez à Conſtantinople. Le P. Morin de l'Oratoire & Mr. Simon les ont fait connoitre encore plus particulierememt , & perſonne ne doute plus aujourd'hui que ces Caraïtes ne reçoivent comme divins tous les

24 livres de la Bible, de la même maniere que les Juifs Rabbaniſtes. Au reſte, quoique l'Auteur du Cozri ſoit très-ſçavant dans tout ce qui regarde le Judaïſme, il donne néanmoins pour certains des faits dont tous les Juifs ne ſemblent pas convenir ; comme lors qu'il dit, que tous ceux de ſa nation conviennent entre eux, depuis les Indes juſques à l'Ethiopie, dans la ſupputation qu'ils font en comptant leurs années depuis la création du monde ; car R. Azarias, ſçavant Juif Italien, qui avoit lû les livres des Chrétiens ſur la Chronologie, avoüe que cette maniere de ſupputer les années depuis la création du monde n'eſt point ancienne parmi les Juifs, & que Moyſe dans la Geneſe n'a point marqué l'année de la création du monde, ayant ſeulement dit, qu'*au commencement Dieu créa &c.* & qu'enfin les premiers Hebreux ont commencé à ſupputer leurs années par leur ſortie de l'Egypte.

Buxtorf dans ſa bibliotheque Rabbinique fait mention de deux éditions du Cozri. Dans la premiere il n'y a que le ſeul texte Hebreu d'Aben Tibon, & on a joint à la ſeconde un aſſez long commentaire de R. Muſcato. L'une & l'autre ont été imprimées à Veniſe. J'en ai vû une

troisiéme édition en manuscrit avec
Commentaire different de celui de Mus
to. Ce manuscrit est assez conforme à
premiere édition de Venise, qui est p
simple que l'autre, où l'on a inseré p
sieurs additions qui ne sont point de
premiere main, mais de celle du Co
mentateur, qui explique dans le co
même du livre de certains mots obscu
par exemple, on ne lit point dans la p
miere édition qui est *in* 8°. ni dans l'exe
plaire manuscrit, ces mots, *bons mehano
tim*, qui sont néanmoins dans l'édit
de Buxtorf, quoiqu'il ait remarqué qu
ne sont point dans cette premiere éditi
& qu'il conjecture même, qu'ils ont
ajoutez après coup. Muscato ne s'est
contenté de faire un commentaire a
long sur le *Cozri*, il a de plus inseré
gloses dans le texte même en les in
quant sous le terme de *pé*, autrement
rus, c'est à dire, *interpretation*;
exemple, après le mot de *hammin*
qui signifie *les heretiques*, il ajoute
hakkeraim ve harsadoukim ve habaie
sim, c'est à dire, que, *par mivim il*
entendre les Caraïtes, les Sadducéens &
Baiethaséens. Ces sortes de gloses sero
de quelque utilité, si on les avoit mis
la marge, seulement comme une in
pretat

pretation du texte. Burxtorf, qui a aussi mis dans sa version plusieurs additions semblables entre deux crochets, n'est pas tout à fait exempt de ce défaut. R. Muscato qui est Critique, n'a pas négligé dans son Commentaire les diverses leçons qu'il indique de la sorte : *On lit ainsi dans un autre exemplaire*. L'édition manuscrite du Cozri que j'ai lûë marque aussi quelquefois à la marge les diverses leçons, & il y a de l'apparence que Muscato a eû un exemplaire manuscrit semblable à celui-ci.

CHAPITRE XXII.

Eliæ Levita Sepher habbahhur, *id est*, liber electus, *qui Latinè redditus est à Munstero, & Basileæ excusus à Frobenio.*

QUoique ce livre d'Elias Levita, qui est un excellent ouvrage de grammaire, ne soit pas aujourd'hui fort commun, nous n'avons cependant rien qui puisse lui être comparé en fait de grammaire Hebraïque, sur tout pour ce qui regarde les locutions propres de la langue. Ce fameux Rabin étoit né Aleman, & non pas Italien, comme quelques Sçavans l'ont crû ; mais il avoit vécu long-

tems en Italie, où il a enseigné l'Hebreu à plusieurs Chrétiens d'une qualité & d'un merite distingué, & c'est ce qui lui attira la haine des autres Juifs ; mais il n'est pas vrai qu'il soit mort Chrétien, comme le P. le Long de l'Oratoire l'a d'abord écrit dans sa *Bibliotheque sacrée* ; il a ensuite corrigé cette faute, en ayant été averti par un de ses amis ; mais dans sa correction où il dit, après Bartolocci, qu'Elias Levita est veritablement mort Juif, il tomba dans d'autres fautes. Voici ce que porte sa correction imprimée dans un feüillet séparément depuis l'impression de sa Bibliotheque sacrée : *Elias Levita dictus bahhur Aschenazi, seu Todesco, nomen potiùs familiæ quàm nationis, juxta Bartoloccium, qui eum fuisse* Romanum, *& in Judaismo animam efflavisse scribit ; sed Alstedius p.* 443. *Chronologiæ eum paulò ante mortem, adductis secum* 30 *Judæis Christo nomen dedisse memorat.*

Premierement il n'est pas vrai, qu'Elias ait été nommé *bahhur*, quoique R. Scebtai l'ait écrit ; car *bahhur* est le nom de cette grammaire dont nous parlons : *bachur liber electus*, dit Buxtorf dans sa Bibliotheque Rabbinique, *liber grammaticus satis notus, Auctor Elias Levita Germanus anno Christi* 1517. *quem postea*

Munsterus Latinè reddidit, & excudit Basilea Frobenius.

En second lieu il n'est point vrai qu'Elias Levita ait été Romain. Il étoit veritablement *Tudesque*, ou Aleman, & à la tête de tous ses livres il prend le nom d'*Aschenazi*, c'est à dire, Aleman, & ce nom n'est pas seulement un nom de famille, mais de nation. Comme Genebrard, qui n'étoit pas si éloigné du tems de cet Elie que Bartolocci, & qui avoit assez de connoissance des livres des Rabbins, le dit en termes exprès liv. 4. de sa Chronologie : *Elias Levita Judaus*, dit Genebrard, *Grammaticorum Hebraicorum summus & facillimus sua lingua discenda Christianis Roma, Venetiis, & alibi in Italia, in quam è Germania venerat, copiam facit, ob quam rem magnas à reliquis Judais calumnias & odia sustinuit.* On voit par là, que le Rabin Elias n'étoit pas Romain, mais Aleman de naissance, & qu'il étoit venu d'Alemagne en Italie, pour y enseigner aux Chrétiens la langue Hebraïque, ce qui lui attira la haine des autres Juifs ; & cette haine accompagnée de calomnies alla si loin, qu'il fut obligé de prouver qu'un Juif pouvoit en conscience, & sans rien faire contre sa religion, enseigner aux Chrétiens la langue Hebraïque.

Ce docte Juif avoit de très-grandes obligations aux Chrétiens qui l'avoient assisté dans sa misere, & entr'autres à un illustre & charitable Cardinal de Rome, qui ayant sçu qu'il avoit perdu dans la prise d'une ville d'Italie tout ce qu'il possedoit, le fit venir chez lui avec toute sa famille, & lui donna de quoi subsister. Ce Cardinal étoit apparemment le Cardinal Egidius, qui ayant beaucoup d'inclination pour la langue Hebraïque, l'apprit d'Elias Levita.

Ce qui a pû faire croire à quelques uns que nôtre Elie étoit Romain, c'est qu'il y a eû en effet un autre Juif nommé *Elie*, dont Elias Levita étoit ayeul du côté maternel. Celui-ci, qui se fit en effet Chrétien, & ensuite Jesuite, a été nommé *Joannes Baptista Romanus Elianus*. Le Jesuite Sacchini parle assez au long de ce second Elie, dans l'Histoire de sa Societé imprimée à Rome en 1652. Ce jeune Elie, qui sçavoit l'Hebreu, l'Arabe, le Latin, l'Espagnol, l'Aleman, & le Turc, étoit originaire d'Alexandrie en Egypte; mais il fut élevé dès sa jeunesse par nôtre Elias Levita, & mené en Alemagne. Il fut baptizé à Venise en 1551. & il se fit peu de tems après Jesuite. Le Pape Pie IV. le donna pour compagnon

au Jesuite Roderic, qu'il envoya en 1561. en qualité de Nonce au Patriarche des Cophtes.

Ce même Pape & Gregoire XIII. envoyerent le jeune Elie vers les Maronites, & à d'autres peuples du Levant. Il a traduit en Arabe le Concile de Trente. L'on apprend toutes ces particularitez des Jesuites qui ont écrit l'histoire de leur Compagnie. Cet Elie, qui portoit le nom de Jean Baptiste Romain, aura donné apparemment occasion de le confondre avec Elias Levita son ayeul, qui n'a jamais été Chrétien, quoiqu'il ait eû de très-grandes liaisons avec eux. Il a été necessaire de faire toutes ces remarques sur le fameux Elias Levita, le plus habile Critique qui ait été parmi les Juifs, & dont tous les livres qui regardent principalement la grammaire & la critique, meritent d'être lûs de ceux qui s'appliquent à l'étude de la langue Hebraïque & des livres sacrez. On peut dire veritablement de lui, *solus Elias Levita inter Judaos desiit nugari.* Je ne sçai pourquoi le sçavant P. le Long a retracté dans sa correction ce qu'il avoit dit dans *l'Indice* des Auteurs de sa *Bibliotheque sacrée*, où il fait naître Elie à Eysch proche Nuremberg, & qui par consequent étoit Aleman, & non pas Romain;

Conveniet nulli qui secum dissidet ipse.

CHAPITRE XXIII.

Ad Senecæ lectionem proodopoeia Auctore Henrico Stephano anno 1586. *in* 8°.

LE stile serré de Seneque, qui n'est point diffus & étendu comme celui de Ciceron, a plû à bien des gens, & si nous en croyons Henri Estienne dans le discours que nous venons d'indiquer; le Latin de Seneque est pur, si on excepte les titres des Chapitres qui ne sont point de lui; mais d'une main fort posterieure. Muret loüe fort dans une de ses harangues, & la doctrine & l'éloquence de Seneque, comme étant fort au-dessus de ceux qui ont mal parlé de lui. *Eum*, dit-il, *&* *doctrinæ copiâ, & scribendi elegantiâ longè multùmque omnibus obtrectatoribus suis præstitisse.* Estienne prouve par plusieurs exemples, que les titres & les commencemens des Chapitres de Seneque ont été changez & alterez d'une étrange maniere dans toutes les éditions que nous en avons, même dans celle de Rome, qui de son tems étoit la derniere, & qu'il n'y a aucun Ecrivain qui ait été si défiguré en ces endroits là que Seneque, & qu'il arrive

quelquefois qu'on ne ſçauroit diſtinguer la fin d'avec le commencement de chaque chapitre, & que même la ſuite du diſcours eſt imparfaite, la ſentence n'étant point achevée. Il ajoute néanmoins, que la premiere édition de Seneque qui eſt de 1529. chez Froben eſt en de certains endroits plus exacte que les autres éditions: *Alicubi*, dit-il, *antiquiſſimam illam Frobenii editionem quæ anno 1529. prodiit meliùs capiti alicui principium ſuum aſſignare, quàm quæ illà poſteriores*; ce qui eſt aſſez extraordinaire, car les premieres éditions des livres ſont ordinairement bien moins correctes que les ſuivantes.

Cette premiere édition de Seneque eſt d'Eraſme, qu'Etienne défend avec chaleur contre Muret, qu'il accuſe d'avoir ſouvent relevé mal à propos ce Critique, & de l'avoir même copié quelquefois ſans le citer. Il traite Muret d'impudent & de médiſant, pour avoir dit, que ſi Eraſme n'avoit point mis la main aux œuvres de Seneque, on les auroit plus facilement rétablis: *Si ille à Seneca manus abſtinuiſſet, futurum fuiſſet, ut minore negotio pleraque reſtituerentur.* Etienne s'étend aſſez au long ſur la défenſe d'Eraſme, dont il loüe le travail ſur les livres de Seneque, comme très-utile & très-digne de loüan-

ge, *utilissimum ac laude dignissimum*, & qui a servi de guide pour l'édition de Rome. Etienne accuse Muret à son tour d'avoir changé plusieurs endroits dans Seneque, sans donner raison de ses changemens. Il le reprend encore de n'avoir presque point parlé de Pinciani, qui a donné de très-bonnes notes critiques sur Seneque, & de s'être même attribué quelques-unes des remarques de ce sçavant Critique, sans faire mention de lui.

Mais après tout, il falloit qu'Etienne fût de mauvaise humeur contre Muret, quand il traite si mal ce docte Critique, dont il a emprunté lui même plusieurs belles remarques. Il faut rendre à la verité cette justice à Erasme, qu'il a travaillé un des premiers aux éditions des bons Auteurs, soit profanes, soit Ecclésiastiques; mais on ne peut l'excuser d'y avoir travaillé avec trop de précipitation. Ce n'est point assûrément lui faire tort, de dire que Muret a été plus sçavant que lui dans la langue Grecque & dans la langue Latine, & même plus exercé dans l'art de la critique, & dans la lecture des bons Auteurs. Ce fut sur ce pied là, que Muret ayant lû une nouvelle édition des adages d'Erasme qu'on vantoit fort, comme si elle eut été plus exacte que la pré-

cedente, ne put s'empêcher de parler de cet ouvrage qui avoit été imprimé de nouveau en Italie, comme d'un ouvrage peu exact & plein de fautes. Ce sçavant Homme n'est pas le seul qui ait eû ce sentiment des adages d'Erasme, qui lui acquirent néanmoins beaucoup de reputation dans le monde.

Au reste, ce qu'Etienne reprend dans les éditions de Seneque sur l'étrange confusion qui est dans la distinction, & même dans les commencemens des chapitres, avoit été déja remarqué par Muret, qui dans sa préface sur les lettres de Seneque avertit ses Lecteurs, que les Copistes y avoient apporté beaucoup de confusion, & que les divers exemplaires ne convenoient point sur l'ordre, ni sur le nombre de ces lettres : *Ne epistolarum quidem aut ordo aut numerus in omnibus libris idem; quin etiam, cùm quodam loco unam epistolam lacerassent, in duas auxerunt earum numerum, feceruntque centum viginti quinque; quas non plus centum viginti quatuor esse in plerisque veteribus libris disertè adnotatum est.* Estienne, qui a fait une remarque semblable à celle-là sans faire mention de Muret, fait le procès à ce docte Critique, pour avoir pris d'Erasme & de Pintiani deux ou trois notes critiques

ſans faire mention d'eux. Muret ajoûte dans cette même préface, que les Copiſtes ont alteré & défiguré en une infinité d'endroits les épîtres de Seneque, & qu'il a tâché de remedier à ce déſordre : *Quod, additis*, dit-il, *omiſſis, mutatis multis vocibus, multas praclaras ſententias corrupiſſent id ferendum non erat ; itaque ei malo quantùm vires tulere mederi ſedulò conatus ſum.*

Henri Etienne a très-bien remarqué au ch. 7. de ſon diſcours ſur la lecture des œuvres de Seneque, que dans les éditions qui ont précedé celles de Rome, d'une ſeule épître l'on en avoit fait deux, & il donne pour exemple l'épître 48. Muret avoit fait avant lui cette même remarque dans ſa note ſur cette épître, où il dit : *Hanc epiſtolam lacerarant in duas, & poſteri ris principium fecerant ab illis verbis mus ſyllaba eſt, ego rursùs membra divulſa conjunxi.*

Pour mieux juger de la grande érudition de Muret en fait de critique, & combien Eraſme lui eſt inferieur en toutes choſes, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur le recüeil des épîtres de Seneque, qui ont été imprimées avec les notes de pluſieurs ſçavans Critiques, à la tête deſquelles ſont celles de Muret : l'on y trouve auſſi les notes de Pintiani & d'Eraſme. Si l'on com-

pare celles-ci avec celles de Muret, il ne ſera pas malaiſé de juger quel avantage Muret a ſur Eraſme, & même ſur tous les autres Sçavans dont les remarques critiques ſont dans ce recüeil.

Pour ne pas m'éloigner de Henri Etienne, dont je me ſuis propoſé de faire connoître le diſcours qu'il a composé ſur la lecture de Seneque, il reprend avec raiſon de certains délicats, qui de ſon tems crioient fortement contre la Latinité de Seneque; il prétend que le ſtile de cet Auteur, ſi l'on en excepte les tîtres des livres, lesquels tîtres ne ſont point aſſûrément de Seneque, eſt aſſez pur pour la Latinité; ce qu'il juſtifie par le dénombrement de pluſieurs mots qu'on avoit relevez comme n'étant point Latins, & qui ſelon lui ſont veritablement Latins. Tout ce qu'on pourroit peutêtre reprendre avec plus de juſtice dans le ſtile de Seneque, c'eſt qu'il eſt trop coupé, & ſans periodes. Il parle, comme dit Henri Etienne, *caesim & membratim.* Etienne donne pour exemple de ce ſtile concis de Seneque, ces paroles de ſa lettre 44. *Bona mens omnibus patet: omnes ad hoc ſumus nobiles. Nec rejicit quemquam Philoſophia, nec eligit: omnibus lucet. Patricius Socrates non fuit. Cleanthes aquam traxit, & rigando hortulo locavit*

tems en Italie, où il a enſeigné l'Hebreu à pluſieurs Chrétiens d'une qualité & d'un merite diſtingué, & c'eſt ce qui lui attira la haine des autres Juifs ; mais il n'eſt pas vrai qu'il ſoit mort Chrétien, comme le P. le Long de l'Oratoire l'a d'abord écrit dans ſa *Bibliotheque ſacrée* ; il a enſuite corrigé cette faute, en ayant été averti par un de ſes amis ; mais dans ſa correction où il dit, après Bartolocci, qu'Elias Levita eſt veritablement mort Juif, il tomba dans d'autres fautes. Voici ce que porte ſa correction imprimée dans un feüillet ſéparément depuis l'impreſſion de ſa Bibliotheque ſacrée : *Elias Levita dictus bahhur Aſchenazi, ſeu Todeſco, nomen potiùs familiæ quàm nationis, juxta Bartoloccium, qui eum fuiſſe Romanum, & in Judaiſmo animam efflaviſſe ſcribit ; ſed Alſtedius p.* 443. *Chronologiæ eum paulò ante mortem, adductis ſecum* 30 *Judæis Chriſto nomen dediſſe memorat.*

Premierement il n'eſt pas vrai, qu'Elias ait été nommé *bahhur*, quoique R. Scebtai l'ait écrit ; car *bahhur* eſt le nom de cette grammaire dont nous parlons : *bachur liber electus*, dit Buxtorf dans ſa Bibliotheque Rabbinique, *liber grammaticus ſatis notus, Auctor Elias Levita Germanus anno Chriſti* 1517. *quem poſtea*

livres ayent été plus lûs que ceux de Seneque, les fréquentes copies qui en ont été faites y ont causé plusieurs changemens & alterations. Les anciens revisseurs, ou censeurs, gens hardis & temeraires, les ont souvent corrigez selon leur fantaisie. Toutes ces remarques doivent servir d'avertissement à ceux qui lisent les livres de ce Philosophe Stoïcien, lesquels sont principalement recommandables pour leur belle morale. Julien, ce grand ennemi des Chrétiens, osa leur reprocher, qu'ils avoient pris de Seneque la meilleure partie de leur doctrine : ce qu'il n'auroit pas avancé avec tant de hardiesse, s'il avoit voulu considerer, que la doctrine de ce Philosophe Stoïcien est remplie de pensées impies, comme lorsqu'il dit dans sa lettre 53. qu'il y a quelque chose en quoi le sage est au dessus de Dieu : *Est aliquid quo sapiens antecedat Deum* ; arrogance impie & intolerable des Stoïciens, dit Muret, qui croyoient, que ce n'étoit pas assez d'égaler leur sage à Dieu, ils le mettoient au dessus de Dieu : *Impia & intolerabilis arrogantia Stoïcorum, qui non satis esse ducebant sapientem suum cum Deo ex aequo componere, nisi etiam anteponerent.* On trouve plusieurs autres impietez semblables dans les livres de Seneque, parmi

tant de bons préceptes qu'il y donne, & qui ne cedent en rien à plusieurs du nouveau Testament.

CHAPITRE XXIV.

Aristoteles de Poëtica liber. Daniel Heinsius recensuit, ordini suo restituit, notas addidit. In 12. Lugduni Batavorum, anno 1611.

IL n'y a point de livre sur lequel les Sçavans ayent tant travaillé, principalement en Italie, que sur ce qui nous reste de la Poëtique d'Aristote; ouvrage qui meritoit en effet tous les soins que ces sçavans Italiens ont pris pour le rétablir dans son ancienne forme. Cependant Daniel Heinsius, tout Hollandois qu'il étoit, nation peu estimée des Italiens, le trouva encore si défiguré, qu'il osa en entreprendre une nouvelle édition, & lui donner une nouvelle forme. Il se vange en quelque façon de ces habiles Critiques Italiens, & entr'autres de Victorius & de Zoborellus, qui lui font pitié: il leur apprend, que l'air de la Hollande & de la Flandre n'est pas si épais, qu'il ne s'y trouve de très-bons esprits, & même plus capables de rétablir le texte de la Poëtique d'Arif-

, que ces Doctes Italiens, qui trai-
es ultramontains de gens stupides, &
ment propres à cultiver les Sciences.
les propres termes de Heinsius, dans
ote sur un endroit du ch. 25. *Frustrà*
oque se torquent Italorum Doctissimi,
hoc libello ætatem egerunt; ac Vic-
quidem optimi & ornatissimi, cum
tim versionem illius legimus, ex ani-
s miseret. Alios miramur, qui cum
em ne in Italia quidem, orbis terra-
Reginâ, & Scientiarum omnium ma-
secum conferendum esse persuaderent,
toties scribunt quæ nec ipsi intelli-
cùm præcipuè verba Aristotelis Lati-
ddunt; ne dùm ipsi Flandri & eorum
ea capiunt, quos Robertellus pingue
sonare ait, cùm Latinè & ut verve-
n patria crassoque sub aëre natos in
rsum damnat. Quare non mirum erit,
d illis evenit, quibus neque tempus
ingenium verò superfuit, nos quo-
labamur.

ire qu'il y ait de l'exagera-
aroles de Heinsius, qui a
aux Italiens, que l'esprit
trouvoient ailleurs qu'en
rès tout, si l'on compare le
abile Hollandois sur la Poë-
, quoiqu'il ne soit pas d'u-

ne grande étenduë, on peut dire de lui ſur ce ſujet :

Et cor ſolus habet, ſolus & ingenium.

Il releve partout avec force dans ſes notes les fautes où les Italiens ſont tombez dans leurs commentaires ſur ce petit ouvrage d'Ariſtote.

A l'égard de la méthode que Heinſius a ſuivie dans ſa traduction, il avoüe qu'il a tâché d'exprimer en quelques endroits le ſtile concis de ſon Auteur, mais qu'il ne l'a pas toujours pû faire, parce qu'autrement il n'auroit pas rendu le ſens; n'étant pas poſſible d'imiter en Latin l'atticiſme d'Ariſtote, en ſorte qu'il a jugé à propos de ſe rendre intelligible, pour ne pas ſuivre l'exemple de ces Interpretes, qui traduiſent de mot à mot les mots Grecs d'une maniere ridicule, n'entendant point eux mêmes le ſens de leur Auteur, & impoſant à leurs Lecteurs, ce qui a fait croire à tout le monde, qu'Ariſtote eſt un Ecrivain très-obſcur. *Verbum quippe verbo reddunt, & quæ Græcè ſumma cum venuſtate ſunt conſcripta tam inepto exprimunt ſermone, quàm obſcuro convertunt, credo ne à ſyllabis illius recedant, cujus mentem non intelligunt. Sic plerique quia ſenſum non poſſunt, verba dant Lectori, qui*

jam hoc ſunt conſecuti, ut Auctorem obſcuriſſimum eſſe Ariſtotelem omnibus perſuaſerint. Quoique cette remarque ſoit judicieuſe, & digne de Daniel Heinſius, peut-être auroit-il été mieux de ne donner que de ſimples paraphraſes des livres d'Ariſtote, que des verſions, comme Themiſtius a fait de la Logique de ce Philoſophe.

Pour ce qui eſt du texte Grec d'Ariſtote, Heinſius le trouve preſque partout fort défiguré & plein de tranſpoſitions. Il prétend l'avoir rétabli dans la premiere forme; ce qu'on n'avoit pû faire juſques alors, quoiqu'on eût reconnu ce déſordre: *Hæc omnia convulſa*, dit-il dans ſes notes p. 73. *& è loco ſuo in alienum ſunt tranſlata, quod & alii cum viderent, remedium afferre ſunt conati, neque tamen ulla ratione id ſunt conſecuti, ut in toto nobis ſatisfacerent.* Il étend cette alteration du texte d'Ariſtote juſqu'à des tranſpoſitions de chapitres entiers, qu'il prétend remettre dans leur premier ordre; ce qu'on n'avoit pû faire juſques à lui, & il ne craint point de dire dans ſa note ſur le chap. 7. où Ariſtote parle des parties de la tragedie, que les Sçavans doivent lui être obligez d'avoir fait ce rétabliſſement dans un endroit ſi important, ſans lequel on ne peut entendre ce qu'Ariſtote a dit de la

tragedie & de ſes parties. *Jam verò*, dit-il, *ad eum pervenimus locum, in quo necesse est aliquid nobis debeant eruditi, qui fœdiſſimam aliquot capitum hujus libri transpoſitionem, ſine quo inutilia propè omnia erunt quæ divinitùs à maximo virorum de tragœdia ejuſque partibus dicuntur, primi advertimus.* Ce n'eſt pas, au reſte, que Heinſius ait eû d'anciens exemplaires manuſcrits ſur leſquels il ait rétabli le veritable ordre de ces chapitres; mais il a ſuivi ſes conjectures, & à changé l'ordre de ces chapitres depuis le chap. 6. juſques au 18. incluſivement, & il n'oublie rien pour faire voir dans ſes notes la verité de ce changement. Il attribuë ces fréquentes tranſpoſitions qui ſont dans la Poëtique d'Ariſtote, aux Copiſtes qui dans la diſtinction des chapitres ont ſéparé des choſes qui dans l'original étoient jointes enſemble : *Porrò nihil majorem transpoſitionibus, quæ in libro ipſo crebræ ſunt, occaſionem præbuit & anſam, quàm quòd in diſtinctione capitum ea quæ cohærebant à ſe mutuò divulſa ſunt.*

La critique de Heinſius ne s'étend pas ſeulement à rétablir le veritable ordre du texte d'Ariſtote; mais il y ſupplée auſſi des choſes qu'il croit y manquer. C'eſt ſur ce pied là qu'au ch. 25. il ſupplée un

passage d'Homere qui n'y étoit point, & il observe en même tems, qu'en ce lieu πάντες, tout s'est mis pour πολλοὶ, *plusieurs*. Ce qu'il confirme par un endroit de l'Iliade, où Homere feint que Jupiter quitta le ciel pour aller chez les Ethiopiens, & ce Poëte ajoute, que *tous les Dieux le suivirent*; θεοὶ δ' ἅμα πάντες ἕποντο. Le Poëte n'a pas voulu dire que le Ciel demeura sans Dieux. Il remarque en ce même endroit, qu'on ne trouve point dans les éditions d'Homere que nous avons, plusieurs choses qui étoient dans l'édition qu'Aristote avoit corrigées pour l'usage d'Alexandre.

Heinsius a joint à cet ouvrage un autre livre touchant la tragedie, où il dit que toute la Poësie consiste dans l'imitation, non-seulement selon Aristote, mais aussi selon Platon, qui a crû qu'un ouvrier lorsqu'il fait une table, en reçoit l'idée de Dieu qui est le premier ouvrier, & le Poëte qui est imitateur, est le troisiéme ouvrier. Mais Aristote, qui a regardé toute la doctrine des idées comme une pure imagination, n'a point appuyé ce sentiment, sans néanmoins qu'il ait refuté en ce lieu Platon. Il s'est contenté de réduire la Poësie en Art. Heinsius dit en ce même endroit plusieurs choses curieu-

ſes touchant la machine ; il obſerve qu'Anaxagore attribuoit l'ordre de l'Univers, *menti*, & que les autres Philoſophes lui donnerent par raillerie le nom de *mens*. Il avoit néanmoins raiſon, ajoute Heinſius, ſi par *mens* on entend Dieu : *Verè ille quidem, ſi acceperis de Deo* ; mais Ariſtote, qui n'admettoit rien ſans de bonnes raiſons, & qui examinoit même les choſes divines ſur ce pied là, comme Simplicius l'a remarqué, diſoit qu'Anaxagore pour éviter la difficulté avoit eû recours *ad mentem ſuam*, qu'il faiſoit venir comme une machine : *Mentem ſuam tanquam machinam attrahere, atque ita elabi*.

Quelque petit que ſoit, dit encore Heinſius, le livre de la Poëtique d'Ariſtote, on y lit des endroits citez d'Homere qui ne ſe trouvent point dans nos éditions. Ce qui lui donne occaſion d'invectiver fortement contre ceux qui l'ont alteré & eſtropié d'une étrange maniere, & qui ne nous ont donné qu'une ombre d'Homere ; & ceux mêmes qui ont voulu paroitre les plus exacts, lorſqu'il s'eſt rencontré quelque lacune, y ont ſuppléé. C'eſt pourquoi on y a inſeré tant de choſes & des hemiſtiches ridicules qui n'ont aucune liaiſon avec le reſte ; en-

que le poëme de Virgile semble être
:illeure édition que nous ayons d'Ho-
:. *Carnifices isti* , dit Heinsius , *non*
erum nobis , sed illius umbram dede-
, dum aut mutant aut reponunt , aut
unt pro suo quisque arbitrio quæ lubet,
um qui religiosè maximè esse volue-
verbis Poetæ lacunas , si quæ occure-
,suppleverunt. Unde tot inserta & inep-
'misstichia quæ nihil minùs quàm coha-
, ut mihi emendatissima Homeri editio
ilianum poëma videatur.
uoique Heinsius donne de grandes
iges à Muret & à Buchanan , il n'esti-
point leur poësie , parcequ'ils n'ont
t pris l'antiquité pour leur regle. On
eut rien voir de plus bas , dit-il , que
ésar de Muret , & la Jephté de Bu-
an : *Sanè illius Cæsare , hujus Jephte*
humilius dici potest , & vix usquam
gunt. Il releve en particulier plusieurs
oits de la Jephté , dont le Latin lui
it bas. Il y trouve des mots qui ne
point Latins , & même des phrases
res.

CHAPITRE XXV.

Francisci Patricii discussionum peripateticarum tomi quatuor, quibus Aristotelica Philosophia universa historia atque dogmata cum veterum placitis collata eleganter & eruditè declarantur. In folio. *Basileæ, anno* 1581.

QUoique la Philosophie d'Aristote ne soit plus à la mode parmi nous, depuis que Gassendi & Descartes ont pris le dessus; les livres de ce grand Homme, qui a été estimé durant tant de siécles, seront toujours en veneration parmi les personnes veritablement sçavantes. On ne sçauroit nier à la verité que Gassendi & Descartes n'ayent fait de très-grandes découvertes en matiere de Philosophie, & que plusieurs Sçavans n'ayent profité de leurs lumieres : mais cela ne nous doit pas empêcher de prendre dans Aristote ce qui s'y trouve de bon. Les habiles gens admireront toujours ce qui nous reste de sa Poëtique. Ce petit ouvrage seul fait connoître la grandeur de son esprit, l'étenduë de son érudition & de son jugement. Je ne dis rien de sa Rhetorique, de sa Morale & de ses livres sur la Politique des

anciennes Republiques : ce ſont des ouvrages qui n'ont point leur pareil. Les plus grands ennemis même de ce Philosophe, qui ont pris à tâche de le décrier, m'ont encore plus fait concevoir d'eſtime pour lui, que je n'en avois auparavant. C'eſt ce qui m'eſt arrivé depuis que j'ai lû la Critique ſçavante qu'un Italien, nommé François Patrice, a publiée de tous les ouvrages d'Ariſtote, quoiqu'il ſe ſoit déclaré fortement contre lui. Je vais donner le plan du livre de Patrice, qui eſt un *in folio* imprimé à Baſle en 1580. Il ſeroit à déſirer que nous euſſions une critique ſemblable des livres des autres anciens Philoſophes qui ont eû quelque reputation. C'eſt de ce Patrice que Gaſſendi a tiré un petit ouvrage qui a été imprimé ſéparément par Elzevir, ſous le titre de, *Exercitationes adverſus Ariſtoteleos.* Gaſſendi crut qu'en décriant la Philoſophie d'Ariſtote, il feroit mieux valoir la ſienne, ou plutôt celle d'Epicure, qu'il n'a fait que renouveller.

Patrice, qui avoit une très grande connoiſſance des anciens Philoſophes, & principalement des livres d'Ariſtote, produit dans ſon premier livre ces paroles de Plutarque, où il eſt fait mention de la revision ou correction qu'Ariſtote fit de

l'Iliade d'Homere, pour l'usage d'Alexandre le Grand qui lisoit souvent ce Poëte. Il juge que cette revision de l'Iliade donna occasion à Aristote de composer ses *questions homeriques*, sa Poëtique, sa Rhetorique, & quelques autres ouvrages semblables. Quoiqu'il en soit, on ne sçauroit nier en lisant ces ouvrages qu'Aristote n'ait été un très-grand Critique : & il est en cela d'autant plus admirable, qu'il est le premier ou du moins un des premiers qui ait exercé cet art, & qui ait montré le chemin aux autres Critiques qui ont été après lui ; l'on peut même ajouter qu'avant lui on ignoroit la maniere de bien écrire. Son stile *didactique* est inimitable ; au lieu que Platon son maître qui a affecté de paroître éloquent, est rempli de je ne sçai quel galimatias pompeux qui est plus propre à un Rheteur qu'à un Philosophe, qui doit dire beaucoup de choses en peu de mots. Au reste, nous connoissons par ce que nous avons de la Poëtique d'Aristote, que l'Iliade d'Homere, telle qu'elle est presentement, est très-differente de l'ancienne édition de ce Philosophe. Ce qui a fait dire à Heinsius, que nous n'avons point le veritable Homere, mais son ombre seulement ; que les mauvais Critiques l'ont estropié en une infinité d'endroits, qu'ils

anciennes Republiques : ce sont des ouvrages qui n'ont point leur pareil. Les plus grands ennemis même de ce Philosophe, qui ont pris à tâche de le décrier, n'ont encore plus fait concevoir d'estime pour lui, que je n'en avois auparavant. C'est ce qui m'est arrivé depuis que j'ai lû la Critique sçavante qu'un Italien, nommé François Patrice, a publiée de tous les ouvrages d'Aristote, quoiqu'il se soit déclaré fortement contre lui. Je vais donner le plan du livre de Patrice, qui est un *in folio* imprimé à Basle en 1580. Il seroit à desirer que nous eussions une critique semblable des livres des autres anciens Philosophes qui ont eû quelque reputation. C'est de ce Patrice que Gassendi a tiré un petit ouvrage qui a été imprimé séparément par Elzevir, sous le titre de, *Exercitationes adversus Aristoteleos.* Gassendi crut qu'en décriant la Philosophie d'Aristote, il feroit mieux valoir la sienne, ou plutôt celle d'Epicure, qu'il n'a fait que renouveller.

Patrice, qui avoit une très grande connoissance des anciens Philosophes, & principalement des livres d'Aristote, produit dans son premier livre ces paroles de Plutarque, où il est fait mention de la revision ou correction qu'Aristote fit de

Dans le dénombrement que Patrice * fait des livres d'Ariſtote, il obſerve, que Laërce ne les a pas tous connus, & que de ceux dont il parle, il nous en reſte peu; que Macrobe aſſure dans ſon liv. 1. des Saturnales, que ce Philoſophe a écrit des livres de Theologie.

Le même Patrice remarque dans ſon liv. 3. qu'on a perdu plus de 500 livres d'Ariſtote, & qu'à grand' peine nous en reſte-t'il la troiſiéme partie, & qu'il y a même de grandes diſputes, ſi ces derniers ſont veritablement de ce Philoſophe. Il ajoute qu'il y a eû de ſçavans hommes qui ont prétendu, qu'il n'y en avoit aucun de lui, mais que c'étoient de ſimples abregez, que ſon fils Nicomaque en avoit extraits. Il cite pour cette opinion Marius Nizolius. Mais tout ce que dit ici Patrice, ne conſiſte qu'en de pures conjectures; & ce ſont même des conjectures aſſez éloignées. Patrice qui ne veut rien omettre de ce qu'il a lû, fait ici mention de certains livres de Theologie & de Philoſophie écrits en Arabe & attribuez à Ariſtote, que Rubeus avoit trouvé à Damas, & qui ont été traduits en Latin par Aventinus. Il eſt de notorieté publique, que

* *Patric. lib. 2.*]

ces livres ne ſont point de ce Philoſophe, non plus que beaucoup d'autres qui ont été fabriquez par les Arabes, & qui n'ont aucun rapport avec l'eſprit & la doctrine d'Ariſtote.

Ce que Patrice rapporte enſuite des Rois d'Alexandrie & de Pergame, qui s'attacherent à amaſſer des livres de tous côtez, & qui donnerent lieu, à cauſe des grands preſens qu'ils faiſoient à ceux qui leur en fourniſſoient, d'en fabriquer un grand nombre de faux, a beaucoup de vraiſemblance, étant appuyé ſur le témoignage de quelques anciens Auteurs. S'il eſt vrai qu'on en préſenta pluſieurs à ces deux Princes ſous le nom d'Ariſtote qui n'en étoient point; on doit inferer delà, que la reputation d'Ariſtote, étoit très grande parmi les Grecs dès ce tems-là. Et à l'égard de ce que ces Ecrivains diſent des livres d'Ariſtote, qui tomberent entre les mains de ſes diſciples, principalement de Théophraſte, ils ne pouvoient pas tomber en de meilleures mains. Auſſi dit-on que ce fut Ariſtote même qui lui legua ſa bibliotheque: c'eſt ce que nous apprenons de Strabon, qui ajoute en même tems, que Théophraſte les laiſſa à Neleus, & celui-ci à Sepſius, & que cette bibliotheque paſſa enſuite

à d'autres perſonnes ignorantes, qui la tinrent longtems enfermée & beaucoup negligée, les livres ayant été enfoüis ſous terre dans une foſſe où ils furent gâtez par l'humidité; & enfin étant en cet état, ils furent vendus auſſi bien que ceux de Théophraſte, une ſomme conſiderable d'argent à Apellicon qui étoit d'Athenes, d'où Sylla, après avoir pris cette ville, les fit tranſporter à Rome, où ils n'étoient alors gueres connus. Un certain Grammairien nommé Tyrario y en acheta la meilleure partie, & celui-ci les mit entre les mains d'Andronicus de Rhodes, qui les publia & y mit les tîtres qui y ont été depuis. Je ne ſçai ſi l'on doit ajouter foi à toute cette hiſtoire tirée de Strabon, que Patrice appelle mal à propos Straton, quoiqu'elle ſoit confirmée par Plutarque. Car Athenée parle autrement des livres d'Ariſtote, qui furent tous ſelon lui achetez par le Roi Ptolomée, & enfermez dans ſa bibliotheque d'Alexandrie : ce qui paroit plus vraiſemblable; parce qu'il eſt certain, que ce Prince fit un très-grand amas de livres; outre que la Philoſopie d'Ariſtote fut plus connuë dans Alexandrie dès ces anciens tems, qu'en aucun autre lieu.

J'accorderai volontiers, qu'il y a eû

des exemplaires differens de quelques livres d'Ariſtote, & qu'il a été difficile de diſtinguer ceux qui étoient veritablement de ce Philoſophe, d'avec ceux qu'on avoit publiez ſous ſon nom, quoiqu'ils ne fuſſent pas de lui : mais outre que cela ſe reduit à un fort petit nombre de livres, le ſtile d'Ariſtote à je ne ſçai quoi de ſingulier qui ſaute aux yeux des connôiſſeurs. Je reviens à Patrice, qui ſemble n'avoir expoſé toute cette hiſtoire des livres d'Ariſtote qui étoient alors fort eſtimez des Sçavans d'Italie, que pour en diminuer l'autorité.

Ce critique parlant des livres qu'Ariſtote ne rendoit point publics, & qui étoient comme cachez, dit (1) que cette coûtume qui étoit très ancienne venoit de Noé, comme nous l'apprenons de Beroſe. Il aſſûre ſur l'autorité de Beroſe, que ces ſortes de livres chez les Armeniens, les Egyptiens, & les anciens Etruſques ou Toſcans, n'étoient lûs, que des Sacrificateurs, & que cet uſage avoit paſſé des Etruriens aux Romains,

(1) *Fluxit autem hic occultarum diſciplinarum mos à Noë qui libros ſuos, ſi Beroſo credimus, tum Armeniis tum Ægyptiis tum etiam Hetruſcis reliquit ; ita ut non niſi ſacerdotibus viſerentur, in ſacrariiſque aſſervarentur.* Patric. lib. 6.

qui firent une loi, pour que les livres ſacrez ne fuſſent lûs que des Sacrificateurs. Mais Patrice a confondu avec pluſieurs autres Italiens de ce tems-là le faux Beroſe d'Annius de Viterbe, avec le veritable. Cette faute n'eſt gueres pardonnable à un homme qui ſe mêle de critique, & même d'une critique exacte.

Patrice fait paroitre beaucoup d'erudition dans ſon livre 7. où il expoſe au long pluſieurs fragmens des livres d'Ariſtote qui ne ſubſiſtent plus. Dans le livre ſuivant il diviſe en de certaines claſſes les livres d'Ariſtote qui nous reſtent ; il traite de la même matiere dans ſon livre 9. où il fait voir qu'il avoit une grande connoiſſance des livres d'Ariſtote & de ceux de ſes diſciples. Il traite encore cette même matiere fort doctement dans ſon liv. 10. Il y parle de Calliſthene, qui étoit neveu d'Ariſtote du côté de ſa ſœur. C'eſt ce Calliſthene qu'Ariſtote donna à Alexandre le Grand, pour être *l'aiutante* de ſes études dans ſes voyages d'Aſie. Il rapporte ce qu'a dit Simplicius de ce Calliſthene au ſujet des obſervations aſtronomiques des Babyloniens, qui étoient alors de mille neuf cens trois ans. Patrice met au nombre des diſciples d'Ariſtote aprés Athenée un certain Philon ; il ajou-

te que (1) la Philoſophie d'Ariſtote tomba entierement dans l'Italie après Boëce, & qu'elle commença à revivre ſix cens ans après, c'eſt à dire, vers le milieu du douziéme ſiecle par le moyen des Mahometans, qui s'étant rendus les maîtres de toute la Grece emporterent avec eux un grand nombre de livres Grecs, qu'ils traduiſirent enſuite en Arabe qui étoit leur langue. Depuis ce tems-là les études des Mathematiques, comme Zonaras l'a écrit de la Medecine, & de la Philo-

(1) *Poſt Boëtium Philoſophiæ ſtudia omnino interierunt in Italia, quæ 600 poſt circiter annos, ſcilicet* 1140. *reviviſcere cœperunt. Nam poſt Mahometi hæreſiarchæ obitum ſucceſſores ejus ter omnem Græciam ad Byzantium uſque ſunt depopulati annis* 659. *rursùs* 721. *atque etiam* 826. *quibus incurſionibus certum eſt eos multos omnis generis libros ſecum aſportaſſe. A quo tempore libris in Arabicam linguam tranſlatis ſtudia inter eos florere cœperunt Mathematicarum, uti ex Zonara eſt relatum, Medicinæ, ac Philoſophiæ præſertim Peripateticæ, apparetque omnes Ariſtotelis libros, Nicolai, Themiſtii, & Philoponi commentationes eos habuiſſe, ita ab Averroïs paſſim citantur. Creataque ſunt publica gymnaſia in Africa multis in locis, Tuneti, Tripoli, Conſtantinæ, Maroci, & Feſſa. Hinc ſimul cum eorum Imperio literarum & Philoſophiæ ſtudia in Hiſpaniam poſt annum* 740. *transfretarunt, Cordubaque celebre gymnaſium conſtituunt.* Franciſc. Patric. diſcuſſ. perip. tom. 1. l. 10.

ſophie, principalement de celle d'Ariſtote, commencerent à être cultivées par les Mahometans; enſorte qu'il eſt certain qu'ils ont eu en leur langue tous les livres d'Ariſtote, ceux de Nicolas, de Themiſtius & de Philoponus ſes commentateurs. Averroës en fait ſouvent mention. De plus les Mahometans établirent pluſieurs colleges publics en Afrique; principalement à Tunis, à Tripolis, à Conſtantine, à Maroc, & à Fez, d'où ils porterent à la fin du huitieme ſiecle ces études en Eſpagne avec leur Empire, & ils établirent un celebre College dans la ville de Cordoüe, d'où ſont ſortis pluſieurs ſçavans hommes, & entr'autres Averroës.

Le même Patrice ajoute, que (1) par le moyen du commerce que l'Eſpagne avoit avec les nations voiſines, ces études paſſerent chez elles, & principalement en France. Il prétend qu'Alexandre de Ales & Albert le Grand, ont été les premiers qui parmi les Latins ont publié des commentaires ſur la Philoſophie d'Ariſtote.

(1) *Ex Hiſpaniis, commercio & vicinitate nationum finitimarum, literarum ſtudia tranſierunt in Gallias. Satis ni fallor conſtat, Alexandrum de Ales & Albertum magnum, primos omnium Latini nominis Philoſophorum, Ariſtotelicam Philoſophiam commentariis expoſuiſſe.* Patric. ibid. p. 145.

Comme l'Université de Paris étoit très-fameuse dès ce tems-là, elle fut sans doute une des premieres Ecoles où la Philosophie d'Aristote fut introduite, & l'on s'y servit de versions Latines fort barbares, qui avoient été faites sur l'Arabe ou plûtôt sur l'Hebreu de Rabbins, parce que les Juifs traduisirent ces livres Arabes en leur langue Rabbinique. Ce sont ces méchantes versions qui apporterent une si grande barbarie dans cette Université, qui a bien eû de la peine à s'en défaire.

Patrice avoüe qu'il ne sçait point qui est le premier qui a mis en Latin les livres d'Aristote. Quelques-uns croyent que Boëce est l'Auteur d'une ancienne version Latine. Il ajoûte que vers l'an 1415. Leonard Brunus traduisit les Morales & les Politiques d'Aristote, & qu'après lui Theodore Gazavers l'année 1453. mit en Latin l'histoire des animaux, les problemes, & le livre des plantes de Théophraste. George de Trebizonde, ensuite Bessarion, Jean Argyropiles, traduisirent en Latin plusieurs livres d'Aristote; & après eux suivirent une infinité de traducteurs des livres de ce Philosophe en Italie, en France, & en Allemagne.

Toute cette hiſtoire ne ſert qu'à faire connoître l'eſtime particuliere qu'on a eûë durant tant de ſiecles pour la Philoſophie d'Ariſtote, parmi un ſi grand nombre de nations. Patrice vient après cela * aux differentes manieres d'expliquer la Philoſophie d'Ariſtote, qui ont partagé ſes Interpretes en differentes ſectes. Il en marque (1) deux parmi les Arabes. Avicenna, Algazel, & quelques autres qui ont été de la premiere, n'ont pas été attachez tellement aux ſentimens d'Ariſtote, qu'ils n'ayent pris la liberté de s'en éloigner, lorſqu'ils ont jugé que d'autres Philoſophes lui devoient être préferez, ou que la raiſon leur a démontré qu'Ariſtote s'étoit trompé. Cela ſe prouve manifeſtement par Avicenne même, & par les objections que lui a faites Averroës qui a été le chef de la ſeconde ſecte. Celui-ci a regardé toutes les paroles d'Ariſtote comme des oracles di-

* *Patric. lib.* 12. (1) *Arabum ſchola in duas diviſa eſt ſectas, quarum in altera Avicenna, Algazel, Avempaces liberè ſunt Philoſophati, quippe non dubitarunt, ſi quid Platonem vel alium quempiam meliùs quàm Ariſtoteles dixiſſe exiſtimarunt, aut de ſuo etiam invenire & addere potuerunt, apertè contra Ariſtotelis ſententiam proferre.* Id. Patric. lib. 12.

vins (1) laquelle maniere de philoſopher, après que les livres d'Averroës furent mis en Latin par les Eſpagnols, paſſa en Allemagne, où elle fut ſuivie par Albert le Grand ; elle vint auſſi en Angleterre où elle fut embraſſée par Jean Duns ; & il eſt vraiſemblable que St. Thomas pratiqua la même choſe dans l'Italie ; en ſorte que dans tous ces lieux, la Philoſophie d'Ariſtote regna ſeule.

Le premier en France qui n'ait point ſuivi cette maniere de philoſopher, fut Jaques le Fevre d'Eſtaple, qui fut ſuivi en Italie par François Caballus dans l'Ecole de Padouë. Nicolas Leonicus fit auſſi la même choſe. Ceux-ci introduiſirent dans les Ecoles les originaux d'Ariſtote & de ſes Interpretes, tels qu'ils étoient dans la langue Grecque, & par cette voye ils introduiſirent un autre genre de Philoſophie, ſans néanmoins abandonner celle d'Ariſtote ; mais ils eurent ſeulement recours au texte Grec de ce Philoſophe & de ſes Commentateurs, ce qui fit une eſpece de mêlange ; parcequ'on s'attachoit principalement aux explications des Grecs. Mais on propoſa

(1) *Averroës omnia Ariſtotelis verba divina oracula arbitratus eſt, Ariſtotelem omnibus Philoſophis, Platoni ipſi longè prætulit.* Patrit. ibid.

toûjours les mêmes questions qu'anparavant, qu'on éclaircissoit par les Interpretes Grecs d'Aristote. Comme il y avoit alors peu de personnes qui fussent capables de suivre cette methode, la même barbarie continua dans la plûpart des Ecoles.

Patrice parle de la meilleure maniere de Philosopher en suivant Aristote, dans son liv. 13. qu'il intititule : *Optima ex Aristotele atque in Aristotele philosophandi ratio.* Il observe que parmi les Grecs mêmes, les exemplaires des livres d'Aristote ont fort varié : ce qu'il prouve par les Interpretes Grecs de ce Philosophe, d'où il infere, que dès ces anciens tems le texte d'Aristote n'étoit point pur ; qu'on y avoit fait entrer des gloses & des paraphrases en plusieurs endroits. Patrice n'a pas consideré, que cela n'étoit point particulier aux livres d'Aristote, & que ce mélange ou alteration a été le sort de la plûpart des anciens livres ; & qu'ainsi l'on n'en peut rien conclure pour diminuer l'autorité des livres d'Aristote. (1) Si cela est arrivé, dit-il, aux livres d'A-

(1) *Quid ergo putandum est accidisse iis expositoribus, qui eum Arabicâ seu Latinâ seu semibarbarâ linguâ loquentem sunt interpretati?* Patric, lib. 13.

ristote, lorsqu'il parloit encore sa langue, que doit-on penser de ceux qui les ont interpretez sur des versions Arabes ou Latines ou demi-barbares ? Cette seconde reflexion doit être préferée à la premiere : & en effet Saint Thomas & plusieurs autres Scolastiques, qui ont suivi ces traductions barbares, se sont éloignez souvent des veritables pensées d'Aristote, & leur methode a beaucoup contribué à décrier la Philosophie de ce grand Homme.

Patrice fait dans ce même livre * une belle reflexion sur la maniere de philosophier d'Aristote, sçavoir qu'en matiere de Philosophie, il faut toûjours parler selon la verité ; mais que lorsqu'on suit les regles de la dialectique, l'on argumente selon les opinions reçûes communément ; ensorte qu'Aristote qui raisonne souvent en dialecticien, n'a pas toûjours égard aux opinions qui lui paroissent les plus veritables. Cette pensée me fait souvenir d'une semblable qui est dans Saint Jerôme, que ce Pere avoit aussi prise, d'Aristote. Il étoit persuadé que les loix de la Dialectique permettoient à un Ecrivain de varier dans ses sentimens, en s'accommodant au tems & aux occasions.

* *Patric. lib.* 13. *p.* 170.

Patrice dans le tome 2. de ses *Discussions peripatetiques*, traite de la conciliation de la Philosophie d'Aristote avec celle des anciens Philosophes qui l'ont précedé : mais il se trompe fort, lorsqu'il marque entre les anciens Philosophes & Théologiens, Mercure Trismegiste, Orphée, Hermes, & quelques autres Ecrivains semblables, qui sont des Auteurs supposez. Mais quoiqu'il se soit trompé en citant ces ouvrages supposez, qui ne sont point assurement des Auteurs sous les noms desquels ils ont été publiez, il ne laisse pas de faire paroître, qu'il étoit très-versé dans les livres & dans la doctrine des anciens Philosophes. Lorsqu'il compare Ocellus de Lucanie Disciple de Pythagore avec Aristote, il prétend avec raison, que celui-ci a emprunté plusieurs choses d'Ocellus. Mais il se trompe encore grossierement, lorsqu'il cite Linus maître d'Orphée, & qu'il veut que Linus ait philosophé plus de onze cens ans avant Aristote. Il allegue sur le même pied Zoroastre, qui vivoit selon lui plus de huit cens ans avant Aristote : mais il y a longtems que Porphyre a démasqué ce faux Zoroastre.

Le troisiéme tome de Patrice traite de la diversité de sentimens où ont été

les anciens Philosophes contraires à ceux d'Aristote. Il dédie cette partie de ses discussions a une illustre & sçavante Dame de Modene qu'il nomme *Tarquinia Molzia.* On lit au commencement de son épitre dedicatoire ces vers Catulliens :

Cui dono sapidum novum libellum
Docto Graiorum pumice expolitum ?
Tarquinia tibi : namque tu solebas
Sophorum nimiùm amare chartas.

Patrice soutient qu'Aristote (1) n'a pas eû tant en vûë d'expliquer ses sentimens, que de détruire ceux des autres Philosophes, quoiqu'il n'ait rien avancé qu'il n'ait pris d'eux ; & il les a repris nommément en plus de 250 endroits, & en plus de mille sans les nommer ; les plus anciens & ceux qui vivoient de son tems ; il les a repris plus de 46 fois aussi bien que plusieurs autres Illustres Auteurs, sans parler de ceux qu'il a refutez dans ses li-

(1) *Aristotelem non tam dogmata sua explicare, quàm Philosophorum omnium dogmata profligare in animo habuisse, qui eos à quibus dogmatum suorum omnium latiùs hausisset, acerrimo quodam odio prosecutus esse videatur, quos plusquàm 250 locis nominatim carpsit, sine nomine verò plusquàm mille antiquiores suique temporis Philosophos atque alios Auctores nobiles reprehendit plus quàm 46. præter eos quos Rhetoricis ac poëticis libris refellit,* Patric. tom. 3. lib. 1.

vres de Rhetorique & dans sa poëtique. Il est vrai qu'Aristote qui étoit fort versé dans la lecture des anciens Philosophes, a fait mention de leurs opinions, & qu'il les a même souvent refutez, en quoi il n'est pas tout à fait blâmable, parce qu'un Philosophe ne doit avoir aucun égard à l'autorité en fait de philosophie; mais seulement à la raison. Il a pû profiter de leurs lumieres & adopter leurs opinions, lorsqu'il les a trouvées veritables. C'est selon cette idée qu'il a emprunté plusieurs choses d'Ocellus. Patrice cite ici Asclepius Disciple de Mercure Trismegiste. Il n'a pas sçû, que ce Mercure est un Auteur supposé, & il tombe souvent dans cette faute avec plusieurs autres Ecrivains de son tems: & ainsi tout ce qu'il allegue de ces Auteurs supposez en faveur des Grecs est de nulle autorité.

Patrice produit le témoignage de Simplicius, qui assure * qu'Aristote n'a point mis en usage les fables & les expressions énigmatiques à l'imitation des autres Philosophes qui ont été avant lui; mais qu'il a affecté d'être obscur dans son stile. Cependant quelque obscur que soit en de certains endroits le stile d'Aristote, il doit être préferé à celui des anciens qui ne

* *Patric. tom.3. p.295.*

s'expliquoient que par des fables, par des ſymboles & des énigmes. Ariſtote a banni de ſa Philoſophie les fables & les énigmes ; enſorte que ſi l'on excepte un aſſez petit nombre d'endroits, il eſt ordinairement intelligible. Il poſſedoit parfaitement l'art de parler, & de s'expliquer en peu de mots, & ſelon la pureté de la langue Attique. Patrice prend enſuite fortement le parti des anciens Philoſophes, & principalement des Pythagoriciens contre Ariſtote qu'il refute. (1) Les Pythagoriciens n'ont point crû, dit-il, que des nombres imaginaires fuſſent les principes des choſes, & s'ils ont été dans ce ſentiment, qu'il y eut quelques nombres qui fuſſent les principes des aſtres, c'étoient d'autres nombres que ceux dont nous nous ſervons pour compter. Il défend auſſi Platon contre Ariſtote qu'il accuſe d'avoir plus maltraité ſon Maître, qu'aucun autre des anciens Philoſophes. Il examine à fond ce qu'Ariſtote a dit contre les idées de Platon. Il prétend que la doctrine des idées eſt plus ancienne que ce Philoſophe, venant des Pythago-

(1) *Non enim putarunt phantaſticos numeros eſſe rerum principia, & liquos numeros entium principia putarunt, alios quàm hoſce quibus numeramus putarunt.* Patriç. to. 3. lib. 3.

riciens, & qu'avant même les Pythagoriciens elle a été défenduë par Orphée, & avant Orphée par les Egyptiens, & avant ceux-ci par les Caldéens. Il cite là-dessus le livre de Timée Pithagoricien plus ancien que Pythagore touchant l'ame & la nature. Il allegue aussi quelque vers d'Orphée, qu'il nomme le Chef & le Prince des Théologiens Grecs, qui a pris des Egyptiens sa doctrine touchant les idées. Il se sert de plus de l'autorité du Pimandre, de Mercure, & des vers de Zoroastre; d'où il conclut, que les idées ne sont autre chose, que les essences. Patrice n'a pas pris garde, qu'il produit plusieurs Auteurs supposez; & il n'est pas difficile de justifier Aristote sur ce qu'il a dit des idées contre Platon son Maître.

Patrice dans le tome 4. de ses *discussions* peripatetiques, réfute au long les sentimens d'Aristote sur les principes des choses, & prend contre lui le parti des anciens Philosophes. Il traite ensuite de l'éternité du Monde, & il joint à son ordinaire aux anciens Philosophes Grecs des Ecrivains supposez, dont il fait valoir faussement l'antiquité; & il mêle des fables avec les veritez de la Philosophie sans aucun discernement. Il soutient qu'Ocellus est le premier Auteur de l'éternité

du Monde, & qu'Ariſtote a pris de lui la plûpart de ce qu'il a avancé là-deſſus, ayant néanmoins ajouté quelques raiſons nouvelles à celles de Lucanus. Il examine en particulier ces raiſons, & il traite Ariſtote de pur Sophiſte. Il diſcute auſſi ce que ce Philoſophe a dit de l'éternité du mouvement, réfutant au long ſes raiſons. D'où il conclut qu'il ne faut point recevoir l'opinion d'Ariſtote ſur l'éternité du Monde, parcequ'elle n'eſt appuyée que ſur des ſophiſmes. Mais quelqu'un pourroit dire, que ſi l'on ſépare la raiſon d'avec la Foi qui nous oblige de croire que le Monde a été créé, l'éternité du Monde n'eſt pas tout à fait inſoutenable en ne conſultant que la raiſon ; & qu'ainſi l'on ne doit pas traiter de pur Sophiſte Ariſtote qui n'a point été éclairé des lumieres de la Foi.

Patrice ſe déclare encore dans la ſuite fortement contre Ariſtote ; mais il ne lui rend pas toûjours juſtice. Il lui fait ſon procès pour avoir attaqué les Pythagoriciens : *Pythagoreos*, dit-il, *bonos ac ſapientes viros Ariſtoteles inſectatur.* Mais il eſt aiſé de juger, que Patrice qui vouloit établir dans les Ecoles une autre Philoſophie que celle d'Ariſtote, a pouſſé les choſes trop loin. On voit à la verité

une grande connoiſſance de l'ancienne Philoſophie des Grecs dans tout cet ouvrage ; mais il ne garde pas aſſez de moderation à l'égard d'Ariſtote, qui a été un très-grand Homme de toutes les manieres. Il devoit plûtôt travailler à la conciliation d'Ariſtote avec Platon, comme ont fait quelques ſçavans Italiens de ſon tems, & entr'autres Jacques Mazzoni de Ceſene, qu'à la ruine entiere de ce Philoſophe, qui n'a point eû de plus grand ennemi que Patrice. Mais d'ailleurs il faut avoüer, que le même Patrice a rendu de grands ſervices à Ariſtote, par la critique exacte qu'il a faite de ſes livres & de ſa doctrine.

CHAPITRE XXVI.

Jacobi Mazzonii Cesenatis de triplici hominum vitâ, activâ n mpè, contemplativâ, & religiosâ, libri tres, quæstionibus quinque millibus centum & nonaginta septem distincti, in quibus omnes Platonis & Aristotelis, multa verò aliorum Græcorum, Arabum, & Latinorum de universo Scientiarum orbe discordia componuntur. Cesenæ anno 1577. *in* 4°.

J'Ai rapporté ce tître au long, afin de faire mieux connoître le dessein de ce sçavant Auteur, qui s'est rendu très-fameux par ses excellens ouvrages, qui sont assez peu connus en France. Mazzoni est de Cesene ville de l'état Ecclésiastique, comme il le dit lui-même. Sa principale application a été l'étude des anciens Philosophes Grecs, laquelle étude étoit de son tems fort au goût des Italiens, qui en fait de Philosophie s'en rapportoient plûtôt à l'autorité des anciens Philosophes, qu'à leurs raisons. Son livre qui est fort étendu pour ce qui regarde la diversité des matieres, est renfermé dans un très-grand nombre de con-

une grande connoiſſance de l'ancienne Philoſophie des Grecs dans tout cet ouvrage; mais il ne garde pas aſſez de moderation à l'égard d'Ariſtote, qui a été un très-grand Homme de toutes les manieres. Il devoit plûtôt travailler à la conciliation d'Ariſtote avec Platon, comme ont fait quelques ſçavans Italiens de ſon tems, & entr'autres Jacques Mazzoni de Ceſene, qu'à la ruine entiere de ce Philoſophe, qui n'a point eû de plus grand ennemi que Patrice. Mais d'ailleurs il faut avoüer, que le même Patrice a rendu de grands ſervices à Ariſtote, par la critique exacte qu'il a faite de ſes livres & de ſa doctrine.

CHAPITRE XXVI.

Jacobi Mazzonii Cæsenatis de triplici hominum vitâ, activâ n mpè, contemplativâ, & religiosâ, libri tres, quæstionibus quinque millibus centum & nonaginta septem distincti, in quibus omnes Platonis & Aristotelis, multa verò aliorum Græcorum, Arabum, & Latinorum de universo Scientiarum orbe discordia componuntur. Cæsenæ anno 1577. *in* 4°.

J'Ai rapporté ce titre au long, afin de faire mieux connoître le dessein de ce sçavant Auteur, qui s'est rendu très-fameux par ses excellens ouvrages, qui sont assez peu connus en France. Mazzoni est de Cesene ville de l'état Ecclésiastique, comme il le dit lui-même. Sa principale application a été l'étude des anciens Philosophes Grecs, laquelle étude étoit de son tems fort au goût des Italiens, qui en fait de Philosophie s'en rapportoient plûtôt à l'autorité des anciens Philosophes, qu'à leurs raisons. Son livre qui est fort étendu pour ce qui regarde la diversité des matieres, est renfermé dans un très-grand nombre de con-

quefois bas & inégal, & même souvent obscur & embarrassé. Il a même forgé de certains mots, qui ne sont point Latins: mais il étoit difficile qu'il en usât autrement , ayant à parler sur tant de matieres differentes.

Ce sçavant Homme nous apprend qu'il a fait ses études de Philosophie sous Federic Pendasius alors fameux dans les Ecoles de Padoüe, & qu'après avoir achevé son cours , il avoit formé le dessein de faire un recüeil de questions sur toutes sortes de sciences pour exercer son esprit, & de les discuter dans des disputes publiques ; mais qu'il y trouva plus de difficultez, qu'il ne s'étoit imaginé , le chemin n'étant point frayé. Comme sa principale application étoit de concilier les sentimens de tant de Philosophes , il lui fallut essuyer de grands travaux : *nequ verò ibi* , dit-il, dans son avertissement, *ullam inveni stratam viam , ubi diversitas atque adeo adversitas Platonis & Aristotelis, Plotini & Procli, Porphyrii & Jambicii, Alexandri & Simplicii, Averrois & Avicennæ , D. Thomæ Scotique , non modò fuit indicanda , sed & tollenda & componenda , quæ quidem re multò plus operis laboris, temporisque consumpsi , quàm putaram.* Ce fut dans ce même esprit de conciliateur

ciliateur, que le même Mazzoni composa ensuite un ouvrage particulier, pour accorder ensemble les sentimens de Platon & d'Aristote, imprimé *in folio* à Venise en 1597. sous ce titre: *De consensu Platonis cum Aristotele.* Il n'est pas néanmoins si entêté de la conciliation de ces Philosophes, qu'il n'avoüe, que leurs sentimens sont quelquefois opposez les uns aux autres; mais alors il fait profession de défendre également les deux partis contraires dans ses disputes: *pugnantia verò*, dit-il, dans ce même avertissement, *qua in hoc opere interdum reperiuntur, ne quaso, quemquam deturbent: profiteor enim sapius, me utramque contradictionis partem defensurum.*

Après ces remarques generales de son avertissement, il fait suivre une préface, où il donne une espece de plan de son ouvrage. Après quoi il vient au détail de son livre, & il dit d'abord: Nous parlerons premierement de la vie active: car sans elle toute entrée est fermée à la vie contemplative: ensorte que dans la vie civile l'active est absolument necessaire. *Versabimur autem primùm*, dit Mazzoni, *in activa; cùm sine hac ad contemplativam aditus hominibus sit occlusus; ita ut in hominum catu activa rationem necessitatis*

habeat, dignitatis verò contemplativa. Il fait là-dessus de fort belles reflexions, & il applique à ces deux genres de vie les deux Royaumes d'Orphée, sçavoir de la necessité & de l'amour : *Orphei duo regna, necessitatis nempe & amoris.*

Il vient ensuite à la division de la Philosophie morale, & il fait voir, que les Peripateticiens sont divisez entre eux sur ce sujet. Il produit leurs differentes opinions ; après quoi il les concilie ensemble. Il n'est pas cependant si appliqué aux matieres purement Philosophiques, qu'il ne se jette quelquefois sur des digressions : & c'est ce qu'il appelle πάρεργα, mais qui viennent à son sujet. Parlant de la felicité autrement du souverain bien, sur lequel les Philosophes sont fort partagez, il reduit toutes leurs opinions à deux principales, sçavoir à celle des Sceptiques, & à celle des Dogmatiques. Les premiers le font consister dans la suspension, ἐποχῇ, du consentement au bien, parce qu'ils ne croyent pas qu'on le puisse connoître ; & les autres dans la joüissance de quelque chose réelle, *in alicujus rei assequutione.* Il rapporte l'autorité de Plutarque sur ce sentiment des Sceptiques, qui ne l'a pas crû tout à fait vain, puisque ceux qui ont écrit contre, & qui n'ont

rien oublié pour le refuter n'ont jamais pû le renverser : *Existimavit autem * Plutarchus illam de omnibus rebus assensûs suspensionem prorsùs vanam non esse, tum quòd ne hi quidem qui in hoc negotio valdè occupati fuerunt, ac voluminibus scriptis disputationibusque contra illam contenderunt, eam nunquam tamen evertere potuerint.* Il ajoute ensuite un Corollaire pour concilier Scot avec les Sceptiques, touchant la distinction de l'appetit naturel de la volonté, d'avec l'appetit libre : *Corollarium de concordia Scoti cum Scepticis de distinctione appetitûs naturalis voluntatis ab appetitu libero.* Il appuye les subtilitez de Scot sur cette matiere, parce qu'elles lui paroissent bien fondées.

Cet Auteur fait paroître en toutes ces choses beaucoup de subtilité, & il descend trop dans le détail de certaines questions peu utiles. Il n'étoit pas necessaire, par exemple, de mettre en parallele les Philosophes de l'Ecole avec les anciens Philosophes Grecs : aussi avoüe-t'il librement, qu'il étoit peu exercé dans la lecture des Scolastiques. Sa veritable étude consiste dans la Science des Philosophes Grecs qu'il possedoit parfaitement ; mais il n'en rapporte pas les propres termes

* *Plutarch. advers. Colotem.*

dans leur langue, ce qui étoit néanm
absolument necessaire dans un ouv
de cette nature : ce que j'attribuë au
où il a fait imprimer son livre : car
apporte quelque mot Grec il n'est pas
primé exactement. Il suit sur la que
précédente pour concilier le sentin
des Sceptiques avec celui des Dogn
ques, l'opinion de Themistius, qui
tingué deux sortes de veritez ; don
appelle l'une simple, qui n'est jamai
jette à la fausseté ; l'autre est un méla
du vrai avec le faux. La premiere é
une même chose avec l'objet, est pr
aux entendemens divins : *sola divin*
mentium propria. Et c'est pour cette ra
que quelques Ecrivains modernes l
appellée *verité précise* ; & c'est d'elle
prement dont parlent les Philoso
Sceptiques, quand ils suspendent
consentement. Sur ce pied-là Maz
semble appuyer le Scepticisme : car
difficile d'attraper cette verité simple
précise. Il explique en ce même enc
le sentiment de Philoponus, qui est d
rent selon lui de celui de Themistius.

Nôtre sçavant Auteur passe ensui
d'autres questions de la Philosophie
rale ; qu'il examine avec la même su
lité, en parcourant les diverses opin

des Philosophes, principalement des anciens, & il tache de les concilier. Il fait venir sur les rangs les Stoïciens & les Cyrenaïques, Platon & Aristote. Il tâche de donner un bon sens après Jules Scaliger à l'opinion des Cyrenaïques touchant la volupté corporelle, n'ayant pas parlé de ce qu'on appelle veritablement felicité. Il préfere au sentiment des Cyrenaïques l'opinion d'Epicure, qui a établi la felicité dans l'indolence; & il remarque en même tems, que cette indolence d'Epicure ne consiste pas dans le plaisir comme l'a crû Ciceron; mais dans la privation de la douleur. Et pour donner plus de jour à l'opinion d'Epicure, il cite quelques vers de Lucrece: mais il la refute comme absurde. Cette felicité d'Epicure s'tendoit jusques aux morts. Il refute aussi l'opinion de Crœsus & de Mydas, qui ont mis la felicité dans les richesses. Il fait la même chose à l'égard de Periander de Corinthe & de Lycophron, qui l'on fait consister dans l'honneur. Il ajoute néanmoins, que cette opinion peut avoir un bon sens: ce qu'il justifie par Eustrate sçavant Philosophe Peripateticien.

Il examine après cela l'opinion des Stoïciens, qui ont mis le souverain bien dans

la vertu : *Satisfacient forsan aliquibus Stoïci, qui virtutem solam ultimam hominis felicitatem posuerunt* : mais il la rejette aussi comme fausse ; parceque le souverain bien doit être quelque chose de très-parfait, & que la vertu est toûjours imparfaite. Il apporte néanmoins de certaines restrictions au sentiment des Stoïciens ; & par ce moyen il le concilie avec celui d'Aristote. Il remarque ensuite, que Parmenide & Platon ont fait consister la felicité dans le bien idéal. Platon, dit-il, comme l'assure Aristote, a établi un certain bien idéal, que les hommes desiroient, & dans lequel ils se perfectionnoient ; mais Aristote qui n'a point reconnu d'idées, a rejetté ce bien idéal, & il a même prétendu, que quand on supposeroit ces idées comme quelque chose de réel, elles sont au dessus des bornes de la vie active. Mais Mazzoni prend ici le parti de Platon contre Aristote. Car quoique Platon, dit-il, ait établi Dieu au dessus de toute essence, il a néanmoins crû qu'il en étoit la source & la cause ; & c'est pour cette raison que les Platoniciens disent, que Dieu n'est ni être, ni entendement ; parce qu'il est la cause & la source de l'être, de l'entendement & de toutes choses : *Is enim* (Plato) *Deum optimum maximum*

essentià quâlibet eminentiorem ; omnis tamen essentiæ fontem & causam existimavit. Hinc Platonici Deum, neque ens, neque intellectum esse affirmant, quòd entis, intellectûs rerumque omnium causa sit & origo.

Nôtre sçavant Auteur concilie ensuite l'opinion de Platon & d'Aristote touchant la felicité active, & il rejette celle de Plotin. Ce bien idéal, dit-il, selon l'opinion de Platon regarde la vie contemplative ; mais il a aussi reconnu l'autre bien, qui n'excede point les bornes de la vie active. Car je ne puis appuyer le sentiment de Plotin le Heros des Platoniciens, qui a assuré trop librement, que selon Platon il n'y a aucune felicité active : ce qu'il refute par de bonnes raisons ; & pour donner plus de jour à son sentiment, il explique l'opinion d'Aristote touchant la vraye felicité, & il concilie ensuite, aumoins en apparence, Plotin & Aristote.

Au reste il seroit inutile de rapporter en détail tout ce grand nombre de questions & de conclusions que Mazzoni expose dans son ouvrage : celles qu'on vient de rapporter sont plus que suffisantes, pour faire connoître sa methode, je m'arrêterai seulement aux plus considerables.

Il s'étend assez au long sur le libre arbitre, que quelques Philosophes ont nié, comme si tout ce qui se faisoit arrivoit par une espece de necessité. Il explique les differens sentimens de ces Philosophes, qui sont partagez sur la cause de cette necessité que quelques-uns attribuoient au Ciel; d'autres aux objets qui attirent necessairement l'esprit : les Cyrenaïques ont été de ce sentiment, qu'ils prétendent appuyer par des témoignages de Platon: mais il fait voir le contraire, & explique nettement en quoi consiste le libre arbitre. Il ajoûte ensuite dans un corollaire, que Platon a très-bien dit, que la cupidité est une bête à plusieurs têtes : *optimè plato dixit, cupiditatem esse belluam multorum capitum.*

Il parle fort au long des vertus & des vices, & il donne des preuves de sa grande capacité sur cette matiere : il suit principalement Aristote, qui a été en effet un grand Maître en matiere de Morale. Il peint au naturel les bonnes qualitez des personnes bienfaisantes, & les mauvaises qualitez de ceux qui sont malfaisans, ou qui n'aiment à faire plaisir a personne: *Extrema beneficientia sunt*, dit-il, *maleficientia & inofficiositas*. Il distingue trois sortes de gens qui ne sont point officieux

ou bienfaisans. *Inofficiosorum*, dit-il, *triplex est genus : alii enim ob torporem innatum naturalemque habitudinem, benefacere nec sciunt, nec volunt : alii verò sunt, qui cùm ad colendam virtutem cætusque hominum celebrandos nati sint, ita tamen vivunt ob pigritiam, laborum & molestiarum fugam, ut ne minimum quidem laboris propter ipsum humanum genus suscepturi videantur.*

Parlant du droit naturel, il dit que c'est un droit que la nature a donné à tous les hommes : *quod natura omnibus hominibus tradidit* : c'est pourquoi il rejette le sentiment des Jurisconsultes, qui l'étendent jusques aux bêtes. Il n'y a, dit-il, que Porphyre & Pythagore, qui puissent reconnoître de la justice dans les bêtes : *quis adeo Pythagoræ Porphyrioque addictus justitiam in brutis admittet ?* Il traite en même-tems du droit positif, du droit des gens, & du droit civil. Il vient après cela à la politique : ce qui lui donne occasion de traiter des diverses formes de Republiques, de leur utilité, & de leur bonheur. Il traite en particulier de celle de Carthage, de celle de Lacedemone & de quelques autres : mais il s'étend plus au long sur celle des Romains qui étoit mixte, c'est à dire, en partie monarchique

& en partie ariſtocratique, & ayant même quelque choſe du gouvernement populaire : *Forma Reipublicæ Romanæ*, dit-il, *mixta fuit : ſi quidem in ea videre licet tum Regiam, optimorum, populique gubernationem*. Les Conſuls repreſentoient le gouvernement monarchique, le Senat l'ariſtocratique, & le pouvoir du peuple ſembloit être une forme de Republique populaire : ce qu'il explique plus en détail, & il décrit même aſſez exactement la forme de leurs loix.

La Poëtique ſelon Mazzoni appartient auſſi à la politique : c'eſt pourquoi il parle auſſi en cet endroit de la Republique poëtique de Platon : ce qui lui donne lieu de traiter de la Poëtique, & de toutes ſes parties, qu'il expoſe au long & avec beaucoup de netteté.

Mazzoni dans la ſeconde partie de ſon ouvrage traite de la vie contemplative, & il ſuit la même methode que dans ſa premiere partie, qui regarde la vie active. Il explique d'abord l'opinion des Sceptiques qui eſt contraire à celle des Dogmatiques ſur la matiere de la contemplation. Et parce que les ſciences & les arts perfectionnent la vie contemplative, il s'étend aſſez au long ſur les arts liberaux, dont il fait voir la neceſſité. Le premier

de ces arts est la Grammaire. Les Sceptiques, dit-il, font tous leurs efforts pour montrer qu'il n'y a absolument aucune Grammaire. Il expose ensuite en quoi consiste la Grammaire selon Epicure & Crates. Il dit de plus que les Pythagoriciens qui ont été suivis par quelques Stoïciens, font consister toute la Grammaire dans l'analogie : doctrine qui tire son origine des Hebreux, des Brachmanes & des Gymnosophistes, & qu'Heraclite a défenduë fortement parmi les Grecs. Il dit après Origene dans ses livres contre Celse, & après Ficin sur le Cratyle de Platon, que ceux qui ont la science secrette des caracteres, qu'il ne faut rien changer dans les mots; mais qu'il faut conserver religieusement leurs propres caracteres : ce qui est conforme à l'ancienne doctrine des Mages. Il cite là dessus Platon, qui dans l'Alcibiade fait mention de la sagesse divine de Zoroastre. Il ajoute de plus selon ce même sentiment, que les Hebreux ont préferé la connoissance de certains noms divins à toutes les autres sciences, & qu'on tient que les Prophetes ont souvent fait des choses merveilleuses en prononçant ces noms. Mais Mazzoni loin d'appuyer ce sentiment, le combat par celui d'Aristote

& de tous les Peripateticiens après lui. Il passe ensuite à Ciceron & à Quintilien, qui ont trop étendu selon lui, le nom de Grammaire, y renfermant l'Histoire. Enfin il se déclare entierement pour Aristarque, qui définit la veritable Grammaire celle qui regarde seulement les propres locutions : *Erit ergo vera Grammatica, quæ circa rectam locutionem tantùm versatur, quod & Aristarchus animadvertit, cujus essentiales sunt partes etymologia, & syntaxis.* Il entre ensuite dans un détail de ce qui appartient à la Grammaire, & il explique principalement ce qui regarde l'analogie tant des noms que des verbes.

Après cela il parcourt les autres arts en suivant la même methode, sçavoir la Dialectique, dont il traite fort au long, la Rhetorique, la Philosophie &c. Il s'étend principalement sur les Mathematiques.

La troisiéme partie de l'ouvrage de Mazzoni, qui est beaucoup plus abregée que les deux precedentes, traite de la vie Religieuse, autrement de la Religion. Il remarque d'abord, que quelques Philosophes payens ont établi les fondemens de la Religion contre Epicure & contre quelques peripateticiens. Ces fondemens

ſelon Platon & Xenophon ſont la Providence divine, & l'immortalité de l'ame. Sur ce principe il refute ſolidement les impietez d'Epicure & de Lucrece, dont il rapporte ces vers impies :

Omnis enim natura divûm per ſe neceſſe eſt
Immortalis ævo ſumma cum pace fruatur
Semota à noſtris rebus ſejunctaque longè.

Epicure, dit-il, craignoit que Dieu étant comme accablé du ſoin des choſes humaines, ne perdit quelque choſe de ſon repos & de ſes plaiſirs : mais il montre après Alpharabius, que la premiere cauſe gouverne les autres choſes, ſans ſe mêler nullement avec elles. Mais après tout il ajoute, que quoique les Philoſophes ayent jetté des fondemens ſolides de la Religion, ils ont fait de grandes ruïnes dans la conſtruction du reſte de l'édifice, ayant nié qu'il y eût rien de ſurnaturel ; & il établit pour maxime, qu'il eſt abſolument neceſſaire d'admettre quelque doctrine ſurnaturelle & inſpirée, à laquelle l'entendement ne peut parvenir par des lumieres naturelles : verité qu'aucun Philoſophe n'a pû penetrer : *Concedendum eſt itaque*, dit-il, *ad ſummum re-*

ligionis faſtigium, homini pro ſtatu iſto neceſſarium eſſe aliquam doctrinam ſupernaturalem ſupernaturaliter inſpirari, quam videlicet non poſſit attingere lumine naturali intellectus : ad quod dictum nulla Philoſophorum opinio penetravit.

Pour expliquer en quoi conſiſte ce que les Theologiens appellent ſupernaturalité, il apporte les differentes opinions de St. Thomas & de Scot ſur cette matiere : *Diſſenſio D. Thomæ à Scoto de ſupernaturalitate doctrina revelata.* Puis ſuivant ſa methode ordinaire, il tâche de concilier enſemble ces deux habiles Théologiens. Il diviſe la Religion en quatre parties, dont la premiere eſt l'Idolatrie, la ſeconde le Mahometiſme, la troiſiéme le Judaïſme, & la quatriéme le Chriſtianiſme, & il examine chacune en particulier ; mais ſa trop grande erudition le jette quelquefois dans l'erreur, comme lors qu'il croit trouver dans Homere la chute de Lucifer.

Mazzoni parlant de la Religion explique ce que les payens ont dit de la divination & des Oracles, & il les refute d'une maniere ſolide : ce qui lui donne lieu de parler de *l'onomantie* où l'art de prédire les choſes futures par les noms, lequel art qui a été en uſage parmi les Pythago-

ns, ne consistoit pas tant dans les
es, que dans les nombres cachez
ces lettres. Mais il refute cette scien-
les nombres, qui a passé des Pytha-
ciens aux Platoniciens, comme vai-
Il auroit pû ajoûter à ces Philosophes
uifs, qui font profession de la cab-
. Il parle en ce même lieu de plusieurs
es superstitions, sçavoir de la geo-
tie, de l'hydromantie, de l'aëro-
tie, & de la pyromantie; c'est à dire,
de deviner par la terre, par l'eau,
'air, & par le feu; & il en fait voir la
eté & le ridicule, traitant d'impos-
ceux qui en font profession. Il exa-
e plusieurs autres superstitions des
ns, comme la science des augures,
spicine, l'extipstere ou regard des
illes des animaux, que non seule-
t la Theologie, mais aussi la verita-
'hilosophie met dans le rang des plus
des impertinences que l'esprit hu-
a puisse imaginer. Nôtre sçavant Au-
traite encore en ce même lieu de la
ionomie, de la metoposcopie, de la
omantie, & d'autres semblables su-
itions, dont il démontre la fausseté;
oublie point non plus l'Astrologie ju-
iire, qu'il combat aussi comme une
ice tout à fait vaine.

Mazzoni après avoir prouvé doctement la fausseté de toutes ces sciences superstitieuses, examine les miracles du paganisme; & comme Platon, Pline, & quelques autres payens ont crû qu'il y avoit eû de veritables resurrections des morts parmi les payens, il dit que ces resurrections sont fabuleuses : ce qui a été la croyance commune des payens mêmes qui ont eû quelque sagesse, ou que ces resurrections n'ont point été veritables, les personnes qu'on suppose avoir été ressuscitées, n'étant point veritablement mortes. Il ajoute de plus, que Platon par un pur esprit de politique a avancé plusieurs choses merveilleuses & éloignées de toute croyance, afin d'imposer au simple peuple par cet artifice, & de les retenir plus facilement dans le devoir. Et à ce que Platon dit lui-même, qu'il rapportoit des faits veritables, Mazzoni répond que ce Philosophe a parlé de la sorte pour donner plus de poids à ses paroles, sans qu'on puisse inferer de là, que ce Philosophe disoit ce qu'il pensoit : En quoi Mazzoni est opposé à Ficin grand amateur de Platon : *Quod verò Plato dicat se non apologum narrare, sed veram historiam, nihil obest quominùs eam narrationem commentitiam credamus. Id enim auctoritatis*

conciliandæ gratiæ, non item quòd ita sentiret (quidquid Ficinus dicat) est fecisse credendum, ce qui s'accorde très-bien avec la maxime de Platon, qui croit qu'on peut tromper le peuple avec un mensonge utile : *Ipse est enim qui nonnumquam utili mendacio populum decipi posse existimat.* C'étoit même un axiome reçû communément parmi les payens, qu'il n'y avoit que les Dieux qui ne mentoient point, étant persuadez qu'il étoit comme impossible de vivre dans le monde sans tomber dans quelque mensonge. Il défere neanmoins beaucoup à l'autorité de Pline ; mais pour l'éluder, il suppose que la resurrection dont parle ce Philosophe a été une pure illusion du diable, qui étant entré dans le corps mort, le faisoit parler.

Mazzoni traite aussi de la magie & de la cabbale, qu'il rejette comme des choses vaines & qui n'ont aucun veritable fondement. *Censemus*, dit-il, *cabbalistarum fundamentum vanissimum esse*; & il en donne des preuves evidentes ; puis il ajoute contre les Juifs, qu'il n'est pas certain que l'Hebreu soit la premiere langue du monde, & que les plus sçavans attribuent cette antiquité à la langue

Il s'étend aſſez au long ſur le libre arbitre, que quelques Philoſophes ont nié, comme ſi tout ce qui ſe faiſoit arrivoit par une eſpece de neceſſité. Il explique les differens ſentimens de ces Philoſophes, qui ſont partagez ſur la cauſe de cette neceſſité que quelques-uns attribuoient au Ciel; d'autres aux objets qui attirent neceſſairement l'eſprit : les Cyrenaïques ont été de ce ſentiment, qu'ils prétendent appuyer par des témoignages de Platon: mais il fait voir le contraire, & explique nettement en quoi conſiſte le libre arbitre. Il ajoûte enſuite dans un corollaire, que Platon a très-bien dit, que la cupidité eſt une bête à pluſieurs têtes : *optimè plato dixit, cupiditatem eſſe belluam multorum capitum.*

Il parle fort au long des vertus & des vices, & il donne des preuves de ſa grande capacité ſur cette matiere : il ſuit principalement Ariſtote, qui a été en effet un grand Maître en matiere de Morale. Il peint au naturel les bonnes qualitez des perſonnes bienfaiſantes, & les mauvaiſes qualitez de ceux qui ſont malfaiſans, ou qui n'aiment à faire plaiſir a perſonne: *Extrema beneficientia ſunt*, dit-il, *maleficientia & inofficioſitas.* Il diſtingue trois ſortes de gens qui ne ſont point officieux

ou bienfaiſans. *Inofficioſorum*, dit-il, *triplex eſt genus : alii enim ob torporem innatum naturalemque habitudinem, benefacere nec ſciunt, nec volunt : alii verò ſunt, qui cùm ad colendam virtutem cætuſque hominum celebrandos nati ſint, ita tamen vivunt ob pigritiam, laborum & moleſtiarum fugam, ut ne minimum quidem laboris propter ipſum humanum genus ſuſcepturi videantur.*

Parlant du droit naturel, il dit que c'eſt un droit que la nature a donné à tous les hommes : *quod natura omnibus hominibus tradidit* : c'eſt pourquoi il rejette le ſentiment des Juriſconſultes, qui l'étendent juſques aux bêtes. Il n'y a, dit-il, que Porphyre & Pythagore, qui puiſſent reconnoitre de la juſtice dans les bêtes : *quis adeo Pythagoræ Porphyrioque addictus juſtitiam in brutis admittet ?* Il traite en même-tems du droit poſitif, du droit des gens, & du droit civil. Il vient après cela à la politique : ce qui lui donne occaſion de traiter des diverſes formes de Republiques, de leur utilité, & de leur bonheur. Il traite en particulier de celle de Carthage, de celle de Lacedemone & de quelques autres : mais il s'étend plus au long ſur celle des Romains qui étoit mixte, c'eſt à dire, en partie monarchique

& en partie ariſtocratique, & ayant même quelque choſe du gouvernement populaire : *Forma Reipublicæ Romanæ*, dit-il, *mixta fuit : ſi quidem in ea videre licet tum Regiam, optimorum, populique gubernationem.* Les Conſuls repreſentoient le gouvernement monarchique, le Senat l'ariſtocratique, & le pouvoir du peuple ſembloit être une forme de Republique populaire : ce qu'il explique plus en détail, & il décrit même aſſez exactement la forme de leurs loix.

La Poëtique ſelon Mazzoni appartient auſſi à la politique : c'eſt pourquoi il parle auſſi en cet endroit de la Republique poëtique de Platon : ce qui lui donne lieu de traiter de la Poëtique, & de toutes ſes parties, qu'il expoſe au long & avec beaucoup de netteté.

Mazzoni dans la ſeconde partie de ſon ouvrage traite de la vie contemplative, & il ſuit la même methode que dans ſa premiere partie, qui regarde la vie active. Il explique d'abord l'opinion des Sceptiques qui eſt contraire à celle des Dogmatiques ſur la matiere de la contemplation. Et parce que les ſciences & les arts perfectionnent la vie contemplative, il s'étend aſſez au long ſur les arts liberaux, dont il fait voir la neceſſité. Le premier

de ces arts est la Grammaire. Les Sceptiques, dit-il, font tous leurs efforts pour montrer qu'il n'y a absolument aucune Grammaire. Il expose ensuite en quoi consiste la Grammaire selon Epicure & Crates. Il dit de plus que les Pythagoriciens qui ont été suivis par quelques Stoïciens, font consister toute la Grammaire dans l'analogie : doctrine qui tire son origine des Hebreux, des Brachmanes & des Gymnosophistes, & qu'Heraclite a défenduë fortement parmi les Grecs. Il dit après Origene dans ses livres contre Celse, & après Ficin sur le Cratyle de Platon, que ceux qui ont la science secrette des caracteres, qu'il ne faut rien changer dans les mots ; mais qu'il faut conserver religieusement leurs propres caracteres : ce qui est conforme à l'ancienne doctrine des Mages. Il cite là dessus Platon, qui dans l'Alcibiade fait mention de la sagesse divine de Zoroastre. Il ajoute de plus selon ce même sentiment, que les Hebreux ont préferé la connoissance de certains noms divins à toutes les autres sciences, & qu'on tient que les Prophetes ont souvent fait des choses merveilleuses en prononçant ces noms. Mais Mazzoni loin d'appuyer ce sentiment, le combat par celui d'Aristote

quant les hebraïſmes qui rendent l
ſion Grecque des Septante & nôtre
tion Latine preſque inintelligibles,
cipalement celle des Septante, q
peut pas être entenduë, même p
plus habiles Grecs, à moins d'être
exercez dans la langue Hebraïque. (
præſertim 70 *Interpretum verſio adeò*
ciles habet explicatus, ut ab aucto
Græcis qui literis Hebraïs non fuerin
buti, plurimis in locis intelligi non p
ſe putent *. Il n'a pas cependant fa
bon choix de l'édition Grecque des
car il ſuit ordinairement celle qui eſt
la Bible Royale de Philippe II. où l
copié celle qui a été imprimée dans
ble de Complute, ou Alcala de Hen
& qui a été corrigée, ou plûtôt altere

l'Hebreu, & lors même qu'un mot Hebreu a plusieurs significations, il les développe toutes, pour faire le choix de celle qui convient le mieux au passage qu'il examine; par exemple, sur ces mots du chap. 6. v. 19. & 20. *Considerate semitas Thema &c.* Il observe, que cet endroit est obscur, & que les Interpretes Latins se sont fort trompez dans leurs explications; mais qu'il n'est pas si difficile dans le texte Hebreu, c'est pourquoi il y a recours, pour donner un plus grand jour aux paroles de la Vulgate: *Locus quidem obscurus est, in cujus enarratione*, dit-il *, *aberrant expositores Latini; hebraicè verò non ita difficilem habet explicationem. Quare verba Hebræa explicemus, ut facilior aditus ad Latinum vulgatum exponendum relinquatur.* Cette méthode est exacte & judicieuse; cependant plusieurs demi-sçavans s'y opposerent, parce qu'ils la trouverent trop litterale, & plus propre à des Juifs qu'à des Chrétiens.

Nôtre sçavant Commentateur se plaint en plusieurs endroits de son Commentaire de ces demi-sçavans, ou plûtôt, de ces ignorans & temeraires, qui traitoient de Judaïsme les Interpretations qui n'étoient

* *Stunic. in cap. 6. Job.*

point anagogiques . mais conformes au sens clair & net de quelque Rabbin, comme il le témoigne par ces paroles sur le chap. 20. de Job p.473. *Mihi magis stomachum movit , quòd his temporibus quidam indocti & temerarii homines leviter statim eos Judaizare clamant qui non omnia in sacra scriptura exponenda ad sensus anagogicos referant, vel qui facilem & planam alicujus Hebraei interpretationem sequantur.* Et comme les veritables sçavans qui faisoient profession de s'appliquer à l'étude du sens litteral de l'Ecriture étoient fort maltraitez en Espagne , où on les traitoit publiquement de Juifs , ces fausses accusations détournerent les plus doctes de cet emploi ; (1) au lieu que les

(1) *Quorum inepti clamores adeò formidabiles fuere multis sacrarum literarum studiosis hominibus , ut eos ab hoc honestissimo & sanctissimo studio vehementer deterrerent , docti verò homines in sacris literis vix tutò se versari putabant ; quorum propterea stultos clamores deberent Ecclesiae magistratus reprimere , quod impii , quòd temerarii , quod sacrarum literarum studiis infesti , quod piis hominibus valdè contumeliosi sint . neque aequo animo pati , ut Catholici viri judaizare dicantur, dum nihil tradunt , quod à pia & Catholica dissentiat disciplina , sed in vera semper haereant doctrina , licet illam vel ex Hebraeorum vel Gentilium libris hauserint.* Stunic. comm.in c.20.Job p.473.

les Evêques, ajoute-t'il, devroient reprimer les cris de ces faux zelez, & qu'ils ne devroient pas souffrir qu'on accusât de Judaïsme des Ecrivains fort orthodoxes, lors qu'ils n'avancent rien que de conforme à la foi Catholique, quoiqu'ils confirment quelquefois leurs interpretations par les livres des Juifs & même des Gentils.

En effet, plusieurs Rabbins s'étant appliquez avec beaucoup de soin à l'étude de la langue Hebraïque & du stile des livres sacrez, on ne doit pas trouver étrange que les Commentateurs Chrétiens ayent quelquefois recours aux interpretations de ces Rabbins, lors qu'elles leur paroissent claires & naturelles : on doit dire la même chose des livres des Philosophes Gentils, lors qu'il se presente dans l'Ecriture des expressions qui regardent la Philosophie. C'est pourquoi Stunica sur ces mots du ch. 9. v. 5. de Job : *Qui commovet terram de loco suo &c.* ne fait aucune difficulté (1) d'avoir recours pour

(1) Il est bon de rapporter sur ce passage, qui est assez obscur, les propres termes de Stunica, qui a preferé l'opinion des anciens Philosophes, renouvellée par Copernic sur le mouvement de la terre : *Qui locus quidem difficilis videtur, valdeque illustraretur ex Pythagoricorum sententia, existimantium terram moveri naturâ suâ, nec*

les expliquer dans leur ſens propre & turel, au ſentiment des anciens Philc phes Pytagoriciens, qui croyoient le m vement de la terre, qui a auſſi été ſ de Platon dans ſa vieilleſſe, & renouv de nôtre tems par Copernic. Il juge cette opinion eſt beaucoup meilleure plus certaine que celle de Ptolomée. s'étend beaucoup ſur cette queſtion, & ne craint point d'embraſſer comme v table le ſentiment de Copernic ſur mouvement de la terre. Il répond même tems à la preuve qu'on tire o nairement pour la ſtabilité & l'immob té de la terre, de ces paroles de l'Ec ſiaſte : *Terra autem in æternum ſtat*. Il p tend qu'il n'y a dans toute l'Ecriture au paſſage qui établiſſe ſi clairement l'imn bilité de la terre, que celui-ci de Job établit le mouvement, en ſorte qu'on

aliter poſſe ſtellarum motus tam longè tarditat celeritate diſſimiles explicari ; quam ſentent tenuit Philolaüs & Heraclides Ponticus, ut re Plutarchus lib. de placit. Philoſ. quos ſequutu Numa Pompilius, & quod magis miror, Plato d nus ſenex factus.— Noſtro verò tempore Copern juxta hanc ſententiam planetarum curſus decla Nec dubium eſt quin longè meliùs & certiùs netarum loca ex ejus doctrina, quàm ex Ptol magna compoſitione & aliorum placitis reperia Stunic. comment. in cap. 9. Job. p. 205.

ue facilement, en ſuivant l'opinion de
ernic, le paſſage dont il eſt ici queſ-
. *Denique nullus dabitur Scripturæ ſa-
nctæ locus qui tam apertè dicat ter-
non moveri, quàm hic moveri dicit.
a igitur hanc ſententiam facilè locus
de quo verba facimus declaratur, ut
dat mirabilem Dei potentiam atque
entiam, qui terrâ, cùm graviſſima na-
ſit, univerſum motu ciεat atque agat.*
es remarques, & pluſieurs autres que
aſſe ſous ſilence pour n'être pas long,
des preuves évidentes de la verité du
oignage que rend Alphonſe de Mon-
approbateur de ce commentaire, qu'il
très-litteral & rempli d'une grande
lition. Au reſte, quoique l'Auteur
rès-ſouvent recours au texte Hebreu
r expliquer les mots Latins de nôtre
gate, il ne laiſſe pas de donner à cette
ion toute l'autorité qui lui eſt dûë; &
ime qu'il a pour les Rabbins ne l'em-
ie pas de les abandonner quelquefois,
qu'il reconnoît qu'ils ſont dans l'er-
. Et c'eſt pour cette raiſon qu'il a cen-
en pluſieurs endroits de ſon com-
itaire les notes que Robert Eſtienne
primées ſur la Bible, ſous le nom de
ible. Il cite ſouvent cette Bible, ſous
nple nom de *Robert* ſur le ch. 3. v. 13.

de Job, où on lit dans nôtre Vulgate : *Nunc enim dormiens silerem & somno meo requiescerem.* Il condamne la scholie qui est sur cet endroit, comme étant fausse & contraire à la pieté : *Nec vera, nec pia,* dit-il, *Auctoris Biblia Roberti in hunc locum scholia mihi videntur, Job existimasse mortem finem esse malorum* : & il ajoute un peu après, que l'Auteur de la Bible de Robert a suivi en ce lieu l'explication des Rabbins, qui ont accusé Job d'avoir eû de mauvais sentimens sur la providence divine, & d'avoir été dans quelques autres erreurs. *Sed Auctor Biblia Roberti Hebraos hoc loco secutus fuisse videtur, qui sicut has diras imprecationes Job crimini vertunt, ita de Dei providentia hoc libro dubitasse, & in aliis erroribus versatum fuisse jactant.* En effet, une bonne partie des scholies que Robert Etienne a publiées sous le nom de Vatable a été prise des Commentaires de quelques Rabbins. Stunica cite assez souvent cette Bible de Robert Estienne, parce qu'elle étoit fort répanduë en Espagne; mais il la cite avec discernement.

C'est sur ce pied-là que Stunica expliquant ces paroles du ch. 4. de Job : *Porrò ad me dictum est verbum absconditum &c.*

dit, (1) que les ſcholies de la Bible de Robert ſur cet endroit ſont ridicules & fauſſes, lorſqu'il avance, que Dieu avoit revelé à Eliphaz que Job étoit tombé dans de ſi grandes miſeres à cauſe de ſes pechez, parceque Dieu, dit-il, n'auroit pû reveler à Eliphaz une choſe fauſſe; mais cela a été pris, ajoute Stunica, des livres des Rabbins qui font Job coupable de pluſieurs crimes. L'Auteur de la Bible de Robert Eſtienne, dit encore Stunica, eſt ridicule dans ſes ſcholies, parce qu'il n'a point entendu, non plus que les Rabbins qu'il ſuit, ce que Dieu a revelé à Eliphaz. *Ridiculus etiam eſt in ſcholiis Auctor Bibliæ Roberti, quod nec ipſe, nec alii Hebræi quos ſequitur in ſuis ſcholiis intellexerunt, quodnam Eliphaz redditum fuerit oraculum.*

Sur le même verſ. 12. du ch. 4. de Job expliquant ces autres paroles: *Furtivè*

(1) *Non dubito quin verum ſit quod hic narrat Eliphaz, ſe Dei reſponſum accepiſſe. Quare falſa & ridicula ſunt Auctoris Bibliæ Roberti hoc loco ſcholia dicentis, Eliphaz cogitanti de rebus Job, datum fuiſſe à Deo reſponſum, Job ob ſua peccata in tantas miſerias incidiſſe; non enim Deus falſum dare reſponſum potuiſſet; ſed hoc ex libris Hebræorum ſumptum eſt, qui (ut jam diximus ſæpe in commentariis hujus libri) multa in Job crimina conjiciunt.* Stunic. comm. in c.3. Job p.105.

venas susurti, qui ne sont pas clairs, il observe qu'au lieu de *furtivè*, il y a plus à la lettre dans la paraphrase Caldaïque *repentè*, & qu'au lieu de ces mots, *venas susurti ejus*, on lit dans le texte Hebreu *semez menen*, ce qui signifie *parum ex eo*, & qui est plus intelligible : *Clariùs in Hebræo est &c.* Il ajoute que la version Grecque des Septante dont il rapporte les paroles est plus obscure : *In Græco verò obscuriùs id transfertur* ; & pour découvrir le veritable sens de ce passage, sur lequel les versions sont si diverses, il explique par l'Ecriture même la signification propre du mot Hebreu, *semez*, sur laquelle, dit-il, les Rabbins sont si partagez, qu'ignorant sa veritable signification, ils lui en donnent une qu'ils croyent être la meilleure selon les differens lieux où il se trouve : *Sed mihi videntur Hebræi*, dit-il, *prorsus hujus vocis propriam significationem ignorare ; quâ de causa accommodant eam significationem cuicumque loco quæ magis apta verbis adjunctis eis videtur.* (1) Il apporte après cela son sentiment, l'appuyant sur trois endroits de l'Ecriture

(1) *Sed quantum ego conjicio ex tribus locis quibus in Scriptura ponitur, attenuatum quid & exiguum propriè significat ; ex quo fit, ut ad significandam detractionem & ignominiam possit accommodari.*

où ce mot Hebreu se trouve, & où il signifie selon lui *être attenué, être petit*, d'où il infere qu'on peut lui donner la signification de *detraction & d'ignominie*; puis il ajoute, que tout ce passage peut être ainsi traduit plus intelligiblement qu'il n'est dans la Vulgate : *Suscepit auris mea parum quid & exiguum, ex illo nimirùm verbo, quoniam absconditum & furtivum erat*. Ce qu'il confirme par un autre endroit du ch. 6. de Job, où le même mot Hebreu, *semez*, a cette signification dans la Vulgate.

Ce que j'ai rapporté jusqu'à present est plus que suffisant pour faire connoître en general la grande exactitude de Stunica dans son commentaire sur Job, qui est un livre très-obscur, non seulement dans les versions, mais aussi dans le texte Hebreu ; & pour donner encore une connoissance plus particuliere de ce docte Commentateur Espagnol, je viens à quelques endroits particuliers de son commentaire.

Stunica examine d'abord dans ses prolegomenes, si Job a été veritablement, & d'où il étoit. Il dit qu'on ne peut pas

modari. Si quidem qui detrahit & afficit ignominiâ, attenuare & diminuere alterius famam videtur. Stun. comm. in c.4. Job v.12. p. 106.

douter qu'il n'y ait eû veritablement un homme appellé Job ; mais qu'on n'eſt pas ſi certain de ſon origine ; puis il ajoute (1) que cette queſtion touchant la genealogie de Job eſt inutile, & qu'elle eſt du nombre de ces impertinentes queſtions qu'on doit éviter, ſelon Saint Paul écrivant à Tite, mais (2) tous conviennent, ajoute-t'il, que Job n'a point été originairement Hebreu, mais Gentil, ce qui merite qu'on y faſſe attention, afin qu'on connoiſſe, que Dieu a fait de grandes graces même aux Gentils qui n'avoient point d'autre lumieres pour bien vivre, que ce que la nature leur preſcrivoit. Il croit que c'eſt la raiſon pourquoi les Rabbins médiſent de Job dans leurs commentaires. A l'égard de l'Auteur de ce livre, après avoir rapporté les differens ſentimens qu'on a là-deſſus, il ajoute

(1) *Sed hanc quæſtionem illarum eſſe duco de quibus Paulus ſcribit ad Titum : Stultas autem quæſtiones & genealogias & contentiones & pugnas legis devita, ſunt enim inutiles & vana.* Stun. prolegom. in Job.

(2) *Convenit autem inter omnes Auctores Job non Hebræum, ſed Gentilem fuiſſe, quod eſt maximè animadvertendum, ut cognoſcamus quàm excellentem Dei gratiam, atque adeò natura tantùm præceptis poterant homines ſibi olìm adjungere, quod ægrè ferunt Judæi, & non nihil eorum magiſtri ob eam rem tanto viro ſuis commentariis detrahere conantur.* Stunic. ibid.

qu'il n'y a rien de plus incertain, & que cette question est aussi fort inutile, puisque nous sçavons que le Saint Esprit en est le principal Auteur : *Hæc res incerta etiam est valdè inutilis, cùm sciamus Spiritum sanctum principem hujus libri auctorem fuisse.*

Pour ce qui est de la terre de *Hus*, dont il est parlé au commencement de Job, il dit qu'il est probable que c'est celle dont Ptolomée a parlé dans sa Cosmographie, où il croit que ce païs fait une partie de l'Arabie. Il refute ensuite Augustin de Gubio, qui a crû, avec quelques Rabbins, que ce qui est dit de Satan au v.6. du ch.1. n'est point réel; mais que c'est une vision prophetique : *Quidam Hebræi, quos sequitur Eugubinus, dicunt hanc fuisse visionem propheticam.* Mais quoiqu'il soutienne que ce qui est dit en ce lieu de Satan, qui se trouve present devant le Seigneur avec les Anges, est arrivé réellement, comme toute la suite du discours le démontre, (1) il reconnoit que c'est un discours figuré &

(1) *Ut sententiam nostram explanemus, priùs oportet in memoriam revocare frequenter Scripturam uti parabolico sermone, hoc est, unam rem proponere, aliam vult intelligi : ad eumdem modum hunc*

parabolique, l'Ecriture se servant souvent de semblables paraboles, où elle propose une chose qui en signifie une autre. La raison qu'il en apporte, c'est qu'on ne peut pas dire veritablement, que Dieu, qui n'est point corporel, & qui par conséquent ne parle point, ait parlé veritablement au Demon. Le sens est donc que les Anges & Satan ont assisté devant Dieu, parceque tout est present à Dieu, & à l'égard de ce que Dieu demande à Satan d'où il vient, cela signifie seulement que Dieu n'approuvoit point les voïes iniques de Satan, parceque selon l'usage ordinaire de l'Ecriture, il est dit que Dieu ne sçait point une chose, lorsqu'il la reprouve. C'est en ce sens que Dieu demande à Adam dans la Genese après son peché où il est, & à Cain dans le même endroit, où étoit son frere Abel. Stunica explique de la même ma-

hunc locum declarare debemus. ut ex una re qua non quadret aliam convenientem intelligamus. Non enim existimandum est Deum verè cum Dæmone fuisse loquutum, nam cùm corpore vacet, & loquutio suâ naturâ corporis linguam postulet, loqui Deus verè & propriè non poterat. Ita igitur hunc locum interpretabimur : Assistunt filii Deì & Satan coram domino Deo, quia omnia Deo patent. Hâc ergo de causa Satan esse narratur in conspectu Deî &c. Stunic. comm. in l. 1. Job. v. 6.

niere la suite de ce discours, qui est tout parabolique.

Mais Stunica ne peut souffrir qu'Augustin de Gubio ait expliqué avec quelques Rabbins comme une parabole ce qui est dit au v. 14. de ce même chapitre. *Nuncius venit ad Job*, &c. De Gubio prétend que c'est une parabole semblable à celle de l'Evangile, où il est dit, qu'un Roi envoya ses serviteurs aux vignerons qui les tuerent. Stunica (1) accuse d'Eugubio d'une grande temerité, puisque tout ce discours est une veritable histoire, du consentement de tous les Docteurs de l'Eglise. Il infere de là (2) que d'Eugubio appuye le sentiment de quelques Rabbins, qui nient que Job ait jamais été, croyant que toute son histoire est une pure fable.

Je finis ce discours par l'observation que Stunica a faite sur ces mots du ch. 14. de Job v. 13. *Quis mihi hoc tribuat, ut in inferno protegas me?* Il remarque très-bien qu'en ce lieu *infernus* signifie *sepul-*

(1) *Quod temerariè, ne graviùs dicam mihi viditur dici; nam hac vera historia est, & ut vera tractatur ab omnibus Ecclesiæ Doctoribus.* Stun. comm. in c. 1. Job. v. 14.

(2) *Certò hæc docens Eugubinus illis Hebraïs assentiri videtur qui Job fuisse negant & ejus historiam fabulam esse censent.* Stunic. ibid.

cre, & que nôtre ancien Interprete Latin le prend souvent en ce sens là. Il ajoute même, que le mot *sceol*, qui est dans l'original Hebreu, signifie toûjours le sepulcre : *In Hebræo etiam est sceol, quod illis semper sepulcrum significat.* Il fait une semblable remarque sur le v. 13. du ch. 17. où on lit : *Infernus domus mea est*, c'est à dire, selon Stunica, (1) je mourrai dans peu de tems, & je serai dans le sepulcre privé de tous les biens de cette vie : je ne dois donc point penser à rétablir ma maison & ma famille ; car le sepulcre est ma maison, & ma famille y sera sa demeure.

CHAPITRE XXVIII.

Du livre intitulé, *Histoire de l'Etat present de l'Empire Ottoman, traduite de l'Anglois de Mr. Ricault par Monsieur Briot.*

JE conviens avec vous, que nous n'avons rien de si exact sur l'Etat de l'Empire Ottoman que l'histoire nouvelle-

(1) *Citò moriar & in sepulcro expers bonorum omnium hujus vitæ jacebo. Nihil igitur de domo & familia restituenda debeo cogitare, nam sepulcrum mea domus & in eo mea familia erit.* Stunic. comm. in c.17.Job. v. 13.

ment publiée par Mr. Ricault Secretaire de l'Ambassadeur d'Angleterre à la Porte. Vous avoüez cependant, qu'un de vos amis qui travaille à une nouvelle édition de cet ouvrage avec des notes de sa façon, y a trouvé plusieurs fautes qu'il doit relever dans sa nouvelle édition. J'ai eû la curiosité de lire cette histoire avec un Turc de Constantinople, qui ne l'a pas non plus trouvé fort exacte. Je ne vous parle pas des fautes d'impression, qui y sont en assez grand nombre; mais des fautes réelles dont je vas vous donner quelques exemples, pour que vous en fassiez part à vôtre ami. J'ai suivi la seconde édition chez Cramoisi en 1670.

On y lit p. 6. l. 26. *Tangroli Pix défit le Roi de Perse* &c. pour parler exactement, il faut lire: *Dogroulbeg* qui est le premier qualifié Prince de la famille des Segiulciens, Selgive & Othoman, étoient de la race d'Oguz.

P. 16. lign. 8. sur le mot de *Job*. Il est parlé en ce lieu, „ dit-on, d'un endroit des „ fauxbourgs de Constantinople appellé „ *Job*, à cause d'un monument fort an„ cien qui represente un Prophete, ou un „ saint Homme, que les Turcs, pour n'a„ voir aucune connoissance de l'antiquité, „ croyent être ce Job dont on a tant parlé. „ Car ils confondent tellement l'histoire

„ & la chronologie. Ils disent que Job „ étoit Juge de la Cour de Salomon, & „ qu'Alexandre le Grand étoit le General „ de ses troupes. Il est vrai que les Turcs ne se piquent pas de sçavoir les anciennes histoires, & encore moins d'être bons Chronologistes : mais Ricault leur impose ici, car ils ne croyent point que ce Job soit le Job dont il est parlé dans l'Ecriture, mais un autre homme qui a le même nom ; & pour le distinguer de l'ancien, ils l'appellent *Ejub Ensari*, & ils nomment le premier *Ejub Nabi*, c'est à dire, *le Prophete Job*.

P. 23. lig. 24. parmi les Turcs, dit nôtre Historien, „ on appelle *Kuls*, c'est à „ dire, *esclaves du Prince*, ceux qui reçoi- „ vent de l'épargne des gages & des ap- „ pointemens, & qui ont quelque char- „ ge de la Couronne. Cela n'est point „ exact : car *Koul* en Turc est la mê- „ me chose que *eued*, *serviteur*, en He- „ breu : en sorte que *eued hammelec* signifie simplement *serviteur* du Roi, & non pas son *esclave* ; comme l'on dit en France *être au service de sa Majesté*, l'on ne dit pas pour cela être esclave *de sa Majesté*. Il en est de même chez les Turcs : car quoique les Asiatiques soient de veritables esclaves à l'égard de leurs Princes ; le mot de

Koul ne signifie autre chose chez les Turcs que *serviteur.*

P. 37. lig. 3. où on lit : „ un *nesi-*
„ *raum*, c'est à dire, un édit au nom du
„ Sultan & du Moufti, par lequel il est en-
„ joint à tous les Turcs qui sont au dessus
„ de sept ans de prendre les armes & de
„ le suivre à la guerre. Il faut lire *nefirham*, mot composé de *nafar*, *assemblée*, & de *ham*, *universelle*. Mais je ne m'arrêterai point à ces sortes de fautes, qui apparemment viennent plûtôt du Copiste, ou de l'Imprimeur, que de l'Auteur : par exemple, on lit p. 90. l. 23. *safraones, ou ais élevez*, au lieu de *sofaés*. De même p. 105. *Emaums, Curez de quelque riche mosquée de fondation Royale* : vous sçavez qu'il faut lire *Imams*.

De plus, au bas de la page 187. on lit avec peu d'exactitude dans l'histoire de Ricault : *Des pengics, ou certificats qui furent donnez pour chaque tête* : car *pengic* signifie le droit d'un pour cinq, que Mourad fils d'Orhan établît, sçavoir, que de cinq esclaves on en donneroit un pour le Roi ; mais que si le nombre de cinq ne se trouvoit point, l'on payeroit 26 apres par tête, & qu'ayant été payées, on en donneroit un certificat où seroit dépeinte la personne, & les traits de son visage, afin

qu'on sçût qu'elle avoit payé ce droit, non pas de peur *qu'ils ne trompent Turcs.*

P. 191. l. 9. l'Auteur est fort embar sé sur la signification du mot *boza*, « br „ vage, dit-il, composé d'une seme „ dont je ne sçai point le nom, & qui „ aujourd'hui fort en usage parmi „ Turcs. Cependant *boza* est une chose t vulgaire ; il signifie *du millet.*

P. 269. l. 4. Ricault est tombé d une faute grossiere, lorsque parlant d charge d'Ambassadeur, il dit : „ L'Al „ ran même, quand il en parle, app „ cette charge *inviolable*, & dit *elebi za* „ *Joketer*, c'est à dire, *ne fais point* „ *mal à un Ambassadeur* ; c'est une re „ qui tient lieu de commandement pa „ les Turcs ; de sorte qu'ils demeur „ d'accord que leur loi les oblige à tra „ civilement un Ambassadeur. Cet Aut n'a pas pris garde, que les paroles q cite sont en Turc, & que l'Alcoran écrit en Arabe, & qu'ainsi elles ne s pas de l'Alcoran.

Il ne parle pas non plus exactemen lors qu'il dit p. 273. l. 2. où il est fait m tion des presens qu'on fait à l'Amba ur & à ceux de sa suite : *Là on leur d quelques vestes de soye où il y a des*

seaux de differentes couleurs. On ne voit point chez les Turcs ces sortes de vestes avec des oiseaux de differentes couleurs.

P. 276. l. 22. *Miles Corbelis*, il faut lire *Miluch Cobeli*. Les Turcs rapportent autrement cette histoire. Ils disent que cet homme venant avec intention de tuer *Mourat*, fut blessé par les gens du Roi, & que n'ayant pas perdu courage tout blessé qu'il étoit, il s'avança, comme pour demander justice à *Mourat*, & faisant semblant de vouloir baiser l'estrier du cheval, il poignarda ce Prince avec un poignard qu'il avoit caché dans la manche de sa robe.

P. 299. l. 16. *Podeschair, c'est à dire, Empereur*, vous sçavez qu'il faut dire *Pascha.*

P. 305. le Secretaire de l'Ambassadeur d'Angleterre a voulu manifestement flater ceux de sa nation, lorsque parlant des Ambassadeurs de Hollande à la Porte, il dit qu'*à peine les considere-t'on comme une nation particuliere* : car il est certain que ces deux Ambassadeurs sont considerez également par les Turcs, & que l'Ambassadeur d'Angleterre n'a aucune préséance sur celui de Hollande.

P. 309. l. 22. L'Auteur de l'Histoire se trompe lors qu'il dit, que le premier Vi-

sir *protestoit par le nom du Createur du Ciel & de la terre, par les livres de Moyse*; car les Turcs ne jurent jamais par les livres de Moyse.

P. 3 *5. où l'on dit que le premier des livres de Mahomet est l'Alcoran, & que celui qui tient le second rang parmi les Mahometans est *l'asora*, ou les traditions, il me semble qu'il faut dire *la suna, tradition*. Les Mahometans, qui en plusieurs choses sont les singes des Juifs, mettent l'Alcoran à la place de la loi de Moyse, & *la suna*, qui contient leurs traditions, est la même chose chez eux que la *misna* chez les Juifs.

Ricault rapporte dans cette même page les cinq articles essentiels que chaque Mahometan est obligé en conscience de croire, & de pratiquer. Mais comme il ne me paroît pas assez exact là-dessus, il seroit mieux de mettre à la place ce qui suit: Tout le Mahometisme est divisé en foi & en pratique; la foi consiste à croire fermement six articles, dont le premier est de croire en Dieu; le second de croire en ses Anges. III. en ses livres. IV. en ses envoyez. V. au dernier jour. VI. la prédestination du bien & du mal, laquelle vient de Dieu.

Pour ce qui est de la pratique, elle est composée de ces cinq articles. I. de faire

profeſſion qu'il n'y a qu'un Dieu, & que Mahomet eſt ſon ſerviteur & ſon envoyé. II. de faire les prieres. III. de faire la charité, c'eſt à dire, donner l'aumône. IV. de jeûner le mois de ramadhan. V. d'aller en pelerinage.

A l'égard des ceremonies, ceux de la ſecte de Hanifé ſuivent Abuhanifé; & pour le diſcernement de la foi, il faut ſuivre l'Egliſe, ou l'aſſemblée des Profeſſeurs de la *ſuna*, c'eſt ce qu'on appelleroit chez les Juifs ſuivre la *miſna*, qui eſt le livre de leurs traditions. Je ne parle point de leurs lavemens, ou ablutions: car ils ſont compris dans l'article de la priere.

P. 506. où il eſt parlé de l'inſtitution du Ramazan, „ Ricault dit que Maho„met avoit auparavant ordonné un autre „ jeûne aux Arabes, à l'imitation de ce„lui des Juifs *ashura*, dont il eſt parlé „ dans lè Levitique ch. 16. v. 29. ordonné „ en mémoire de la ruine de Pharaon & „ de ſon armée dans la mer rouge: mais cela ne me paroit pas exact. L'Auteur a voulu comparer *ashura* au *cipour*, qui ſe fait le dixiéme du mois *tiſri*. Mais il n'eſt pas vrai qu'il ait été ordonné en mémoire de la ruine de Pharaon & de ſon armée. Il avoit été ſeulement inſtitué pour l'expiation des pechez.

Je ne m'étendrai pas plus au long
cette histoire de l'Empire Ottoman
bliée par Ricault. Je verrai avec p
* la nouvelle édition que vôtre ami
dite depuis long-tems, & comme il
la langue Angloise, il pourra redresser
sieurs fautes sur l'original Anglois, qu
sont peut-être que dans la version F
çoise : cependant il y en a de certaine
doivent plûtôt tomber sur l'Auteur,
sur le Traducteur. Ce qu'il dit, par ex
ple, p. 590. de Mourad ne s'accorde p
avec ce qu'il en avoit dit aupara
p. 138. Cet Ecrivain confond l'histoire
Ottomans dont il n'avoit pas assez de
noissance. Il écrit très-mal plus
noms propres. Nous verrons si vôtre
remediera à ces défauts.

Ces remarques en forme de lettre
été trouvées parmi les papiers de Mr.
mont d'Ablancourt ami de Mr. Besp
qui travailloit alors à une nouvelle

* *Cette nouvelle édition qui est plus exact*



tion de l'hiſtoire de l'état preſent de l'Empire Ottoman.

CHAPITRE XXIX.

Ouvrages de Simeon Archevêque de Theſſalonique imprimez à Giaſi en Moldavie, in folio 1683.

JUſques à preſent on n'avoit vû que de ſimples extraits des livres Grecs de Simeon Archevêque de Theſſalonique qu'Arcudius, Allatius, le P. Morin de l'Oratoire, & quelques autres ſçavans Ecrivains de nôtre tems, avoient tirez d'un exemplaire manuſcrit de la bibliotheque du Vatican : ce qui avoit donné lieu à quelques Proteſtans d'avoir pour ſuſpect tout ce qu'on avoit cité des livres de cet Archevêque, qui leur paroiſſoit trop favorable à la croyance de l'Egliſe Romaine, principalement ſur la matiere des Sacremens, où cet Auteur Grec parle entierement le langage de cette Egliſe. Les Proteſtans ne peuvent plus avoir pour ſuſpects les ouvrages de Simeon de Theſſalonique, comme venant de la bibliotheque Vaticane, & ayant été citez par des Grecs Latiniſez. Ce ſont des Grecs Schiſmatiques qui les ont fait imprimer aux dépens du

Vaivode de Moldavie. Dosithée Patri
che de Jerusalem, qui a pris le soin
cette édition, a mis à la tête une épi
dédicatoire adressée au Prince de Mol
vie, où il souscrit : Δοσίθεος ἐλέῳ Θεοῦ π
τριάρχης τῆς ἁγίας πόλεως Ἱερουσαλήμ. *Dosit
par la misericorde de Dieu Patriarche
la sainte ville de Jerusalem*, à Giasi
Moldavie l'an 1683. au mois d'Octol
Tous les faux soupçons des Protest
contre Simeon, comme si on leur av
cité les ouvrages d'un Grec Latinisé, to
bent dès lors qu'on leur produit cette é
tion de Moldavie, où Rome n'a pû av
aucune part. On en trouve un exempla
dans la Bibliotheque du Roi, que le
Benier Jesuite de Paris a apporté de Co
tantinople.

Le titre entier de cet ouvrage marc
en détail tous les traitez qui y sont con
nus; & ce qui prouve manifestement c
Simeon ne peut être un Grec Latini
c'est que dans un de ses traitez, qui
contre les heresies, il met les Latins d
le rang des heretiques. Il les accuse d'ê
des novateurs sur ce qui regarde la proc
sion du St. Esprit. Il s'y étend fort au lo
sur les autres innovations qu'il leur at
buë. Il leur reproche de judaïser, se s
vant de pains azymes dans le sacrifice.

les accuſe de jeûner les ſamedis contre les canons Apoſtoliques, & contre les conſtitutions des Saints Peres ; de marier les perſonnes qui ſont dans des degrez de parenté prohibez ; de celebrer la Meſſe autrement que la tradition l'ordonne, ſçavoir, en pain azyme, & de ne la celebrer point tous enſemble, & de ne donner point la Coupe aux laïques conformément à l'uſage & à la pratique de l'Egliſe. En un mot, Simeon de Theſſalonique rempli des coûtumes & des ceremonies de ſon Egliſe, fait paſſer pour des nouveautez tout ce qui n'y eſt point conforme ; mais toutes ces nouveautez prétenduës, ſi on excepte la proceſſion du Saint Eſprit, ne regardent point la ſubſtance de la Religion,

C'eſt ſur ce même pied qu'il reproche encore aux Latins, de ne point adminiſtrer le Baptême en plongeant trois fois, & de l'adminiſtrer même ſéparément de la Confirmation, δίχα μύρου ; de ne donner point la Communion aux enfans dans le Baptême, ni a ceux mêmes qui ſont plus avancez en âge. Il reproche aux Latins pluſieurs autres choſes ſur l'adminiſtration des Sacremens, mais qui toutes ne regardent que de purs rits & des ceremonies, & rien d'eſſentiel aux Sacremens.

Il pouſſe ſi loin ſes reproches contre les Latins, qu'il condamne cette grande diverſité d'Ordres de Moines qu'ils ont chez eux, comme s'il étoit de tradition qu'il ne dût y avoir qu'un ſeul Ordre de Moines, ainſi qu'il n'y a qu'un ſeul Baptême, & il cite là-deſſus St. Denis. Il reproche de plus aux Prêtres Latins de tomber ſouvent dans la fornication, & d'avoir impunément des enfans. Il ſeroit inutile de m'étendre plus au long ſur ces ſortes d'accuſations, parce qu'elles ne regardent point le fond de la doctrine, mais ſeulement des faits de diſcipline, des uſages & des ceremonies. C'eſt un défaut commun à la plûpart des Grecs de ces derniers ſiécles, de vouloir faire paſſer leurs uſages pour des choſes autoriſées par une tradition conſtante, & ſelon ce préjugé ils traitent de novateurs tous ceux qui ne les obſervent point.

Tout ce que je viens de rapporter eſt une preuve évidente que Simeon de Theſſalonique, loin d'avoir été un Grec Latiniſé, n'a épargné en rien les Latins. Pour mieux juger de ce que renferme ſon livre, il faut jetter les yeux ſur une table des chapitres Πίναξ κεφαλαίων τῆς παρούσης βίβλου, laquelle table ſuit immédiatement après la préface. Le chapitre 19 a pour titre

Κατὰ Λατίνων, *contre les Latins.* Dans le chap. 23. le même Simeon s'étend avec assez de force contre la primauté du Pape, qu'il appelle une vaine ambition, comme étant selon lui opposée à l'Ecriture & aux Peres. Il cite là dessus Nilus de Thessalonique, & il tâche d'appuyer son sentiment sur l'histoire Ecclésiastique qui lui paroit opposée à cette primauté. Dans le chap. 30. il refute Barlaam le Calabrois & Acyndinus, sur ce qu'ils ont avancé en faveur des Latins touchant le mystere de la Trinité. Il attaque encore les Latins dans le chap. 31. où il leur oppose Philothée & un autre Nilus, tous deux Patriarches de Constantinople. Il cite de nouveau Nilus de Thessalonique, qu'il qualifie d'homme Divin : Νείλυ θειοτάτυ ἀνδρὸς, qui fut à la verité revêtu de l'Archevêché de Thessalonique, mais qui n'en put joüir. Il loüe beaucoup le livre de ce Nilus contre les nouveautez des Latins, & il le regarde comme un très-excellent ouvrage. Il fait aussi l'éloge de Nicolas Cabasile, & de plusieurs autres Ecrivains Grecs qui se sont déclarez contre les Latins.

Le chap. 32. de ce même ouvrage de Simeon de Thessalonique a pour titre: Κατὰ Λατίνων, ὅτι ἐκ μόνυ τῦ πατρὸς τὸ πνεῦ-

Il pouſſe ſi loin ſes reproches contre les Latins, qu'il condamne cette grande diverſité d'Ordres de Moines qu'ils ont chez eux, comme s'il étoit de tradition qu'il ne dût y avoir qu'un ſeul Ordre de Moines, ainſi qu'il n'y a qu'un ſeul Baptême, & il cite là-deſſus St. Denis. Il reproche de plus aux Prêtres Latins de tomber ſouvent dans la fornication, & d'avoir impunément des enfans. Il ſeroit inutile de m'étendre plus au long ſur ces ſortes d'accuſations, parce qu'elles ne regardent point le fond de la doctrine, mais ſeulement des faits de diſcipline, des uſages & des ceremonies. C'eſt un défaut commun à la plûpart des Grecs de ces derniers ſiécles, de vouloir faire paſſer leurs uſages pour des choſes autoriſées par une tradition conſtante, & ſelon ce préjugé ils traitent de novateurs tous ceux qui ne les obſervent point.

Tout ce que je viens de rapporter eſt une preuve évidente que Simeon de Theſſalonique, loin d'avoir été un Grec Latiniſé, n'a épargné en rien les Latins. Pour mieux juger de ce que renferme ſon livre, il faut jetter les yeux ſur une table des chapitres Πίναξ κεφαλαίων τῆς παρούσης βίβλου, laquelle table ſuit immédiatement après la préface. Le chapitre 19 a pour titre

κατὰ

Κατὰ Λατίνων, *contre les Latins*. Dans le chap. 23. le même Simeon s'étend avec assez de force contre la primauté du Pape, qu'il appelle une vaine ambition, comme étant selon lui opposée à l'Ecriture & aux Peres. Il cite là dessus Nilus de Thessalonique, & il tâche d'appuyer son sentiment sur l'histoire Ecclésiastique qui lui paroit opposée à cette primauté. Dans le chap. 30. il refute Barlaam le Calabrois & Acyndinus, sur ce qu'ils ont avancé en faveur des Latins touchant le mystere de la Trinité. Il attaque encore les Latins dans le chap. 31. où il leur oppose Philothée & un autre Nilus, tous deux Patriarches de Constantinople. Il cite de nouveau Nilus de Thessalonique, qu'il qualifie d'homme Divin : Νείλου θειοτάτου ἀνδρὸς, qui fut à la verité revêtu de l'Archevêché de Thessalonique, mais qui n'en put joüir. Il loüe beaucoup le livre de ce Nilus contre les nouveautez des Latins, & il le regarde comme un très-excellent ouvrage. Il fait aussi l'éloge de Nicolas Cabasile, & de plusieurs autres Ecrivains Grecs qui se sont déclarez contre les Latins.

Le chap. 32. de ce même ouvrage de Simeon de Thessalonique a pour titre : Κατὰ Λατίνων, ὅτι ἐκ μόνου τοῦ πατρὸς τὸ πνεῦ-

μα, *contre les Latins, le St. Esprit procede du Pere seul.* On lit à la page 61. de ce traité de Simeon contre les heresies: Περὶ τῶν ἱερῶν τελετῶν, *des divins Sacremens*; le chap. 33. est intitulé: ὅτι ἑπτὰ τὰ τῆς Ἐκκλησίας Μυστήρια; *qu'il y a sept Sacremens de l'Eglise.* Ces sept Sacremens, qu'il nomme les sept dons du St. Esprit, sont *le Baptême*; Χρίσμα, que nous appellons *la Confirmation*; Κοινωνία, *Communion*, c'est à dire, l'*Eucharistie*; χειροτονία, *l'Ordre*; Γάμος, le mariage; Ἔλαιον ἅγιον, *la sainte huile*, qui est nôtre Extreme Onction. Il parle ensuite de chaque Sacrement en particulier; mais il en dit peu de choses en ce lieu, parce qu'il en traite un peu plus bas avec plus d'étenduë. Il n'y a pas d'apparence que les Protestans disent à l'avenir, que les Grecs qui reconnoissent sept Sacremens sont tous latinisez. Simeon qui les reconnoit, a mis les Latins au nombre des heretiques, & cependant il parle des Sacremens, tant en general qu'en particulier, de la même maniere que les Théologiens de l'Eglise Romaine. Je ne m'étonne pas, que le Ministre Claude traitant cette matiere, soit tombé dans un si grand nombre d'erreurs, parce qu'il n'avoit aucune connoissance de la croyance de l'Eglise Grec-

que. Mais il eſt ſurprenant que Mr. Smith, ſçavant Anglois qui avoit voyagé dans le Levant, & qui a eû quelque commerce avec les Grecs, ſoit tombé dans de ſemblables erreurs. Il auroit pû trouver à Conſtantinople les œuvres de Symeon de Theſſalonique, au moins en manuſcrit, qui lui auroient appris que le langage du Patriarche Jeremie & celui de Gabriel de Philadelphie ſur les Sacremens, ne different point du langage de l'Archevêque de Theſſalonique, dont les expreſſions ont été adoptées par la plûpart des Grecs modernes.

Je me trompe fort, ſi Meſſieurs du Port-Royal, qui ont publié de ſi gros volumes contre le Miniſtre Claude, n'auroient pas mieux fait de tirer de la bibliotheque Vaticane les livres de Symeon, pour les donner au public avec quelques autres de même nature, que de faire venir du Levant un ſi grand nombre d'atteſtations, qui n'ont fait gueres d'impreſſion ſur l'eſprit de la plûpart des Proteſtans, qui les regardent comme des pieces mandiées. Ces Proteſtans n'auroient pas pû dire la même choſe des ouvrages de Symeon, quoi qu'ils euſſent été tirez de la bibliotheque du Vatican, puiſqu'ils ſont obligez de reconnoître pour verita-

bles plusieurs livres mss. Grecs qui ont été tirez de cette même bibliotheque. Je mets dans ce nombre les deux petits livres de Nilus de Thessalonique, imprimez en Grec & en Latin à Leyde, & dont le Grec a été pris de la bibliotheque du Vatican. Il seroit à souhaiter qu'on donnât au public l'ouvrage entier de Symeon, tel qu'il a été imprimé à Giasi dans la Moldavie, & qu'on y joignît une version Latine en le conferant avec l'exemplaire mss. qui est dans la bibliotheque du Vatican. Il y a près de 40 ans que j'ai fait venir de Rome une bonne partie du manuscrit de Symeon de Thessalonique, & je puis assûrer que l'ayant conferé avec l'édition imprimée à Giasi, j'ai trouvé cette édition entierement conforme à l'exemplaire manuscrit de Rome.

CHAPITRE XXX.

Nili Archiepiscopi Thessalonicensis de primatu Papæ Romani libri duo, ex Bibliotheca Vaticana, Bonaventurâ Vulcanio Interprete. Lugduni Batavorum, ex officina Plantiniana, apud Franciscum Raphelongium 1595. *in* 8°.

L'Eglise Grecque Schismatique n'a gueres produit d'ouvrage contre la primauté de l'Evêque de Rome, qui puisse être comparé à ce petit ouvrage de Nilus de Thessalonique. L'Auteur n'est point de ces Grecs emportez contre Rome. Il reconnoit la primauté de ce Siege, non de droit divin, mais seulement de droit positif. Ce systeme, que l'Auteur tâche d'appuyer par de bonnes raisons, a été si fort goûté par Blondel & par Saumaise, deux fameux heros du parti Calviniste, qu'ils l'ont adopté, & qu'ils n'ont fait que l'étendre dans les gros livres qu'ils ont publiez contre la primauté du Pape. Saumaise même a donné une nouvelle édition de ce petit ouvrage de Nilus après celle de Vulcanius, qui est la premiere. Le texte Grec ne contient que 86 pages d'un petit *in* 8°. Vulcanius, qui a mis à la

bliotheque. Ils ne considerent pas que la plûpart de ces bons manuscrits Grecs ont été apportez du Levant, & qu'on les y conserve avec beaucoup de soin. Je ne donnerai point l'analyse de ce livre de Nilus, qu'il est bon de lire entier dans l'original : ceux qui ne pourront pas recouvrer l'édition de Vulcanius, auront recours à celle que Saumaise a jointe à son livre de la primauté du Pape, qui est assez commune.

CHAPITRE XXXI.

Acta & scripta Theologorum Wirtenbergensium. In folio, *Gracè & Latinè.* 1584. *Wirtenbergæ.*

QUoique ce livre, qui est devenu rare, porte dans le titre le nom d'*Acta Wirtenbergensia*, comme ayant été publié par des Docteurs Lutheriens, il ne laisse pas d'être un excellent ouvrage pour démontrer la conformité des deux Eglises, la Romaine & la Grecque, sur ce qui regarde la matiere des Sacremens. Ces Docteurs avoient envoyé à Jeremie, Patriarche de Constantinople, la confession d'Ausbourg traduite en Grec dans l'esperance de concilier leur confession de foi

avec la croyance de l'Eglise Grecque ; mais ce Patriarche, qui étoit très-sçavant dans la Théologie, loin d'approuver leur confession, la refuta d'une maniere docte & judicieuse, dans trois réponses qu'il leur fit ; & ce sont principalement ces trois réponses qui rendent recommandable le livre intitulé, *Acta Wirtenbergensia*, dont on ne sçauroit trop recommander la lecture aux Théologiens qui veulent sçavoir à fond quelle est encore aujourd'hui la croyance de l'Eglise Grecque. Aussi les Théologiens de Wirtenberg furent-ils comme forcez de publier ces actes, parceque Socolovius, docte Polonois, avoit fait imprimer séparément les trois réponses de Jeremie en Latin : ce qui donna lieu aux Catholiques de publier que la confession d'Ausbourg étoit entierement opposée, non seulement à la croyance de l'Eglise Latine, mais aussi à celle de l'Eglise Grecque. Et en effet, ces actes de Wirtenberg en sont une preuve très évidente. Il paroit même assez de bonne foi dans les Théologiens de Wirtenberg, qui avoüent sincerement, que les Grecs reconnoissent la transubstantiation, μετουσίωσιν, de la même maniere que l'Eglise Romaine, quoique le Patriarche Jeremie ne se serve point de ce terme Grec, non plus

changement réel du pain & du vi
Corps & au Sang de Jesus-Chris

J'ai dit que le Patriarche Jeremie a
pié les ouvrages de Symeon Archev
de Thessalonique sur tout ce qui reg
les Sacremens. L'un & l'autre en re
noissent sept dans l'Eglise, & se ser
des mêmes raisons & des mêmes ex
sions. Tous deux soutiennent, & après
Gabriel de Philadelphie, que Jesus-C
a institué les sept Sacremens, & qu'i
a reçûs tous lui même; mais il faut av
que leurs raisons sont plûtôt des rai
de convenance & allegoriques, que
textes formels de l'Ecriture, d'où
puisse prouver efficacement que J. C
l'Auteur immédiat de tous les Sacrem
Aussi le Concile de Trente ne dit-il po
que Jesus-Christ, qui en est l'Auteur, en
l'Auteur immédiat. Il suffit qu'il soit
...ement l'Instituteur de quelques

meon de Thessalonique & du Patriarche Jeremie, lorsqu'ils disent que chaque Sacrement se trouve établi dans l'Ecriture; autrement ils tomberoient dans une contradiction manifeste. Car Jeremie, qui dans sa premiere réponse aux Théologiens de Wirtenberg dit, que chaque Sacrement *est établi par l'Ecriture sainte*, dit ensuite que le Sacrement de la Confirmation, qu'il appelle avec ceux de son Eglise, τοῦ θείου μύρου μυστήριον, n'est point à la verité dans l'Ecriture, οὐκ ἐμφέρεται μὲν. ἐν τῇ θείᾳ γραφῇ. mais que les disciples de Jesus-Christ qui l'avoient reçû par tradition l'ont établi: ce qu'il confirme par l'autorité de saint Denis qui avoit été instruit par saint Paul, sur ce pied là Jesus-Christ ne seroit pas l'Auteur immédiat du Sacrement de la Confirmation, & il ne seroit pas vrai non plus que ce Sacrement se trouvât dans l'Ecriture sainte, comme Symeon de Thessalonique, le Patriarche Jeremie, & Gabriel de Philadelphie, l'insinüent dans leurs écrits.

Pour donner un plus grand jour à cette difficulté, qui est de quelque importance, je remarquerai que les Lutheriens ne manquerent pas d'objecter à Jeremie qu'il se contredisoit, avoüant qu'il n'étoit point fait mention dans l'Ecriture du second Sa-

crement, qui eſt la Confirmation. Jeremie, pour répondre à leur objection, qui paroiſſoit aſſez preſſante, en ſuppoſant que tous les Sacremens ſe trouvent établis dans l'Ecriture, dit dans ſa ſeconde réponſe, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il ne ſoit point fait mention de ce Sacrement dans le texte ſacré, comme il y eſt fait mention du Baptême, parceque l'Egliſe ſe perfectionnant de plus en plus dans la grace de Jeſus-Chriſt & dans ſa parole, a trouvé pluſieurs choſes qu'elle a établies ſur de bons fondemens. Saint Paul, dit-il, n'a pas mis tout par écrit, mais ſaint Denis ſon diſciple en a auſſi écrit une partie, & pluſieurs autres Docteurs de l'Egliſe ont auſſi fait la même choſe enſuite, étant divinement inſpirez. En quoi le Patriarche Jeremie ſembloit convenir avec les Lutheriens, qui nioient que les autres Sacremens, ſi on exceptoit le Baptême & l'Euchariſtie, fûſſent dans l'Ecriture, & c'eſt ce qui lui fait dire dans ſa ſeconde réponſe, accordant peut-être un peu trop aux Lutheriens, que bien que le Baptême & l'Euchariſtie ſoient les deux principaux Sacremens ſans leſquels on ne peut être ſauvé, cela n'empêche pas, que les autres Sacremens qui viennent de l'inſtitution de l'Egliſe ne ſoyent veritablement du nombre des ſept Sacremens, ce qui ſemble ſuppoſer, qu'il n'y a en effet

que le Baptême & l'Eucharistie qui ayent leur fondement dans l'Ecriture.

Les Lutheriens, qui soutenoient qu'on ne devoit point reconnoître d'autres Sacremens, que ceux dont il étoit parlé formellement dans l'Ecriture, inferoient de la réponse du Patriarche Jeremie, qu'il n'y avoit que deux Sacremens, sçavoir, le Baptême & l'Eucharistie; mais Jeremie prétendoit qu'on pouvoit seulement inferer de sa réponse, que ces deux Sacremens qui se trouvent formellement dans l'Ecriture étoient plus excellens que les autres, & qu'ils étoient absolument necessaires pour être sauvé. En effet, les passages dont Symeon de Thessalonique, & après lui le Patriarche Jeremie, & Gabriel Archevêque de Philadelphie se servent pour prouver que Jesus-Christ est l'auteur de tous les Sacremens & qu'il les a reçûs lui même, ne sont nullement décisifs. Par exemple, Symeon conformément à cette doctrine, a mis ce titre à la tête du chap. 43. de son ouvrage, ὅτι Χριστὸς τὰ Μυστήρια καὶ εἰς ἑαυτὸν ἐδέξατο, *Jesus-Christ même a reçû tous les Sacremens*. Mais lorsqu'il vient aux preuves particulieres de son assertion, il en apporte quelques-unes qui ne sont nullement concluantes; comme lorsqu'il veut prouver que Jesus-Christ a reçû la Confirmation, qu'il appelle ἅγιον μύρον, il dit,

que ſur les Sacremens, parcequ'elle a
renouvellée depuis peu par un ſça
homme, qui a prétendu avec raiſon,
les Grecs ſans être Latiniſez reconnoi
ſept Sacremens, de la même maniere
l'Egliſe Romaine. Ce ſçavant homm
roit pû ajoûter, pour combattre avec
de force quelques Calviniſtes qu'il atta
qu'il n'eſt point de foi dans l'Egliſe
maine, que tous les Sacremens ayent
inſtituez immédiatement par J. C. &
même le Concile de Trente, qui doit
la regle des Catholiques, n'a rien de
là-deſſus, parcequ'en effet les Don
cains & les Franciſcains ſont partage
ce ſujet. Hugues de ſaint Victor & le
tre des Sentences ont crû, que l'Extr
Onction avoit été établie par l'Apôtre

ticles des Docteurs de Louvain contre les Lutheriens. Et après tout, quand il seroit vrai, comme l'assûrent les Protestans, que le nombre des sept Sacremens ne se trouve point dans l'Ecriture, il aura toujours lieu de leur opposer cette belle regle de saint Augustin, à l'autorité duquel ils déferent beaucoup, qu'il y a plusieurs choses qui sont de foi, bien qu'elles ne soyent point dans l'Ecriture. Il sera facile de concilier par ce beau principe les divers sentimens des Théologiens sur l'auteur des Sacremens, s'ils ont tous été instituez immédiatement par Jesus-Christ. Il suffit pour mon dessein, que j'aye montré, que toute l'Eglise Grecque reconnoît aujourd'hui sept Sacremens avec Jeremie Patriarche de Constantinople, qui a suivi en cela Symeon Archevêque de Thessalonique, lequel assûrément n'a point été un de ces Grecs auxquels les Protestans ont donné le nom de Grecs Latinisez pour rendre leur doctrine suspecte. Il seroit à souhaiter qu'on remît sous la presse les sçavantes réponses du Patriarche Jeremie aux Théologiens de Wirtenberg, parcequ'il y a long-tems qu'elles ne sont plus dans le commerce des Libraires, & qu'elles ne se trouvent pas même dans plusieurs bonnes bibliotheques.

CHAPITRE XXXII

Concordantiæ veteris Testamenti Gr Hebraïs vocibus respondentes, Au Conrado Kirchero Augustano. Fran furti, 1607. duobus voluminibus. In

CEux qui veulent faire une étude rieuse & solide de l'Ecriture sair doivent rechercher avec soin cette C cordance de Kircher qui est devenüe a rare, & qui peut servir d'un bon Dicti naire pour expliquer le texte Hebreu l'ancien Testament. Car l'Auteur a pour le fond de sa Concordance les m Hebreux auxquels répond l'explication les 70. ont donnée à chaque mot Hebr Mais Kircher s'est servi peu judicieu ment de l'exemplaire Grec qui est dan Bible Poliglotte du Cardinal Ximen qui ne répresente pas la veritable vers des 70. Il falloit mettre à sa place l'édit Grecque de Rome qui est beaucoup p exacte. Un autre défaut de cette belle C cordance, qu'on ne sçauroit trop loü c'est que l'Auteur y a suivi pour l'expli tion des mots Hebreux le Dictionnaire Forsterus, qui n'étoit pas assez sçavant d la langue Hebraïque, & encore mo

la connoissance des Rabbins, qu'il

ȩprisez, que parcequ'il ne pouvoit pas
lire. Si les Libraires de Hollande ont le
ſſein de réimprimer cette Concordance,
mme quelques-uns l'ont témoigné, ils
ivent profiter de ces avis, afin de donner
ıelque choſe d'exact, & s'ils ont verita-
ement ce deſſein, on pourra leur four-
r là-deſſus de plus grandes lumieres.
uoique cette Concordance ſoit d'une
ès-grande utilité pour la lecture, non ſeu-
ment de l'ancien Teſtament, mais auſſi
ur celle du nouveau, parceque les
angeliſtes & les Apôtres ont emprunté
aucoup de choſes de la verſion Grecque
s Septante, elle ne fut pas néanmoins
rt goûtée dans les commencemens, en-
rte que l'Auteur fut obligé pour la faire
nnoître de publier un petit ouvrage ſur
uſage de ſa Concordance; tant il eſt
ai que les livres ne ſont eſtimez, que
r rapport à la capacité de ceux qui les
ſent: *Pro captu lectoris habent ſua fata
elli.* Il y a de l'apparence, que ſi l'on
imprimoit aujourd'hui cette excellente
oncordance en la rendant même plus
rfaite & plus utile, elle ne ſeroit lûë que
un petit nombre de Sçavans, parce-
ı'elle commence par les mots Hebreux,
que peu de gens entendent la langue
ebraïque, tant parmi les Catholiques

que parmi les Proteſtans. C'eſt la réponſe que fit il y a quelques années un Sçavant de Paris au Sieur Reynier Leers, habile Imprimeur de Roterdam, qui avoit alors le deſſein de donner au Public une nouvelle édition de la Concordance de Kircher retouchée & corrigée, ſelon le plan que ce Sçavant lui avoit envoyé.

CHAPITRE XXXIII.

Concordantia Bibliorum Hebraicorum, Autore Mario de Calaſio Ordin. Minor. Obſerv. ac lingua ſancta Profeſſore. Romæ an. 1621. *duobus voluminibus.* In folio

ON n'a rien vû de plus exact, ni de plus magnifique, en matiere de Concordance de la Bible, que cette Concordance Hebraïque de Calaſio, qui doit être entre les mains de tous ceux qui font profeſſion d'étudier l'Ecriture. Les Juifs avoient à la verité fait imprimer avant Calaſio, & à Veniſe & à Bâle, deux éditions de la Concordance du texte Hebreu de la Bible qui peuvent être de quelque utilité. L'Auteur de la premiere eſt le Juif Iſaac Nathan imprimée à Veniſe chez Juſtiniani, & R. Mardochée la fit réimprimer enſuite à Bâle. Nous avons auſſi une belle Concor

dance Hebraïque *in folio*, publiée par Buxtorf le fils, qui doit être préferée à celle des Juifs, & dont voici le titre : *Concordantia Hebraica Jo. Buxtorfii nova & artificiosa methodo disposita, in locis innumeris depravatis emendata. Basileæ*, 1632. Mais toutes ces Concordances Hebraïques sont bien inferieures à celle de Calasio, qui peut tenir lieu d'un bon Dictionnaire Hebreu. L'Auteur l'a disposée d'une maniere, qu'à chaque mot Hebreu répond l'interpretation Latine, avec de petites notes en marge, où sont marquées les differences du texte Latin de la Vulgate & de la version Grecque des Septante, en sorte néanmoins que les termes Grecs des Septante n'y sont point, mais seulement l'interpretation Latine : & ce qui rend cette Concordance encore plus parfaite & plus utile, c'est qu'on y a ajouté l'explication des mots Hebreux tirée des autres langues voisines de l'Hebraïque, sçavoir, de la langue Chaldaïque, de la Syriaque, de l'Arabe, & même des Rabbins. Ainsi cette Concordance forme une espece de Dictionnaire, qui fait connoitre l'ambiguité des mots Hebreux qui peuvent être interpretez de tant de manieres differentes.

On voit à la tête de cette belle Concordance une préface qui est de Michel-Ange,

Religieux du même Ordre & aussi Professeur en Hebreu. On lit de plus une autre préface, ou plûtôt, un discours de François Luc Guadinus, Professeur en Théologie dans l'Université de Salamanque, touchant l'origine, l'excellence & l'utilité de la langue Hebraïque : *De lingua Hebraïca origine, præstantia, & utilitate.* Ce Théologien de Salamanque y fait l'éloge de saint Jerôme, que saint Augustin tâcha vainement de détourner par de pures subtilitez, *acuto dilemmate*, de faire une nouvelle traduction de la Bible sur l'original Hebreu. Il loüe la solidité de la réponse que saint Jerôme fit aux subtilitez de saint Augustin, qui n'entendoit par assez la matiere dont il étoit question: Guadinus prend de là occasion de refuter quelques Théologiens de son tems, qui se servant de l'autorité de saint Augustin, méprisoient l'étude de la langue Hebraïque qu'ils n'entendoient point. *Erit aliquis forsan*, dit-il, *quispiam ignavus & ignarus hujus idiomatis, quem otium delectet & hujus linguæ addiscendæ labor deterreat.* Ce sçavant Professeur en Théologie dans l'Université de Salamanque prenant fortement le parti de saint Jerôme contre saint Augustin, fait voir que les premiers Interpretes de l'Ecriture n'ont pas tout vû, &

que ceux qui ont vécu après eux ont fait plusieurs belles découvertes, & que les Commentateurs modernes qui ont travaillé sur l'Ecriture ont encheri de beaucoup sur les saints Peres: *Nec tamen*, ajoûte ce docte & judicieux Théologien Espagnol, *ob priorum commentarios suos adjungere omiserunt, nec ob sanctorum Patrum labores suis pepercerunt juniores, quin magno cum fructu omnes in copiosissima segete suam operam præstiterint.*

Ce discours de Guadinus, qui se trouve imprimé à Rome à la tête de la Concordance de Calasio, est une belle leçon pour la plûpart des Théologiens de nôtre tems, qui ont un souverain mépris pour l'étude de la langue Hebraïque. Ce docte Théologien y refute encore d'une maniere solide l'objection de ceux qui disent, que le texte Hebreu a été corrompu par les Juifs, & qu'ainsi l'on n'y doit ajouter aucune foi. Il leur répond, qu'il est faux que les Juifs ayent corrompu le texte Hebreu; qu'au contraire ils l'ont conservé fort religieusement: ce qu'il prouve par le témoignage d'Origene, de saint Jerôme, & même de saint Augustin: *Novi multos*, dit-il, *multa hac in re improperasse Judæis, aliàs summè religiosis ergà libros legis, sed calumniam probant & optimè detergunt*

Origenes lib. 8. *in Isaï. Et ex eo Hieron* *mus in cap.* 6. *Isaïa*, *& Augustinus lib.* 1 *de civit. c.* 18. Je passe sous silence pl sieurs autres preuves que le Professeur Salamanque produit contre ceux qui a cusent les Juifs d'avoir corrompu le tex Hebreu de la Bible, & il satisfait en mêr tems aux objections que ceux auxqu il répond tiroient de l'autorité des Per Je pourrai donner au public ce discours Guadinus entier, avec quelques autres pi ces de même nature, dans un *Apparat* *Biblicus*.

CHAPITRE XXXIV.

Commentaire de Henri Ainsworth sur Pentateuque, écrit en Anglois, & imp mé à Londres en 1627.

IL faut rendre justice à cet Auteur, qu été un zelé Puritain, que nous n'avo gueres de Commentateurs sur le Pent teuque qui puisse lui être égalé. J'ai con de sçavans Anglois avec lesquels j'ai une bonne partie de ce Commentaire, q souhaitoient fortement qu'il fût tradu en Latin. On ne doit point être surpris q je mette au nombre des bons Comment teurs de l'Ecriture un Puritain outré. Sai



Cyrille d'Alexandrie a remarqué il y a long-tems que la lecture des livres heretiques peut être utile aux Catholiques, & saint Jerôme n'a fait aucune difficulté de faire l'éloge de quelques sçavans Commentateurs heretiques, & il a même bien sçû profiter de leurs livres. Les Catholiques peuvent aussi profiter de la lecture du Commentaire d'Ainsworth, tout Puritain qu'il étoit. Car il ne s'agit point ici de son Puritanisme, mais de la connoissance qu'il a eûë du stile des livres sacrez, & qui peut être également utile aux Catholiques & aux Protestans.

CHAPITRE XXXV.

Tabulæ analyticæ, quibus exemplar illud sanorum sermonum de fide, charitate, & patientia, quod olim Prophetæ, Evangelistæ, Apostoli, litteris memoriaque mandarunt, fideliter declaratur, Auctore Stephano Szegerino Pannovio. Londini, In 4°. 593.

QUoique cette Analyse des principaux livres de l'Ecriture sainte vienne de la main d'un Protestant, elle peut être d'une grande utilité à ceux qui s'appliquent à l'étude des livres sacrez. Elle est disposée d'une certaine maniere, qu'elle

n'a rien de trop ſubtil & qui ſente t
la dialectique. On peut par le moyen
ſes tables analytiques mettre dans ſa n
moire ſans beaucoup de travail tout
qu'il y a de meilleur & de plus remarq
ble dans les livres dont il fait l'analy
& l'on y voit même l'interpretation
principaux endroits de ces livres ; enſ
que ces analyſes facilitent le chemin à
plus longs Commentaires. Le propre
ractere de l'Auteur eſt d'être fort mét
dique,& d'ôter la confuſion où l'on t
be faute d'obſerver l'ordre qu'on c
garder dans le diſcours : *Si ordo rebus d*
dit cet Auteur dans ſon avertiſſement, *c*
fuſa & perturbata erunt omnia ; at ubi c
tionis ſeries obſervatur, erunt omnia p
picua & illuſtria. Quare & in legendis a
rum ſcriptis maximè prodeſt ordinem c
tionis ſtudioſis oſtendere, ut eo oſtenſo f
liùs omnia percipiantur, prodeſt oſten
ubi proponat Auctor quæ illius ſit volun
& conſilium, ubi & quomodo diſput
ubi concludat. Quod qui non animadvert
velut hoſpites in ignota regione errabu
& extra callem ignari feruntur. C'eſt-là
effet le plan que Szegedin a ſuivi exa
ment dans ſes tables analytiques.

Il commence par l'analyſe des Pſe
mes : *Diſpoſitio Pſalmorum Davidis,*
lim

liorum Chorah & Asaph, *Ethan Esraïta, & Mosis*. Il donne d'abord une table generale des Pseaumes qu'il divise en trois livres, dont le premier contient les Pseaumes qu'on attribuë à David, qui sont au nombre de 124. Le second contient les Pseaumes attribuez aux fils de Chorah, il en marque douze, & un qui est attribué à Ethan. Le troisiéme livre renferme les Pseaumes attribuez à Asaph ; il en compte aussi douze, & un qui est sous le nom de Moyse. Il fait ensuite avec une grande netteté l'analyse de chaque Pseaume en particulier : ces analyses sont disposées d'une certaine maniere, qu'elles peuvent en quelque façon passer pour un Commentaire.

Des Pseaumes l'Auteur passe à la prophetie d'Isaïe, dont il donne aussi une analyse très-exacte : *Dipositio vaticiniorum seu sermonum Esaiæ Prophetæ*. Il parcourt tout les chapitres de cette prophetie les uns après les autres, indiquant en particulier ce que chacun contient. Il fait après cela de la même maniere l'analyse de la prophetie de Daniel : *Dispositio vaticiniorum seu concionum Danielis Prophetæ*, & ensuite celles d'Ezechiel & de Jeremie. Il s'étend fort au long sur cette derniere prophetie, à laquelle il donne un grand jour, en expliquant de certains endroits

qui ſouffrent quelque difficulté. Il rem
que par exemple, que le chap. 52. n
point de Jeremie ; mais que c'eſt une
pece d'appendice à cette prophetie
en confirme la verité, & dont Eſdras,
quelque autre, eſt l'Auteur : ce q
prouve, parceque ſur la fin de ce chapi
il eſt fait mention de certaines choſes
ne ſont arrivées que longtems après
mort de Jeremie. Il ajoute de plus, q
tout ce qui ſuit s'accorde avec ce qu'
lit au chap. 39. de cette même propheti
& à la fin du livre 4. des Rois & du
vre 2. des Paralipomenes. Il ajoute à ce
analyſe celle des Lamentations : *Diſp*
tio Threnorum ſeu Lamentationum Jerem
ac primùm de prolegomenis tabula.
ſont là toutes les analyſes que Szegedi
faites des livres de l'ancien Teſtament.
ſeroit à ſouhaiter qu'il eût parcouru d
même maniere tous les livres de l'Ecrit

Il vient enſuite aux livres du nouv
Teſtament ; mais il ne fait l'analyſe
des Evangiles de ſaint Matthieu &
ſaint Jean, celle des Actes des Apôtr
des Epîtres de ſaint Paul, des Epîtres C
noniques, & enfin celle de l'Apocalyp
mais il s'étend bien moins ſur le nouv
Teſtament que ſur l'ancien, ſi ce n'eſt
les viſions de l'Apocalypſe, qu'il parco

les unes après les autres. J'ai crû que je devois faire connoître cet ouvrage de Szegedin, qui n'est pas fort commun, à cause de son utilité.

CHAPITRE XXXVI.

Novo Dittionario Hebraio e Italiano; cio è Dichiaratione di tutte le voci Hebraiche più difficili delle Scritture Hebrée nella volgar lingua Italiana. Opera di Leon Modena Rabi Hebreo da Venetia. In Padoua, 1640. *In* 4°. seconde édition.

LE nom du sçavant Leon de Modene, Rabbin de Venise, est très-connu, non seulement des Juifs, mais aussi des Chrétiens, à cause de son petit livre, où il traite des coûtumes & des ceremonies qu'observent aujourd'hui ceux de sa nation. La version Françoise que Mr. Simon a publiée de cet ouvrage, qu'il a traduit de l'Italien de ce Rabbin, lui a donné un grand cours dans le monde; mais il n'en est pas de même de son petit Dictionnaire Hebreu Italien, où il explique les mots Hebreux les plus difficiles de l'Ecriture. Ce Dictionnaire, que l'Auteur n'a publié que pour l'instruction des jeunes Juifs qui lisent la Bible en He-

breu, eſt connu de très-peu de Chrétiens, & il ne ſe trouve pas même dans nos meilleures bibliotheques; & c'eſt ce qui m'a porté à l'indiquer ici, parcequ'il peut être utile, auſſi bien aux Chrétiens, qu'aux Juifs. L'avantage de cette ſeconde édition, qui n'eſt pas moins rare que la premiere, c'eſt que l'Auteur y a ajoûté un petit Dictionnaire des mots qui ſont en uſage dans les livres des Rabbins en toute ſorte de ſcience, comme l'Auteur le marque dans le titre de ſon livre: *Aggiuntovi in queſta ſecunda impreſſione una raccolta delle voci Rabiniche uſate da Scrittori Hebrei in ogni Scienza.* Mais ce petit Dictionnaire Rabbinique eſt fort peu de choſe, quoique l'Auteur en faſſe eſtime à cauſe de ſa commodité & de ſon utilité. *Baſtevole*, dit-il, *commodo, e utile*, car il ne contient qu'un très-petit nombre de mots.

Ce qui a donné lieu à Leon de Modene de compoſer ce Dictionnaire Hebreu, c'eſt que les Juifs d'Italie n'ont aucune verſion de la Bible en leur langue; au lieu que tous les autres Juifs, de quelque nation qu'ils ſoyent, dit-il, en ont en leurs langues, & qui ſont même imprimez: *Ho veduto à tutte altre nationi dè noſtri, come Spagnuoli, di Levante,*

ci, Thedeſchi, e altri molte interpreta-
i ſtampate nella loro lingua, fuori che à
oſtra Italiana. Les Maîtres Juifs, qu'ils
nme *Robitim*, faute d'avoir une ver-
ı Italienne qui puiſſe leur ſervir de re-
pour l'interpretation des mots He-
ux, ſont ſi differens les uns des autres
l'interpretation de ces mots, qu'ils ne
ıtendent pas le plus ſouvent eux mê-
s, & quand leurs diſciples changent
Maîtres, ils changent en même tems
langage, comme s'ils avoient paſſé dans
autre païs. C'eſt pour remedier à cette
ıfuſion que Leon de Modene a com-
é ſon Dictionnaire Hebreu Italien, &
il y a en même tems ajouté une petite
ımmaire, parceque c'eſt un défaut ré-
ıdu generalement parmi tous les Juifs,
ils apprennent la langue Hebraïque
uſage & ſans regles. C'eſt pourquoi
plûpart des Juifs, pour n'avoir pas ap-
s d'abord la langue Hebraïque par re-
, ſont incapables de l'enſeigner aux au-
s. Nous en avons un exemple conſide-
ıle en la perſonne de Philippe d'Aquin
if d'Avignon, qui étant Profeſſeur
ıyal en Hebreu, liſoit les mêmes mots
breux, tantôt d'une maniere, tantôt
ıne autre, parce qu'il n'avoit rien de cer-
n ſur la fixation des points voyelles. I

ſçavant Pere Morin de l'Oratoire, qui avoit appris de lui la langue Hebraïque, tomboit dans les mêmes fautes. Loüis Cappel, à qui il rendit une viſite à Saumur, où celui-ci étoit Profeſſeur en Hebreu, ayant reconnu ce défaut dans la converſation, lui conſeilla d'apprendre la Grammaire Hebraïque, dont il ne ſçavoit pas alors les premiers élemens. Je fais exprès cette obſervation, afin d'avertir ceux qui apprennent la langue Hebraïque, de ne prendre point des Juifs pour leurs maîtres, à moins que ces Juifs n'ayent étudié la Grammaire. En effet, j'en ai vû quelques-uns dans Paris qui ont été obligez de prendre des leçons de Grammaire de quelques Chrétiens, afin de pouvoir enſeigner plus ſûrement aux autres la langue Hebraïque.

CHAPITRE XXXVII.

Joh. Caspari Suiceri SS. Lingg. in Schola Tigurina Professoris publici Thesaurus Ecclesiasticus, è Patribus Græcis ordine alphabetico exhibens quæcunque phrases, ritus, dogmata, hæreses, & hujusmodi alia spectant, insertis penè vocibus loquendique generibus Græcis hactenùs à Lexicographis, vel nondùm, vel obiter saltem tractatis. Amstelodami, duobus tomis, In folio 1682.

LE sçavant Auteur de cet excellent Dictionnaire Grec a executé parfaitement dans le corps de son ouvrage tout ce qu'il promet dans le titre. Ce livre est un veritable trésor pour ceux qui s'appliquent à la lecture des Peres Grecs ; aussi témoigne-t'il qu'il a employé vingt ans entiers à ce travail. Et en effet, son ouvrage est rempli d'une infinité de belles recherches. Il ne faut pas aller loin pour en trouver des exemples ; car dès le premier mot, qui est Ἀαρών, il a remarqué doctement, que dans S. Epiphane liv. *de ponderibus & mensuris*, il ne signifie pas Aaron frere de Moyse ; mais *arche*, ou *armoire*, dans laquelle les Juifs mettent les livres

ſacrez ; en ſorte que tout ce qui n'eſt point dans cet *aron* , ou *armoire* , n'eſt point du nombre des livres Canoniques, mais eſt apocryphe. Et c'eſt ſur ce pied là, qu'il faut rétablir le paſſage de S. Epiphane & de S. Jean de Damas, qu'il n'a néanmoins rétabli qu'à demi, liſant ἐν τῷ ἀαρὼν avec deux *alpha* , au lieu qu'il faut lire ſimplement ἐν τῷ ἀρών, qui eſt le mot Hebreu *aron* , dont les Juifs ſe ſervent encore aujourd'hui. Ils ont dans leurs Synagogues du côté d'Orient une armoire qu'ils nomment *aron* , en mémoire de l'Arche d'Alliance qui étoit dans le temple, & ils y enferment leurs rouleaux du Pentateuque. *Dalla parte d'Oriente*, dit Leon de Modene dans ſa petite hiſtoire des rites & ceremonies des Hebreux, *è poſto un arca ò armario, che chiamano aron , ad imitatione dell'arca del Teſtamento che era nel Tempio dove è ripoſto il Pentateucho*; en ſorte que S. Epiphane, & après lui S. Jean de Damas qui l'a copié, ont adopté ce terme Hebreu *aron*, qui ſignifie *armoire*, & avant eux Tertullien s'étoit ſervi en ce même ſens du mot *armarium*.

Un autre exemple de l'exactitude de Suicer, eſt d'avoir mis dans ſon Dictionnaire le mot Grec γραφεῖα, qui ne s'étoit



, de Cochim, d'Angamalà, & de
eurs autres endroits dont les Portu-
étoient alors les maîtres.

e Menesés n'est pourtant pas le pre-
: qui ait été Archevêque de Goa ;
. Albuquerque, de l'Ordre de Saint
çois, avoit occupé longtems avant
:et Archevêché ; mais il n'avoit pas
d'un pouvoir si despotique envers ces
étiens nommez de Saint Thomas,
fit de Menesés, dont l'histoire merite
e lûë. Elle se trouve en abregé, &
: bien circonstanciée, dans *l'histoire
i créance des nations du Levant publiée
le Sieur de Moni.* Les Jesuites établi-
en ce païs-là plusieurs Colleges, où
nseignerent aux enfans la langue Chal-
que, ou Syriaque, dans laquelle sont
ts les livres de ces Chrétiens du rit
:orien ; mais quelque soin que les Je-
:s prissent de leurs jeunes écoliers,
ne pûrent jamais faire abandonner à
jeunes gens les anciens usages de l'of-
Nestorien. Comme ils étoient sou-
à leurs Evêques du rit Nestorien,
dépendoient du Patriarche Nestorien
Babylone, ils persistoient toûjours dans
s anciens usages, nonobstant les
nds efforts de l'Archevêque de Goa &
Vice-Roi Portugais.

ritablement une partie de l'Ecriture sainte, mais parce qu'ils assignent à ces livres nommez *Cetuvim scripti*, un degré inferieur d'inspiration à ceux de Moyse & de la seconde classe, qu'il nomment *prophetiques*. Colomiez dans sa note sur cet endroit de l'épitre 1. de S. Clement aux Corinthiens refute Isaac Vossius, qui prétendoit que le terme de γραφεῖα étoit un terme de mépris inventé par Aquila pour diminüer l'autorité des livres *Cetuvim*, ou *hagiographes*, comme s'ils n'avoient point été veritablement inspirez. Mais ce témoignage de S. Clement est une preuve évidente, que cette troisiéme classe des livres de l'Ecriture appellez *hagiographes*, a été reconnüe dans l'Eglise dès le tems des Apôtres, & que γραφεῖον n'est point un terme de mépris. Les premiers Chrétiens l'avoient apparemment emprunté des Juifs Hellenistes, de qui ils avoient pris la version Grecque des Septante.

CHAPITRE XXXVIII.

S. Clementis ad Corinthios epistola prior, Græcè & Latinè. Oxonii, In 4°. 1633.

CEtte lettre de S. Clement Romain, dont on a fait mention dans l'article précedent, est un des plus anciens & des plus venerables monumens qui soit dans l'Eglise. Patrice Junius, qui l'a donnée le premier au Public sur un très-ancien manuscrit Grec que Cyrille Lucar, alors Patriarche d'Alexandrie, avoit envoyé à Charles I. Roi de la Grande Bretagne, a eû raison de le qualifier dans son épitre dédicatoire à ce Prince, d'un écrit qui avoit été désiré avec beaucoup d'ardeur depuis un très-grand nombre de siécles par tous ceux qui ont de la veneration pour la sacrée antiquité : *Scriptum tot retrò sæculis desideratum, & votis ab omnibus qui sacram antiquitatem venerantur ac litteras meliores colunt ardentissimè expetitum.* En effet, les plus anciens Peres ont cité cette divine épitre avec éloge. Saint Jerôme, dans son catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques dit, que S. Clement, qu'on croit communément avoir été le second Evêque de Rome après Saint

Pierre, a écrit au nom de l'Eglise Romaine à l'Eglise de Corinthe une épitre très-utile, & qu'on lisoit publiquement dans quelques Eglises. Il juge que cette épitre est veritablement de ce Saint Pape, & qu'elle a quelque chose du caractere de l'épitre aux Hebreux attribuée à S. Paul : *Clemens scripsit*, dit S. Jerôme, *ex personâ Romanæ Ecclesiæ ad Ecclesiam Corinthiorum valdè utilem epistolam, quæ & in nonnullis locis publicè legitur, quæ mihi videtur characteri epistolæ quæ sancti Pauli nomine ad Hebræos fertur convenire.*

Ce précieux monument de l'antiquité Ecclésiastique ne parut pas plûtôt, que les plus sçavans Hommes, tant Catholiques que Protestans, reconnurent sans hésiter qu'il étoit veritablement de S. Clement de Rome. Grotius, qui étoit bon Connoisseur, écrivit de Francfort en 1634. au sçavant Jerôme Bignon une lettre où il apporte plusieurs raisons pour établir la verité, γνησιότητα, de cette premiere épitre de Clement. Il apporte entr'autres celle-ci, qu'il parle toujours de JESUS-CHRIST d'une maniere simple & qui n'a rien de Platonicien : *Quod de Christo semper loquitur, non ut posteriores πλατωνικότεροι, & ut Paulus Apostolus solet.*

Qu'il cite la version des Septante toute pure, & comme elle étoit avant qu'elle eut été interpolée : *Quod in veteris Testamenti locis purissimam neque autem interpolatam sequitur 70 Senum interpretationem.* Qu'il ne rejette point de plus les livres du vieux Testament qui ont été autorisez par les plus anciens Chrétiens : *Sed nec illos spernit Hebræorum libros qui secundùm vetus Testamentum apud Christianorum antiquissimos autoritatem habuere.* Et enfin, qu'il se sert des mots & des choses dont se sont servis S. Paul, S. Pierre, & les autres, lors qu'ils ont écrit aux Hebreux, & non point des livres que nous appellons Evangiles, & qui sont posterieurs aux épitres : *Quod verbis, rebus ; utitur desumptis ex iis quæ Paulus, Petrus, & alii ad Hebræos scripsere, non etiam ex illis libris quæ Evangelia nos vocamus, quæque post epistolas prodierunt.*

Grotius ajoute encore à toutes ces raisons, que l'Auteur de cette épitre ne fait jamais mention de cette grande autorité des Evêques, qui doit son origine à l'Eglise d'Alexandrie après la mort de Saint Marc, & qui fut introduite ensuite dans les autres Eglises à son imitation : *Quod nusquam meminerit exsortio illius Episcoporum auctoritatis, quæ Ecclesiæ consuetudi-*

dans S. Luc. Il suffit pour cela de jetter les yeux sur la page 61. de la premiere édition ; mais comme Patrice ne les a point indiquez à la marge de son édition, Grotius a crû trop facilement, & sans y faire assez d'attention, que S. Clement n'avoit cité aucun passage des Evangiles.

Il y a eû plusieurs éditions de cette épitre de S. Clement; car outre celle de Patricius Junius, qui est la premiere, & qui a joint à son édition des remarques critiques, les Anglois en donnerent une seconde édition Grecque & Latine *in* 12°. en 1677. où le Grec a été revû de nouveau sur l'original, & la version Latine de Junius a été retouchée & corrigée en quelques endroits, & l'on y a ajouté de petites notes. Paul Colomiez Calviniste de la Rochelle qui demeuroit alors en Angleterre, en a aussi donné une nouvelle édition Grecque & Latine imprimée à Londres en 1687. avec quelques notes qui meritent d'être lûës. On remarquera, que dans toutes ces éditions il y a un assez long fragment d'une seconde épitre attribuée au même S. Clement, mais qu'on ne croit pas être veritablement de lui, bien qu'elle soit fort ancienne : *Fertur & secunda Clementis nomine epistola*, dit S.



Jerôme, dans son catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques, *quæ à veteribus reprobatur*. En effet, Eusebe avoit reconnu avant Saint Jerôme, que cette seconde épitre qui étoit sous le nom de S. Clement, n'avoit pas la même autorité que la premiere. Junius a joint ce fragment de la seconde épitre à la premiere en Grec seulement, parcequ'elle étoit jointe à la premiere dans son ancien exemplaire manuscrit, comme si elle étoit en effet de S. Clement. Celui qui a donnè la seconde édition en 1677. à Oxford a aussi joint à sa nouvelle édition ce même fragment; mais il le rejette, comme n'étant point de S. Clement: *Quin etiam*, dit-il dans sa préface, *epistolæ secundæ reliquias, imparis licet fidei, mantissæ loco adjecimus; & quidem cum in vetustissimo S. Theclæ scripturarum exemplari compareat, id saltem meruit ut non cum reliquâ pseudo-Clementinarum farragine, quasi omninò rei extranea*. Et ces deux épîtres ont aussi été réimprimées à Helmestad en Grec & en Latin en 1654. avec des notes & une assez belle préface. Je ne dirai rien ici d'une autre édition de Jean Fell, Evêque d'Oxford, ni de celle que Mr. Cotelier a inserée dans son recüeil des anciens Peres Grecs. J'ajouterai seulement, que les Anglois ont eû

une si grande veneration pour ces épîtres de S. Clement, qu'ils en ont donné une version en leur langue en 1647. avec des remarques assez étendües. On ne sçauroit en effet avoir trop de veneration pour ces rares monumens de la plus grande antiquité Ecclésiastique, où l'on voit la simplicité & la pureté de la croyance des premiers Chrétiens. Le sçavant P. Morin de l'Oratoire, qui fait mention dans ses exercitations sur la Bible liv. 1. exercit. 9. c. 3. de ces deux épîtres attribüées à S. Clement, après Junius, ne doute point que la premiere ne soit veritablement de ce Saint Pape; mais il nie absolument, avec les anciens Docteurs de l'Eglise, que la seconde soit de lui; parce que le stile n'en est pas si simple, mais plus subtil & plus artificieux, & moins naturel: *Illius enim stilus*, dit Morin, *non est simplex, sed argutulus, non sponte fluens, sed pro Auctoris captu studiosè elaboratus; verborum ambitum, antitheses, earumque redditionem ambitiosè affectat.*



CHAPITRE XXXIX.

Du livre intitulé, *Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise Catholique en la reduction des Chrétiens de Saint Thomas.*

IL y a eû trois éditions du livre qui porte le tître d'*Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise Catholique en la reduction des anciens Chrétiens dits de Saint Thomas, & de plusieurs autres schismatiques & heretiques, à l'union de l'Eglise.* On y décrit au long tout ce qu'Alexis de Menesés Archevêque de Goa, revêtu de la qualité de Primat de tout l'Orient, a fait à l'égard de ces Chrétiens de Saint Thomas du rit Nestorien dépendant du Patriarche Nestorien de Babylone. La premiere édition qui est la plus rare, a été composée en Portugais par le P. Antoine Govea, & mise en Espagnol par le Pere François Munosat, & enfin la troisiéme édition, qui est en langue Françoise, est du Pere Jean Baptiste de Gien. Elle a été imprimée à Bruxelles en 1609. Ces trois Religieux étoient de l'Ordre de Saint Augustin, aussi bien qu'Alexis de Menesés, qui reçut sa Mission du Pape Clement

une si grande veneration pour ces épîtres de S. Clement, qu'ils en ont donné une version en leur langue en 1647. avec des remarques assez étendües. On ne sçauroit en effet avoir trop de veneration pour ces rares monumens de la plus grande antiquité Ecclésiastique, où l'on voit la simplicité & la pureté de la croyance des premiers Chrétiens. Le sçavant P. Morin de l'Oratoire, qui fait mention dans ses exercitations sur la Bible liv. 1. exercit. 9. c. 3. de ces deux épîtres attribüées à S. Clement, après Junius, ne doute point que la premiere ne soit veritablement de ce Saint Pape; mais il nie absolument, avec les anciens Docteurs de l'Eglise, que la seconde soit de lui; parce que le stile n'en est pas si simple, mais plus subtil & plus artificieux, & moins naturel: *Illius enim stilus*, dit Morin, *non est simplex, sed argutulus, non spontè fluens, sed pro Auctoris captu studiosè elaboratus; verborum ambitum, antitheses, earumque redditionem ambitiosè affectat.*



CHAPITRE XXXIX.

Du livre intitulé, *Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise Catholique en la reduction des Chretiens de Saint Thomas.*

IL y a eû trois éditions du livre qui porte le titre d'*Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise Catholique en la reduction des anciens Chrétiens dits de Saint Thomas, & de plusieurs autres schismatiques & heretiques, à l'union de l'Eglise.* On y décrit au long tout ce qu'Alexis de Menesés Archevêque de Goa, revêtu de la qualité de Primat de tout l'Orient, a fait à l'égard de ces Chrétiens de Saint Thomas du rit Nestorien dépendant du Patriarche Nestorien de Babylone. La premiere édition qui est la plus rare, a été composée en Portugais par le P. Antoine Govea, & mise en Espagnol par le Pere François Munosat, & enfin la troisiéme édition, qui est en langue Françoise, est du Pere Jean Baptiste de Gien. Elle a été imprimée à Bruxelles en 1609. Ces trois Religieux étoient de l'Ordre de Saint Augustin, aussi bien qu'Alexis de Menesés, qui reçut sa Mission du Pape Clement

VIII. Jamais aucun Envoyé de Rome vers les Chrétiens d'Orient, pour les réünir avec l'Eglise Romaine, n'a executé ses ordres pour la reconciliation avec tant de hauteur, qu'a fait Alexis de Menesés à l'égard de ces Chrétiens de Saint Thomas. Aussi leur reconciliation, qui fut forcée, n'étant que plâtrée, n'a-t'elle pas subsisté long-tems. Ce furent les Religieux Augustins de la Province de Portugal qui compilerent cette histoire, sur les mémoires de ceux qui avoient accompagné Menesés dans son voyage. Ils se sont aussi servis d'un recüeil assez étendu, compilé par Melchior Blas Escolastre de Goa, qui avoit aussi accompagné son Archevêque. On a joint à tous ces mémoires un traité du Jesuite Roz Evêque d'Angamala, & qui avoit aussi été compagnon de Menesés. Enfin l'on a fait entrer dans cette histoire, qui renferme un grand nombre de particularitez sur la croyance des Chrétiens de St. Thomas, un mémoire écrit de la main même de l'Archevêque Menesés, & plusieurs autres pieces dignes de foi. La qualité que Rome lui avoit donné de Primat de tout l'Orient, lui donna lieu d'exercer la jurisdiction de Primat d'Orient jusques dans l'Inde, & d'y soumettre tous les Chaldéens, ou Nestoriens, de



, de Cochim, d'Angamala, & de
eurs autres endroits dont les Portu-
étoient alors les maîtres.

'e Menesés n'est pourtant pas le pre-
r qui ait été Archevêque de Goa;
ı Albuquerque, de l'Ordre de Saint
ıçois, avoit occupé longtems avant
cet Archevêché; mais il n'avoit pas
d'un pouvoir si despotique envers ces
étiens nommez de Saint Thomas,
fit de Menesés, dont l'histoire merite
re lüë. Elle se trouve en abregé, &
: bien circonstanciée, dans *l'histoire
a créance des nations du Levant publiée
le Sieur de Moni*. Les Jesuites établi-
en ce païs-là plusieurs Colleges, où
nseignerent aux enfans la langue Chal-
ıue, ou Syriaque, dans laquelle sont
ts les livres de ces Chrétiens du rit
torien; mais quelque soin que les Je-
es prissent de leurs jeunes écoliers,
ıe pûrent jamais faire abandonner à
jeunes gens les anciens usages de l'of-
Nestorien. Comme ils étoient sou-
à leurs Evêques du rit Nestorien,
dépendoient du Patriarche Nestorien
Babylone, ils persistoient toûjours dans
's anciens usages, nonobstant les
ıds efforts de l'Archevêque de Goa &
Vice-Roi Portugais.

en même tems celles des Grecs sur lesquelles elles ont été faites.

On rapporte dans le liv. 2. les visites que fit de Menesés en diverses Eglises après ce Synode. Le Jesuite Roz, Evêque d'Angamala, qui accompagna de Menesés dans ses visites, travailla à reformer selon ses idées les livres des Nestoriens écrits en Chaldéen, ou Syriaque, étant assisté de quelques Cassanotes. On trouve dans cette seconde partie plusieurs exemples de Cassanotes mariez qu'on obligea de quitter leurs femmes; ce qui ne pouvoit pas être approuvé à Rome, où l'on souffroit le mariage des Prêtres Maronites, quoi qu'ils soyent entierement soumis au Pape. Toute cette histoire est une preuve manifeste de l'ignorance profonde où étoient les Missionnaires qui accompagnerent de Menesés dans ses visites.

On voit ensuite la Messe des Nestoriens traduite du Chàldéen, ou Syriaque, en Latin, *repurgée des erreurs & des blasphemes des Nestoriens par de Menesés*: mais ces erreurs & blasphemes ne sont la plûpart que dans l'imagination des Reformateurs. On lit à la tête de cette édition une préface, où il est marqué, que dans les anciennes Messes il y avoit plu-
sieurs



's erreurs contre la verité du Sacre-
t de l'Eucharistie ; mais qu'un certain
evêque de leur nation les avoit re-
hées, & y avoit inseré la veritable
e, en ajoutant ces mots : *Hoc est*
ritate Corpus meum. Hic est in veritate
lix Sanguinis mei, &c. laquelle forme
en usage, dit-on, lorsque de Menesés
uta plusieurs autres reformations dans
node qu'il tint. Mais on n'en rap-
point au long les actes, comme on
t dû le faire pour rendre cette hist-
complete. Cette traduction Latine
Liturgie Nestorienne reformée par
enesés a été inserée dans la Biblio-
ie des Peres, d'où l'on peut juger
e étoit la capacité de ces Reforma-
, dont tout le soin a été de l'accom-
er & de la retoucher selon les idées
ur Théologie. On trouve encore au-
'hui des exemplaires manuscrits de
ues Liturgies Nestoriennes, plus
ns que de Menesés. Or il est cons-
ue ces exemplaires ne contiennent
ue d'orthodoxe. J'en ai vû une tra-
on Latine entre les mains d'une per-
qui avoit dessein de la donner au
c avec des notes : ce qui seroit d'une
e utilité pour fermer la bouche aux
stans, qui jugent de la croyance de

Orientaux par les relations de quelques Missionnaires ignorans, & par d'autres semblables ouvrages, composez par des Ecrivains qui ont voulu regler toute la croyance de l'Eglise sur la Théologie qu'ils avoient apprise dans nos écoles.

CHAPITRE XL.

Jus Belgarum circà Bullarum Pontificiarum receptionem. Leodii, in 24. anno 1645. Editio altera auctior & correctior.

IL a été de tout tems très-difficile de concilier les Souveraines puissances ensemble, c'est à dire, la spirituelle & la temporelle; laquelle conciliation cependant est absolument necessaire pour le bien & le repos des Etats & de l'Eglise, comme nous l'apprenons d'une lettre d'Ives de Chartres au Pape Paschal: *Novit Paternitas vestra*, dit ce sçavant & judicieux Evêque de Chartres, *quia cùm Regnum & Sacerdotium conveniunt, benè regitur mundus, floret & fructificat Ecclesia. Cùm verò inter se discordant, non tantùm parvæ res non crescunt, sed etiam magnæ res miserabiliter dilabuntur.* L'Auteur de ce petit ouvrage, qui merite d'être lû de tous



ceux qui aiment la paix de l'Eglise & des Etats, attribuë à chaque puissance ce qui lui est dû, afin de les concilier ensemble. Il y avoit alors en Flandres de très-grandes disputes entre les Théologiens, sur l'autorité des Constitutions de Rome & des Bulles des Papes en ce païs-là. Plusieurs prétendoient, que la seule publication qui en étoit faite dans Rome suffisoit pour avoir force de loi, sans qu'elles fûssent publiées dans le païs, & examinées par les Officiers du Prince. D'autres au contraire prétendoient, que ce sentiment étoit contraire aux usages & aux libertez du païs. L'Auteur embrasse ce dernier sentiment, & l'appuye sur de puissantes raisons, & par les loix & les coûtumes des autres Etats.

Cet Auteur prouve, que la seule promulgation des Bulles Papales faite à Rome n'oblige point les Belges à les recevoir ; mais qu'elles doivent être publiées en particulier dans le païs, comme la coûtume en a été de tout tems : *Vetustissima consuetudo Belgarum exigit publicationem particularem novarum legum Pontificiarum.* Il prend même pour témoins de ce qu'il avance les Canonistes les plus dévoüez à la Cour de Rome, qui sçavent très-bien que les Belges, par une

coûtume très - ancienne & immémoriale, n'ont jamais reçû aucune loi, soit civile, soit Ecclésiastique, qu'elle n'eût été auparavant insinüée, selon les formalitez ordinaires & autorisées par l'usage : *Qui antiquissimâ & inconcussâ consuetudine freti, nullam, vel Civilem, vel Ecclesiasticam legem unquam admisimus, nisi consueto ritu insinuatam, oppidatim inculcatam, ac deinde motibus utentium comprobatam.* D'où il conclud, que ceux-là sont dans une profonde ignorance du droit des Belges, qui prétendent que tous les decrets des Pontifes contenus dans les Bullaires, tiennent lieu de loi à ces peuples, & que la seule promulgation qui s'en est faite à Rome suffit pour cela : *Ut juris nostri profundam inscitiam prodant, qui decreta omnia Pontificum Bullariis editis comprehensa supponunt nobis hîc leges esse, atque indè solam Romanam publicationem Belgis sufficere contendunt.* Il soutient au contraire, que ceux qui ont la moindre connoissance des affaires des Belges, sçavent que de cette infinité de Bulles émanées de Rome, on ne reçoit dans ce païs que celles qui ont été reçûës par les Evêques, & proposées au peuple : *Cùm omnes sciant qui in rebus nostris prorsus hospites non sunt, ex immensis illis Bullarum voluminibus, non*



aliàs hic urgere quàm quæ à Præsulibus nostris populo proposita & recepta sunt.

L'Auteur, pour appuyer davantage son sentiment, le confirme par les loix civiles & par le droit Canonique. Il fait voir qu'autrefois les Romains n'avoient pas moins de soin de faire publier leurs loix, que de les donner. Car après qu'elles avoient été écrites, non seulement on les promulguoit, mais on les affichoit publiquement, étant gravées sur l'airain. *Apud Romanos olim*, dit cet Auteur, *non minor cura fuit promulgandarum, quàm condendarum legum: postquàm enim rogata erant & scripta, non tantùm promulgabantur, sed æri incisæ publicè affigebantur.* Le même Auteur fortifie son opinion par les loix Ecclésiastiques, & par les decrets des Conciles. Il fait même venir à son secours le Concile de Trente, qui n'a point eû force de loi chez les Belges, qu'il n'eût été promulgué dans chaque Province, selon l'usage reçû de tout tems, la loi ordonnant cette promulgation, après avoir entendu les resolutions de ses Conseils, & Marguerite Gouvernante des Païs-Bas en procurant l'execution: *Non antè pro lege apud Bulgas valuit* (Concilium Tridentinum) *quàm per Provincias singulas ritu majorum promulgatum esset, Rege eam*

promulgationem , auditâ priùs sententiâ Consiliorum suorum, fieri jubente, & Margaritâ Gubernatrice executionem procurante, litteris ad Episcopos, Consilia Regia, & juridicos ditionum Belgicarum datis anno Domini 1564. & 1565.

Comme la maniere dont la promulgation du Concile de Trente a été faite dans les Païs-Bas merite qu'on y fasse attention, & qu'il auroit pû être publié & reçu en France avec de semblables précautions, il est à propos de la rapporter en ce lieu. Voici la précaution qu'on crût devoir prendre. *Vous veüillant néanmoins aussi bien avertir, que comme entre les articles dudit Concile, il y en a aucuns concernans les Regales, droits, haulteurs & prééminences de sa Majesté, ses vassaux, Etats & subjets, lesquelles pour le bien & repos des païs, & pour non reculer & retarder le fait de nôtre Religion, & éviter tout debat, contradiction & opposition, ne conviendroit changer, ou innover, sa dite Majesté entend, qu'en ce regard l'on se conduise comme jusques ores a été fait, sans que,* (comme dit est) *rien y changer, ou innover, & specialement à l'endroit de la jurisdiction laïcale jusques ores usitée, ensemble le droit du patronage laïc &c. A tous lesquels* *oits, & autres semblables, que par-ci*



près vous seront (si besoing est) touchez plus particulierement, sa Majesté n'entend être derogé par le dit saint Concile, ni que l'on doive changer aucune chose, non point en intention de contrevenir audit Concile, mais pour tant mieux l'effectuer, & le mettre en dûë execution, selon la qualité & nature d'un chacun pays & Province, à laquelle l'execution doit être accommodée.

Il n'y a rien de plus sage, que cette restriction du Concile de Trente dans les Païs-Bas dépendant du Roi d'Espagne. Peut-être auroit-il été à souhaiter qu'il eût été reçu en France avec les mêmes précautions & restrictions. Ce petit ouvrage est rempli d'une infinité d'autres reflexions sur le pouvoir des Papes qui meritent d'être lûës. Son but est de faire voir qu'on ne doit admettre aucuns Rescrits, Brefs, Decrets & Bulles des Papes, ni les mettre en execution, qu'elles n'ayent été reconnuës, discutées & approuvées, par les Officiers du Roi : *Ut Rescripta, Brevia, Decreta, Bullæ Romanæ, non ante in hac natione vim obtineant, aut sinantur executioni mandari, quàm recognita, discussa & probata sint, eorum calculo qui jurisdictioni Vice-Regiæ præsunt per Provincias.* Ce qu'il prouve être en usage dans les autres païs, en France, dans le Royaume de Naples, &c.

On a joint à cet ouvrage un autre petit livre de la même forme & de la même grandeur, qui en est comme la suite, imprimé aussi à Liege en 1605. sous le titre de, *Defensio Belgarum contra evocationes & peregrina judicia.* Le dessein de ce dernier livre est de montrer, que les causes des Belges, de quelque nature qu'elles soyent, ne doivent point être jugées hors de leur païs: *Belgarum vetustissima privilegia à Principibus etiam Clero jurata, non permittunt Belgas in ullo causarum genere judicari extrà Belgium.* Je sçai que les défenseurs de Jansenius Evêque d'Ipres, se sont servis des maximes contenuës dans ces deux petits ouvrages, pour s'opposer à la Bulle d'Urbain VIII. contre l'*Augustinus* de Jansenius. Quand je les propose ici comme des livres dont la lecture peut être utile aux Ecclésiastiques & aux Magistrats, mon dessein n'est pas d'appuyer les fausses prétentions des Jansenistes; mais seulement d'indiquer deux petits livres, qui renferment plusieurs maximes utiles pour concilier ensemble les deux souveraines puissances. Si les disciples de Jansenius d'Ipres ont abusé de quelques-unes de ces belles maximes, ils sont très-blamables; on abuse tous les jours des meilleures choses, par le mauvais usage qu'on en fait.



CHAPITRE XLI.

Thomæ à Jesu de procuranda salute omnium Gentium, schismaticorum, hæreticorum, Judæorum, Saracenorum, cæterorumque infidelium, libri duodecim. Antuerpiæ, In 4°. anno 1613.

LE livre de Thomas à Jesu, Religieux Carme, touchant la conversion des heretiques, des Juifs, &c. est devenu assez rare depuis plusieurs années, on ne le trouve point chez les Libraires, & il n'est même gueres connu que d'un petit nombre de Sçavans. Ce n'est pas que l'Auteur soit d'un merite distingué, mais on peut dire que son ouvrage est un des moins mauvais entre ceux qui ont été écrits sur cette matiere ; ensorte qu'il merite de tenir sa place dans les bonnes bibliotheques. Chacun en pourra juger par le seul article qui regarde les Grecs. Il traite judicieusement des erreurs qu'on leur attribüe, soutenant que le nombre de ces erreurs ne s'étend point au delà des cinq qui sont marquées dans le Concile de Florence, quoique Gui le Carme, & après lui Gabriel Prateole, leur en ayent attribüé un bien plus grand nom-

quant à l'adminiſtration du Baptême obſerveroient, pour ce qui étoit des onctions, l'uſage de l'Egliſe Romaine; mais que pour ce qui regardoit la coûtume que ces Grecs avoient d'oindre par tout le corps de ceux qu'on baptiſoit, on la leur laiſſeroit libre, ſi on ne pouvoit pas la retrancher ſans apporter quelque ſcandale, parceque cette ceremonie importe peu pour l'effet du Bapteme, ſoit qu'on la garde, ou qu'on ne la garde point.

Mais le Pape Innocent veut (1) qu'il n'y ait que les Evêques qui oignent le front des baptiſez, parceque cette onction leur a été reſervée, comme repréſentant ſeuls les Apôtres auxquels ils ont ſuccedé, & que cette onction qui ſe fait avec l'impoſition des mains, & qui ré-

mana teneant, & obſervent; ritus verò, ſeu conſuetudo, quam habere dicuntur ungendi per totum baptizandi corpus, ſi tolli ſine ſcandalo vel removeri non poteſt, cùm ſive fiat, ſive non, quantum ad Baptiſmi efficaciam, ſive effectum, non multùm referat, toleretur.

(1) *Soli autem Epiſcopi conſignent Chriſmate in frontibus baptizatos, quia hujuſmodi unctio non debet niſi per Epiſcopos exhiberi, quoniam ſoli Apoſtoli, quorum vices gerunt Epiſcopi, per manus impoſitionem, quam Confirmatio, vel frontis Chriſmatio repræſentat, tribuiſſe leguntur.* Innoc. IV. in Bulla.

pand le Saint Esprit sur les baptisez, regarde les Evêques, qui seuls sont successeurs des Apôtres. Cependant on auroit pû conserver la possession où les Prêtres Grecs étoient, de donner aux baptisez le Sacrement de la Confirmation, & qu'ils donnent encore aujourd'hui du consentement même de Rome.

Innocent dans cette même Bulle, ou lettre addressée à son Legat, prouve l'existence du Purgatoire par quelques passages du nouveau Testament, & entr'autres par celui de l'épitre aux Corinthiens : *Sic tamen quasi per ignem.* Puis il ajoute cette reflexion, (1) que les Grecs à la verité disent, qu'ils n'ont aucunes autoritez de leurs Docteurs, ni de la tradition, qui établissent le lieu du Purgatoire, quoiqu'ils croyent qu'après la mort les ames sont purifiées, & qu'elles peuvent être soulagées par les suffrages des Saints : *Græcos credere animas purgari post mortem, & posse suffragiis Ecclesiæ ad-*

(1) *Nos quia locum purgationis hujusmodi dicunt sibi non fuisse ab eorum Doctoribus certo & proprio nomine indicatum, illum quidem juxtà traditiones & auctoritates Sanctorum Patrum Purgatorium nominantes, volumus quod de cætero apud istos isto nomine appelletur.* Innoc. IV. ibid.

en même tems celles des Grecs ſur leſquel les elles ont été faites.

On rapporte dans le liv. 2. les viſites que fit de Meneſés en diverſes Egliſes après ce Synode. Le Jeſuite Roz, Evêque d'Angamala, qui accompagna de Meneſés dans ſes viſites, travailla à reformer ſelon ſes idées les livres des Neſtoriens écrits en Chaldéen, ou Syriaque, étant aſſiſté de quelques Caſſanotes. On trouve dans cette ſeconde partie pluſieurs exemples de Caſſanotes mariez qu'on obligea de quitter leurs femmes ; ce qui ne pouvoit pas être approuvé à Rome, où l'on ſouffroit le mariage des Prêtres Maronites, quoi qu'ils ſoyent entierement ſoumis au Pape. Toute cette hiſtoire eſt une preuve manifeſte de l'ignorance profonde où étoient les Miſſionnaires qui accompagnerent de Meneſés dans ſes viſites.

On voit enſuite la Meſſe des Neſtoriens traduite du Chaldéen, ou Syriaque, en Latin, *repurgée des erreurs & des blaſphemes des Neſtoriens par de Meneſés*; mais ces erreurs & blaſphemes ne ſont la plûpart que dans l'imagination des Reformateurs. On lit à la tête de cette édition une préface, où il eſt marqué, que dans les anciennes Meſſes il y avoit plu-
ſieurs

ſieurs erreurs contre la verité du Sacrement de l'Euchariſtie ; mais qu'un certain Archevêque de leur nation les avoit retranchées, & y avoit inſeré la veritable forme, en ajoutant ces mots : *Hoc eſt in veritate Corpus meum. Hic eſt in veritate calix Sanguinis mei, &c.* laquelle forme étoit en uſage, dit-on, lorſque de Meneſés y ajouta pluſieurs autres reformations dans le Synode qu'il tint. Mais on n'en rapporte point au long les actes, comme on auroit dû le faire pour rendre cette hiſtoire complete. Cette traduction Latine de la Liturgie Neſtorienne reformée par de Meneſés a été inſerée dans la Bibliotheque des Peres, d'où l'on peut juger quelle étoit la capacité de ces Reformateurs, dont tout le ſoin a été de l'accommoder & de la retoucher ſelon les idées de leur Théologie. * On trouve encore aujourd'hui des exemplaires manuſcrits de quelques Liturgies Neſtoriennes, plus anciens que de Meneſés. Or il eſt conſtant que ces exemplaires ne contiennent rien que d'orthodoxe. J'en ai vû une traduction Latine entre les mains d'une perſonne qui avoit deſſein de la donner au Public avec des notes : ce qui ſeroit d'une grande utilité pour fermer la bouche aux Proteſtans, qui jugent de la croyance de

Orientaux par les relations de quelques Miſſionnaires ignorans, & par d'autres ſemblables ouvrages, composez par des Ecrivains qui ont voulu regler toute la croyance de l'Egliſe ſur la Théologie qu'ils avoient appriſe dans nos écoles.

CHAPITRE XL.

Jus Belgarum circà Bullarum Pontificiarum receptionem. Leodii, in 24. anno 1645. *Editio altera auctior & correctior.*

IL a été de tout tems très-difficile de concilier les Souveraines puiſſances enſemble, c'eſt à dire, la ſpirituelle & la temporelle ; laquelle conciliation cependant eſt abſolument neceſſaire pour le bien & le repos des Etats & de l'Egliſe, comme nous l'apprenons d'une lettre d'Ives de Chartres au Pape Paſchal : *Novit Paternitas veſtra*, dit ce ſçavant & judicieux Evêque de Chartres, *quia cùm Regnum & Sacerdotium conveniunt, benè regitur mundus, floret & fructificat Eccleſia. Cùm verò inter ſe diſcordant, non tantùm parvæ res non creſcunt, ſed etiam magnæ res miſerabiliter dilabuntur.* L'Auteur de ce petit ouvrage, qui merite d'être lû de tous



ceux qui aiment la paix de l'Eglise & des Etats, attribuë à chaque puissance ce qui lui est dû, afin de les concilier ensemble. Il y avoit alors en Flandres de très-grandes disputes entre les Théologiens, sur l'autorité des Constitutions de Rome & des Bulles des Papes en ce païs-là. Plusieurs prétendoient, que la seule publication qui en étoit faite dans Rome suffisoit pour avoir force de loi, sans qu'elles fussent publiées dans le païs, & examinées par les Officiers du Prince. D'autres au contraire prétendoient, que ce sentiment étoit contraire aux usages & aux libertez du païs. L'Auteur embrasse ce dernier sentiment, & l'appuye sur de puissantes raisons, & par les loix & les coûtumes des autres Etats.

Cet Auteur prouve, que la seule promulgation des Bulles Papales faite à Rome n'oblige point les Belges à les recevoir; mais qu'elles doivent être publiées en particulier dans le païs, comme la coûtume en a été de tout tems: *Vetustissima consuetudo Belgarum exigit publicationem particularem novarum legum Pontificiarum*. Il prend même pour témoins de ce qu'il avance les Canonistes les plus dévoüez à la Cour de Rome, qui sçavent très-bien que les Belges, par une

On a joint à cet ouvrage un autre petit livre de la même forme & de la même grandeur, qui en est comme la suite, imprimé aussi à Liege en 1605. sous le titre de, *Defensio Belgarum contra evocationes & peregrina judicia*. Le dessein de ce dernier livre est de montrer, que les causes des Belges, de quelque nature qu'elles soyent, ne doivent point être jugées hors de leur païs: *Belgarum vetustissima privilegia à Principibus etiam Clero jurata, non permittunt Belgas in ullo causarum genere judicari extrà Belgium*. Je sçai que les défenseurs de Jansenius Evêque d'Ipres, se sont servis des maximes contenuës dans ces deux petits ouvrages, pour s'opposer à la Bulle d'Urbain VIII. contre l'*Augustinus* de Jansenius. Quand je les propose ici comme des livres dont la lecture peut être utile aux Ecclésiastiques & aux Magistrats, mon dessein n'est pas d'appuyer les fausses prétentions des Jansenistes; mais seulement d'indiquer deux petits livres, qui renferment plusieurs maximes utiles pour concilier ensemble les deux souveraines puissances. Si les disciples de Jansenius d'Ipres ont abusé de quelques-unes de ces belles maximes, ils sont très-blamables; on abuse tous les jours des meilleures choses, par le mauvais usage qu'on en fait.

CHAPITRE XLI.

Thomæ à Jesu de procuranda salute omnium Gentium, schismaticorum, hæreticorum, Judæorum, Saracenorum, cæterorumque infidelium, libri duodecim. Antuerpiæ, In 4°. anno 1613.

LE livre de Thomas à Jesu, Religieux Carme, touchant la conversion des heretiques, des Juifs, &c. est devenu assez rare depuis plusieurs années, on ne le trouve point chez les Libraires, & il n'est même gueres connu que d'un petit nombre de Sçavans. Ce n'est pas que l'Auteur soit d'un merite distingué, mais on peut dire que son ouvrage est un des moins mauvais entre ceux qui ont été écrits sur cette matiere ; ensorte qu'il merite de tenir sa place dans les bonnes bibliotheques. Chacun en pourra juger par le seul article qui regarde les Grecs. Il traite judicieusement des erreurs qu'on leur attribüe, soutenant que le nombre de ces erreurs ne s'étend point au delà des cinq qui sont marquées dans le Concile de Florence, quoique Gui le Carme, & après lui Gabriel Prateole, leur en ayent attribüé un bien plus grand nom-

bre. Il refute ces deux Auteurs, qui ont pris plaisir à multiplier les erreurs des Orientaux, par l'autorité de Lucien de Chypre, qui étoit Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, & qu'il appelle, après le Jesuite Possevin dans sa bibliotheque, *un Théologien docte & pieux.*

Thomas à Jesu se sert du témoignage de Bozius, (1) qui a accusé les Evêques Grecs d'une profonde ignorance, parce que, selon cet Auteur, on ne prend pour Evêques chez les Grecs que des Moines, & que c'est un decret commun parmi ces Moines, que quiconque étudie la Philosophie est excommunié ; ce qu'il justifie par une observation de Belon dans ses voyages. Ce que nôtre Auteur attribuë au Demon, qui s'est servi de cet artifice pour entretenir une ignorance profonde parmi les Evêques Grecs, qui

(1) *Episcopi omnes Græcorum eliguntur è grege Monachorum, inter quos communi decreto est excommunicatus quicumque Philosophiæ studet, quod scribit Petrus Bellonius observat. l. 1. c. 40. Nihil autem magis facit ad assecutionem veritatis, quàm Philosophia rectè percepta. Quocircà Dæmon, ut Græcos altissimis ignorantiæ tenebris involveret, hoc egit, ut Episcopi eligerentur è Monachis, & Monachi necessariò propè imperiti forent, aut carerent maximo ad perceptionem veritatis instrumento.* Id. Thom. à Jes. ibid. c. 5.

ſont tous pris des Moines, gens ignorans, & qui font profeſſion de ne point cultiver la Philoſophie, qui eſt néanmoins d'un grand ſecours pour découvrir la verité. Mais je puis aſſûrer que nôtre Auteur ne dit pas la verité, & qu'il y a des Evêques très ſçavans dans la Philoſophie & dans la Théologie, même parmi les Grecs modernes, quoi qu'auparavant ils euſſent été Moines.

Cet Auteur a cela de bon, qu'il produit ordinairement des actes ſur ce qu'il avance; au lieu que la plûpart des autres qui ont écrit ſur cette matiere, ne raiſonnent le plus ſouvent que ſur de certains préjugez qu'ils ont pris de la Théologie ſcholaſtique, & qu'ils condamnent d'erreur tout ce qui n'y eſt point conforme. C'eſt ſur ce pied-là qu'il produit une Bulle, ou lettre du Pape Innocent IV. à l'Evêque de Tuſcule, ſon Legat dans le Royaume de Chypre. Ce Legat, pour ne rien décider à la legere, avoit conferé avec les Evêques de ce Royaume ſur les articles de leur croyance, & ſur ce qui regardoit leurs rites, ou ceremonies, & il avoit envoyé ſon information au Pape, qui arrêta par ſa Bulle (1) que les Grecs

(1) *Ut Græci ejuſdem Regni in unctionibus quæ circà Baptiſmum ſunt, morem Eccleſiæ Ro-*

quant à l'administration du Baptême observeroient, pour ce qui étoit des onctions, l'usage de l'Eglise Romaine; mais que pour ce qui regardoit la coûtume que ces Grecs avoient d'oindre par tout le corps de ceux qu'on baptisoit, on la leur laisseroit libre, si on ne pouvoit pas la retrancher sans apporter quelque scandale, parceque cette ceremonie importe peu pour l'effet du Bapteme, soit qu'on la garde, ou qu'on ne la garde point.

Mais le Pape Innocent veut (1) qu'il n'y ait que les Evêques qui oignent le front des baptisez, parceque cette onction leur a été reservée, comme représentant seuls les Apôtres auxquels ils ont succedé, & que cette onction qui se fait avec l'imposition des mains, & qui ré-

mana teneant, & observent; ritus verò, seu consuetudo, quam habere dicuntur ungendi per totum baptizandi corpus, si tolli sine scandalo vel removeri non potest, cùm sive fiat, sive non, quantum ad Baptismi efficaciam, sive effectum, non multùm referat, toleretur.

(1) *Soli autem Episcopi consignent Chrismate in frontibus baptizatos, quia hujusmodi unctio non debet nisi per Episcopos exhiberi, quoniam soli Apostoli, quorum vices gerunt Episcopi, per manus impositionem, quam Confirmatio, vel frontis Chrismatio repræsentat, tribuisse leguntur.* Innoc. IV. in Bulla.

pand le Saint Esprit sur les baptisez, regarde les Evêques, qui seuls sont successeurs des Apôtres. Cependant on auroit pû conserver la possession où les Prêtres Grecs étoient, de donner aux baptisez le Sacrement de la Confirmation, & qu'ils donnent encore aujourd'hui du consentement même de Rome.

Innocent dans cette même Bulle, ou lettre addressée à son Legat, prouve l'existence du Purgatoire par quelques passages du nouveau Testament, & entr'autres par celui de l'épitre aux Corinthiens : *Sic tamen quasi per ignem.* Puis il ajoute cette reflexion, (1) que les Grecs à la verité disent, qu'ils n'ont aucunes autoritez de leurs Docteurs, ni de la tradition, qui établissent le lieu du Purgatoire, quoiqu'ils croyent qu'après la mort les ames sont purifiées, & qu'elles peuvent être soulagées par les suffrages des Saints : *Græcos credere animas purgari post mortem, & posse suffragiis Ecclesiæ ad-*

(1) *Nos quia locum purgationis hujusmodi dicunt sibi non fuisse ab eorum Doctoribus certo & proprio nomine indicatum, illum quidem juxta traditiones & auctoritates Sanctorum Patrum Purgatorium nominantes, volumus quod de cætero apud istos isto nomine appelletur.* Innoc. IV. ibid.

juvari. Ce Pape définit, que les Grecs à l'avenir admettront un lieu nommé *Purgatoire*, parceque ce lieu est nommé expressément par les Saints Peres, & dans la tradition. Cependant, comme il ne s'agissoit que d'une question de nom, & que les Grecs reconnoissent l'état du Purgatoire, quoiqu'ils ne veüillent pas recevoir le nom de *Purgatoire*, qu'ils prétendent ne point trouver dans les Docteurs de leur Eglise, il eût été mieux, ce me semble, de ne les pas inquieter sur ce mot.

Thomas à Jesu produit au ch. 7. quelques Bulles de Clement VIII. qui meritent d'être lûës, sur la croyance des Grecs. Il produit ensuite une autre Bulle de ce même Pape, où il est parlé de l'union des Russiens avec l'Eglise Romaine; ce qu'il témoigne avoir tiré de la fin du tome 7. des Annales de Baronius, & il allegue aussi sur ce même sujet l'Apparat de Possevin au mot *Rutheni.* Il rapporte de plus un decret, ou conclusion des Evêques Russiens, pour recevoir la Communion de l'Eglise Romaine, après plusieurs déliberations faites en 1594. Ce decret des Evêques Russiens fait conjointément avec le Nonce qui leur fut envoyé de la part du Pape Clement VIII.



porte (1) qu'ils embrassent sincerement & de leur propre volonté l'union avec l'Eglise Romaine, conservant néanmoins toûjours les ceremonies & les rites de l'Eglise Orientale, pour ce qui est du culte divin & des Sacremens; corrigeant seulement les articles qui pourroient empêcher l'union. Ils témoignent s'en remettre à l'ancien usage, lorsqu'il y avoit une semblable union. Le Metropolitain de Chiovie & de Russie souscrit à cette union avec cinq Evêques, & un Archimandrite, ou Abbé.

Nôtre Auteur produit encore en ce lieu une lettre que ces Evêques écrivent au Pape Clement VIII. pour lui donner des marques de leur sincerité & de leur bonne foi. Ils témoignent (2) qu'ils embrassent

(1) *Scriptum præsens confecimus, quo sinceram, promptamque voluntatem nostram ad amplectandam cum Ecclesia Romana unionem, & consensum testamur, salvis tamen & in integrum observatis ceremoniis & ritibus cultûs divini peragendi, & sanctorum Sacramentorum, juxtà consuetudinem Ecclesiæ Orientalis, correctis tantùm articulis qui ipsam unionem impedirent, ut more antiquo fierent omnia, sicut olim unione durante fuerunt.* Ibid. de Ruthen.

(2) *Ad unionem quæ anteà inter Orientalem & Occidentalem Ecclesiam viguit, inque Florentina Synodo ab antecessoribus nostris constituta est accedere decrevimus.*

l'union qui a été autrefois entre le deux Eglises, & que leurs prédecesseurs ont faite dans le Concile de Florence. On voit après cela les articles & les difficultez que les Russiens proposent au Nonce de sa Sainteté. Ils demandent de ne point (1) recevoir d'autre confession de foi, que celle qui est contenuë dans l'Evangile & dans les écrits des Saints Docteurs de l'Eglise Grecque, sçavoir, que le S. Esprit procede, non de deux principes, ni par une double procession, mais d'un seul principe, comme d'une source, c'est à dire, du Pere par le Fils, conformément à ce que les Evêques Grecs qui assisterent au Concile de Florence ont approuvé par leurs suffrages. (2) Ils de-

(1) *Itaque aliam Confessionem sic sequamur quam in Evangelii ex Doctorum sanctorum religionis Græcæ scriptis traditam habemus, nimirùm, Spiritum sanctum non ex duobus principiis, nec duplici processu, sed ex uno principio, veluti ex fonte, ex Patre per Filium procedere secundùm illud, prout in Concilio Florentino Patres religionis Græcæ suffragiis suis comprobarunt.*

(2) *Cultus divinus, omnesque orationes matutinæ, vespertinæ & nocturnæ, ut nobis integræ constent, secundùm morem & consuetudinem receptam Orientalis Ecclesiæ, nominatim verò Liturgiæ tres Basilii, Chrysostomi, Epiphanii, quod fit tempore Quadragesimali cum præsanctificatis donis, similiter & aliæ omnes ceremoniæ Ecclesiæ nostræ,*

mandent encore de conserver les ceremonies qui regardent le culte divin, & toutes les oraisons, tant de l'Office du matin, que du soir & de la nuit, selon qu'elles se pratiquent dans l'Eglise Orientale, nommément les Liturgies de S. Basile, de S. Chrysostome, de S. Epiphane, & celle des dons présanctifiez au tems de Carême; & en un mot, toutes les autres ceremonies de leur Eglise, ainsi qu'ils les avoient observées jusques alors, & que ceux de leur rit les observent, même à Rome. Ils demandent aussi, (1) à l'égard de l'Eucharistie, de communier sous les deux especes, ainsi qu'ils l'avoient fait de tout tems. Enfin, (2) ils demandent de ne rien changer dans le Sacrement du Baptême, & dans sa forme, l'administrent de la même maniere qu'ils l'avoient administré jusques alors dans leur Eglise.

nostra, quibus hùc usque usi sumus, siquidem & Romæ sub obedientia summi Pontificis idem observatur.

(1) *Sacramenta sanctissimi Corporis & Sanguinis Domini nostri Jesu Christi, ut nobis ita, quemadmodùm hùc usque usi fuimus, sub utraque specie panis & vini temporibus perpetuis integrè inviolabiliterque conserventur.* Ibid.

(2) *Sacramentum Baptismi & forma ipsius, ut nobis integrè, prout in hunc usque diem durat, sine omni additamento constet. De Purgatorio nullam litem movemus, sed volumus doceri ab Ecclesia Romana.* Ibid.

Et à l'égard du Purgatoire, ajoutent-ils, nous ne formons aucune difficulté; mais nous voulons être instruits de l'Eglise Romaine.

Les Russiens (1) ne peuvent souffrir, non plus que la plûpart des autres Orientaux, cette procession solemnelle que nous faisons le jour de la fête du S. Sacrement. C'est pourquoi ils demandent instamment, qu'on ne les oblige point à cette ceremonie, parceque, disent-ils, nous avons une autre maniere, & un autre usage des Sacremens. Ils demandent aussi, que les mariages des Prêtres soyent conservez en leur entier, exceptant néanmoins les bigames: *Matrimonia Sacerdotalia, ut integra constent, exceptis bigamis.*

On jugera par ces extraits qu'on vient de rapporter fidellement sur la croyance des Grecs & des Russiens, qui est la même, que l'ouvrage de Thomas à Jesu a cela de propre, qu'il explique la croyance de ces peuples par de bons actes, n'avançant presque rien de son chef. Il en

(1) *Ad processionem pro festo Corporis Christi faciendam ne adigamur, hoc est, ne simili ratione processionis cum Sacramento facienda nobis necessitas imponatur, quandoquidem apud nos alius est modus & usus Sacramentorum.* Ibid.

est de même sur quelques autres articles qu'il ajoute, & qui regardent la discipline Ecclésiastique, par exemple, dans cette même lettre écrite au Pape Clement VIII. les Russiens demandent, (1) que les Evêques du rit Grec n'envoyent point à Rome pour avoir la confirmation, mais que quand le Roi aura nommé quelqu'un à un Evêché, le Metropolitain, ou Archevêque, le consacre selon l'ancien usage, ensorte néanmoins que le Metropolitain qui doit succeder à la dignité du Metropolitain, envoyera au Pape pour avoir des lettres de confirmation.

(2) S'il arrive, ajoûtent-ils, qu'un Evêque succede au Metropolitain, il ne

(1) *Propter litteras confirmationis Romam ut Episcopi ritus Græci non mittant, sed cùm aliquem sacra Regia Majestas in Episcopatum nominaverit, Metropolita, seu Archiepiscopus, more antiquo unumquemque ejusmodi consecrare debet; nihilominus tamen ipse Metropolita, qui huic officio Metropolitæ successurus, propter litteras confirmationis ad Pontificem maximum mittere debet.* Ibid.

(2) *Si verò aliquem Episcopum in Metropolitam succedere contigerit, is propter sacra litteras mittere non debet, quandoquidem jam habet litteras sacra per dignitatem Episcopalem, saltem obedientiam summo Pontifici coram Reverendissimo Archiepiscopo Gnesnensi, non tanquam coram Archiepiscopo, sed tanquam coram Regni Primate, præstare potest.* Ibid.

doit point envoyer à Rome, parce qu
tant Evêque il n'a point besoin de lett
pour être consacré. Il peut néanmo
prêter obéïssance au Pape devant l'Arc
vêque de Gnesne, non comme Arche
que, mais comme Primat du Royau
Ces Evêques Russiens demandent au
que les Abbez & les Moines avec le
Monasteres soyent soumis entierem
aux Evêques de leurs Dioceses, conf
mément à l'ancien usage. En effet,
exemptions des Moines, tant pour le
personnes, que pour leurs Monaste
sont opposées aux anciens canons, &
toute l'ancienne pratique de l'Eglise. E
fin, ils demandent, (1) qu'il leur s
libre de visiter publiquement les malad
pour leur donner la Communion, sel
leur ancien usage. La plûpart de ces
mandes sont fondées sur l'ancienne dis
pline Ecclésiastique, qui a été mie
conservée en Orient, qu'en Oc
dent.

Après tous les articles que nous vene
de marquer, il y en a d'autres que
mêmes Evêques Russiens présentent à
gismond Roi de Pologne, auquel

(1) *Cum Sacratissimo Sacramento ægrotos*
cundùm morem & consuetudinem nostram, u
berum sit nobis publicè visitare. Ibid.



étoient ſoumis, & dont ils lui demandent la confirmation, ſçavoir, (1) que les Archevêchez, les Evêchez, & les autres dignitez Eccléſiaſtiques du rite Grec, ne ſeront conferées qu'à des perſonnes qui ſoyent Ruſſiens de nation & de religion. C'eſt pourquoi ils ſupplient ſa Majeſté de vouloir leur laiſſer libres les élections, ayant néanmoins toujours le pouvoir de choiſir à ſa volonté ceux qu'il lui plaira d'entre les élûs. Ils demandent encore au Roi, (2) qu'il confere la dignité à un des quatre qu'ils auront élû ; de plus, qu'il leur ſoit libre d'ériger des écoles & des ſeminaires pour la langue Grecque & Sclavone, dans les lieux qu'ils jugeront être les plus commodes, comme auſſi d'établir des Imprimeries, & que toutes ces

(1) *Metropolitarum, & Epiſcoporum, reliquarumque ſpiritalium dignitatum ritus noſtri Græci, ne alterius nationis, vel Religionis, præterquàm Ruthenicæ, hominibus conferantur. Petimus itaque à ſacra Regia Majeſtate, ut libera penes nos maneat eligendi poteſtas, ſalvâ tamen ſacræ Regiæ Majeſtatis pro libito cuivis ex electis conferendi auctoritate.* Ibid.

(2) *Ut ex quatuor quos eligent uni officium Rex conferat, ſcholas, Seminaria Græca & Sclavica linguæ extruere, ubi commodiùs videbitur, ut liberum nobis ſit, ſic & Officinas imprimendorum librorum, quæ quidem omnia ſub obedientia Epiſcoporum ſint.* Ibid.

choſes ſeront de la dépendance des Evê-ques.

Enfin Thomas à Jeſu ajoute, (1) que quelques-uns de ces articles furent examinez à Rome par une Congregation de Cardinaux, & qu'on en fit une diſcuſſion exacte, & qu'on conſulta ſur ce ſujet de très-habiles Théologiens. Il fut permis aux Ruſſiens de conſerver tous leurs anciens rits & ceremonies, auxquelles ils ſont fort attachez, pourvû qu'ils ne s'oppoſaſſent point à la confeſſion de foi. Ils furent admis enfin à la Communion de la ſainte Egliſe, & à la profeſſion de foi qui avoit déja été preſcrite aux Grecs. Il ne ſe paſſa rien en toute cette affaire que de très-ſage de part & d'autre, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on en usât toujours de même à l'égard des autres Chrétiens d'Orient, auxquels on envoye ſouvent des Miſſionnaires peu éclairez & peu judicieux, qui éloignent plûtôt ces peuples;

(1) *Fuerunt Romæ aliqui ex articulis his à Congregatione illuſtriſſimorum Cardinalium examinati, ac attentè diſcuſſi, ac graviſſimi Theologi de eis conſulti, permiſſumque eſt eis, ut omnibus ceremoniis & ritibus antiquis quorum ipſi tenaciſſimi ſunt, uterentur, dummodò fidei Catholicæ non contradicerent. Admiſſi denique ad ſanctæ Eccleſiæ profeſſionem juxtà formam pro Græcis præſcriptam.* Thom. à Jeſu. Ibid.

qu'ils ne les approchent de l'Eglise Romaine, parcequ'ils les inquietent sur des choses indifferentes, & qui ne regardent point l'essence de la Religion.

Le même Thomas n'est pas si exact lorsqu'il parle des Nestoriens, dans son livre 7. où il traite aussi des Cophtes au chap. 6. Il touche quelque chose d'un certain Synode tenu à Memphis sous le Pape Gregoire XIII. & auquel assista le Patriarche d'Alexandrie, & un Jesuite, nommé Jean Baptiste. Ces Cophtes refuserent de souscrire à ce Synode. Nôtre Auteur fait ici mention d'une fausse Legation envoyée à Rome de la part de l'Eglise d'Alexandrie, sous le Pape Clement VIII. Baronius parle de cette Legation, qu'il a crû être simulée, à la fin du tome 6. de ses Annales. Si cette Legation a été veritablement simulée, comme plusieurs personnes l'ont crû, les Romains furent la dupe des Cophtes, qui furent reçûs à Rome avec un grand apparat, mais ceux qui ont examiné ce fait avec plus d'attention, n'ont rien trouvé dans cette Legation que de sincere & de veritable. On ne peut cependant nier qu'il n'y ait eû plusieurs Legations simulées de la part des Orientaux, & d'autres Legations semblables qui ne tendoient

qu'à tirer quelque argent du P[illegible]e. Ces Orientaux sont fort liberaux de donner de grands titres au Pape, lorsqu'il s'agit de leur interêt : quand leurs affaires sont terminées, & qu'ils ont obtenu ce qu'ils souhaitent, ils changent souvent de langage.

A l'occasion des Cophtes, Thomas à Jesu parle des Ethiopiens, ou Abyssins, parceque ceux-ci dépendent du Patriarche des Cophtes, & qu'ils ont la même croyance qu'eux. Il témoigne, (1) qu'il ne trouve aucune mention expresse du Sacrement de Confirmation & de l'Extreme-Onction dans les Ecrivains Ethiopiens ; que peut-être ils administrent la Confirmation avec le Baptême, comme l'assûre Zagazabus, & il est constant que cela s'est autrefois pratiqué ; mais ils sont dans l'erreur, lorsqu'ils croyent qu'un simple Prêtre peut donner la Confirmation, ce qui est opposé au Concile de Floren[illegible]

(1) *De Sacramento Confirmationis atque Extrema-Unctionis non invenio apud Æthiopum [illegible]tores expressam aliquam mentionem. Fortè S[illegible]mentum Confirmationis simul cum Baptis[illegible] ferunt, ut affirmat Zagazabus, qu d e[illegible] ribus aliques fecisse constat. Sed tunc errant, [illegible]timantes Confirmationem à simplici Sacerdote [illegible]ministrari, quod est contra Concilium Florenti[illegible]*
Thom. à Jes. lib. 7. c. 6.



Florence. Quoique les Ethiopiens ne se
servent point, à la maniere des Latins,
du terme de Confirmation & de celui
l'Extrême-Onction, ils ne laissent pas
de conserver ces deux Sacremens, aussi
bien que les Grecs & les autres Orientaux. Ils donnent en effet tous la Confirmation avec le Baptéme, & ils ne different en rien là-dessus du rit Grec, qu'on peut voir dans l'Euchologe des Grecs. Mais la plûpart des Missionnaires qui vont au Levant se trompent fort sur l'administration de ce Sacrement, parcequ'ils ne voyent point qu'on le donne séparément du Baptême. Le Prêtre parmi les Grecs administrant le Baptéme, administre en même tems la Confirmation, & quoi qu'en dise Thomas à Jesu, l'on n'est point opposé à Rome à cet usage des Orientaux. Leur doctrine est ancienne & orthodoxe, comme on le peut voir dans une sçavante dissertation posthume que Lucas Holstenius a composée sur ce sujet.

Je ne m'arrêterai point à rapporter les actes d'une Legation faite au nom des Portugais qui étoient alors dans le païs des Abyssins. Ce Legat, ou Envoyé, qui étoit un Moine Abyssin nommé *Tecla*, fit à Rome une ample déclaration de la croyance des Abyssins en 1594. devant les Cardi-

naux. On y dit entr'autres choses que l Esprit procede du Pere & du Fils : *Spir sanctus est procedens à Patre & Filio.* qui paroit suspect, car les Ethiopiens Abyssins , n'ont point d'autre cro ce que les Cophtes sur la processio S. Esprit , & ceux-ci ont la même qu Grecs. On y dit avec raison , que les Ethiopiens , soit laïques , soit Ec siastiques , communient sous les deu peces , ce qui s'observe generalement tous les Orientaux.

Tecla dans la même déclaration (1) que chez les Abyssins le Prêtre d ne le Corps de Jesus-Christ , & Diacre , le Sang , avec une cuillere , lorsqu'on baptise les enfans le Prêtre l donne la Communion de cette manie il trempe son doigt dans le calice , & met son doigt ainsi trempé dans la bou de l'enfant. Le même Tecla ayant été terrogé sur la maniere dont il avoit ordonné , fit réponse , que l'Archevê d'Ethiopie , nommé Joseph , Cophte nation , lui avoit fait une tonsure en f ne de Croix , & l'avoit oint du Chrê

([illegible] *Sacerdos ministrat Corpus , Diaconus* [illegible] *em cochleari.— Infantes in die Bapti* [illegible] *in hunc modum ; Sacerdos p* [illegible] *e , & Sanguine perfusum imp* [illegible] claar. Teclæ facta Romæ an. 1

ſur le front, récitant pluſieurs Oraiſons en langue Cophte. Thomas à Jeſu parle auſſi de la croyance des Jacobites. Il allegue là deſſus ce qu'il avoit lû dans une relation de Leonard Evêque de Sidonie, qui avoit été Nonce chez les Jacobites de la part du Pape Gregoire XIII. Il falloit que cette relation qui étoit écrite en Italien fût alors fort commune en manuſcrit, car Botero en a inſeré pluſieurs extraits dans ſon livre, lorſqu'il parle des Jacobites. Une des obſervations de ce Nonce eſt, (1) que le Prêtre Jacobite pour adminiſtrer l'Extreme-Onction, bénit l'huile de la lampe allumée par quatre endroits en forme de Croix, & il en oint le malade, après avoir recité pluſieurs Evangiles & diverſes oraiſons. Quoique ce Nonce appelle cette onction l'huile de l'*Extreme-Onction*, le mot d'*Extreme-Onction* n'eſt point en uſage parmi eux, & il n'eſt pas même fort ancien dans l'Egliſe Latine. De plus, les Jacobites & les autres Orientaux n'attendent pas qu'ils ſoyent à l'extremité pour s'oindre de l'huile de la lampe, comme ils l'appellent; ils s'en font

(1) *Oleum Extrema-Unctionis Sacerdos in lucernis à quatuor partibus in modum Crucis accenſis benedicit, eoque ægrum, multis priùs evangeliis & orationibus recitatis, inungit.* Th. à Jeſu lib. 7. c. 14.

oindre toutes les fois qu'ils se voyent tant soit peu malades.

On trouve ici un détail des erreurs des Jacobites, que Thomas à Jesu a tiré d'un catechisme de ceux de cette secte qui étoit msf. en Arabe & en Latin Rome dans la bibliotheque du Cardinal de Sainte Severine. La plûpart de ces erreurs regardent le Mystere de l'Incarnation, mais ces erreurs, qui sont communes à tous les Monophysites, semblent plûtôt des subtilitez de Metaphysique, que des erreurs veritables. Les Jacobites soutiennent, (1) que les Peres du Concile de Nicée ont défendu de reconnoitre deux natures en JESUS-CHRIST, deux operations & deux volontez, quoiqu'ils avoüent, qu'il y a deux natures en JESUS-CHRIST unies par une union personnelle. Ils comparent cette union des deux natures, à l'union du feu avec le fer dans un fer ardent. On dit encore ici, que les Jacobites pour confirmer leur doctrine attribuent à St. Chrysostome des ouvrages qui ne sont point de ce Pere, mais dont ils sont eux mêmes les auteurs. Enfin, l'on ajoute, que les Ja-

(1) *Asserunt Patres Nicenos prohibuisse mentionem duarum naturarum in Christo, & duarum operationum, & duarum voluntatum, licet fateantur in Christo duas esse naturas personali unione unitas.* Ibid. c.15.

cobites n'expriment point le mot de *Filioque* dans leur ſymbole ; mais ſi cela eſt une erreur, tous les Orientaux ſeront dans l'erreur, auſſi bien que les Grecs ; ce mot n'eſt point dans le ſymbole des Cophtes, quoi qu'en diſe Abraham Echellenſis, qui croyoit l'y avoir vû dans un manuſcrit. J'ai lû ce même mſ. où il ne ſe trouve point.

Thomas à Jeſu traite des Armeniens, au ch. 17. de ce même liv. 7. mais la plûpart des choſes qu'il en dit ne ſont point vrayes. Il s'en eſt rapporté à Gui le Carme, qui n'eſt pas un Auteur exact. Cependant il n'y a point de ſecte ſur laquelle on ait tant de bons mémoires, ſoit imprimez, ſoit manuſcrits, que ſur celle des Armeniens. J'ai lû pluſieurs bons actes là-deſſus en manuſcrit qui ſont dans la bibliotheque du Roi. Les Armeniens prétendent y faire voir évidemment, que preſque toutes les erreurs qu'on leur attribuë ſont imaginaires, & que les Latins ne leur rendent point juſtice, parce qu'ils n'entẽdent point, diſent-ils, les expreſſions des Armeniens qui n'ont pas étudié la Philoſophie & la Théologie dans les écoles des Latins ; & peut-être ces Armeniens n'ont-ils pas tort.

Dans le chap. 35. Thomas à Jeſu expoſe pluſieurs autres articles de la croyance des ſectes Chrétiennes du Levant ſans être

voir. Cette opinion, dit-il, étant
bable, on peut tolerer l'usage des
ronites, si l'on convient que cette M
qui est dite en commun par plus
Prêtres, est appliquée à tous ceux qu
donné leurs aumônes, parce qu'on
pose que cette coûtume des Maronite
de notorieté publique chez eux. Mais
avoir égard à l'opinion de Paludanus
a été abrogée par des Bulles du Pape
bain VIII. les Maronites qui gar
exactement l'ancienne discipline de
glise satisfont sans doute à leur obliga
Il ne faut pas regler les Orientaux su
usages.

En ce même endroit on parle de l'
nation des Prêtres. On y soutient,
que la coûtume qu'ils ont de se m

dition ancienne, & l'Eglise ne leur ayant fait aucune défense là-dessus, on ne doit point défendre le mariage aux Prêtres Maronites, parceque la loi du celibat n'a jamais pû plaire aux Grecs.

Enfin Thomas à Jesu produit dans le ch. 6. de cette part. 2. du livre 7. plusieurs propositions tirées des livres des Maronites par les Nonces Apostoliques, qui ont été rejettées comme des heresies manifestes, ou des erreurs, ou des superstitions, lesquelles erreurs sont communes aux autres nations Orientales. Il y en a même plusieurs, ajoute Thomas à Jesu, qui sont absurdes, & auxquelles les Maronites ne semblent pas avoir jamais pensé. Entre ces propositions on marque d'abord celle-ci, que JESUS-CHRIST n'a point mangé l'agneau Paschal dans la derniere Pâque qu'il fit avec ses disciples; mais quelque absurde que ce sentiment paroisse à Thomas à Jesu, il est très-ancien, ayant été soutenu par quelques anciens Docteurs de l'Eglise contre les Quartodecimans, & de nôtre tems il a été soutenu par un sçavant Prêtre de l'Oratoire. Je passe sous silence plusieurs autres propositions des Maronites, parceque toute cette matiere se trouve éclaircie à fond dans les remarques de Monsieur Simon

ſur le voyage du Jeſuite Dandini au Mont-Liban.

On peut enfin déterrer dans Paris le livre de Thomas à Jeſu, qui merite de tenir ſa place dans les bonnes bibliotheques, quoique l'Auteur ſe ſoit trompé en pluſieurs endroits, car ſon ouvrage eſt le moins mauvais entre ceux qui ont traité ces matieres; enſorte qu'on pourroit en publier une nouvelle édition avec les corrections que j'ai indiquées, & alors il pourroit être de quelque utilité pour éclaircir la Théologie des ſocietez Chrétiennes d'Orient.

CHAPITRE XLII.

Artis Cabbaliſticæ Scriptores. Tomis duobus, in fol. *Baſileæ, ex bibliotheca Joannis Piſtorii, anno* 1587.

QUoique l'art Cabbaliſtique inventé par des Juifs ſuperſtitieux ſoit un art très-vain, & qui n'a d'autre fondement que l'imagination de quelques Juifs, il n'a pas laiſſé d'avoir des ſectateurs, & il ſe trouve encore aujourd'hui des gens, ſur tout en Alemagne, qui cultivent cet art imaginaire. Le celebre Jean Pic, Comte de la Mirandole, eſt le premier qui en

ait parlé, de l'aveu même de Reuchlin. Avant ce jeune Seigneur le nom de *Cabbale* étoit inconnu aux Chrétiens. Reuchlin, qui dans ce même tems se déclara pour la Cabbale, dans un livre qu'il publia sur ce sujet, prit la défense du Comte de la Mirandole, auquel une infinité de gens s'étoient opposez; mais Pic & Reuchlin trouverent un puissant protecteur dans la personne du Pape Leon X. qui aimoit & protegeoit tous les gens de Lettres. Jean Pic, trompé par les Juifs qui tirerent quelque argent de lui, regarda cet art chimerique comme une science inspirée de Dieu, & qui pouvoit être d'une grande utilité pour établir les Mysteres de la Religion Chrétienne. Quelque habile que fût le Comte de la Mirandole, même dans l'ancienne Philosophie, il ne s'apperçut pas que la Cabbale Juive tiroit son origine de la Philosophie de Pythagore & de Platon, dont quelques Juifs avoient fait un mêlange avec le Judaïsme. Les Juifs, qu'il avoit coûtume de consulter pour se perfectionner dans la connoissance des livres Juifs, abuserent de sa trop grande crédulité, en supposant de faux livres, sous les noms spécieux des anciens Patriarches, & pour donner plus de cou-

leur à leur imposture, ils les faisoient venir de la bibliotheque d'Esdras.

Voici la définition que Jean Reuchlin, à qui les Juifs firent aussi illusion, & qui peutêtre voulut bien être trompé par eux, donne de la Cabbale, dans le livre qu'il a publié sous ce titre, *de arte Cabbalistica*, & qui eut aussi ses admirateurs : *Cabbala est, divinæ revelationis ad salutiferam Dei & formarum separatarum contemplationem tradita symbolica receptio, quam qui cœlesti sortiuntur afflatu, recto nomine Cabbalici dicuntur*. Il étoit difficile qu'une définition si spécieuse ne fit illusion à plusieurs personnes ; mais cela n'empêcha pas qu'une infinité de gens ne s'élevassent contre lui, & ne le traitassent de novateur & de Juif. Reuchlin ajoute en ce même endroit, qu'il nommera *Cabbaléens* les sectateurs de la Cabbale, & *Cabbalistes*, ceux qui tâchent de les imiter : *Eorum verò discipulos cognomento Cabbalæos appellabimus, & qui alioquin eos imitari conantur, Cabbalistæ nominandi sunt*. Il étoit necessaire de faire cette observation, parce qu'en nôtre langue le mot de *Cabbale*, & de *Cabbaliste*, ont tout un autre sens. Dans la langue Hebraïque *Cabbala* signifie proprement *reception*, ou *tradition*, &



les Juifs qui font profeffion de cet art font perfuadez qu'il vient de leurs anciens Peres par *tradition*, & fous ce nom fpécieux de tradition ils appuyent les plus grandes rêveries.

Comme il fe trouve encore prefentement plufieurs perfonnes curieufes d'apprendre en quoi confifte la Cabbale Juive, dont il eft même quelquefois parlé dans de fçavans livres, ceux qui en voudront être inftruits, doivent principalement confulter le recüeil que nous avons indiqué, parceque Piftorius, qui en eft le Compilateur, témoigne dans fa préface, qu'il n'y a rien inferé que de bon & éloigné de la fuperftition & des rêveries des Juifs. Les vices des ouvriers, dit-il, ne doivent pas porter préjudice à un art qui de lui-même eft honnête; & pour donner plus d'autorité à fon recüeil, il affûre qu'il n'a mis dans fon premier tome, que des Auteurs Chrétiens qui ont très-bien vécu, & qu'on ne peut accufer d'avoir inferé dans leurs livres les rêveries des Juifs. *Illos igitur*, dit-il, *jam in primum tomum Scriptores collegi, qui Chriftianam religionem profeffi religiosè honeftèque vixerunt, & quorum propterea libros tanquam Judaicam delirationem deteftari nemo facilè poteft.* Puis il ajoute, que s'il a mis dans ce re-

qu'à tirer quelque argent du Pape. Ces Orientaux sont fort liberaux de donner de grands titres au Pape, lorsqu'il s'agit de leur interêt : quand leurs affaires sont terminées, & qu'ils ont obtenu ce qu'ils souhaitent, ils changent souvent de langage.

A l'occasion des Cophtes, Thomas à Jesu parle des Ethiopiens, ou Abyssins, parceque ceux-ci dépendent du Patriarche des Cophtes, & qu'ils ont la même croyance qu'eux. Il témoigne, (1) qu'il ne trouve aucune mention expresse du Sacrement de Confirmation & de l'Extreme-Onction dans les Ecrivains Ethiopiens ; que peut-être ils administrent la Confirmation avec le Baptême, comme l'assûre Zagazabus, & il est constant que cela s'est autrefois pratiqué ; mais ils sont dans l'erreur, lorsqu'ils croyent qu'un simple Prêtre peut donner la Confirmation, ce qui est opposé au Concile de Florence.

(1) *De Sacramento Confirmationis atque Extrema-Unctionis non invenio apud Æthiopum Scriptores expressam aliquam mentionem. Fortè Sacramentum Confirmationis simul cum Baptismo conferunt, ut affirmat Zagazabus, quod ex veteribus aliquos fecisse constat. Sed tunc errant, existimantes Confirmationem à simplici Sacerdote posse ministrari, quod est contra Concilium Florentinum.* Thom. à Jes. lib. 7. c. 6.



Florence. Quoique les Ethiopiens ne se servent point, à la maniere des Latins, du terme de Confirmation & de celui d'Extrême-Onction, ils ne laissent pas de conserver ces deux Sacremens, aussi bien que les Grecs & les autres Orientaux. Ils donnent en effet tous la Confirmation avec le Baptême, & ils ne different en rien là-dessus du rit Grec, qu'on peut voir dans l'Euchologe des Grecs. Mais la plûpart des Missionnaires qui vont au Levant se trompent fort sur l'administration de ce Sacrement, parcequ'ils ne voyent point qu'on le donne séparément du Baptême. Le Prêtre parmi les Grecs administrant le Baptême, administre en même tems la Confirmation, & quoi qu'en dise Thomas à Jesu, l'on n'est point opposé à Rome à cet usage des Orientaux. Leur doctrine est ancienne & orthodoxe, comme on le peut voir dans une sçavante dissertation posthume que Lucas Holstenius a composée sur ce sujet.

Je ne m'arrêterai point à rapporter les actes d'une Legation faite au nom des Portugais qui étoient alors dans le païs des Abyssins. Ce Legat, ou Envoyé, qui étoit un Moine Abyssin nommé *Tecla*, fit à Rome une ample déclaration de la croyance des Abyssins en 1594. devant les Cardi-

naux. On y dit entr'autres choſes que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils : *Spiritus ſanctus eſt procedens à Patre & Filio.* Ce qui paroit ſuſpect, car les Ethiopiens, ou Abyſſins, n'ont point d'autre croyance que les Cophtes ſur la proceſſion du S. Eſprit, & ceux-ci ont la même que les Grecs. On y dit avec raiſon, que tous les Ethiopiens, ſoit laïques, ſoit Eccléſiaſtiques, communient ſous les deux eſpeces, ce qui s'obſerve generalement par tous les Orientaux.

Tecla dans la même déclaration dit, (1) que chez les Abyſſins le Prêtre donne le Corps de Jesus-Christ, & le Diacre, le Sang, avec une cuillere, que lorſqu'on baptiſe les enfans le Prêtre leur donne la Communion de cette maniere ; il trempe ſon doigt dans le calice, & il met ſon doigt ainſi trempé dans la bouche de l'enfant. Le même Tecla ayant été interrogé ſur la maniere dont il avoit été ordonné, fit réponſe, que l'Archevêque d'Ethiopie, nommé Joſeph, Cophte de nation, lui avoit fait une tonſure en forme de Croix, & l'avoit oint du Chrême

(1) *Sacerdos miniſtrat Corpus, Diaconus ve-* [illegible] *em cochleari.— Infantes in die Baptiſmi* [illegible] *in hunc modum ; Sacerdos ponit* [illegible] *e, & Sanguine perfuſum imponit* [illegible] Declar. Teclæ facta Romæ an. 1594.

ſur le front, récitant plusieurs Oraiſons en langue Cophte. Thomas à Jeſu parle auſſi de la croyance des Jacobites. Il allegue là deſſus ce qu'il avoit lû dans une relation de Leonard Evêque de Sidonie, qui avoit été Nonce chez les Jacobites de la part du Pape Gregoire XIII. Il falloit que cette relation qui étoit écrite en Italien fût alors fort commune en manuſcrit, car Botero en a inſeré pluſieurs extraits dans ſon livre, lorſqu'il parle des Jacobites. Une des obſervations de ce Nonce eſt, (1) que le Prêtre Jacobite pour adminiſtrer l'Extreme-Onction, bénit l'huile de la lampe allumée par quatre endroits en forme de Croix, & il en oint le malade, après avoir recité pluſieurs Evangiles & diverſes oraiſons. Quoique ce Nonce appelle cette onction l'huile de l'*Extreme-Onction*, le mot d'*Extreme-Onction* n'eſt point en uſage parmi eux, & il n'eſt pas même fort ancien dans l'Egliſe Latine. De plus, les Jacobites & les autres Orientaux n'attendent pas qu'ils ſoyent à l'extremité pour s'oindre de l'huile de la lampe, comme ils l'appellent; ils s'en font

(1) *Oleum Extremæ-Unctionis Sacerdos in lucernis à quatuor partibus in modum Crucis accenſis benedicit, eoque ægrum, multis priùs evangeliis & orationibus recitatis, inungit.* Th. à Jeſu lib. 7. c. 14.

auditu & fide tantum recipitur, Cabbalam, id est receptionem, appellare libuit.

Au reste, cette sorte de Cabbale n'est pas tout à fait à rejetter. C'est par cette voye que Cunæus, sçavant Protestant, dans sa Republique des Hebreux, explique les sens que JESUS-CHRIST & ses Apôtres ont donnez à plusieurs passages de l'ancien Testament qui ne sont point litteraux, comme s'ils avoient été fondez sur la Cabbale, ou tradition reçûë alors chez les Juifs, & autorisez par leurs Docteurs. Riccius rapporte en ce lieu cinquante theoremes de Cabbale, & il les explique tous en particulier; ce qui merite d'être lû. On y trouve l'interpretation des *Sephirot*. Il compare les livres de Denis, appellé l'Areopagite, avec ceux de R. Simon, Auteur du *Zohar*. Si l'on examine, dit-il, les histoires Ecclésiastiques & Talmudiques, & qu'on compare les écrits de Denis avec la doctrine de R. Simon, l'on trouvera que ces deux Auteurs vivoient en même tems de la ruine de Jerusalem. Ils traitent l'un & l'autre de certaines choses secrettes d'une maniere sublime, expliquant les sens spirituels de l'Ecriture. Il est vrai que ce Denis & R. Simon, Auteur du Zohar, ont fait profession de s'attacher aux interpreta-

tions ſublimes & ſpirituelles, parcequ'ils ſuivoient la Philoſophie de Platon, mais il eſt faux qu'ils ayent la grande antiquité qu'il leur donne. Ce prétendu Denis l'Areopagite n'a vécu qu'au 6e. ſiécle, & quelque antiquité que les Juifs donnent à leur Zohar, il eſt fort poſterieur à ce tems-là; mais les Juifs, qui ne ſçavent rien en matiere d'hiſtoire & de chronologie, & même de critique, font pluſieurs de leurs livres beaucoup plus anciens qu'ils ne ſont.

Le même Riccius donne encore ici en Latin un abregé du livre intitulé, *Portes de la lumiere*, fameux livre Cabbaliſtique composé par R. Joſeph ben Gecatilia, Juif Eſpagnol. Du reſte, quoique Riccius ſe ſoit précautionné pour ne rien dire qui ne fût conforme aux veritez de la Religion Chrétienne, il ne ſe pouvoit pas faire qu'il ne tombât en de vaines ſpeculations propres aux Juifs Cabbaliſtes. On lit à la fin de ces quatre livres de l'*Agriculture celeſte*, l'approbation de cinq Théologiens de l'Univerſité de Bologne, qui donnent de grands éloges à l'Auteur & à ſon livre. On y lit auſſi l'approbation de ſept Docteurs de l'Univerſité de Padoüe, & de trois Théologiens de celle de Pavie. Ces approbations ſont

datées de l'année 1540. & l'on y fait l'éloge de cet ouvrage, comme d'un ouvrage qui étoit très-utile à la Religion Chrétienne : *Opus illud fidei Christianæ utilissimum*, quoique, comme on l'a déja remarqué, il soit rempli de vaines imaginations Rabbiniques ; mais la Cabbale étoit en ce tems-là estimée de plusieurs Sçavans en Italie, depuis que Jean Pic Comte de la Mirandole l'avoit défendüe avec éclat dans ses fameuses Theses. Je passe sous silence quelques autres ouvrages du même Riccius contenus dans ce recüeil, parce qu'ils regardent plûtôt la morale, que la Cabbale.

Outre les livres de Paul Riccius, on trouve dans ce même volume de l'art Cabbalistique trois dialogues de Leon, Hebreu, touchant l'amour, *de amore*, traduits en Latin par Charles Sarazin, *à Carolo Saraceno*, & dédiez à Perenot de Granvelle. L'épître dédicatoire est datée de l'année 1564. L'Auteur y a fait un mêlange de Philosophie & d'explications cabbalistiques des livres sacrez : *Meo quidem judicio*, dit le Traducteur, *totam ferè Aristoteleam & Platonicam Philosophiam unà cum sacrorum quoque voluminum divinâ reconditâque scientiâ, complectitur*.

On lit encore dans ce même volume le fameux ouvrage de Reuchlin, *de arte Cabbalistica*, qui avoit déja été imprimé séparément en Alemagne dès l'année 1517. On lit à la tête de cet ouvrage une lettre de Jean François Pic Comte de la Mirandole à l'Empereur Maximilien, où il nous apprend, que la bibliotheque de Jean Pic son oncle fut vendüe au Cardinal Grimani. Si je ne craignois de faire une trop longue digression, je marquerois ici tous les livres Hebreux qui étoient dans la bibliotheque de cet illustre & docte Seigneur, dont la plûpart étoient des livres de Cabbale qu'il avoit achetez bien cher de quelques Juifs; j'en ai le catalogue en manuscrit. On lit de plus à la tête de ce même ouvrage une lettre de Conrad Leontorius, sçavant Religieux Aleman, écrite de Spire au mois de mai en l'année 1494. à Jacques Wimphelingus, où il fait l'éloge de Reuchlin, & en même tems le catalogue de ses ouvrages. Il y loüe entr'autres celui qui est intitulé, *De verbo mirifico*, & qui est aussi un ouvrage Cabbalistique.

Reuchlin dédia son ouvrage de l'art Cabbalistique au Pape Leon X. le protecteur des gens de Lettres. Il fait mention dans son épitre dédicatoire des Grecs

de plus ſurprenant, c'eſt que ce ſçavant Homme met au nombre des livres réels des livres manifeſtement ſuppoſez par les Juifs, qui avoient trompé le jeune Prince de la Mirandole. Il n'a pas oſé néanmoins mettre au nombre des livres Cabbaliſtiques le livre de Salomon, qui porte le nom de *Raziel*, parceque c'eſt une fiction magique : *Nolo*, dit-il, *addere librum Salomonis ſub nomine Razielis ſcriptum, quia eſt fictio magica.*

Ce qu'il y a de plus conſiderable dans cet ouvrage de Reuchlin touchant l'art Cabbaliſtique, c'eſt que dans la vûë qu'il avoit de comparer cet art avec l'ancienne Philoſophie des Pythagoriciens, il y cite pluſieurs Ecrivains Grecs, comme Pythagore, Orphée, Platon, Epimenide, Heſiode &c. enſorte que dans le liv. 2. de cet ouvrage il eſt plus Grec, que Rabbin. Tout ſon but eſt d'y faire voir un parfait conſentement des Philoſophes Pythagoriciens & des Cabbaliſtes. Il touche quelque choſe au commencement de ſon troiſiéme livre du fameux ouvrage qu'il intitula, *Oculare ſpeculum*, & qui fit tant de bruit dans le monde, quoiqu'il fût écrit en Aleman. Ce livre fut cenſuré par les Théologiens de Cologne & de Paris, & comme il fut déferé à Rome,

l'Ar- ur

l'Auteur fut obligé d'y en envoyer une version Latine qu'il fit lui même. Il rapporte tout ce qui se passa à Rome au sujet de cet ouvrage, où il y a beaucoup de choses qui regardent la Cabbale & le Rabbinage. Reuchlin trouva dans Rome de puissans défenseurs qui prirent son parti. On publia aussi en Alemagne plusieurs écrits satyriques contre les Théologiens de Cologne. La fameuse question qui s'éleva de ce tems-là, si l'on doit brûler les livres du Talmud, est traitée dans ce même ouvrage. Reuchlin soutient la négative, contre l'opinion commune des Théologiens, fondée sur quelques Bulles du Pape; & ce qui merite le plus qu'on y fasse attention, c'est que dans l'*Index expurgatorius*, qui fut fait en Flandres sous le Duc d'Albe, & où l'on fait la censure des livres de Reuchlin, les Censeurs qui étoient très-habiles prirent à tâche de justifier cet ouvrage, nonobstant les censures très-dures des Théologiens de Cologne & de Paris qui l'avoient condamné, & après avoir produit quelques raisons en sa faveur, ils ajoutent, que le *Speculum oculare* de Reuchlin ayant été reçu & approuvé du Pape Leon X. qui défendit même qu'on le condamnât, ils jugent à propos d'en permettre la lecture,

& parce qu'on oppoſoit le catalogue des livres défendus par le Concile de Trente, ils répondent que ce catalogue eſt le même de mot à mot que celui qui avoit été fait ſous le Pape Paul IV. par les confreres de ceux qui avoient autrefois condamné au feu le *Speculum oculare*, nonobſtant la défenſe de Leon X. *Denique*, diſent ces habiles Cenſeurs, *cùm idem liber ſit à Pontifice Leone X. admiſſus & approbatus, vetituſque damnari, etiamſi fortaſſis nonnulla probationes aut argumenta ad illam aſſertionem occurrant non omninò firma, utpotè in Rhetorico ſenſu, attamen totum librum, ut eſt editus, permittendum cenſemus; nec dubitamus catalogum Tridentinum (ut profitetur procemium) ſimpliciter ſequutum catalogum Pauli IV. juſſu confectum à ſymmyſtis eorum qui quondam Speculum oculare à ſe damnatum combuſſerant, nequidquam vetante Leone V.*

Il ſeroit à ſouhaiter que tous les Cenſeurs des livres imitaſſent la ſage conduite de ces doctes Cenſeurs de Flandres, qui ne condamnerent point non plus le livre *De verbo mirifico* du même Reuchlin, ni ſon ouvrage *De arte Cabbaliſtica*. Nous croyons, diſent les Docteurs de l'Univerſité de Doüay, que tout cet ouvrage peut être conſervé, auſſi bien que les

ouvrages de Jean Pic sur les mêmes matieres Cabbalistiques, & ceux d'Archangelus, qui n'ont été flétris par aucune censure. *Hoc opus*, disent-ils, *universum putamus retineri posse, ut commentationes de eadem re Joannis Pici & Archangeli Burgonoviensis, quæ nullam notam senserunt.* Le reste de cette censure des Docteurs de Doüay, qui est tout à fait judicieuse, merite d'être lû. Il seroit inutile de m'étendre plus au long sur le recüeil des livres Cabbalistiques ; ce que j'en ai rapporté est plus que suffisant pour les faire connoître, & pour détourner de cette étude, qui n'a aucune veritable solidité, ceux qui voudroient s'y appliquer sérieusement.

CHAPITRE XLIII.

Adriani Turnebi, Philosophiæ & Græcarum litterarum Regii Professoris, adversariorum libri triginta. Parisiis, anno 1580. *edita* in folio, *ac recusa Argentorati, an.* 1599.

IL y a très-peu de Sçavans qui puissent être comparez pour ce qui est de la belle Litterature & l'art de la critique à Turnebe. Il étoit originaire de la petite ville d'Andeli proche Roüen, comme il le marque lui même dans cet ouvrage, qui surpasse tout ce que les Italiens ont écrit en matiere de critique, tant pour sa profonde érudition, que pour la méthode qu'il a suivie. Il dit beaucoup de choses en peu de mots, au lieu que les Italiens sont trop diffus, & dans leur stile, & dans leurs pensées. Il est vrai qu'il leur est inférieur, pour ce qui est de la beauté & de la politesse du langage, mais ce n'est pas de quoi il s'agit dans ces sortes de livres qui regardent la critique, qui demandent une diction nette & serrée, & qui ne soit pas trop abondante en paroles.

Turnebe succeda à Tusanus dans la

chaire de Professeur Royal en la langue Grecque, comme il nous l'apprend lui même dans l'oraison funebre qu'il prononça à la loüange de son prédécesseur, & qui a été imprimée à Paris chez Morel en 1595. Il y fait en même tems l'éloge des illustres Sçavans de Paris avec qui il avoit eû de grandes liaisons, du nombre desquels étoit l'illustre Vatable, qui mourut le même jour que Tusanus. Il nomme aussi Pierre Castellan Evêque de Mâcon, dont il loüe la pieté, la grande éloquence, & la parfaite connoissance qu'il avoit des langues. Turnebe s'étend assez au long dans cette harangue sur les loüanges de Castellan, qu'il met au dessus de tous les illustres Sçavans qui vivoient dans ce tems-là. Il loüe de plus dans cette même harangue Pierre Galland, qui étoit aussi alors Professeur Royal, & à qui nous sommes redevables de la vie de Pierre Castellan que Mr. Baluze a donnée au Public il y a quelques années, & qui merite d'être lûë. Ce sont là les illustres Sçavans, tous Professeurs Royaux dans Paris, tant pour les langues, que pour l'éloquence, avec lesquels Turnebe avoit commerce.

Il a donné à son ouvrage le titre d'*Adversaria*, qui est plus Latin que celui de

Miſcellanea, dont Politien s'eſt ſervi. Il a voulu marquer par ce titre, *Adverſaria*, qu'il avoit compoſé ſon recüeil critique ſans ordre, comme un homme qui écrit ſur ſes tablettes tout ce qui ſe preſente à lui. Et en effet, ces ſortes de recüeils, qui ſont proprement des mèlanges de Literature, n'ont point beſoin d'ètre mis par ordre des matieres. On ſupplée facilement à ce défaut par le moyen d'un *Index rerum & verborum*, qu'on imprime au commencement, ou à la fin de l'ouvrage. Dans ſon épitre dédicatoire qu'il a addreſſée au celebre Chancelier de l'Hòpital en 1564. & qui eſt à la tête de ſon premier tome, il apporte les raiſons du titre qu'il a donné à ſon livre. Comme le feu de la guerre étoit alors allumé de toutes parts en France, il étoit bien difficile de faire des études ſérieuſes & en repos, il mit ſur ſon papier tumultuairement & en confuſion tout ce qu'il pouvoit remarquer de bon en parcourant divers Auteurs qui avoient traité de la belle Literature, ſelon que les matieres ſe préſentoient à lui, & il conſultoit auſſi les livres manuſcrits pour appuyer ſes conjectures & ſes corrections. Quoique ſon livre ſoit une critique très-exacte & fort recherchée, il ne lui arrive jamais de relever durement ni de reprendre les hommes doctes, auxquels

[redacted]

il donne au contraire les loüanges qu'ils meritent, comme il le témoigne lui-même : *Hoc semper religiosè cautèque servavi*, dit-il, *ne mihi per cujusquam injuriam viderer unquam famam quærere voluisse ; eam enim verecundiam pudoremque adhibui, ut homines doctos sæpè numero laudaverim & honorificè appellaverim, numquam reprehenderim, aut vituperaverim.* C'est là en effet le veritable caractere de Turnebe, & qui a été remarqué judicieusement par le docte Critique Pierre Victorius Florentin, homme très-capable de porter son jugement sur l'excellent ouvrage de Turnebe, qu'on peut proposer pour servir de modele à tous ceux qui se mêlent de critique. Ce sage & judicieux Auteur fait une belle leçon à quelques demi-sçavans de nôtre tems, qui sans aucun fond de Literature, étant seulement chargez de vieux parchemins, traitent durement & avec aigreur tous les plus habiles Critiques qu'ils rencontrent à leur chemin, sans épargner les personnes mêmes les plus respectables. On peut dire de ces gens-là qu'il leur est bien plus facile de faire les *momies*, que d'imiter les sçavans Auteurs dont ils médisent. *Illis facile est* μωμεῖσθαι, *non æquè verò* μιμεῖσθαι. Enfin Turnebe, qui a

que les Ducs de Florence avoient appellez en Italie, & qui y avoient rétabli les belles Lettres. Il donne de grandes loüanges à la famille des Medicis en general, & au Pape Leon X. en particulier, qui étoit de cette famille, & auquel on avoit présenté des livres écrits en Latin, en Grec, en Hebreu, en Arabe, en Caldéen. Et comme l'on avoit fait revivre du tems de ce Pape l'étude des anciens Philosophes, Reuchlin prend de là occasion de s'insinüer adroitement dans son esprit, comme si dans l'ouvrage de la Cabbale qu'il lui dédioit, il n'avoit fait autre chose, que rétablir l'ancienne Philosophie des Pythagoriciens, qui jusqu'alors n'avoit point été connüe des Latins ; ce qu'il ne pouvoit faire, ajoute-t'il, sans le secours de la Cabbale des Hebreux, parceque la Philosophie de Pythagore tire sa premiere origine des préceptes Cabbaléens : *Id tamen absque Hebræorum Cabbala fieri non potest, eo quòd Pythagoræ Philosophia de Cabbalæorum præceptis initia duxit.* C'est pourquoi, dit-il, j'ai écrit cet ouvrage de l'art Cabbalistique, qui est une Philosophie symbolique, afin de faire mieux connoître les dogmes des Pythagoriciens : *Quare de arte Cabbalistica, quæ symbolica Philosophia est, scripsi, ut Pythagoreorum dogmata studiosis fierent clariora.*

Il eſt vrai que la Cabbale Juive a beaucoup de rapport avec la Philoſophie ſymbolique des Pythagoriciens ; non que Pythagore l'ait priſe des anciens Juifs , avec leſquels il ne paroît pas avoir eû commerce; mais parceque les Juifs qui ſont Auteurs de cet art ont fait un mêlange de la Philoſophie de Pythagore avec leur Judaïſme. On peut comparer les Cabbaliſtes aux anciens Gnoſtiques , qui avoient fait un mêlange de la Religion Chrétienne avec la Philoſophie de Platon & de Pythagore. Au reſte, tout ce que dit Reuchlin dans ſon ouvrage , il l'a pris de certains livres Juifs qui ſont aujourd'hui fort connus. Il cite le livre *Jetſira* , c'eſt à dire , de la création , attribüé au Patriarche Abraham, où il eſt traité des dix *Sephirot* , & dont on a pluſieurs traductions Latines avec des Commentaires. Il cite de plus un autre livre de Cabbale intitulé, *Ginnath egos*, le livre de la paix , qui eſt de R. *Joſeph ben Gecatilia* , & qui étoit en manuſcrit parmi les livres du Comte de la Mirandole. Il a été depuis imprimé en Alemagne. Il cite pluſieurs autres livres Cabbaliſtiques , comme le *Zohar* , le *Bahir* &c. parmi leſquels il met quelques ouvrages Juifs qui ne ſont point purement Cabbaliſtiques ; & ce qu'il y a

de plus surprenant, c'est que ce sçavant Homme met au nombre des livres réels des livres manifestement supposez par les Juifs, qui avoient trompé le jeune Prince de la Mirandole. Il n'a pas osé néanmoins mettre au nombre des livres Cabbalistiques le livre de Salomon, qui porte le nom de *Raziel*, parceque c'est une fiction magique : *Nolo*, dit-il, *addere librum Salomonis sub nomine Razielis scriptum, quia est fictio magica.*

Ce qu'il y a de plus considerable dans cet ouvrage de Reuchlin touchant l'art Cabbalistique, c'est que dans la vûë qu'il avoit de comparer cet art avec l'ancienne Philosophie des Pythagoriciens, il y cite plusieurs Ecrivains Grecs, comme Pythagore, Orphée, Platon, Epimenide, Hesiode &c. ensorte que dans le liv. 2. de cet ouvrage il est plus Grec, que Rabbin. Tout son but est d'y faire voir un parfait consentement des Philosophes Pythagoriciens & des Cabbalistes. Il touche quelque chose au commencement de son troisiéme livre du fameux ouvrage qu'il intitula, *Oculare speculum*, & qui fit tant de bruit dans le monde, quoiqu'il fût écrit en Aleman. Ce livre fut censuré par les Théologiens de Cologne & de Paris, & comme il fut déferé à Rome,

l'Auteur fut obligé d'y en envoyer une version Latine qu'il fit lui même. Il rapporte tout ce qui se passa à Rome au sujet de cet ouvrage, où il y a beaucoup de choses qui regardent la Cabbale & le Rabbinage. Reuchlin trouva dans Rome de puissans défenseurs qui prirent son parti. On publia aussi en Alemagne plusieurs écrits satyriques contre les Théologiens de Cologne. La fameuse question qui s'éleva de ce tems-là, si l'on doit brûler les livres du Talmud, est traitée dans ce même ouvrage. Reuchlin soutient la négative, contre l'opinion commune des Théologiens, fondée sur quelques Bulles du Pape; & ce qui merite le plus qu'on y fasse attention, c'est que dans l'*Index expurgatorius*, qui fut fait en Flandres sous le Duc d'Albe, & où l'on fait la censure des livres de Reuchlin, les Censeurs qui étoient très-habiles prirent à tâche de justifier cet ouvrage, nonobstant les censures très-dures des Théologiens de Cologne & de Paris qui l'avoient condamné, & après avoir produit quelques raisons en sa faveur, ils ajoutent, que le *Speculum oculare* de Reuchlin ayant été reçu & approuvé du Pape Leon X. qui défendit même qu'on le condamnât, ils jugent à propos d'en permettre la lecture,

Ce n'est pas qu'il n'y ait un assez grand nombre de fautes dans cet immense recueil, & il ne se pouvoit gueres faire autrement. Outre que Muret a eu raison de dire que ce sçavant Homme écrivoit avec trop de precipitation, & qu'il eut été à souhaiter que dans l'ouvrage dont il s'agit il n'eut point parlé des matieres de Theologie, ou qu'il en eut parlé avec plus de moderation & plus de sincerité : *Qui utinam*, dit-il, *aut ne attigisset unquam Theologica, aut in eis religiosius aut sincerius versatus esset*. Muret, qui écrivoit à Rome, etoit en quelque façon obligé de parler de la sorte d'Erasme, qu'on y regardoit comme un homme suspect en matiere de Religion, & qui sembloit avoir donné lieu aux nouveautez de Luther. Quoiqu'il en soit, Loüis Vivés me paroît avoir jugé sainement des adages d'Erasme qui etoit son ami, lorsqu'il dit que cet ouvrage peut faciliter la lecture des bons livres en fait de belle Literature, parcequ'il en applanit les difficultez aux jeunes gens : *Quod opus*, dit ce sçavant homme, liv. 3. *de tradendis disciplinis, adjumento erit lectioni magnorum auctorum, ut ad eos adolescens non veniat rudis & nudus ac vacuus*. Melancthon, qui a aussi recommandé la lecture des

adages d'Erasme, n'étoit pas éloigné du sentiment de Vivés.

Il est bon de rapporter ici le jugement que Daniel Heinsius, qui ne peut pas être un témoin suspect, a fait des adages d'Erasme dans ses notes sur la Poëtique d'Aristote, où il confirme en plusieurs choses la pensée de Muret. Il n'a pû dissimuler qu'Erasme ne se soit trompé en interpretant mal les Auteurs Grecs, & en donnant pour proverbes des choses qui n'étoient nullement proverbes. Mais nonobstant ces fautes, qui sont considerables, il ne laisse pas d'avoir de l'estime pour ce Critique, & de loüer son grand travail. *Et sanè*, dit Heinsius * parlant d'Erasme, qu'il appelle *paræmiographum*, *si hoc nobis curæ esset, justum commentarium non multis diebus prætexere possemus, è quo facilè appareret, plurima humanitùs magno illi viro excidisse, sive cùm Græcorum loca parùm rectè interpretatur, sive cùm quasdam quæ nihil minùs quàm paræmiarum habent speciem cum reliquis conjungit, nisi meliùs existimaremus in confessione nostræ ignorantiæ, quàm in aliena obtrectatione horas nostras collocare, cùm præsertim opus illud majus obtrectatione sit, sive summum*

* Dan. Heins. not. in Poët. Aristot. c. 12.

viri laborem, & præclarum benè de litteris merendi desiderium, sive eruditionem videas. Mais quelque modeste que soit cette critique de Heinsius, je ne doute point qu'il n'ait eû en vûë de confirmer le jugement de Muret sur les adages d'Erasme. En effet, Heinsius étoit tout rempli d'estime pour Muret, qu'il loüe dans le chapitre suivant de ces mêmes notes sur la Poëtique d'Aristote, comme le plus éloquent homme qui ait paru dans la Republique des Lettres depuis leur rétablissement: *Mureto post renatas Litteras nemo sine affectatione elegantiùs scripsit.*

Henri Estienne a fait sur ces adages des remarques critiques qui meritent d'êtres lûës; elles ont eté ajoutées à quelques éditions. Il est à souhaiter que ceux qui travaillent à une nouvelle édition de toutes les œuvres d'Erasme en Hollande, corrigent une infinité de fautes qui sont, non seulement dans les adages, mais dans la plûpart des autres ouvrages de ce grand Homme, qui ne meditoit pas assez.

Les adages d'Erasme eurent d'abord un si grand cours dans le monde Litteraire, que l'Auteur en vit de son tems plusieurs éditions, dont il fait mention lui même, & après sa mort il en a paru plusieurs au-

tres. Quelques Editeurs jugerent à propos d'y ajouter les adages de quelques autres ſçavans Hommes : mais ce travail n'a ſervi qu'à y apporter de la confuſion, comme on le peut voir dans l'édition d'Alemagne *in folio* en 1599. Je n'ai vû dans aucune bibliotheque l'édition de Florence, contre laquelle Muret s'eſt recrié avec tant de force.

CHAPITRE XLVII.

Barnabæ Briſſonii de formulis & ſolemnibus populi Romani verbis libri VIII. Pariſiis, anno 1583. In folio.

QUoique ces formules du ſçavant & illuſtre Préſident Briſſon ſoyent lûës aujourd'hui de peu de perſonnes, elles ne laiſſent pas d'être recommandables, non ſeulement pour la profonde érudition de l'Auteur, mais elles peuvent être auſſi d'une grande utilité à ceux qui cultivent les Sciences, ſoit profanes, ſoit ſacrées & Eccléſiaſtiques. Il n'y a que le méchant goût de nôtre ſiécle qui puiſſe faire négliger un ſi excellent ouvrage, qui eſt aujourd'hui plus recherché en Alemagne & dans tout les païs du Nord, que dans ſon propre païs ; tant le goût pour la belle Litterature

eſt dépravé, même dans Paris, qui a été autrefois l'Athenes de l'Europe.

CHAPITRE XLVIII.

Budæi Commentarii de lingua Græca.

LEs Commentaires du ſçavant Budée touchant la langue Grecque, qui ont pris leur naiſſance dans Paris, auſſi bien que les formules du Préſident Briſſon, renferment un rare tréſor, tant pour la ſcience de la langue Grecque, que pour celle de la langue Latine. C'eſt un livre qui ne doit jamais ſortir des mains de ceux qui s'appliquent à l'étude des belles Lettres, on y voit ce qu'il y a de plus fin & de plus recherché dans ces deux langues. Il a été contemporain & ami d'Eraſme; mais il étoit bien au deſſus de lui, non ſeulement pour la connoiſſance de la langue Grecque, en quoi il excelloit; mais auſſi en tout autre genre de Literature, & il ſemble même qu'Eraſme, qui connoiſſoit les rares talens de Budée & ſa vaſte érudition, lui en ait porté envie. Il a composé d'autres ouvrages, où il ne fait pas moins paroitre d'érudition & de bon ſens, que dans ſes Commentaires touchant la langue Grecque. Celui-ci a été

imprimé pour la premiere fois à Paris en 1529. & l'année suivante à Bâle, mais la meilleure édition est celle de Robert Estienne en 1540. l'Auteur ayant augmenté beaucoup lui-même son ouvrage de son vivant; mais il ne fut imprimé avec cette augmentation qu'après sa mort.

CHAPITRE XLIX.

Joannis Schefferi Argentoratensis de militia navali libri quatuor. Upsaliæ, apud Joannem, Regium Typographum. in 4°. *anno* 1654.

LE livre de Scheffer touchant la milice navale, qui est dédié à Christine Reine de Suede, est devenu très-rare. L'Auteur, qui fait paroître beaucoup d'érudition sur la matiere dont il y traite, s'étend principalement sur la fabrique des anciens vaisseaux. Un des endroits qu'il ait le plus approfondi, est celui qui regarde les gouvernaux des navires, dont il parle au long & doctement dans son liv. 2. c. 5. Il y reconnoit, que chez les Anciens il y avoit des navires qui n'avoient qu'un gouvernail, comme ceux d'aujourd'hui; mais que la plûpart en avoient deux,

trois, & même jusques à quatre : *Habuerunt autem apud Priscos quædam naves unum, pleraque duo, tria, etiam & quatuor gubernacula.* Les petits navires n'en avoient qu'un, & ceux qui étoient un peu plus grands en avoient deux : *Unum minima habuerunt, paulò majores duo*; ce qu'il prouve par ces paroles d'Heliodore Æth. lib. 5. c. 15. τῶν πηδαλίων θατέρον ἀποβάλοντες : *Ils perdent un de leurs gouvernaux.* C'est pourquoi les Carthaginois mettoient deux maîtres, ou Pilotes, dans chaque vaisseau pour les gouverner : *Itaque & Carthaginenses duos rectores singulis navibus præficiebant*; ce qu'il justifie par des témoignages d'Elian & de Petrone. Il produit aussi là-dessus ces paroles d'Apulée liv. 2. De asino : *Navis ipsa quâ vehebamur variis turbinibus procellarum quassata, utroque regimine amisso ægrè ad ulterioris ripæ marginem detrusa præcipitio demersa est.* Ces mots, *utroque regimine*, signifient l'un & l'autre gouvernail.

Scheffer ajoute en ce même endroit, que quelques peuples d'Inde mettent trois gouvernaux à leurs navires, & que nous lisons dans Athenée, que celui de Philopator en avoit quatre. Mais ils reste de sçavoir en quelle partie du navire ces gouvernaux étoient placez. Nôtre sçavant

Auteur avoüe qu'il est difficile de résoudre cette question. *Quâ in parte ista gubernacula*, dit-il, *fuerint*, *non satis constat*. Il croit que dans les navires qui n'en avoient qu'un, il étoit au milieu de l'arriere, comme il est presentement: *Qua uno regebantur*, *id in medio puppis videntur habuisse*, & à l'égard des navires qui en avoient deux, on en mettoit un au milieu de l'arriere, & l'autre au milieu de l'avant; ce qu'il justifie par la remarque de Suidas sur le mot, δίκροτα, ensorte que ces vaisseaux qui avoient ces deux sortes de gouvernaux, un à l'arriere & l'autre à l'avant, n'avoient point besoin de revirer le bord pour fondre sur les vaisseaux ennemis, ni pour se tirer du combat. Suidas appelle ces navires ἀμφιπρύμνας, comme s'ils avoient eû deux arrieres poupes, sans aucun avant, ou proüe. J'ai vû, ajoute encore Scheffer, des bateaux sur le Rhin au dessus de Bâle, qui n'alloient point à la rame, mais se laissoient aller au courant de la riviere qui est fort rapide, & du reste, ils avoient trois gouvernaux à l'avant, & autant à l'arriere. *Vidimus & nos in Rheno supra Basileam qua nullis remis, ipso tantùm fluminis rapidissimi impetu agebantur, de catero tria in prorâ, tria in puppi haberent gubernacula*. Toutes ces

belles remarques de Scheffer peuvent servir à entendre ces mots du chap. 27. des Actes des Apôtres : *Simul laxantes juncturas gubernaculorum* , qui sont traduites dans la version de Mons par , *lâcherent en même tems les attaches des gouvernaux.* Le P. Bouhours a traduit : *Ils lâcherent en même tems les cordages qui arrêtoient l'un & l'autre gouvernail* ; ce qui supposeroit, que le vaisseau dont il est parlé en cet endroit des Actes avoit deux gouvernaux, & ces deux gouvernaux étoient apparemment à l'arriere , c'est à dire, à chaque côté de la pouppe. Pyrrhus Ligorius a aussi publié un petit ouvrage *De re nautica*, qui a été imprimé en Italie , mais qui est très-rare ; Scheffer l'avoit lû.

CHAPITRE L.

Claudii Salmasii de annis climatericis & antiqua Astrologia Diatribe. Apud Elzevir. In 8°. *anno* 1648.

CEt ouvrage de Saumaize touchant les années climateriques est rempli d'une infinité de belles remarques sur l'ancienne Astrologie. Il nous apprend, que les Poëtes avoient rempli le ciel d'astres & de figures d'animaux long tems avant que l'As-

trologie qu'on nomme judiciaire fût connüe. Berose, qui étoit Babylonien, est le premier qui ait apporté aux Grecs la ſcience des Chaldéens, & Beroſe vivoit après Alexandre le Grand, & fleuriſſoit ſous les premiers Seleucides. On ne peut pas faire voir qu'avant lui aucun Grec ait profeſſé la Genethliaque. C'eſt ce que Saumaiſe ſoutient dans la préface de ſa docte diſſertation, où il dit encore, qu'il eſt conſtant que les Egyptiens ont crû que le monde étoit Dieu, & que ſes parties, ſçavoir, les aſtres, étoient des Dieux, que cette Théologie a été ſuivie par Orphée; ce qu'il prouve par un paſſage d'Euſebe. Puis il ajoute, que ç'a été auſſi l'ancienne Théologie des Grecs, & que de là eſt venuë l'Aſtrologie, comme Platon l'a remarqué dans ſon Cratyle, où il dit, que les plus anciens peuples n'ont point reconnu d'autres Dieux que les aſtres, le ſoleil, la lune, la terre, le ciel, & que c'eſt de là qu'ils ont pris occaſion de leur donner le nom de Dieux, ſçavoir, θεὺς ἀπὸ τῦ θεῖν, *à currendo*. Voilà l'origine de l'ancienne Philoſophie, ou plûtôt, Théologie des Egyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens & des Grecs, comme Euſebe l'explique plus au long. On pourroit ajouter, que cette ancienne Théologie

de laquelle il subsiste encore aujourd'hui dans la Chine, & que ces peuples ne reconnoissent point d'autre Dieu, que le Ciel [illegible]. Je ne m'arrèterai point davantage sur cette belle dissertation de Spizelius, qui merite d'etre lüe entiere.

CHAPITRE LI.

Platonis opera quæ extant omnia, ex nova Joannis Serrani interpretatione, perpetuis ejusdem notis illustrata: Henrici Stephani de quorundam locorum interpretatione judicium, & multorum contextûs Græci emendatio. duob. tom. In folio *anno 1578. excudebat Henricus Stephanus.*

On ne peut rien voir de plus beau & de plus magnifique, que cette édition Grecque & Latine des œuvres de Platon en deux grands tomes *in folio* : c'est un chef d'œuvre en fait d'impression. Aussi Henri Estienne, qui avoit bien voulu s'en charger, témoigne-t'il dans un avertissement qu'il a mis au commencement, & qui est adressée aux amateurs de Platon, [illegible], qu'il a employé tous ses soins pour la perfectionner & la rendre [illegible]. *[illegible] in mentem venit*, dit ce docte Imprimeur, *tum demum Platone dignam judicatum*

judicatum iri meam editionem, si in Regis Philosophorum libris excudendis regiam quamdam, ut ità dicam, magnificentiam adhiberem, & ut emendatissimè prodirent operam darem; ac omne quidem magnificentiæ genus statim mihi promisit quæ apud me est, non solùm ampla & varia, sed etiam pretiosa supellex Typographica. Etienne a raison d'appeller son édition *une magnificence Royale*, & de donner à son Imprimerie le titre de *meuble prétieux*, cette dépense d'Etienne est en effet digne d'un grand Roi.

Mais comme ce n'étoit pas assez de donner au Public les ouvrages de Platon en caracteres magnifiques, il ajoute, qu'il a remüé ciel & terre, & pénetré les coins & recoins des bibliotheques qui lui ont été ouvertes, pour rendre le texte Grec de ce Philosophe plus correct qu'il n'étoit dans les éditions précedentes: *Ut autem contextus Græcus, sicuti vulgò vocatur, quantùm fieri posset emendatissimus ederetur, non omnem lapidem, sed omnia bibliothecarum ad quæ aditus patuit scamna partim ipse movi, partim movenda curavi.* Ce grand travail d'Etienne, qui a aussi mis aux marges de son édition les diverses leçons des autres exemplaires Grecs, est très-loüable; mais après tout



